





HISTOIRE

DES CROISADES

CONTRE LES ALBIGEOIS.

I.

HISTOIRE

DES

CROISADES

CONTRE LES ALBIGEOIS

PAR

J.-J. BARRAU,

Ancien fondateur du Musée du Midi,

ET B. DARRAGON,

Ex-chef d'institution et professeur de l'Université.

I.

PARIS.

J.-B. CLAREY, LIBRAIRE,

Rue Serpente, 5.

—

1843.



PARIS. — Imprimerie de BEAULÉ, 8, rue François Miron.

A nos yeux, la question des Albigeois se présente sous deux faces distinctes, face politique et face religieuse; c'est sous ce double aspect que nous allons l'apprécier.

Au commencement du moyen-âge, deux peuples, le premier au nord, le second au midi de la Loire, se partageaient l'empire des Gaules. L'un, le peuple Franc, parlait la langue d'oil; l'autre, le peuple Gallo-Romain, parlait la langue d'oc. Celui-ci aspirait au fédéralisme républicain; celui-là tendait au contraire à l'unité gouvernementale. Huit

siècles de tentatives de la part de ce dernier n'avaient pu effacer cette ligne de démarcation. Toujours sur le *qui vive*, le Midi défendait pied à pied son territoire, ses mœurs, ses institutions, réagissant après chaque invasion, opposant aux armes les armes, au droit salique le droit romain, l'influence des arts à l'influence monarchique ; en sorte qu'en dépit des victoires de Charles-Martel et de Charlemagne, la race de la langue d'oc n'était encore que nominativement soumise à la race Franque et la couronne comtale des princes de Toulouse à la couronne royale des Capétiens.

Cependant cet état de choses ne pouvait s'éterniser. Pour qu'un jour la France marchât à l'avant-garde des peuples et fît prévaloir sa prépondérance sur le reste du continent européen, il fallait qu'elle devînt homogène avant tout, qu'elle ne formât qu'un seul corps de nation et qu'elle n'obéît plus qu'à une seule impulsion gouvernementale. Or, à cette époque, la forme monarchique, même avec ses allures de despotisme, étant seule capable de réaliser cette concentration et de pous-

ser le monde dans la voie du progrès social, il fallait qu'à la fin la nationalité septentrionale l'emportât sur sa rivale et que tôt ou tard le Nord, victorieusement rué sur le Midi, se l'incorporât en le pliant au joug réel de la couronne et le régénérât en s'infusant à son tour dans les veines le suc de sa vieille civilisation.

Cette destinée, le génie politique du Nord la pressentait vivement, mais pour l'atteindre, dans un temps où la race Gallo-Romaine était dans toute sa force et où les grands vassaux usaient de tous les moyens pour limiter l'extension du pouvoir royal, il lui manquait deux choses : d'abord un prétexte assez plausible pour endormir la susceptibilité des feudataires et ensuite un auxiliaire assez résolu pour entamer à ses risques et périls les hostilités contre le peuple d'outre-Loire. Au début du XIII[e] siècle, l'hérésie des Albigeois lui fournit l'un et l'autre : pour prétexte, une Croisade religieuse, pour auxiliaire, la papauté.

La lutte qui s'engagea dès lors entre la chrétienté d'un côté et la Gaule méridionale,

de l'autre ; la part qu'y prit la royauté, et le magnifique prix qu'elle en retira, tout cela fait le sujet de notre ouvrage. Reste maintenant le côté religieux de la question.

Ce qui a fait que les historiens modernes et les chroniqueurs anciens se sont presque tous mépris sur le caractère de l'hérésie des *Albigeois*, c'est que, sous cette dénomination générique donnée à la masse des sectaires méridionaux, par suite du concile de Lombers, dans l'Albigeois, qui condamna leurs principes en 1165, ils n'ont apperçu qu'un seul corps de sectaires professant une même doctrine et non un assemblage de sectes différentes et quelquefois antipathiques, liées plutôt par l'intérêt commun et par une même tendance politique que par l'unité radicale de croyance religieuse. De là ces diverses appellations tour à tour et séparément appliquées aux hérétiques méridionaux, dont aucune n'est juste absolument. Gardons nous d'une semblable erreur et procédons par ordre.

L'albigéisme était divisé en plusieurs camps obéissant chacun à un chef particulier, et sui-

vant un emblème religieux différent. Il y avait là des ariens, des panthéistes, presque des musulmans, et cela se conçoit aisément quand on se rappelle que trois occupations successives et prolongées, la première romaine, la seconde visigothe et la troisième sarrasine, avaient dû, en passant sur le midi des Gaules, y déposer la semence de leur foi religieuse.

Toutefois dans cette confusion de croyances plus ou moins opposées à l'esprit du christianisme, il y en avait deux qui prédominaient autant par le nombre de leurs adeptes que par la netteté de leur formule et la régularité de leur organisation. Ces deux sont la doctrine manichéenne, et la doctrine vaudoise, qui finirent par rallier à elles et absorber de telle sorte toutes les autres sectes hétérodoxes qu'à l'heure où le Saint-Siége frappa la nationalité méridionale de ses foudres temporelles, il n'y avait guère plus que des manichéens et des vaudois parmi les proscrits Albigeois.

Réduit à ces simples termes, le problême est désormais facile à résoudre. Qu'étaient les Manichéens et les Vaudois et d'où leur

origine? De quelle manière se produisirent-ils dans le Midi des Gaules, et à l'aide de quel concours s'y propagèrent-ils? Quels furent enfin leurs progrès durant le XIIe siècle? Telle est la triple interpellation à laquelle nous avons à répondre.

Les manichéens, à l'instar des Brahmines et des Gnostiques, consacraient le dogme des deux principes, le Dieu bon et le Dieu mauvais; rejetaient le culte des images et le baptême; niaient le libre arbitre et l'enfer, et s'écartaient donc entièrement de la révélation évangilique.

Leur doctrine était d'origine orientale. Manès, prêtre chrétien, selon les uns, et mage persan, selon les autres, la prêcha dans le cours du IIIe siècle. Des persécutions atroces l'accueillirent à son début. Les empereurs payens, en haine de Jésus, la condamnèrent, sous prétexte de christianisme, et les papes à leur tour l'anathématisèrent sous prétexte de paganisme. Manès, tombé entre les mains de Sapor, fut écorché vif.

Le supplice du maître n'éteignit pas le

zélé de ses disciples. Le manichéisme fit de rapides progrès dans toute l'Asie et le nord de l'Afrique, passa le Bosphore, s'établit dans la Bulgarie, se cantonna dans la Lombardie, à deux pas de Rome chrétienne, et se répandit de là, en 1126, dans le midi des Gaules.

Pierre de Bruyz fut le premier qui propagea cette croyance parmi ses compatriotes. Le plus remarquable de ses prosélytes fut sans contredit le moine Henry, homme ardent, génie vigoureux, dialecticien habile, dont l'esprit s'était exalté au sein d'une solitude de plusieurs années. On ne sait trop comment le germe manichéen put arriver jusqu'en cette terre du cloître que l'on croyait murée pour tout vent extérieur. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Henry en abandonna l'ascétisme et les macérations pour aller dogmatiser de par le monde.

D'abord il alla essayer ses forces dans les provinces limitrophes du comté de Toulouse, telles que le Poitou, l'Auvergne et l'Aquitaine. Cette épreuve dura six ans. Elle fut brillante. En toute ville où le nouveau docteur passa, il se fit une glorieuse réputation de

prédicateur éminent. Son noviciat terminé, Henry se sentit assez fort pour se remontrer aux lieux d'où le préjugé semblait l'exclure. Il était sorti de la Provence en apostat, il y rentra apôtre. Les populations coururent l'entendre; les grands l'accueillirent avec honneur, et le comte de Toulouse, Alphonse, l'ayant appelé à sa cour, l'investit de sa confiance. Cela se passait vers le milieu du XII[e] siècle.

C'est à peu près l'époque où l'hérésie des Vaudois prit naissance. Pierre Valdo, natif de Vaux, sur le Rhône, en fut le fondateur. Après avoir distribué sa fortune aux pauvres, ce novateur, touché de leur ignorance autant que de leur misère, traduisit la Bible en langue vulgaire et se chargea de la leur expliquer. Il ne s'éleva d'abord que contre l'irreligion et la débauche, les dissolutions du clergé et les abus de la discipline ecclésiastique; mais bientôt se prenant corps à corps avec le catholicisme, il rejetta la messe, la confession, les sacremens, le culte des images, et promulgua une doctrine, analogue en tout point à celle de Luther et de Calvin; s'in-

dignant ensuite des prétentions outrées de la papauté, ce réformateur attaqua non seulement le dogme, mais l'autorité et l'existence même de l'Église, prétendant renverser l'institution comme s'étant écartée de son but et ramener la Rome des Hildebrand à la simplicité toute populaire du christianisme naissant. Enfin, à l'exemple des apôtres, il s'attribua et reconnut à ses disciples, hommes et femmes, la mission d'annoncer la parole de Dieu.

Ceux-ci ne s'en firent faute. Pris d'une ardente soif de proselytisme, ils prêchèrent la réforme dans le Dauphiné, le Piémont, les Pays-Bas, l'Allemagne et se répandirent surtout dans le midi des Gaules; mais là ils dénaturèrent la doctrine de Valdo et gâtèrent la belle parole du maître, en enseignant que la loi du Christ avait été abolie par celle du Saint-Esprit; que le Christ né à Béthléem et crucifié était un être mauvais; que le bon Christ n'a pas été incarné et qu'il n'est venu sur la terre qu'en esprit dans le corps de l'apôtre saint Paul. Cette extravagance mystique où l'on reconnaît aisément l'alliage manichéen, prouve qu'au moment où elle fut avan-

sée, les deux hérésies dont nous nous occupons s'étaient déjà rencontrées et n'avaient su se conserver dans leur intégrité systématique.

Quoiqu'il en soit, lorsque les nouvelles idées pénétrèrent dans la Provence, l'Église avait réellement changé d'aspect et perdu sa pureté primitive. Abandonnant les tendances républicaines de sa première période, elle ne se contentait plus du sceptre spirituel et n'aspirait à rien moins qu'à dominer le monde religieusement et politiquement; en outre son clergé s'était livré à toutes les dissolutions. Les saintes écritures étaient délaissées pour la débauche que l'on poussait jusqu'au scandale. La simonie semblait avouée et les prélatures étaient des apanages affectés aux membres des familles puissantes, lesquels vivaient dans le luxe et le désordre, tandis que les curés et les prêtres inférieurs, pris parmi les vassaux des seigneurs, parmi les paysans et les serfs, conservaient dans leur saint ministère, la brutalité, l'ignorance et l'abjection de leur origine servile.

Or, c'était là faire beau jeu à l'esprit de ré-

forme dans un pays éclairé, spirituel, qui se révoltait devant toute atteinte portée à sa liberté de penser et d'agir. Aussi, en peu d'années, la secte manichéenne et la secte vaudoise, recrutées, celle-ci de tout ce qui penchait vers le mysticisme, celle-là de tout ce qui se trouvait à l'étroit dans les langes chrétiens, et toutes deux de ces natures pour qui l'indépendance religieuse et politique était le suprême évangile, comptèrent-elles de nombreux et de fervens adeptes.

La papauté n'apprit cette révolution qu'au moment où il n'était plus possible d'en arrêter le développement. Eugène III occupait alors la chaire de saint Pierre. Ce pontife se pressa néanmoins d'envoyer le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, et Geoffroi, évêque de Chartres, dans le midi des Gaules, avec mission d'y ramener par tous les moyens spirituels, les Provençaux rebelles à l'unité catholique.

Albéric et Geoffroi s'adjoignirent, en passant par Clairvaux l'abbé de ce monastère, le thaumaturge du XIIe siècle, le célèbre saint Bernard, dont le nom et la ferveur chrétienne

ont eu tant de retentissement. Cet homme évangélique, persuadé que sa mission, pour être profitable, devait porter tous ses efforts au foyer même de la réforme, se dirigea vers Toulouse. Mais avant d'arriver en cette capitale de la nationalité méridionale, il écrivit au comte Alfonse, auprès de qui vivait en grand honneur l'hérésiarque Henry, la lettre suivante qui est un document précieux :

« Quel désordre, seigneur, l'hérétique Henry n'a-t-il pas causé dans l'Église? ce loup ravissant contrefait la brebis dans vos états ; mais apprenez à le connaître par les effets que ses prédications produisent. On ne voit plus personne dans les églises du Languedoc (1); on n'a plus de respect pour la puissance ecclésiastique; on raille des sacremens; on meurt sans pénitence; on ne baptise plus les enfans; l'auteur d'un si grand mal peut-il être un homme de bien? Non certes, et cependant on l'écoute; ce faux docteur a sû persuader

(1) C'est improprement que ce mot a été employé par Langlois dans cette traduction de la lettre de Saint-Bernard. On n'appela cette province Languedoc que durant le XIIIe siècle.

que nos pères se sont trompés, que nous vivons tous dans les ténèbres ; que la mort de J. C. n'empêchera pas la mort des Chrétiens et qu'il n'y aura de sauvés que ceux qui embrassent la nouvelle doctrine. Voilà ce qui m'oblige à me mettre en voyage malgré mes grandes infirmités : Je pars pour le pays où ce monstre fait le plus de ravages et où personne ne lui résiste ; car quoique son impiété soit connue dans la plupart des villes du royaume, il trouve auprès de vous un asile où, sans crainte et à l'abri de votre protection, il déchire le troupeau de Jésus-Christ. Je l'avoue toutefois, il n'est pas étonnant que ce serpent vous ait trompé, puisqu'il a les dehors de la vertu ; commencez à le connaître. C'est un apostat qui a secoué le joug des supérieurs de son ordre ; il a d'abord demandé l'aumône, et il a prêché ensuite pour avoir de quoi vivre ; ce que les rétributions pouvaient lui fournir au delà du nécessaire, il le dépensait au jeu, ou à des plaisirs plus criminels, courant pendant le jour après l'applaudissement des auditeurs et passant la nuit chez les courtisannes. Informez-vous des raisons qui l'ont contraint de

quitter Poitiers et Bordeaux, et vous apprendrez qu'il n'ose y retourner, parce qu'il y a laissé des marques trop honteuses de son libertinage. Vous espériez, Seigneur, qu'un tel arbre produirait du bon fruit, et il n'en est sorti qu'une corruption capable d'infecter vos provinces. Je ne vais point à Toulouse de mon propre mouvement, ce sont les ordres de l'Eglise qui m'y envoient pour arracher, s'il est possible, la pernicieuse semence tombée dans le champ du Seigneur. Ce n'est pas moi qui l'arracherai, je ne suis rien, ce sont les prélats que j'ai l'honneur d'accompagner et dont le plus considérable est le cardinal légat Albéric, évêque d'Ostie. »

Cette mission n'eut pour tout résultat que l'arrestation d'Henry et le départ du comte de Toulouse pour la Palestine. Diverses causes concoururent d'ailleurs à en paralyser les effets : à peine arrivé en Syrie, Alphonse fut empoisonné et cette mort fut le signal d'une lutte opiniâtre entre son successeur Raymond V et Henri II, roi d'Angleterre, qui depuis son mariage avec Éléonore, prétendait au comté de Toulouse. En outre des troubles

graves s'élevèrent au sein de la papauté et l'ébranlèrent profondément au décès d'Eugène III, à qui le conclave, en désaccord, nomma simultanément deux successeurs, le pape Alexandre et l'anti-pape Victor.

A la faveur de ces agitations, l'esprit de réforme s'étendit sans contrainte. Ses progrès furent si actifs que dès qu'il se fit un moment de trève pour le Saint-Siége, celui-ci n'eut rien de plus pressé que de porter le concile de Tours à fulminer ce décret :

« Il y a quelque temps qu'une hérésie détestable qui a pris son origine dans Toulouse gagne les villes voisines, et infecte un grand nombre de fidèles : elle se cache comme un serpent qui se replie sur soi-même, et plus il y a d'artifice dans la manière dont elle se répand, plus elle impose aux simples.

» Nous ordonnons aux évêques et prélats du seigneur qui sont dans ces provinces d'y veiller comme ils doivent, et nous défendons sous peine d'excommunication de donner retraite ni secours à ceux qu'on saura soutenir cette hérésie, afin que la privation des

avantages de la société civile les force à quitter l'erreur.

» Si quelqu'un ose contrevenir à ces ordres, qu'on l'excommunie ; que les princes chrétiens fassent emprisonner les hérétiques et confisquent leurs biens ; qu'on fasse une recherche exacte des lieux où ils tiennent leurs assemblées et qu'on les empêche de s'y attrouper. »

C'est à la suite de ce décret qu'au mois de mai 1165, les évêques de Provence s'assemblèrent en concile à Lombers, petite ville de l'Albigeois, et sommèrent les sectaires de comparaître devant eux pour y soutenir l'orthodoxie de leurs doctrines. Ceux-ci ne déclinèrent pas la rencontre et Olivier, un de leurs docteurs, argumenta publiquement avec l'évêque d'Albi et l'évêque de Lodève, ses controversistes.

Inutile de rapporter ici les incidens de cette discussion ; il suffira de dire que la réforme fut jugée damnable et ses partisans excommuniés. A partir de cette époque, comme nous l'avons dit plus haut, on ne désigna plus les novateurs du Midi à quelque secte qu'ils

appartinssent que sous la dénomination commune d'Albigeois. Nous l'emploierons désormais bien que les annalistes ne s'en soie servi qu'à compter de l'année 1209.

La condamnation de Lombers n'arrêta pas l'ardeur des hérétiques. Leurs progrès allèrent au contraire tellement croissans, du moins ceux des manichéens, qu'ils éprouvèrent deux ans après, le besoin de régulariser leur organisation religieuse en s'imposant une hiérarchie. A cet effet une grande assemblée de manichéens fut tenue à Saint-Félix de Caraman, à cinq lieues de Toulouse en 1167. Le pontife suprême, Niquinta vint exprès des confins de la Bulgarie, où il séjournait, pour la présider, et il ne se retira qu'après avoir sacré trois évêques et divisé le territoire méridional en évêchés manichéens.

Cependant le schisme qui dévorait la papauté, et la guerre de l'Angleterre contre la France et le comté de Toulouse, se continuaient toujours. Enfin une paix éphémère se fit de part et d'autre, et les parties belligérentes portèrent aussitôt les yeux sur la Provence. Ce qui s'y passait n'intéressait pas

moins les couronnes de France et d'Angleterre que la papauté. Henri II, Louis-le-Jeune et Alexandre III, se liguèrent et nommèrent douze missionnaires pour les opposer au torrent des idées nouvelles.

Cette seconde mission n'échoua pas moins que celle qui l'avait précédée. Elle n'aboutit qu'à la confiscation des biens de Pierre de Moran, riche hérétique de Toulouse, et à l'excommunication de Baymiac et Raymundi, ministres albigeois de la ville de Castres. L'année suivante, 1179, c'était pareillement en vain que le concile de Latran condamnait la doctrine des Vaudois et que l'archévêque de Lyon leur interdisait la prédication publique.

L'insuffisance de ces tentatives décida la papauté à employer les moyens temporels pour abattre la réforme méridionale. La guerre sainte allait être proclamée lorsqu'il survint, coup sur coup, une telle série de préoccupations que le monde chrétien étourdi oublia pour un moment les dangers de l'Église, dans la Provence.

En 1180, Louis-le-Jeune mourut, laissant à

son successeur Philippe-Auguste, un héritage de troubles et d'embarras monarchiques. Henri II, de son côté, vit ses fils se révolter contre lui et employa le reste de ses jours à les réduire. A sa mort Richard-Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste se firent une guerre d'autant plus vive qu'elle avait deux mobiles : rivalité de gloire et rivalité de puissance.

En même temps, le Midi lui-même n'était pas plus tranquille. Le comte de Toulouse prétendait au marquisat de la Provence proprement dite, le roi d'Aragon y prétendait aussi. De là, guerre à laquelle prirent part tous les seigneurs du Midi et du littoral de la Méditerranée.

Restaient le Saint-Siège et le fanatisme de l'Europe. L'un et l'autre étaient encore à redouter. Un puissant événement se produisit, qui captiva toute leur attention. Saladin s'empara de Jérusalem. Cette nouvelle profanation donna naissance à une nouvelle Croisade d'outre-mer. L'élite de la chrétienté se rua sur l'Orient et laissa aux Albigeois, dans un coin de l'Occident, tout loisir de propager l'esprit de réforme.

Cette complication d'événemens si favorables aux novateurs durait encore lorsqu'en 1194, Raymond VI, fils de Raymond V, hérita du comté de Toulouse. C'est sous le règne de ce prince qu'éclatèrent les Croisades contre les Albigeois.

CHAPITRE I.

SOMMAIRE.

Raymond VI. — Son origine. — Sa puissance. — Son caractère. — Progrès des Albigeois sous son règne. — Discrédit du clergé. — Innocent III est nommé pape. — Missionnaires envoyés dans la Provence. — Mort de Terry. Suspension de deux ecclésiastiques de Nevers. — Exécution d'Euraud. — Autres légats. — Leurs portraits. — Leur insuccès. — Lettre d'Innocent à Philippe-Auguste. — L'évêque d'Osma se joint aux légats. — Saint Dominique.

I.

A la mort de Raymond V, son fils aîné, Raymond VI, alors âgé de 38 ans, ceignit la couronne des comtes de Toulouse. Du côté paternel, ce prince descendait de Torsin, seigneur à qui Charlemagne inféoda la suzeraineté de Toulouse, et du côté maternel, de la maison régnante de France. Les alliances de sa famille, le faisaient, en outre, beau-frère du roi d'Angleterre, du roi d'Aragon,

et du vicomte de Béziers, seigneur de Carcassonne. Son domaine, sans égal parmi les grands fiefs du royaume, englobait le marquisat de Gothie, appelé depuis Languedoc, le duché de Narbonne, qui donnait le rang de premier pair laïque, le comtat Venaissin, mouvant de l'empire d'Allemagne, une partie de la Provence proprement dite, les comtés de Saint-Gilles, de Foix et de Comminges, l'Albigeois, le Vivarais, le Gévaudan, le Velai, le Rouergue, le Querci et l'Agenois, ces deux dernières provinces réunies à la principauté de Toulouse, par son mariage avec Jeanne, veuve du roi de Sicile, et sœur de Richard, roi d'Angleterre.

Aucun homme peut-être n'a été plus diversement apprécié que Raymond VI, et cette diversité d'appréciation ne provient pas seulement de la lutte des deux partis entre lesquels il se trouva placé, mais encore de l'inconsistance naturelle de son caractère.

En effet, sa vie n'est qu'une alternative continuelle. Tour à tour faible et courageux, irrésolu et énergique, manquant d'habileté dans l'attaque et fécond en ressources dans la défense, docilement résigné aux exigences de l'Eglise et audacieusement révolté contre ses anathèmes, il excita

autour de lui des haines implacables et d'héroïques dévouemens. Nature multiple en un mot, que le cours des événemens pourra seul faire ressortir en entier, car au fond de toutes les diatribes et de tous les éloges prodigués à sa mémoire, il y a quelque chose de si vrai et de si mérité, que les portraits, légués par l'histoire contemporaine, paraissent s'appliquer à deux hommes différens plutôt qu'à une même existence.

Encouragée par la facilité de ses mœurs, autant que protégée par la tolérance de ses convictions religieuses, c'est sous son règne surtout que la secte des Albigeois fit des progrès immenses. Tout ce qui, dans la population méridionale, murmurait secrètement contre la rigidité du dogme de Jésus, contre la domination de Rome, et enfin contre la soumission que la foi chrétienne imposait à la raison, leva le masque en ce moment, et embrassa l'hérésie avec enthousiasme. Ce ne fut plus alors un prosélytisme déguisé, mais manifeste et général qui s'organisa, recrutant de nombreux adeptes dans les villes et dans les campagnes, au sein des monastères et dans la cour du prince, si bien qu'en peu de temps le monde assista au spectacle d'une société nouvelle qui s'as-

seoit, élevant, en face de Rome, autel contre autel, puissance contre puissance. Et nul homme, parmi les ecclésiastiques du midi, ne se trouva assez ferme pour lutter contre ce mouvement, qui menaçait de tout envahir. Fulcrand, évêque de Toulouse, tenta seul, en 1197, quelques efforts de résistance, mais Fulcrand fut bientôt débordé; et, lui vaincu, ce qui restait encore debout du parti catholique, n'osa plus se risquer à l'encontre de l'hérésie. Les temples se firent déserts, l'autel même manqua de ministres, et l'Eglise, ne trouvant plus de sujets à consacrer, se vit forcée d'appeler aux ordres des hommes sans vocation, qui, par leur ignorance ou leur corruption, achevèrent, de concert avec les hérésiarques, à détruire l'autorité dont la religion catholique avait été investie durant douze siècles. Cela entacha d'un tel discrédit la noble profession d'ecclésiastique, que les prêtres n'osaient découvrir leur tonsure en public, et qu'il courait un proverbe plus qu'humiliant pour le clergé.

Cependant la papauté, qui, depuis Hildebrand, veillait avec sollicitude au maintien de la suprématie catholique et de l'unité de l'Eglise, s'émut sérieusement des dangers du christianisme. Alors

le pieux mais trop faible Célestin mourut, laissant la chaire de Saint-Pierre à Innocent III, qui fut, en 1198, promu au suprême pontificat. Tel péril, tel homme.

Dès son exaltation, ce pape, à la foi ardente et au génie mâle, résolut de se prendre corps à corps avec la réforme, et de l'abattre à tout prix. Mandant aussitôt quelques hommes d'élite, il leur donna ses instructions et les dirigea sur la France, en les faisant précéder de ce bref où se manifeste le génie du nouveau pontife.

« Nous ordonnons aux princes, aux comtes, à tous les barons et grands des provinces, et nous leur enjoignons pour la rémission de leurs péchés, de traiter favorablement nos envoyés, et de les assister de toute leur autorité contre les hérétiques, de proscrire ceux qu'ils excommunieront, de confisquer leurs biens, et d'user, envers eux, d'une plus grande rigueur, s'ils persistent à vouloir demeurer dans le pays, après leur excommunication.

« Nous avons donné à nos envoyés, plein pouvoir de contraindre les seigneurs à agir de la sorte, soit par l'excommunication, soit en jetant l'interdit sur leurs terres.

« Nous enjoignons aussi à tous les peuples de

s'armer contre les hérétiques, lorsque nos légats jugeront à propos de l'ordonner ; et nous accordons, à ceux qui prendront part à cette expédition pour la conservation de la foi, la même indulgence que gagnent ceux qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome, ou celle de Saint-Jacques,

« Enfin, nous avons chargé nos légats d'excommunier solennellement tous ceux qui favoriseront les hérétiques dénoncés, qui leur procureront le moindre secours, ou qui habiteront avec eux. »

Les légats suivirent en tous points les ordres d'Innocent. Deux d'entre eux arrivèrent dans le Nivernais, où commençait à se propager l'incendie méridional, et leur empressement à y étouffer ces flammes naissantes, laissa pressentir le zèle avec lequel ils tenteraient de réprimer l'embrâsement jusques dans son foyer.

A Corbigny-Saint-Léonard, près de l'Yonne, vivait, dans une profonde solitude, un hérésiarque de distinction, nommé Terry. Les légats le firent enlever nuitamment de sa retraite, et brûler vif en plein jour, sans que le peuple stupéfait eût le temps de s'opposer à cette exécution. A la Charité, petite ville sur la Loire, quelques habitans étaient réputés hérétiques : impuissans à les distinguer, les

missionnaires sommèrent la population en masse de comparaître devant leur tribunal, et, sur son refus, la livrèrent au bras séculier, qui en fit prompte et terrible justice. Puis, venant à Nevers, les légats suspendirent de leurs fonctions, l'abbé des chanoines de Saint-Martin et le doyen de la cathédrale, dont le jugement, pour cause d'hérésie, fut remis au concile de Sens, qui maintint la suspension. Euraud, intendant de la province, fut plus rigoureusement traité. Au mépris des droits du comte de Nevers, de qui il relevait, on le condamna au bûcher, et la sentence s'exécuta sur la principale place de la capitale du Nivernais.

En même temps, deux autres délégués du Saint-Siège, frère Reynier et frère Gui (*), erraient dans le comté de Toulouse, sans y obtenir d'autre fruit que celui de se convaincre, par eux-mêmes, à quel point l'Albigéisme y avait poussé d'innombrables racines. Pour en triompher, Innocent redoubla d'ef-

(*) Reynier et Gui furent les premiers qui exercèrent dans le midi les fonctions de ceux qu'on nomma depuis inquisiteurs. Ainsi c'est proprement à cette commission qu'on doit rapporter l'origine de l'inquisition qui fut établie d'abord contre les Albigeois, et qui passa dans la suite dans les provinces voisines et les pays étrangers. Fleury en fait remonter à tort l'origine à l'an 1184. L'inquisition ne commença qu'en 1202, comme l'écrit l'annaliste de Citeaux.

forts, et chercha partout de nouveaux instrumens à ses desseins. A cet effet, il jeta les yeux sur l'ordre si populaire et si puissant de Citeaux, qui avait déjà fourni Saint-Bernard à la croisade. L'abbé de cet ordre, Arnaud, appelé *l'abbé des abbés*, se vit honoré du choix du pontife, ainsi que Pierre de Castelnau et Raoul, ces deux derniers, religieux de Fontfroide, près de Narbonne.

Arnaud était issu de cette ville, et ce n'est point le moins illustre de ses enfans. A la fois ferme et habile, doué d'une éloquence abondante et captieuse, il savait marcher à ses fins par toutes les voies, et façonné, par le poste élevé qu'il avait rempli, à l'art du commandement, il portait dans sa mission nouvelle une expérience consommée, une ambition altière, et un véritable génie politique. Castelnau, à l'esprit raide et austère, à la parole sèche, enflammée et dédaigneuse des figures dont Arnaud revêtait son langage, se précipitait au but, comme un dard, et pénétrait ou se rompait comme lui. La victoire sur les ennemis du ciel ou le martyre, telle était sa seule ambition. Quant à Raoul, il était humble, doux, pieux, sobre de discours, en retour, prodigue d'exemples. Ennemi des rigueurs qui n'allaient ni à son cœur, ni à sa raison évan-

gélique, il eut volontiers choisi le parti de la modération, si l'ascendant de Castelnau, et la difficulté des circonstances, ne l'avaient entraîné dans une voie tout opposée.

Ces trois missionnaires s'acheminèrent d'abord vers Toulouse. Ils y obtinrent encore moins de succès que les missions précédentes. L'esprit de réforme s'était si fort intronisé dans cette capitale, qu'on y souffrait impatiemment toutes tentatives de réaction catholique. Cette lettre de Castelnau peindra, au reste, mieux que nous ne saurions le faire, l'état de l'Eglise dans cette contrée.

« Saint-Père, les missions ne sont plus suffisantes pour arrêter le mal; les vases sacrés et les saints livres subissent ici d'atroces profanations. Les hérétiques baptisent publiquement à la manière des Manichéens, et prêchent sans honte et sans crainte leurs damnables erreurs. Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse et successeur du pieux Fulcrand, est un homme avide et turbulent, qui ne peut vivre en paix avec ses diocésains. Depuis trois ans qu'il est l'oint du seigneur, il soutient une guerre acharnée contre un gentilhomme, son vassal, au lieu de tourner ses armes contre l'hérésie, aux progrès de laquelle il ne fait pas attention.

Il est en outre devenu infâme, par le trafic des choses de l'Eglise. L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Béziers, effrayés de la tempête grondant dans leurs diocèses, abandonnent leurs ouailles, ou refusent de faire acte de juridiction contre les sectaires. A parler vrai, les désordres des ecclésiastiques sont si crians, qu'il est impossible de regarder ces indignes ministres autrement que comme des loups, entrés au bercail de Jésus-Christ. Les seigneurs de Toulouse et de Béziers nous ont dénié leur concours. Ils sont, tous, les protecteurs apparens ou secrets des hérétiques. Il n'y a plus que les menaces de Philippe-Auguste, qui soient capables de les contenir dans leur devoir. »

Remué vivement par les plaintes de Castelnau, Innocent III, bien qu'il eût déjà fait un appel infructueux à la cour de France, écrivit de nouveau, et en ces termes, à Philippe-Auguste, afin de l'exciter à agir contre les réformateurs :

« Sire, le Seigneur a établi la dignité de pontife et celle de roi, pour la conservation de son Eglise. La première pour nourrir ses enfans, la seconde pour les défendre. Celle-là, pour instruire les âmes dociles, et celle-ci, pour dompter les âmes rebelles. Le pontife doit prier pour ses plus cruels ennemis,

et le roi doit user de l'épée pour les punir. Si ces deux puissances sont créées pour se servir de mutuel complément, il faut donc que le bras séculier châtie ceux que les lois de l'Eglise ne peuvent faire rentrer dans leur devoir. Ce n'est point en vain qu'un grand prince porte le glaive : Dieu le lui a donné pour le service de la foi. Sur l'appel du pontife, il doit accourir partout où la foi est menacée.

« Contraignez enfin, terminait le pape, en vertu du pouvoir que vous avez reçu d'en haut, les comtes et les barons à confisquer les biens des hérétiques, et usez d'une semblable peine envers ceux de ces seigneurs qui refuseront de les expulser de leurs terres (*). »

Certes cette missive était pressante, mais Philippe-Auguste se donna de garde de déclarer la guerre à la Provence. Il venait de conquérir sur les Anglais, la Normandie, la Bretagne, le Limousin, le Poitou et la Guienne; et, plus empressé d'asseoir sa domination nouvelle que de guerroyer contre le comté de Toulouse, il se borna à menacer les Albigeois, et s'excusa auprès du

(*) Inn. III, liv. VII, Ep. 79.

Saint-Siége, promettant néanmoins un concours plus efficace pour un temps plus opportun.

De leur côté, les hérétiques firent peu de cas des menaces du monarque; ils savaient trop bien quels embarras naissaient sous ses pas, pour redouter son approche; d'ailleurs ils avaient confiance en leurs forces, et bien qu'ils désirassent demeurer en paix avec la couronne, ils étaient loin de craindre son agression; Toulouse, Carcassonne et Béziers leur semblaient trois boulevarts imprenables, et le nombre de leurs partisans, parmi le peuple et la noblesse provençale, était en état de fournir une armée assez forte pour pouvoir tout au moins, en cas de choc, disputer longuement la victoire.

Or, quelle influence devaient avoir les prédications et les anathèmes sur un peuple qui tenait à mépris les menaces de la royauté? Les légats renoncèrent à tout espoir de ce côté, et portèrent leur ardeur de réforme sur les ecclésiastiques soupçonnés d'hétérodoxie, mais soumis encore à la cour de Rome.

L'archevêque de Narbonne, l'évêque de Béziers et celui de Toulouse furent les trois prélats atta-

qués, sous prétexte que le premier avait refusé de s'adjoindre aux légats au moment où ils allaient sommer le comte de Toulouse d'abandonner les hérétiques, que le second avait joint à ce refus une protection manifeste pour ses diocésains albigeois, et que le troisième, enfin, avait acquis l'épiscopat par des moyens simoniaques. Béranger de Narbonne n'évita la déposition qu'en abandonnant au pape l'abbaye de Montaragon, en Catalogne; l'évêque de Béziers fut interdit et son évêché confié aux soins de l'abbé de Saint-Pons et de l'évêque d'Agde. Quant à Raymond de Rabastens, on le déposa de son évêché de Toulouse, en 1205. Ce dernier, peut-être, n'était coupable que d'un trop grand attachement au comte Raymond. Mais le moment était venu, où il n'était plus permis, aux membres du clergé, de mettre en balance leurs affections personnelles et les intérêts de la cour de Rome.

Au surplus, le premier avantage qui parut résulter de ces dépositions, fut l'élévation de Foulques à l'épiscopat de Toulouse. *Ce jongleur, beau de sa personne, plaisant et libéral*, selon les expressions de Nostradamus, semblait, par son esprit cultivé, sa vive imagination et son exaltation

religieuse, un champion de l'autorité romaine heureusement choisi; et ses premiers efforts témoignèrent de l'ardeur de son dévouement. Jamais orateur plus élégant et plus souple n'avait occupé la chaire évangélique, et, pour les méridionaux, c'était là un appât qui ne pouvait manquer de réussir. Aussi la noblesse et le peuple couraient-ils l'entendre avec empressement. Les légats s'applaudissaient enfin d'avoir découvert un moyen d'attirer les masses dans les églises, pensant que, grâces à l'ingéniosité du nouvel évêque, les Toulousains écouteraient désormais les prédications catholiques. Mais ils se détrompèrent bientôt, car du moment où Foulques abandonna les spirituelles saillies de ses péroraisons pour aborder les grands principes du dogme chrétien, l'auditoire changea d'aspect et s'enfuit d'un spectacle qui avait cessé de le divertir.

Cet insuccès, joint à l'inutilité de tant d'autres tentatives, découragea si profondément les frères Castelnau et Raoul, qu'ils se décidèrent, en l'absence d'Arnaud, que les intérêts de son ordre avaient rappelé de la Provence, à abdiquer des fonctions trop lourdes à leurs épaules. Ils s'apprêtaient donc à regagner leur cloître de Fontfroide,

quand don Diego de Azebès, évêque d'Osma, qui revenait de Rome et traversait la Provence pour se rendre en Espagne, les rencontra et changea leur détermination. Les légats lui firent ainsi l'aveu de leur impuissance et de leur découragement.

— Las! Monseigneur, dit frère Raoul, les larmes aux yeux, nous sommes des pasteurs inutiles. Notre séjour ici ne fait qu'avilir la dignité de notre saint père, le Pape, et la majesté de notre sainte mère, l'Église. Il est temps de nous retirer sur la montagne pour aller prier avec Moïse, puisque nous ne pouvons combattre dans la plaine avec Josué.

— Frères, répondit l'évêque d'Osma, un médecin adroit ne s'applique jamais avec plus d'activité à la guérison d'un malade que lorsque le danger lui semble plus pressant. Pour rétablir la religion, m'est avis qu'il faut employer les mêmes moyens dont on s'est servi jadis pour la propager et la rendre vénérable.

— Et ces moyens, quels sont-ils?

— Les apôtres faisaient à pied leurs voyages, vivaient d'aumônes et ne soutenaient la splendeur de leur ministère que par l'éclat de leurs vertus et la force des vérités annoncées.

Ces sages conseils n'étaient rien moins qu'une condamnation indirecte de la vie fastueuse des légats. Castelnau en parut affecté, mais non Raoul qui, plus humblement religieux, ajouta :

— Il n'est rien que nous ne soyons décidés à faire pour la gloire de Dieu et le service de la foi ; mais pour nous conduire et nous réconforter aux âpretés de notre route évangélique, il nous manque un guide sûr. Mettez-vous à notre tête, Monseigneur, et instruisez-nous à ramener les hérétiques.

— Il ne m'appartient point à moi, pauvre pécheur, de montrer la voie du salut à qui que ce soit. Je serai votre frère et non votre chef. Nous travaillerons, de concert, à expulser le démon qui s'est emparé de ce malheureux pays.

Et aussitôt, l'évêque d'Osma, donnant l'exemple de l'abnégation, renvoya, le jour même, sa suite et ses équipages en Espagne. Il ne garda, auprès de lui, qu'un homme de talent et de qualité qui contribua à cette mission et fonda, quelques années après, les couvens de Fanjeaux, de Prouille, et l'ordre des Frères-Prêcheurs. Cet homme s'appelait Dominique d'Osma. L'Église l'invoque encore, de nos jours, sous le nom de saint Dominique.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

L'évêque d'Osma et les légats à Montpellier, à Caraman où ils confèrent avec deux Parfaits, à Béziers, à Carcassonne. — Conférence de Montréal. — Séparation des légats. — Castelnau en Provence. — Son entrevue avec le comte de Toulouse. — Lettre du pape à Raymond VI. — Mort de l'évêque d'Osma et de Raoul.—Excommunication de Raymond.— Mort de Castelnau.

II.

Réduit à vivre d'aumônes comme un mendiant, à marcher à pied comme un pélerin, l'évêque d'Osma se mit à parcourir la Provence, prêchant dans les hameaux et les bourgades, les vérités religieuses qu'il était si digne d'annoncer.

La première ville importante, où il arbora la bannière de la croix et de la pauvreté, fut Montpellier, et s'il n'y fit pas de nombreuses conver-

sions, il parvint, du moins, à y faire estimer son désintéressement. De là, il se rendit au château de Caraman, dans le Lauraguais, séjour habituel de deux Parfaits célèbres (*).

Le plus âgé s'appelait Baudouin, et le plus jeune Thierry. Ce dernier, noble d'origine, avait été chanoine de la cathédrale de Nevers, et n'était sorti de cette ville qu'après le supplice du comte Euraud, son oncle, intendant du Nivernais. Toutes les affections du parti albigeois s'étaient portées sur ce jeune homme, qui avait, du reste, un esprit subtil et précoce, une conception puissante, et un caractère propre à commander l'attachement.

Les missionnaires de l'Eglise le provoquèrent à une controverse. Thierry ne déclina pas le combat. L'attaque fut vive et pressante de la part des légats; la défense, large, éloquente, incisive, de la part du Parfait. L'argumentation roula d'abord sur des matières de culte, aborda ensuite les matières de dogme, et tomba enfin sur la question de Dieu. Là, les controversistes se trouvant en complet désaccord, la discussion cessa, et chacun se retira avec

(*) On nommait *Parfaits* les Albigeois du premier ordre, en un mot les ministres de la réforme religieuse, et *Croyans*, les simples Néophites.

ses convictions précédentes. Le comte de Caraman, qui avait assisté à la conférence, n'en demeura que plus ferme dans ses sympathies pour la réforme.

De Caraman, les légats se dirigèrent sur Béziers; mais l'Albigéisme y était si influent, qu'on leur ferma les portes de la ville. Ainsi de Carcassonne, dont ils ne purent aborder que les faubourgs. Décidés alors a essayer d'un grand coup, ils appelèrent les hérésiarques à une entrevue solennelle. Le débat accepté, Montréal, petite ville du Carcassès, fut assigné pour lieu de rendez-vous.

Les deux partis s'y trouvèrent en grand nombre; Pierre de Castelnau, Raoul, l'évêque d'Osma, Dominique, et Gui de Vaux-Sernay représentant le Catholicisme; et Arnaud Otton, Guillabert de Castres, Benoît de Termes, et Pons Jordan, l'Albigéisme.

Les temps avaient certes bien changé depuis la célèbre assemblée de Lombers. Là, les novateurs comparurent devant des évêques; ici, des évêques comparaissaient devant un tribunal hérétique composé du chevalier de Villeneuve, du sire d'Arsens, de Bernard Got, et d'Arnaud Rivière, ces deux derniers, bourgeois du lieu.

L'histoire ne sait rien de positif sur les incidens

particuliers et le résultat de cette conférence. Quelques annallistes nous apprennent seulement que la discussion dura quinze jours, et qu'elle s'anima si fort de part et d'autre, que, pour s'entendre, on abandonna la controverse orale, et qu'on n'argumenta plus que par écrit.

Langlois raconte encore que ce fut durant cette conférence, que saint Dominique fit son premier miracle. Nous avons trouvé cet écrivain si souvent en défaut, que nous n'osons trop le croire sur parole. Néanmoins, dans l'intérêt historique, nous transcrivons ici les propres termes de ce jésuite, laissant au lecteur le soin des réflexions.

« Il arriva en même temps, quelque chose de miraculeux : Un hérétique montrant aux Albigeois une lettre de saint Dominique, on lui dit en riant, qu'il fallait la jeter au feu, que la flamme l'épargnerait infailliblement, et qu'un si grand miracle convertirait toute la ville. On jeta la lettre au feu par trois fois, et on ne put la faire brûler ; les hérétiques en furent épouvantés. Néanmoins plus déterminés à couvrir le déshonneur de leur cabale, qu'à écouter la voix de la grâce, ils tâchèrent de persuader, que ce qui venait d'arriver, était l'effet du hasard ; excepté un seul, qui étant de meilleure

foi que les autres, publia hautement le prodige et se rendit catholique (*). »

A la suite du synode de Montréal, c'est-à-dire en 1206, les trois légats se séparèrent. Don Diego de Azebès, accompagné de frère Raoul, continua ses courses de propagande à travers le Midi, espérant toujours ramener les esprits par des moyens pacifiques, tandis que Pierre de Castelnau, plus violent, se dirigea sur la Provence proprement dite, où il essaya, mais en vain, d'armer les seigneurs du littoral contre les hérétiques albigeois. Pour se dispenser d'intervenir, la noblesse provençale, secrètement favorable à l'hérésie, prétexta la guerre qu'elle avait à soutenir contre le comte de Toulouse.

Castelnau s'en vint alors trouver Raymond VI, en face duquel il ne déguisa point sa fougue ordinaire.

— Sire Comte, lui dit-il, il faut enfin vous déclarer le protecteur ou l'ennemi de l'Église : le protecteur, en vous adjoignant aux seigneurs de Provence ; l'ennemi, en refusant d'agir de concert avec eux pour frapper au cœur l'hérésie, qui, comme un cancer, dévore vos domaines.

(*) Langlois, liv. II, p. 83 et 84.

— Ainsi ferais-je, messire légat, répondit le comte de Toulouse, si nos féaux de Provence ne nous faisaient rude guerre, pour se soustraire à notre légitime suzeraineté.

— Mais ils vous proposent la paix.

— Et à quelles conditions, s'il vous plaît?

— Un hérault est venu vous les signifier.

— Oui, oui. Un traité de paix qui est, à notre avis, cent fois pire qu'une défaite. Ils entendent me lier pieds et poings, et faire ensuite à leur guise. Par Saint-Gilles! Messire, je suis trop bon limier pour me fourvoyer, de moi-même, sous la dent du loup que je pourchasse. Laissez-nous d'abord clore cette guerre avec honneur, et puis, je ferai pour l'Église, tout ce qui sera en mon pouvoir de seigneur féodal.

— En ce cas, chassez au moins de votre armée tous ces damnés d'hérétiques qui la corrompent.

— Nenni, sire légat, vaudois ou catholiques sont également bons soudards, en un jour de bataille.

— Evidemment, Comte, vous vous faites leur protecteur.

— Je tolère, voilà tout.

— Eh bien! acheva Castelnau irrité, celui qui

n'est pas avec nous est contre nous. Vous le verrez autrement dit, dans ce parchemin scellé du grand sceau de notre Saint-Père, le souverain pontife. »

Et Castelnau sortit, laissant, au comte de Toulouse, cette fulminante lettre d'Innocent III, que nous rapportons dans tout son contenu :

« A noble homme Raymond, comte de Toulouse : l'esprit d'un conseil plus sage.

« Si nous pouvions ouvrir votre cœur, nous y trouverions et nous vous y ferions voir, les abominations détestables que vous avez commises. Mais parce qu'il paraît plus dur que la pierre, on pourra, à la vérité, le frapper par les paroles du salut, mais difficilement y pourra-t-on pénétrer. Ah ! quel orgueil s'est emparé de votre cœur, et quelle est votre folie, homme pernicieux, de ne vouloir pas conserver la paix avec vos voisins, et de vous écarter des lois divines pour vous joindre aux ennemis de la foi ? Comptez-vous pour peu de choses d'être à charge aux hommes ; voulez-vous l'être encore à Dieu, et n'avez-vous pas sujet de craindre les châtimens temporels pour tant de crimes, si vous n'appréhendez pas les flammes éternelles ? Prenez garde, méchant homme, et

craignez que les hostilités que vous commettez contre votre prochain, et par l'injure que vous faites à Dieu en favorisant l'hérésie, vous ne vous attiriez une double vengeance pour votre double prévarication.

» Vous feriez quelque attention à nos remontrances, et la crainte de la peine vous empêcherait du moins de poursuivre vos abominables desseins, si votre cœur insensé n'était entièrement endurci, et si Dieu, dont vous n'avez aucune connaissance, ne vous avait abandonné à un sens réprouvé. Considérez, insensé que vous êtes, considérez que Dieu, qui est le maître de la vie et de la mort, peut vous faire mourir subitement, pour livrer, dans sa colère, à des flammes éternelles, celui que sa patience n'a pu porter encore à faire pénitence. Mais quand même vos jours seraient prolongés, songez de combien de sortes de maladies vous pouvez être attaqué.

» Et qui êtes-vous, pour refuser tout seul de signer la paix, afin de profiter des divisions de la guerre, comme les corbeaux qui se nourrissent de charognes, tandis que le roi d'Aragon et les plus grands seigneurs du pays font serment d'observer la paix entre eux, à la demande des légats du

siége apostolique. Ne rougissez-vous pas d'avoir violé les sermens que vous avez faits de proscrire les hérétiques de vos domaines? Lorsque vous étiez à la tête de vos Aragonais et que vous commettiez des hostilités dans toute la province d'Arles, l'évêque d'Orange vous ayant prié d'épargner les monastères, et de vous abstenir, du moins dans le saint temps et les jours de fêtes, de ravager le pays, vous avez pris sa main droite, et vous avez juré par elle que vous n'auriez égard ni pour le saint temps, ni pour les dimanches, et que vous ne cesseriez de causer des dommages aux lieux pieux et aux personnes ecclésiastiques. Le serment que vous avez fait en cette occasion et que l'on doit appeler plutôt un parjure, vous l'avez observé plus fidèlement que ceux que vous avez faits pour une fin honnête et légitime.

» Impie, cruel et barbare tyran, n'êtes-vous pas couvert de confusion de favoriser l'hérésie et d'avoir répondu à celui qui vous reprochait d'accorder votre protection aux hérétiques, que vous trouveriez parmi eux un évêque qui prouverait que sa croyance est meilleure que celle des catholiques? Depuis, ne vous êtes-vous pas rendu coupable de perfidie, lorsque, ayant assiégé un

certain château, vous avez rejeté ignominieusement la demande des religieux de Candeil qui vous priaient d'épargner leurs vignes que vous avez fait ravager, tandis que vous avez fait conserver soigneusement celles des hérétiques ?

» Nous savons que vous avez commis plusieurs autres excès contre Dieu ; mais nous vous portons principalement compassion, si vous en ressentez de la douleur, de vous être rendu extrêmement suspect d'hérésie, par la protection que vous donnez aux hérétiques. Nous vous demandons qu'elle est votre extravagance, de prêter l'oreille à des fables et de favoriser ceux qui les aiment ? Êtes-vous plus sage que tous ceux qui suivent l'unité ecclésiastique ? Serait-il possible que tous ceux qui ont gardé la foi catholique fussent damnés, et que les sectateurs de la vanité et du mensonge fussent sauvés ?

» C'est donc avec raison que nos légats vous ont excommunié et jeté l'interdit sur vos terres. Tant pour ces raisons, que parce que vous avez ravagé le pays avec un corps d'Aragonais ; que vous avez profané les jours de carême, les fêtes et les Quatre-Temps, qui doivent être des jours de sûreté et de paix ; que vous refusez de faire justice à vos

ennemis qui vous offraient la paix, et qui avaient juré de l'observer; que vous donnez les charges publiques à des juifs, à la honte de la religion chrétienne; que vous avez envahi les domaines du monastère de Saint-Guilhem et des autres églises; que vous avez converti diverses églises en forteresses, dont vous vous servez pour faire la guerre; que vous avez augmenté nouvellement les péages; et qu'enfin vous avez chassé l'évêque de Carpentras de son siége; nous confirmons leur sentence, et nous ordonnons qu'elle soit inviolablement observée, jusqu'à ce que vous ayiez fait une satisfaction convenable.

» Cependant quoique vous ayiez péché grièvement, tant contre Dieu et contre l'Église en général, que contre vous en particulier, suivant l'obligation où nous sommes de redresser ceux qui s'égarent, nous vous avertissons et nous vous commandons par le souvenir du jugement de Dieu, de faire une prompte pénitence proportionnée à vos fautes, afin que vous méritiez d'obtenir le bienfait de l'absolution. Sinon, comme nous ne pouvons laisser impunie une si grande injure faite à l'Église universelle, et même à Dieu, sachez que nous vous ferons ôter les domaines que vous tenez

de l'Église romaine ; et si cette punition ne vous fait pas rentrer en vous-même, nous enjoindrons à tous les princes voisins de s'élever contre vous, comme contre un ennemi de Jésus-Christ et un persécuteur de l'Église, avec permission à un chacun de retenir toutes les terres qu'il pourra vous enlever, afin que le pays ne soit plus infecté d'hérésie, sous votre domination. La fureur du Seigneur ne s'arrêtera pas encore ; sa main s'étendra sur vous pour vous écraser et vous faire sentir qu'il est difficile de se soustraire à sa colère, quand on l'a une fois provoquée (*). »

De telles remontrances ne manquèrent pas leur effet. Raymond VI, bien qu'irrité contre Castelnau et le Saint-Siége, se prit à réfléchir aux périls qu'il provoquait, en se déclarant l'ennemi de l'Église, dans un temps où, déjà en lutte avec la noblesse provençale, il avait à craindre d'offrir, aux catholiques de ses états, le moindre prétexte de soulèvement, et il se décida à accepter les conditions des Provençaux. Un traité de paix, d'ailleurs avantageux pour lui, fut aussitôt signé sous la garantie des légats, à qui il promit d'agir sévè-

(*) Epis., Inn. III, liv. X, ép. 69.

rement, désormais, contre les hérétiques albigeois.

Sur ces entrefaites, il s'opéra des vides notables au sein de la légation. Don Diego de Azebès et le frère Raoul moururent presque subitement, et, ces deux hommes évangéliques expirés, il ne resta plus debout sur la brèche de la foi que l'intrépide Castelnau, qui, ravivant sa ferveur au milieu de l'isolement, entreprit de continuer, à lui seul, l'œuvre sainte, inachevée par eux trois. Comme le comte de Toulouse ne se pressait guère d'accomplir ses promesses, en persécutant l'hérésie, il revint, le cœur plein d'amertume, au château de Saint-Gilles, lui reprocher publiquement sa mauvaise foi et son impiété. Cela se fit avec un tel emportement de sa part, que Raymond, humilié devant sa famille et toute sa cour, ne put modérer l'aigreur de ses répliques. Alors la fureur du légat déborda et se formula en cette virulente excommunication :

« Or sus, sire Comte, je vous dis parjure et déloyal. Je vous excommunie et je jette l'interdit sur vos fiefs. A partir d'aujourd'hui, vous êtes l'ennemi de Dieu et des hommes. Vos sujets sont relevés du serment de fidélité. Qui vous dépossé-

dera fera bien, qui vous frappera de mort sera béni. »

A cette imprécation une sourde rumeur courut dans l'auditoire. Le comte de Toulouse lui-même frémit de colère et ne put s'empêcher de s'écrier :

— Qu'on pende ce vilain !

— Par le saint ministère qui m'est conféré, proféra Castelnau avec exaltation, je défends à qui que ce soit de porter une main profane sur la tête de l'oint du Seigneur.

Mais les gardes du comte, sourds à cette défense, se jetèrent sur lui et l'entraînaient hors de la salle, quand Raymond, revenu à son habitude de calme et d'hésitation, les arrêta d'un signe, en ajoutant :

— Non, c'est un insensé, et sa mort, bien que méritée, entacherait notre écusson ducal. Qu'on le laisse fuir et qu'il aille porter ailleurs sa rage impuissante. Le lion dédaigne le loup. Il est d'ailleurs assez de limiers qui en débarrasseront la contrée.

Aussitôt Castelnau se réfugia au milieu des catholiques de Saint-Gilles, qui l'escortèrent à la

hâte jusqu'au bord du Rhône, où il fut forcé de passer la nuit, soit que la traversée fut trop périlleuse avec les ténèbres, soit qu'il manquât de bateau pour le transporter sur la rive opposée. Ce retard lui fut fatal.

Parmi la noblesse spectatrice de la scène de la veille, il s'était trouvé deux jeunes gentilshommes qui, interprétant mal les dernières paroles de Raymond, crurent bien mériter de lui en se faisant les instrumens de son indignation.

Or, le lendemain, au point du jour, une légère embarcation sillonna les eaux du Rhône. Poussée par le hasard ou par le courant, elle dériva vers le rivage de Saint-Gilles. Deux hommes, en juste-au-corps de matelot, la montaient, l'un tenant les rames, l'autre l'aviron. Sur un appel du légat, ils atteignirent la falaise.

— Si point n'êtes des hérétiques ou des juifs, vous ne refuserez pas, dit Castelnau, de donner asile à un apôtre de l'Évangile qui fuit la terre de la persécution.

— Venez, saint homme, répondit l'homme de l'aviron ; les eaux du fleuve sont lieu d'asile.

Ce disant, le matelot tendit la main au légat qui mit aussitôt le pied sur l'embarcation. Il se croyait

sauvé quand un coup de poignard, l'atteignant au cœur, le rejeta, sans vie, sur la plage.

Ces deux matelots n'étaient autres que les deux gentilshommes du comte de Toulouse. Ils firent force de rames et disparurent bientôt, en effet, grâces à la rapidité du Rhône.

Cet événement eut lieu au commencement de l'année 1208.

Le cadavre de Castelnau, recueilli par le clergé de Saint-Gilles, fut enseveli d'abord dans le cloître de l'abbaye, et transféré, un an après, par ordre du pape, dans l'église du monastère, auprès du tombeau de Saint-Gilles (*).

(*) Les religionnaires ayant pris et pillé, en 1562, la ville de St-Gilles, détruisirent le tombeau de Castelnau.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Nouveaux progrès de l'hérésie. — Manifeste du pape. — Le comte de Toulouse députe à Rome des ambassadeurs. — Leur accueil. — Innocent III envoie un légat *a Latere*, dans le Midi. — On prêche la Croisade contre les états de Raymond. — La noblesse et le peuple de France et d'Allemagne prennent la croix. — Raymond s'effraie. — Sa soumission à l'Église. — Son absolution.

III.

Sanctionné ou non par le comte de Toulouse, l'assassinat de Castelnau ne laissa pas que d'être, pour les hérétiques, un important événement en soi, et dans ses conséquences. En effet, le meurtrier du légat ne les avait pas seulement délivrés du plus violent de leurs adversaires, mais il avait encore, par le fait seul du crime, compromis, aux yeux de l'Europe chrétienne, la classe nobiliaire dont

il était issu ; ce qui établissait, entre les Albigeois et leurs seigneurs, une solidarité intime, un pacte d'alliance scellé avec du sang, qu'il était politique, désormais, de maintenir des deux parts, sous peine de se voir exposé, séparément, aux redoutables effets de la vengeance papale.

Cependant l'hérésie continuait tous les jours à se répandre davantage. Le comté de Toulouse en était bien toujours le foyer le plus ardent, mais l'embrasement couvait au nord et au midi, au levant et au couchant, et une seule étincelle pouvait exciter une combustion générale. Le trépas de Castelnau en accéléra l'éclosion. A la nouvelle de cet acte d'audace, les sectaires s'éruptérent soudain, sur divers points à la fois, et ne craignirent plus de se produire aux regards. Aussitôt, en France : la Gascogne, l'Agenois, le Querci, le Rouergue, la Bourgogne et une partie de la Flandre ; en Espagne : le royaume de Léon et la Navarre, et en Allemagne : la Lorraine, la Moravie et la Bohême, confessèrent à haute voix leurs sympathies pour le Manichéisme, dont le culte se célébrait déjà en Esclavonie, en Croatie et en Bulgarie, où l'on comptait plus de douze cents églises hérétiques.

Chaque pays, il est vrai, donnait un nom différent à ses novateurs indigènes. Les Pays-Bas les appelaient Poplicains ; le nord de la France, Tisserands ; la Bourgogne et la Suisse, Vaudois ; l'Allemagne, Paterins ; mais, sous cette diversité de dénominations, il existait, entre les hérésiarques de tous les lieux, une connexité si étroite de vues réformatrices, sinon de croyance religieuse, que, nonobstant la différence des moyens, ils tendaient tous au même but : liberté de penser et d'agir.

L'hérésie avait même tenté une invasion dans le cœur de l'Italie. Spolette, Vicence, Vérone, Florence et Padoue s'étaient soustraites au pouvoir pontifical. On sait que le Manichéisme avait déjà occupé la Lombardie. Sa propagation fut reprise par Gobesinensa de Vérone, Jean de Lion et Reinier, vulgarisateurs audacieux, qui allèrent frapper jusqu'aux portes de la capitale du monde chrétien.

En présence de cet immense péril, Innocent III essaya de soulever une coalition immense, et de la faire éclater sur la Provence, d'où se reflétaient les plus grandes lueurs. L'assassinat de Castelnau avait indigné ce pontife. Il prit une plume de fer, et lança sur l'Europe ce violent manifeste :

« Castelnau est un martyr dont le sang va de-

venir un sujet de triomphe : car c'est le caractère du Seigneur de remporter les victoires les plus complètes, dans le temps où ses ennemis paraissent avoir l'avantage. C'est à présent qu'une heureuse récolte va germer, puisqu'un grain si choisi vient d'être semé dans le chant du Sauveur.

« Aux armes, soldats de Jésus-Christ !

« Que les gémissemens du père commun des fidèles vous rendent sensibles aux intérêts de votre foi. L'Église de Provence n'a personne qui la fortifie ; la désolation où elle est, m'oblige à ouvrir les trésors spirituels de la religion, pour enrichir ceux qui auront le courage de la défendre. »

Ce manifeste causa une grande émotion dans l'univers catholique, et surtout dans le midi des Gaules que la papauté invitait à saccager. Raymond VI se hâta d'envoyer, à Rome, des ambassadeurs pour y justifier sa conduite, et désarmer le courroux d'Innocent III. Il choisit, pour cette négociation, l'archevêque d'Auch, l'abbé de Condom, le prieur des hospitaliers de Saint-Gilles, et Bernard, seigneur de Rabastens, en Bigorre (*).

(*) Nous ne savons où le jésuite Langlois a lu que l'un de ces négociateurs fut Raymond de Rabastens, l'ex-évêque de Toulouse. Il n'existe aucune preuve de ce fait. Il faudrait

Ces députés, admis devant le pape et son conseil, discutèrent avec force les divers points d'accusations dont on chargeait Raymond VI, offrant au reste, de la part de ce comte, de prouver tout ce qu'ils avançaient dans leur réfutation, par serment ou par témoignage.

Sans montrer trop de partialité, le Siége Apostolique ne pouvait refuser, au comte de Toulouse, toutes les prérogatives d'une justice réglée. Innocent accepta donc les offres faites, et répondit aux plénipotentiaires de Raymond :

— Nous et notre conseil apostolique, nous sommes heureux de recevoir le comte de Toulouse à merci. Puisqu'il vient de lui-même se soumettre à l'Église et à tout ce qu'elle ordonnera, nous l'admettons à se justifier et à prouver son innocence. Cela fait, nous lui donnerons notre absolution. Mais avant, pour preuve de sa bonne foi, il remettra, entre nos mains, sept de ses plus forts châteaux, que nous lui rendrons après entière justification. Au reste, comme l'abbé de Citeaux lui est

d'ailleurs ne pas connaître le comte Raymond, pour le supposer inhabile au point de charger d'une mission aussi délicate un homme que le saint Siége avait mis à l'index et interdit de ses fonctions épiscopales.

suspect, nous ferons partir, pour la France, un légat *a latere*, qui traitera directement avec lui.

En effet, le Saint-Père envoya avec cette qualité, en Provence, l'ecclésiastique Milon, son secrétaire, auquel il associa un chanoine de Gênes, nommé Thédise ou Théodose.

Raymond avait demandé des juges; on lui envoyait des bourreaux.

Milon et Théodose arrivèrent en France avec une condamnation préconçue. Décidés qu'ils étaient à user de rigueur, ils ne s'arrêtèrent qu'à Auxerre, où ils se concertèrent avec l'abbé de Citeaux, au sujet de leur légation. Ils partirent ensuite, accompagnés d'Arnaud, pour Villeneuve, au diocèse de Sens, dans la Champagne, où se trouvait alors le roi Philippe-Auguste, à qui ils remirent des lettres dans lesquelles le pape lui enjoignait, pour la rémission de ses péchés, de donner aide et conseil à ses trois légats, de porter tous ses sujets à employer leurs personnes et leurs biens à une si sainte entreprise que la Croisade projetée contre la Provence, et de contraindre les juifs de son domaine, à n'exiger, que dans un temps commode, les usures que ceux d'entre leurs débiteurs qui y coopéreraient, pourraient leur devoir. Enfin, Innocent

exhortait le monarque à se mettre à la tête de la Croisade, ou à y envoyer son fils, le prince Louis, s'il ne pouvait s'y rendre en personne.

Le roi répondit qu'il ne pouvait prendre part à cette expédition, ni par lui-même ni par son fils, à cause de deux ennemis redoutables, le roi d'Angleterre et l'empereur Othon, qui guerroyaient contre lui; que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de permettre à ses barons de prendre part à cette entreprise, et d'autoriser les légats du Saint-Siège à prêcher la Croisade dans toute l'étendue de son royaume.

Sur cette réponse, les légats se séparèrent. Milon et Théodose se rendirent à Montélimar, sur le Rhône, où ils convoquèrent un grand nombre d'évêques, et Arnaud demeura en France, occupé à répandre, dans toutes les provinces du Nord, d'ardens prédicateurs, qui se mirent à courir les villes et les campagnes, appelant aux armes les populations, et répétant ce cri de Pierre-l'Hermite et de saint Bernard : Dieu le veut! Dieu le veut!

Un ébranlement général se fit alors sentir dans le nord des Gaules. Le bas-peuple et la noblesse prirent la croix avec enthousiasme, mus en cela, le premier, par l'appât des indulgences, et la se-

conde, par un intérêt moins religieux mais non moins déterminant.

Par suite des premières Croisades d'outre-mer, et de la dissipation qui s'était, depuis longtemps, introduite au cœur de la classe nobiliaire, la plupart des gentilshommes de cette époque voyaient leurs terres seigneuriales, aliénées en entier ou fortement grévées d'emprunts qui devaient tôt ou tard les dévorer. Ce que la noblesse désirait donc le plus, en ce moment, c'était de reconstituer son ancienne puissance féodale; et si l'ère des Guillaume de Normandie et des Tancrède d'Hauteville était passée, l'interdit, jeté sur les riches plaines du Midi, ouvrait aux barons une ère nouvelle de spoliations, dont ils ne pouvaient trop s'empresser de profiter. Pour de tels hommes, le règne de la terre avait quelque chose de plus séducteur que le règne des cieux.

Ainsi, grâce à la cupidité des uns et au fanatisme des autres, les prédicateurs de la Croisade se virent bientôt à la tête de nombreux corps de pélerins. A la nouvelle de ces armemens, le comte de Toulouse fut plongé dans de légitimes appréhensions. Déjà pour éviter à ses sujets et à lui-même les désastres d'une collision religieuse, il

avait imploré la papauté ; il ne lui manquait plus maintenant qu'à implorer son autre adversaire naturel, la royauté, et il s'y résigna. Mais Philippe-Auguste, son proche parent, mit pour condition à son appui, la rupture de Raymond avec l'empereur d'Allemagne.

Double perplexité ! comme comte de Toulouse, Raymond VI était vassal du roi de France ; comme marquis de Provence, il était feudataire de l'empereur d'Allemagne. Othon était à craindre ; Philippe à redouter. Dans la guerre qu'ils se faisaient, quel serait le vainqueur ? question insoluble. Lequel fallait-il abandonner ? La prudence commandait de les ménager également.

Ce fut le parti que prit le comte. Après avoir fait sa cour au roi, il protesta de son dévouement à l'empereur. Mais la neutralité même le perdit. En ménageant les deux rivaux, il leur donna des défiances. En ne se déclarant pour aucun, il se les aliéna tous les deux. Othon lui refusa des secours d'argent ; Philippe des secours de soldats.

Or, c'est au moment où il était livré aux perplexités de ces deux abandons, qu'il reçut une sommation du légat Milon de comparaître devant lui à Valence, en Dauphiné. Le comte, dit Dom Vais-

sette, obéit sans aucune difficulté ; et s'étant rendu dans cette ville à la mi-juin de l'an 1209, il promit d'exécuter fidèlement tous les ordres du légat, lequel lui ordonna de remettre, selon les instructions d'Innocent, sept de ses châteaux à l'Église romaine pour la sûreté de ses promesses. Milon exigea, de plus, que les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles lui fissent le serment que s'il venait à les enfreindre ou à désobéir à ses ordres, ils se regarderaient comme déliés du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, et que son comté de Melgueil serait alors confisqué au profit de l'Église.

Le comte de Toulouse ne se refusa à aucune soumission et prêta ce serment entre les mains de Milon :

« L'an de l'incarnation 1209, au mois de juin, je, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, me remets moi-même avec sept châteaux, savoir : Oppede, Montferrand, Baumes, Mornas, Roquemaure, Fourques et Fanjeaux à la miséricorde de Dieu et au pouvoir absolu de l'Église romaine, du pape et de vous, seigneur Milon, légat du Siége apostolique, pour servir de caution au sujet des

articles pour lesquels je suis excommunié. Je confesse, dès à présent, tenir ces châteaux au nom de l'Église romaine, promettant de les remettre incessamment à qui vous voudrez, et quand vous le jugerez à propos; d'obliger comme vous l'ordonnerez leurs gouverneurs et leurs habitans à jurer de les garder exactement, tout le temps qu'ils seront au pouvoir de l'Église romaine, nonobstant la fidélité qu'ils me doivent, et de les faire garder enfin à mes dépens. »

Milon indiqua ensuite, au comte, le jour où il lui donnerait publiquement l'absolution et le relèverait de l'interdit. Cette cérémonie devait se passer à Saint-Gilles, au cœur des états de Toulouse.

Pendant l'intervalle, Théodose alla prendre possession des sept châteaux convenus : ceux d'Oppède, de Mornas et de Beaumes étaient situés au-delà du Rhône, dans l'ancien marquisat de Provence. Les quatre autres étaient en deçà de ce fleuve; savoir : ceux de Roquemaure et de Fourques sur le Rhône, le premier au diocèse d'Uzès, et l'autre au diocèse d'Arles; le château de Monferrand est dans le diocèse de Montpellier, et celui de l'Argentière, en Vivarrais.

Le 17 juin de l'an 1209 était le jour fixé pour

l'absolution publique du comte de Toulouse. La nouvelle s'en était rapidement répandue. Dès le matin, une foule immense venue des diverses contrées du Midi, emplissait la basilique de Saint-Gilles, avide d'un spectacle insolite et inoui.

Dans le vestibule de l'abbaye il y avait un autel de dressé. Sur cet autel étaient exposés le saint sacrement et les reliques des saints. Tout autour s'étaient rangés le légat *a latere*, Milon, les archevêques d'Arles, d'Aix et d'Auch, les évêques de Marseille, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Nismes, Agde, Lodève, Toulouse, Béziers, Fréjus, Nice, Apt, Sisteron, Orange, Viviers, Uzès et Maguelonne.

Sur le coup de dix heures, Raymond se présenta devant l'abbaye, pieds nus, vêtu d'une simple chemise, épaules découvertes, corde au cou, torche au poing, et se jeta aux pieds du légat en demandant à être réintégré dans la communion catholique.

— Vouz soumettez-vous à tout ce que nous ordonnerons? demanda le légat.

— Oui, répondit Raymond.

— En ce cas, prononcez le serment que voici:

Raymond prit le parchemin, et comme il était

instruit dans les lettres, il lut sans secours de clerc, ce serment dont la formule avait été dictée par Milon :

« — L'an XII du pontificat du seigneur pape Innocent III, le 18 juin, je, Raymond, duc de Narbonne, jure sur les Saints-Évangiles, en présence des sacrées reliques de l'Eucharistie et du bois de la vraie croix, que j'obéirai à tous les ordres du pape et aux vôtres, maître Milon, notaire du seigneur pape, et légat du Saint-Siége apostolique et de tout autre légat du St-Siége, touchant tous et chacun des articles pour lesquels j'ai été ou je suis excommunié, soit par le pape, soit par son légat, soit par les autres, soit enfin de droit; en sorte que j'exécuterai de bonne foi tout ce qui me sera ordonné tant par lui-même, que par ses lettres ou par ses légats, au sujet desdits articles, mais principalement sur les suivans :

1° Sur ce que les autres ayant fait serment d'observer la paix, *on dit* que j'ai refusé de la signer;

2° En ce qu'*on dit*, que je n'ai pas gardé les sermens que j'ai faits pour l'expulsion des hérétiques et de leurs fauteurs ;

3° Sur ce qu'*on dit* que j'ai toujours favorisé les hérétiques ;

4° Sur ce qu'on me regarde comme suspect dans la foi ;

5° Sur ce que j'ai entretenu les Routiers ou les *Mainades* ;

6° Sur ce qu'*on dit* que j'ai violé les jours de carême, des fêtes et des quatre-temps, qui devaient être des jours de sûreté ;

7° Sur ce qu'*on dit* que je n'ai pas voulu rendre justice à mes ennemis, lorsqu'ils m'offraient la paix ;

8° Pour avoir confié à des juifs les offices publics ;

9° En ce que je retiens les domaines du monastère de Saint-Guilhem et des autres églises ;

10° En ce que j'ai fortifié les églises et que je m'en sers comme de forteresses ;

11° Sur ce que je fais lever des péages et des guidages indus ;

12° Pour avoir chassé l'évêque de Carpentras de son siége ;

13° Sur ce que l'on me soupçonne d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre de Castelnau,

de sainte mémoire, principalement parce que j'ai mis le meurtrier dans mes bonnes grâces ;

14° Sur ce que j'ai fait arrêter prisonniers l'évêque de Vaison et ses clercs ; que j'ai détruit son palais avec la maison des chanoines, et que j'ai envahi le château de Vaison ;

15° Enfin sur ce qu'*on dit* que j'ai vexé les personnes religieuses, et que j'ai commis divers brigandages.

» J'ai fait serment sur tous ces articles et sur tous les autres qu'on pourrait m'objecter, et je l'ai fait faire à tous ceux que j'ai donné pour cautions, touchant les châteaux de Fourques, Oppède, Montferrand, et autres. Si j'enfreins ces articles et tous les autres qu'on pourra me prescrire, je consens que ces sept châteaux soient confisqués au profit de l'Eglise romaine, et qu'elle rentre dans le droit que j'ai sur le comté de Melgueil. Je veux et j'accorde de plus, qu'en ce cas je sois excommunié ; qu'on jette l'interdit sur tous mes domaines ; que ceux qui feront serment avec moi, soit consuls ou autres, et leurs successeurs, soient dès lors absous de la fidélité, du devoir et du service qu'ils me doivent, et qu'ils soient tenus de prêter serment de fidélité, et de le garder, à l'Eglise ro-

maine, pour les fiefs et droits que j'ai dans leurs villes et leurs châteaux. Enfin je m'engage par le même serment à entretenir la sûreté des chemins. »

— Et maintenant, Sire Comte, dit ensuite le légat, je vous ordonne en vertu de mes pouvoirs de représentant du Siége apostolique, de rétablir l'évêque de Carpentras dans tous les droits qu'il avait au dehors et au dedans de cette ville; de le dédommager de toutes les pertes que vous lui avez causées; de fournir pour cela des cautions suffisantes; de renoncer absolument au serment que les habitans de Carpentras vous prêtent depuis trois ans, et de me remettre, à moi légat, la forteresse que vous avez fait construire en cette ville. Je vous requiers de restituer à l'évêque, au prévôt, et aux chanoines de Vaison, les châteaux et autres domaines que vous leur détenez; de donner caution que vous les indemniserez, soit pour les dommages que vous leur avez causés, soit pour les édifices que vous leur avez détruits, et de me remettre le château de Vaison, à moi légat, ou à celui que je commettrai à cet effet. Je vous somme de chasser entièrement de vos domaines les Aragonais, Routiers, Cotereaux, Brabançons, Bas-

ques, Mainades et autres brigands, sous quelques noms qu'ils soient connus; de veiller à la sûreté des chemins publics; de ne donner aux juifs aucune administration publique ou particulière dans vos états; enfin d'exécuter fidèlement tous les autres ordres que le pape ou ses légats pourront vous donner dans la suite.

— Ainsi ferai-je, murmura l'infortuné Raymond.

Seize barons du Midi, cautions et vassaux du comte de Toulouse firent serment d'obéir pareillement à tous les ordres du pape, de l'Eglise et de ses légats. Dom Vaissette nous en a conservé les noms : c'étaient Guillaume de Baux, prince d'Orange, et Hugues, son frère; Raymond de Baux, leur neveu, Dragonet de Bocoyran, Guilhaume d'Arnaud, Raymond d'Argoût, Ricard de Carumbo, Bertrand de Laudun et Guillaume, son frère; Bernard d'Anduze et Pierre Bermond, son fils; Bostaing de Porquières, Raymond, seigneur d'Usez et son fils Decan; Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel, et Pons Gaucelin de Lunel.

Puis, le légat Milon jeta son étole autour du cou de Raymond VI, en prit les deux bouts, de la main gauche, et l'introduisit ainsi dans l'é-

glise en le battant de verges, de la main droite, et en le faisant prosterner devant le maître-autel. Là, il lui donna son absolution et releva ses terres de l'interdit papal.

Après cette étrange cérémonie, il fut loisible au comte de se retirer ; mais la foule était si grande qu'il ne pût, disent les Bénédictins, s'en retourner par le même chemin par lequel il était venu, et qu'il fut obligé de passer par un des bas-côtés de l'église, où on avait transféré le tombeau de Pierre de Castelnau, en sorte que plusieurs crurent qu'il lui faisait amende honorable de sa mort.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Rendez-vous des Croisés. — Dénombrement de l'armée. — Arnaud, généralissime. — La Croisade prend Servian. — Siége de Béziers.

IV.

La soumission de Raymond VI, tout humiliante qu'elle fût, n'avait cependant pas atteint le but promis. L'horizon allait toujours s'assombrissant autour des provinces méridionales; et si, la partie du Midi, constituant les fiefs directs de la maison de Toulouse, était momentanément à l'abri de la Croisade, les domaines des autres seigneurs albigeois ne se voyaient pas moins exposés

à d'imminentes dévastations. Prèchée avec entraînement par Arnaud, abbé de Citeaux, Navarre, évêque de Consérans, et Raymundi, évêque de Rieux, ces deux derniers, récemment nommés à la légation en remplacement des frères Reynier et Castelnau, la guerre religieuse soulevait dans tout le royaume de France d'innombrables légions, que le beau ciel de la Provence conviait au splendide banquet de l'invasion, où chaque aventurier pouvait, de son glaive, se découper une portion de territoire, et se l'inféoder, en guise d'apanage.

La ville de Lyon était le lieu de rendez-vous général. Là, devaient se réunir les Croisés du nord, de l'est et de l'ouest de la France; aucun d'eux n'y manqua. Durant tous les premiers jours de juillet, les environs du Rhône regorgèrent de pélerins, qui venaient se grouper sous la bannière de l'Église, un bourdon à la main, emblème de leur pélerinage, une croix rouge sur la poitrine, symbole de la cause sacrée dont ils se faisaient les champions.

Ils venaient de la Normandie, de la Picardie, de la Flandre, de l'Aquitaine, de la Lorraine, de la Bourgogne et de vingt autres provinces, qui s'étaient fait un bonheur d'envoyer à la Croisade la dîme de leurs habitans, et l'élite de leurs guerriers.

C'était un bizarre assemblage de nobles et de serfs, de clercs et de laïques, de races et de langages. Diversité de mœurs, diversité d'intérêts nationaux, tout cela s'était effacé devant un même désir chez les peuples : l'extirpation de l'hérésie ; devant un même but chez les nobles : le pillage de la Provence.

A la tête de cet immense attroupement de Croisés, on distinguait, entre tous, le duc de Bourgogne, Odon, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, Robert de Courtenai, Henri de Donzy, comte de Nevers; les comtes de Saint-Pol, de Montfort, héros de la croisade, de Bar, de Genève, de Poitiers et de Forêts; Guichard de Beaujeu, Gauthier de Joigny, le seigneur d'Anduze, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et Gui de Levis, nommé plus tard maréchal de la foi.

A côté d'eux, venaient les membres les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique : Pierre de Corteil, archevêque de Sens ; Guillaume de saint-Lazare, évèque de Nevers, Robert, évèque de Clermont et frère du comte d'Auvergne ; Gaultier, évêque d'Autun ; Arnaud, abbé de Citaux, premier légat du pape ; Dominique d'Osma, qui courait à la conquête de sa canonisation ; et le moine de Vau-

cernai, qui nous a laissé une chronique passionnée de cette guerre religieuse.

Ces seigneurs ou prélats conduisaient, après eux, leur contingent d'hommes d'armes et de vassaux : ceux-ci, déployant la bannière de leur diocèse ; ceux-là, l'étendart de leur maison féodale.

Un matin de la Saint-Jean Baptiste, l'armée élut ses commandans et mit à sa tête, en qualité de généralissime, Arnaud, abbé de Citeaux.

Puis, le clairon sonnant, toutes les troupes s'ébranlèrent, traversèrent le Dauphiné, le comtat Venaissin, et passant le Rhône, vinrent faire une halte de quelques jours à Montpellier, ville de la Septimanie ou Languedoc.

Le vicomte de Béziers et de Carcassonne, Roger de Trencavel, jeune seigneur de grande bravoure, informé de l'approche des Croisés, se rendit aussitôt dans cette ville, pour faire sa paix avec les légats, à l'exemple de son oncle, le comte de Toulouse. Tous ses efforts furent vains. Il fallait bien que la vengeance papale tombât sur quelque tête de seigneur : Roger se retira tout courroucé.

Arrivé à Béziers, il y rassembla la commune et les principaux vassaux de ses domaines, leur fit part du refus obstiné des légats, et résolut, de leur

avis, de défendre ses états jusqu'à la dernière goutte de son sang. Toutes ses places furent immédiatement approvisionnées de vivres et de défenseurs. Béziers prit les armes et Roger alla se jeter dans Carcassonne, avec ses plus braves chevaliers.

Cependant, les Croisés quittant Montpellier, se mettaient en marche et franchissaient les frontières du diocèse de Béziers. Leur rapide invasion jeta la terreur dans le pays. Les Albigeois n'étaient pas prêts à la résistance. La plupart des seigneurs abandonnèrent leurs châteaux et cherchèrent leur salut dans les places fortes des environs. Le château de Servian, situé à deux lieues nord-ouest de Béziers, fut, au dire des Bénédictins, une des premières conquêtes de l'Eglise. Elle en fut aussi la plus facile. Les Croisés l'ayant trouvé vide de garnison, s'en emparèrent sans coup férir, le 21 juillet, veille de la Madeleine.

Le jour même, ils furent joints par deux autres corps de pèlerins.

Le premier venait du côté d'Agen. Il était commandé par l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Limoges, de Basas, de Cahors et d'Agen, par Gui, comte d'Auvergne, le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardaillac et le seigneur de Castelnau

de Montratier qui conduisait les auxiliaires du Querci.

Ces Croisés s'étaient saisis en chemin du château de Puy-la-Roque, en Querci, qu'ils avaient trouvé abandonné, et avaient formé le siége du manoir de Casseneuil, sur les confins de l'Agenois, défendu par une forte garnison de Gascons. Tous leurs assauts avaient été repoussés par le commandant du château, Seguin de Bologne, qui, manquant enfin de vivres, s'était vu obligé de capituler. Plusieurs Albigeois trouvés dans la place avaient été brûlés vifs.

L'autre corps venant du Velay était commandé par l'évêque du Puy. Il avait pris sa route par le Rouergue, passé à Caussade, dans le Bas-Querci, frappé d'une forte contribution la ville de Saint-Antonin, sur les frontières de l'Albigeois, et brûlé, en traversant le Toulousain, le château de Villemur, sur le Tarn.

Quand l'accession fut complète, la Croisade compta cinq cent mille combattans (*). Elle fit

(*) Voyez : Petrus Vallis Cernarii, c. XIII. — Chron. d'Albéric. — Rigord. de Gest. Phil.-Aug., p. 56.—Chron. Rob. Altiss. — Math. Paris, an 1213.— Inn. III, liv. XII, ép. 108. — Guilh. Armor. Phil., liv. 8. — César Hasler, liv. V, c. 21. — Histoire de Languedoc, par les Bénédictins, t. III, p. 167.

aussitôt les approches de la ville de Béziers.

Confians en leur courage, les Biterrois n'essayèrent point d'éviter le choc d'une armée si formidable. Une capitulation répugnait autant à leur fierté native qu'à leur conscience albigeoise. Leur évêque, Réginald de Montpellier, prélat vénérable par son âge avancé, sa science et sa vertu, écrit Dom Vaissette, tenta vainement de les ramener à des sentimens de prudence et de conservation.

« Je vais, s'écria-t-il avec angoisse, me jeter aux pieds des légats du siége apostolique ; mes larmes, sinon mes cheveux blancs, les toucheront, et je vous obtiendrai une paix honorable.

— Non, non, répartit la foule exaltée, pas de traité avec ces bandits du Nord ; plutôt la mort et la destruction de notre cité.

— Eh bien ! termina le vieillard, je ne sortirai point de vos murs pour aller chercher un refuge dans le camp de vos ennemis. S'il faut mourir, nous mourrons tous ensemble. Dans aucun cas, le berger ne doit abandonner le troupeau confié à sa garde. »

Cet admirable exemple de tolérance et de dévouement, fut imité par tout ce qu'il y avait de catholiques dans Béziers. Loin d'abandonner leurs

adversaires religieux, ils se liguèrent avec eux, au moment du péril, et jurèrent de mourir plutôt que de trahir la mère-patrie (*).

Aussitôt, la porte faisant face à Montpellier s'ouvrit, et une troupe d'habitans d'élite courut à la rencontre de l'ennemi. Surprise par cette brusque attaque, l'avant-garde croisée se rompit et ne tarda pas à se replier en désordre sur son corps de bataille. Ce premier succès enivra les Biterrois qui se précipitèrent à la suite des fuyards et vinrent donner, tête baissée, dans les rangs compactes de la gendarmerie catholique. Celle-ci élargit ses ailes et tomba, impétueusement, sur cette poignée de communiers, dont l'inexpérience militaire avait préparé la défaite. Pris en tête et en flanc, les Biterrois plièrent à leur tour, après quelques instans de résistance, et s'enfuirent vers la ville, toujours poursuivis par les chevaliers croisés qui les talonnèrent, l'épée aux reins, jusques sous les murs de Béziers.

Ainsi se firent les approches. Et comme la nuit

(*) « Le peu de catholiques qui étaient dans la place s'étaient unis par serment avec les hérétiques, et les uns et les autres avaient juré de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. »

(Hist. de Carcassonne, par le P. Bouges, p. 135.)

s'avançait et que d'ailleurs l'armée avait besoin de repos, après la fatigue de la journée, on arrêta là les hostilités et on renvoya au lendemain toute attaque contre la place. Les Biterrois, comprenant que cette masse d'assaillans les écraserait à chaque fois qu'ils se risqueraient en rase campagne, résolurent de compenser les moyens, en se tenant derrière les murailles, et de ne combattre qu'à la faveur des créneaux.

Le lendemain, au point du jour, le clairon retentissant au camp et le tocsin sur la ville, les fortifications se couvrirent de toute la population valide de Béziers, et cinq cent mille hommes, armés de haches et munis d'échelles, sortirent des tentes et vinrent se ranger en bataille autour des fossés comblés de fascines.

Des deux parts, on était également morne et silencieux. Ce n'était pas sans appréhension, en effet, que l'on examinait, d'un côté, la forte assiette des remparts, et de l'autre, l'ordonnance de cette armée formidable qui s'apprêtait à l'escalade. Les légats et les évêques parcouraient les rangs catholiques, excitant les Croisés au combat, tant par la promesse des indulgences que par celle du sac de Béziers.

— Que rien ne soit épargné dans Sodome, criait l'abbé de Citeaux, que le fer et le feu la ravagent tour à tour, pour que cet exemple épouvante les villes rebelles !

— Mais, dans la confusion du sac, comment reconnaîtrons-nous les catholiques des hérétiques ?

— *Tuez toujours*, répliqua le légat, *Dieu connaîtra les siens* (*) !

Et le signal de l'attaque résonna sur toute la ligne des assaillans. Les Croisés s'ébranlèrent aussitôt, franchirent les fossés et se portèrent vivement aux murailles, où ils plantèrent leurs échelles en dépit des traits ennemis. Puis, l'assaut commença avec une opiniâtreté sans exemple ; mais, plus les Croisés mettaient d'ardeur à gravir les remparts, plus les Biterrois faisaient d'efforts surhumains pour les en écarter. A la fin, l'avantage demeura à ces derniers. Les échelles furent renversées et les

(*) Avant le sac de Béziers, les Croisés demandèrent à l'abbé de Citeaux ce qu'ils devaient faire en cas qu'on vînt à prendre la ville par assaut, dans l'impossibilité où on était de distinguer les Catholiques d'avec ceux qui ne l'étaient pas. L'abbé, craignant que plusieurs hérétiques ne voulussent passer pour orthodoxes, dans la vue d'éviter la mort, et qu'ils ne reprissent ensuite leurs erreurs, répondit :

— Tuez-les tous ; car Dieu connaît ceux qui sont à lui ! Ainsi on ne fit quartier à personne. » (Guill. Armor., liv. VIII.)

assiégeans culbutés avec de grandes pertes. Toutefois, à la faveur de l'escalade, les mineurs catholiques étaient parvenus à se loger dans les fondemens des murailles, qu'ils se mirent à saper, et où le salpêtre acheva bientôt ce que la pioche avait entamé.

En quelques heures, un pan de mur, s'écroulant avec fracas, ouvrit une large brèche au comte de Nevers, qui cria à ses gens d'armes :

— Aux murailles, soudards, dégainez et suivez-moi !....

Mais, les assiégés firent face à cette agression, en présentant un mur de fer en place d'un mur de pierres éboulé. Trois fois, le comte de Donzi et ses Nivernais, se jetèrent contre ce rempart de piques, et trois fois, ils reculèrent, culbutés, sans pouvoir l'ébrécher.

Cependant, une quatrième charge se fit, plus impétueuse et plus acharnée que les précédentes. Honteux d'être ainsi repoussé, le baron de Nevers en devint téméraire : il se rua sur cette ligne de piques et réussit enfin à s'y faire jour.

Électrisés par son exemple, les Nivernais s'élancèrent à sa suite et élargirent la trouée. Une fois la digue rompue, les deux partis se mêlèrent

et se battirent homme à homme, corps à corps, hache contre hache.

Certes, c'était là un combat homérique qui se livrait en vue du camp et de la ville. Mais celle-ci ne pouvait démunir ses remparts pour envoyer des renforts à ses défenseurs, tandis que la Croisade faisait succéder, de moment en moment, des troupes fraîches à ses troupes fatiguées. Les Biterrois tombaient de lassitude. Blessés pour la plupart, ils continuaient néanmoins à soutenir l'assaut, quand un signal connu retentit au bord des fossés et derrière les assaillans.

— Albigeois à la rescousse! Béziers! Béziers!....

A ce cri, le comte de Nevers fit un pas rétrograde. Ses hommes d'armes se troublèrent et faiblirent un instant. L'énergie des assiégés se raviva. Ils firent un dernier effort et refoulèrent les assaillans hors de la brèche qu'ils allaient conquérir.

Bernard de Servian, qui commandait la ville, venait, dans un but de diversion, de tenter une attaque désespérée. A la tête d'un escadron d'élite, il opéra une sortie et prit en queue les assiégeans. On a vu combien sa manœuvre avait pleinement réussi. Mais ce succès n'était que temporaire.

Après avoir dégagé la brèche et mis, entre deux attaques, les Nivernais, il s'agissait de leur passer rapidement sur le corps et de rentrer dans la place. Cette dernière manœuvre ne put s'accomplir assez tôt. Bien que cernés, le comte de Donzi et ses chevaliers firent si âpre résistance, que la cavalerie du camp eut le temps de venir à leur secours et de charger à revers les cavaliers biterrois. Vingt fois moins nombreux que leurs nouveaux adversaires, ces trois cents braves furent bientôt écrasés. Leurs débris, mutilés, reprenaient en désordre le chemin du pont-levis, quand les comtes de Saint-Pol, de Montfort et de Courtenay, s'attachant à leurs pas, entrèrent dans la ville à la suite des fuyards.

Dès ce moment, Béziers fut perdu.

Toute l'armée croisée enjamba les murailles et s'abattit sur la place conquise, aux cris de :

— Mort, aux Albigeois ! Tue, tue les hérétiques !

Il se commit là un effroyable massacre. Le soldat se rappela des instructions de l'abbé de Cîteaux et les remplit dans toute leur rigueur. Chaque habitant fut égorgé (*). Hommes et femmes,

(*) El talamen an faits les ungs et les altres, que dins la

vieillards et jeunes filles tombèrent indistinctement sous le glaive, après avoir subi d'atroces profanations. Mais, comme le fer ne suffisait point à la complète destruction, la torche se joignit au poignard. Celui-ci perçait le cœur, celle-là consumait le corps. Hurlemens de rage, cris de désespoir, soupirs de mort, blasphêmes de luxure, tout cela se heurtait, et se mêlait au cliquetis des armures, au clapotement des flammes, à l'éboulement des édifices, au courant des ruisseaux, enfin, grossis de sang et roulant des cadavres.

Oh ! c'était affreux qu'un tel spectacle ! La plume se refuse à le retracer, et l'écrivain ne trouve que des larmes de sang à verser sur cette sanglante page de nos annales néfastes.

Un seul édifice était resté debout à cause de son isolement. C'était l'église de Sainte-Madeleine, où, dès le début de l'attaque, s'étaient réfugiés les malades, les femmes enceintes et les enfans en bas âge. L'évêque, le vénérable Réginald de Montpellier, était au milieu d'eux, les consolant, les encourageant, et leur faisant espérer que la sain-

villa de Béziers son intrats, nonobstant toute défensa et resistensa faita per los dits de la villa ; oun fouc fait lo plus grand meurtre de gens que jamai fosea fait en tout lo monde; car aqui non era sparnyal viel ni fore..... (Aut. prov.)

testé du lieu les préserverait de la boucherie générale.

Il n'en fut rien.

—A Sainte-Madeleine ! s'écria un des Croisés.

— A Sainte-Madeleine ! répétèrent ses compagnons.

La basilique fut envahie ; et sans respect pour le lieu, sans pitié pour les malheureux qui s'y étaient enfermés, la Croisade arriva là au dénouement de son horrible drame.

Les enfans, arrachés à la mamelle, étaient lancés du haut des tribunes dans l'église, où des soldats les recevaient sur la pointe des hallebardes (*).. Les femmes grosses, conduites au milieu d'une ronde infernale, y étaient éventrées avec un cynisme de propos révoltant. Sept mille infortunés furent ainsi offerts, en holocauste expiatoire, devant l'autel de celui qui a dit : *Qui frappera de l'épée, périra par l'épée.*

Quand le dernier des martyrs fut mort, la torche se promena dans l'édifice et l'incendia.

Cet événement arriva le 22 juillet de l'an 1209.

(*) « Car a qui non era sparnyat viel ny jove, non pas *los enfans que popavan*, los tuavan et meurtrisian. (Chron prov.)

Soixante mille victimes du fanatisme périrent, ce our là, dans Béziers.

Quelques heures avaient suffi à la destruction d'une ville florissante et au massacre d'une nombreuse population.

Après avoir bivouaqué trois jours entiers sur des ruines, la Croisade se remit en marche, précédée de la funeste nouvelle du sac de Béziers. La Provence en fut terrifiée. Si désastreuses que fussent les guerres de la féodalité, aucune d'elles ne présentait ce caractère de barbarie. Grâces à la stupeur générale, les Croisés conquirent divers châteaux du diocèse sans coup-férir, et y trouvèrent d'amples munitions de guerre et de bouche, qui servirent à leur ravitaillement.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

La Croisade se remet en marche. — Soumission de Narbonne. — Siège de Carcassonne. — Bravoure du vicomte Roger. — Simon de Montfort. — Entrevue du roi d'Aragon et du légat. — Trahison de ce dernier. — Arrestation de Roger. — Prise de Carcassonne.

V.

Narbonne, redoutant pour elle le sort de Béziers, envoya au devant de l'armée, Béranger, son archevêque, Aymeri, son vicomte, et des députés nobles et bourgeois, chargés de moyenner pour elle un traité de paix. Ces délégués avaient, aux yeux des légats, un puissant moyen de recommandation. Durant le sac de Béziers, ils avaient eu le soin de promulguer des statuts sévères contre

les hérétiques de leur cité et des diocèses circonvoisins. Aussi, obtinrent-ils aisément de la Croisade, qu'on n'envahirait point leur district, et qu'elle les protégerait contre toute attaque albigeoise.

Voici le sommaire du traité passé à cette occasion :

L'archevêque, le vicomte, l'abbé de Saint-Paul et les principaux habitans de Narbonne, firent serment, entre les mains du légat, Arnaud, et des chefs de l'armée :

1° De garder la foi à tous les Croisés ; de leur fournir tous les secours et les vivres dont ils auraient besoin ; de protéger tous ceux qui iraient au camp ou qui en reviendraient ; et de se comporter, envers les Croisés, en bons catholiques et en bons frères.

2° De payer à l'armée, quatre deniers pour livre, de tous leurs biens, meubles et immeubles, excepté de leurs montures, habits, livres et ustensiles de maison.

3° De livrer à l'armée tous les hérétiques, avec leurs effets, et les biens, que ceux qui n'étaient pas du pays, leur avaient mis en dépôt.

4° De représenter, au duc de Bourgogne et au comte de Nevers, ceux qui étaient suspects d'hé-

résie, afin qu'ils en disposassent suivant les ordres de l'Église, par le conseil des archevêques et évêques qui étaient dans le camp;

5° De leur remettre les biens des juifs, à condition que ces deux princes se chargeraient de la défense de la ville de Narbonne.

6° L'archevêque et le vicomte leur promirent, de plus, de leur livrer les forteresses qu'ils avaient dans la ville, dans le diocèse, et dans le vicomté de Narbonne.

7° Les habitans de cette ville, s'engagèrent de s'en rapporter à ce duc et à ce comte, pour la punition de ceux qui enfreindraient ces articles.

8° Enfin, le duc et le comte, de l'avis et du consentement de l'armée, promirent, par serment, à leur tour, tant en leur nom, qu'en celui de tous les Croisés, qui étaient dans le camp, ou qui y viendraient dans la suite, à l'archevêque, au vicomte, à l'abbé de Saint-Paul, aux bourgeois et aux nobles de la cité et du bourg de Narbonne, de les garder fidèlement avec tous leurs biens, et de leur rendre, à leur retour en France, les forteresses qu'ils devaient leur livrer.

Ce traité de paix n'était point sans importance pour l'armée catholique; elle acquérait, ainsi, une

place de sûreté au sein même du Languedoc, et se créait un moyen commode d'approvisionnement.

Cela fait, la Croisade tourna les yeux vers Carcassonne, qu'il fallait conquérir pour être réellement maître de la contrée.

Cette ville est, de nos jours, divisée en deux parties par la rivière d'Aude, qui coule au milieu d'elles. L'une, la moins étendue mais la plus forte, se nomme la cité; l'autre, la ville-basse. Celle-là date des temps celtiques, celle-ci, de l'époque féodale.

Assise sur un rocher, qu'elle ceint au front, comme une couronne de suzerain, la cité composait donc, à elle seule, la place vers laquelle allait se porter tout l'effort des Croisés. Son assiette, naturellement fortifiée par les accidens du terrain et par les sinuosités de l'Aude; sa double enceinte de murailles, surmontée de soixante tours; son château vicomtal flanqué de tourelles rondes à chacun de ses angles, et enroulé de larges fossés palissadés, légitimaient encore, comme du temps des Tectosages, la dénomination de *Carcasso*, (boulevart) que ces peuples lui avaient donné, lors de leur occupation.

Outre ces moyens de défense intérieure, la cité

était extérieurement défendue par deux grands faubourgs, et deux autres plus petits que l'on appelait vulgairement *Barbacanes*. Ces quartiers, s'étaient, comme quatre sentinelles vigilantes, adossés aux vieilles constructions visigothes, pour en garder les abords et en être gardés à leur tour.

Le premier se déployait au septentrion de la forteresse, et le second au midi; chacun d'eux avait ses fossés et ses tourelles.

Quant aux deux plus petits, les Barbacanes, ils s'étaient groupés entre la place et la rivière, préservés d'un côté par les remparts, et de l'autre par les flots de l'Aude.

Le vicomte Roger, nous l'avons déjà dit, s'était jeté dans cette capitale de ses états, avec l'élite de ses troupes, décidé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. En sage capitaine, il avait mis en œuvre tous les moyens propres à lui assurer la victoire. Les magasins du château s'étaient emplis de vivres; les citernes, d'eau potable; les bastions, d'adroits arbalétriers; et toute la garnison excitée par la présence du Vicomte, se sentait au cœur une bravoure inébranlable.

Le premier août 1209, l'armée de la Croisade parut en ligne de bataille, enseignes déployées, et

clairons sonnant, à une portée d'arc de Carcassonne. Elle n'avait point achevé de planter ses tentes, que le légat envoya à Roger l'ordre de rendre sa forteresse.

— Ouvrez vos portes au plutôt, sire Vicomte, lui dit le messager.

— Que les Croisés viennent les forcer, répondit Trencavel, et je jure Dieu de leur faire un si bon accueil, que les corbeaux auront pour longtemps de quoi pâturer sur leurs cadavres.

— Alors il vous sera fait comme aux habitans de Béziers.

— De Béziers !... interrompit le vicomte. Pour t'introduire ici, tu te donnes, héraut, un sauf-conduit périlleux. Sais-tu que j'ai soif de représailles, et que, si je n'écoutais qu'un sentiment bien légitime, je te ferais pendre, sur l'heure, à la plus haute de mes tours, en guise de pennon.

— Et le droit des gens ? murmura le héraut troublé.

— Et les droits de l'humanité ! clama Roger en courroux. Les ont-ils écoutés, bandit, ces scélérats du Nord, qui déshonorent la croix qu'ils portent sur leur poitrine ? Ne les ont-ils pas violés, ces bourreaux catholiques, en égorgeant les femmes

et les enfans, en massacrant les vieillards réfugiés au sanctuaire de Dieu?

En prononçant ces paroles, l'indignation de Roger avait débordé; sa voix était sèche et fébrile, ses yeux étincelaient, et ses gestes, suivant l'impulsion de ses pensées, s'étaient faits rapides et brusques, comme au sein d'une mêlée. Il s'arrêta en face du héraut et le regarda fixement. Ce silence parut un présage de mort au messager. Mais le Vicomte reprit bientôt :

— Ne crains rien. J'ai d'autres sentimens qu'un Croisé, et je sais ce que je dois à l'ordre de chevalerie dont j'ai l'honneur d'être membre; ta vie ne court aucun risque. Mais, puisque tu es venu en héraut d'armes, dis à ceux qui t'ont envoyé, que je les défie, tous tant qu'ils sont, d'homme à homme, à un combat à outrance, soit à pied, soit à cheval, armés ou non armés, à la lance ou à l'épée, à la hache ou au poignard. Va!

Le pont-levis du château se baissa, et le héraut rapporta aux Croisés la réponse de Roger. L'armée comprit, qu'avec un tel adversaire, les négociations étaient superflues, et qu'il n'y avait que le glaive capable de trancher la question. Elle se prépara donc à l'attaque, et courut, le lendemain ma-

tir, assaillir le premier grand faubourg, qu'elle pensait emporter d'emblée, parce qu'il était moins bien fortifié que le second. Le Vicomte, pour ne point affaiblir sa ligne de défense, ne l'avait pas portée jusque là, et avait confié la garde de ce quartier à quelques Bourgeois, qui résistèrent néanmoins avec beaucoup de valeur et tuèrent quelques-uns des assaillans. Enfin, après environ deux heures d'un combat opiniâtre, les Communiers furent débordés, et n'eurent que le temps de chercher un refuge derrière les murailles de la Cité.

Le succès de ce début persuada au légat, que rien n'était impossible à la bravoure des Croisés. L'assaut du second faubourg fut aussitôt ordonné. On combla à la hâte les fossés, et les Catholiques, encouragés par un premier triomphe, vinrent donner résolument contre le quartier du midi.

Mais ils eurent là des ennemis autrement habiles que les bourgeois qu'ils venaient de vaincre : Roger défendait lui-même la muraille. L'attaque fut vive et la résistance accablante. Le bras du Vicomte décida de l'action. En vain Montfort chercha-t-il à rétablir l'assaut : les Croisés furent repoussés avec perte et contraints de se retirer dans leur camp.

Durant le désordre de cette fuite, Simon de Montfort fit un acte de courage que nous nous plaisons à signaler. Un chevalier croisé s'était cassé la jambe, en tombant dans le fossé, où il était demeuré, sans qu'aucun de son parti osât l'en retirer, à cause de la grande quantité de pierres et de flèches que les Carcassonnais faisaient pleuvoir du haut des créneaux. Simon de Montfort, dédaigneux du danger, revint sur ses pas, accompagné de son seul écuyer, chargea le chevalier blessé sur ses épaules et l'emporta au camp, sans que les assiégés, admirateurs de ce dévouement, fissent la moindre tentative pour couper sa retraite.

Un échec, aussi décisif pour la Croisade, changea tout à coup l'opinion du légat, et lui apprit, qu'un siége régulier pourrait seul venir à bout de Carcassonne.

Les Croisés se mirent donc à construire des machines de guerre, pour battre en brèche les murailles de la forteresse. Les charpentiers élevèrent, à cette fin, une grande machine, semblable à un château de bois, soutenue sur quatre roues et couverte de peaux de bœufs, qu'ils poussèrent jusqu'à la contrescarpe, et qu'ils adaptèrent au rempart du faubourg, après en avoir comblé les fossés. A

peine eut-elle commencé à jouer, que les assiégés la couvrirent de poix bouillante et de soufre enflammé. En dépit des Croisés, la machine fut incendiée; mais durant l'effort tenté pour la détruire, les mineurs, qu'elle recélait, s'étaient logés dans l'épaisseur du mur, qu'ils sapèrent sans relâche.

Bientôt la muraille croula et découvrit à tel point que le Vicomte n'essaya pas de défendre davantage. Les soldats catholiques s'en emparèrent aussitôt, et n'y voyant pas d'adversaires, ils ne tardèrent pas à se répandre dans les habitations et à s'y livrer au pillage.

Le vicomte Roger l'avait prévu.

« Ils sont à nous, Lacabsagne, s'écria-t-il ; ils sont à nous ! Prends ta compagnie et cours mettre le feu au nord du faubourg ; je me charge du reste. »

La manœuvre fut heureusement exécutée. En quelques momens, les flammes dévorèrent les maisons d'où sortirent, avinés, étourdis, en désordre, les Croisés imprudens, qui, fuyant l'incendie, tâchaient de regagner la brèche. Mais Roger, avec ses hommes d'armes, interceptait la voie et les recevait sur la pointe du glaive. Le trouble devint bientôt inexprimable. Entassés sur un point peu

espace, les fugitifs s'étaient mis eux-mêmes dans l'impossibilité de combattre. Pressés d'un côté par les flammes, et culbutés de l'autre par le fer ennemi, ils succombèrent, massacrés jusqu'au dernier.

Ce désastre étourdit la Croisade et releva le courage de la Réforme, que le sac de Béziers avait glacée au cœur.

Dès lors, le siége dégénéra en blocus; les Carcassonnais se tinrent clos dans les murailles, et les Catholiques à l'abri des palissades du camp.

Les deux partis étaient ainsi à s'observer mutuellement, sans rien risquer, soit en attaques, soit en sorties, quand Pierre III, roi d'Aragon, arriva au camp de l'Église, où il demanda une audience publique à l'abbé de Citeaux.

Elle lui fut immédiatement accordée. Ce prince était venu en négociateur; il se comporta en chevalier. Inhabile à déguiser sa pensée, il parla au conseil assemblé, de manière à s'éloigner, plutôt qu'à se rapprocher du but de conciliation, auquel il tendait.

—Messeigneurs Comtes et Évêques, depuis que Dieu m'a fait l'honneur de m'appeler au trône d'Aragon, je suis occupé, vous le savez, à guer-

royer contre les infidèles d'Espagne, et à combattre, pour notre religion. Je suis, on ne peut en douter, l'ennemi des mécréans, autant que tout homme portant casque et éperons d'or. J'approuverais donc la guerre que vous avez entreprise contre mon beau-cousin et vassal, le vicomte de Carcassonne, si elle n'avait d'autre but que le service de Dieu et de l'Église, et si elle se faisait surtout avec honneur, et non avec une barbarie peu digne de vaillans chevaliers comme vous.

Ce préambule contraria vivement le légat, qui pourtant n'osa l'interrompre.

— Je vous le demande, Barons : contre qui vous battez-vous ?

— Contre les hérétiques, Sire, répondit Arnaud avec aigreur.

— Et profitant de l'occasion, vous brûlez ou égorgez les catholiques en même temps. Messeigneurs, je vois clair au fond de vos pensées. Vos actes trahissent vos secrets. N'est-ce pas que les belles plaines et les châteaux-forts du Midi sont autrement désirables que toutes les indulgences de l'Église ?

Une rumeur sourde, signe manifeste de mécontentement, parcourut l'assemblée.

— Oui, messire, reprit le roi d'Aragon en haussant la voix, j'ai toujours dit la vérité si dure qu'elle soit apparue ; et, par saint Jacques de Compostelle, je ne la célerai point en ce moment! Et au besoin, j'ai derrière moi, de l'autre côté des Pyrénées, mille lances toujours prêtes à maintenir ce qu'il me plaît d'avancer.

Ce disant, sa figure s'était illuminée, sa tête avait pris une position de défi, et ses yeux scrutaient le légat qui avait suscité cette Croisade.

— J'avance donc, continua-t-il, après quelques momens de silence, que vous avez fait à Béziers un acte que la chevalerie désavoue, et que vous, légat Arnaud, en refusant la soumission que mon cousin Trencavel est allé vous présenter dans ma bonne ville de Montpellier, vous avez entraîné la chrétienté à une guerre qui fait son déshonneur.

— Dites sa gloire, sire Roi, puisqu'elle a pour but d'abattre l'hérésie.

— Mais le vicomte Roger est moins hérétique que vous, abbé de Citeaux. Est-il allé incendier votre monastère, comme vous avez incendié sa cité de Béziers? A-t-il massacré vos religieux, comme vous avez massacré ses vassaux? Non; vous l'attaquez et il se défend; vous voulez, tel qu'un

Routiers, lui ravir ses domaines; tel qu'un homme de cœur, il se bat pour les conserver. Évidemment, messire, toute justice est de son côté; et comme mon devoir de suzerain est d'éviter à mes féaux sujets, et surtout à mes parens, tout acte contraire à leur indépendance, comme aussi de retirer tout ministre de l'Église de la voie d'iniquité où il peut s'engager, je viens, sire Arnaud, vous sommer de suspendre les hostilités, et moyenner, entre vous et Roger, un traité de paix qui satisfasse à l'honneur de l'un et de l'autre. Quelles sont donc vos conditions?

— Notre Saint-Père le Pape les a toutes tracées. Les rebelles doivent fléchir le genou devant l'Église, et se soumettre, ainsi que l'a fait le comte de Toulouse, votre beau-frère.

— Mais Roger n'a point des châteaux au bord du Rhône, ni un comté de Melgueil qui avoisine le territoire papal, objecta le roi d'Aragon avec ironie.

— Eh bien! qu'il nous abandonne Carcassonne, répliqua le légat qui avait compris l'allusion.

— Nous y voilà, maître abbé; vous voulez que Roger soit à votre merci.

— Nenni, puisque nous octroyons, à lui et à

douze des siens, tels qu'ils soient, de sortir de la place et de se retirer partout où ils voudront.

— Vos propositions sont généreuses.

— Elles le sont assez pour un hérétique.

— Il pourrait vous forcer à en faire de meilleures.

— Qu'il le tente.

— Soit! acheva le roi d'Aragon, qui sortit du camp irrité de la fierté du légat, et entra dans Carcassonne, où il fit part au vicomte de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec les chefs croisés.

— Laissez à Dieu et à mon épée, sire cousin, lui dit le Vicomte, le soin de parlementer avec ces ribauds.

— Non, par ma foi! il ne sera pas dit que j'aurai quitté mon royaume d'Aragon pour chevaucher sans profit. Je reverrai cet opiniâtre tonsuré, et je moyennerai la paix, entre vous, ou je lui déclarerai rude guerre.

En effet, Pierre III revint au camp quelques momens après. Les événemens ultérieurs nous apprendront quels furent les résultats de cette seconde démarche.

Le soir du même jour, une heure avant le couvre-feu, un cor résonna devant la porte de Car-

cassonne, et un messager, aux insignes de la Croisade, fut introduit dans la place. On le conduisit aussitôt au château vicomtal.

— Un hérant de la Croisade ! annonça le guide du messager.

— Encore ! murmura avec impatience le Vicomte, qui jeta les yeux sur l'homme introduit.

— Tu parais être contrarié de ma visite, Roger, dit le hérant, dont l'obscurité ne permettait point de découvrir les traits, cachés d'ailleurs à moitié par la mentonnière de son casque.

— Par notre dame de Limoux ! je connais cette voix !

— Par Dieu ! oui, tu la connais, ajouta le héraut qui s'approcha du vicomte et lui tendit la main.

— Martin d'Alguais ici ?

— Lui-même.

— Traître ! proféra le sire de Béziers, qui repoussa sa main avec horreur.

— Au fait, tu as raison, dit d'Alguais, peu ému de ce mouvement de mépris ; j'ai abandonné notre fraternité d'armes, je me suis mêlé à tes ennemis.

— Tu en conviens toi-même, et tu n'as pas honte !...

— Non.

— Infâme !

— Moins que tu ne crois.

— Se pourrait-il ?

— Écoute : J'aime mon pays et je t'aime. Je vous ai sacrifié ma vie et mon honneur. Je me suis fait votre ennemi apparent, le plus acharné, pour être votre ami le plus réel et le plus secourable. Cinq cent mille hommes allaient fondre sur notre patrie, attaquer tes états ! Comment résister à une telle agression ? Il fallait alors la détourner et empêcher ainsi qu'elle ne vous écrasât : c'est ce que j'ai tenté. J'ai eu l'air d'apostasier, de renoncer à mon pays, à mes parens, à toutes mes affections, afin d'avoir des droits à la confiance du parti que je semblais embrasser. J'y suis parvenu. Les légats du Saint-Siége m'estiment, et je me sers de mon ascendant pour sauver mon pays. C'est moi qui ai porté Arnaud à l'horrible massacre de Béziers, afin que l'indignation montât au cœur du Midi, et l'excitât plus vite à exterminer ses tyrans. C'est moi qui commandais la troupe, dont tu as eu dernièrement si bon compte dans ton second faubourg. Un autre, te sachant brave et habile, se serait, n'est-ce pas, gardé de la laisser débander pour courir au pillage ? moi

je l'y ai encouragée au contraire. Aussi qu'est-il advenu? Tous, jusqu'au dernier, sont morts.

— Se peut-il, d'Alguais, que tu te sois ainsi dévoué?

— Ce n'est pas tout. Le roi d'Aragon n'avait pas entièrement réussi à te faire accorder des conditions favorables : j'ai pris sa tâche en sous-œuvre, j'ai circonvenu le légat, et j'ai fait auprès de lui valoir de si hautes considérations, que je l'ai porté à te tout accorder, à cesser cette guerre impie, et à aller, avec tous les Croisés, pourfendre les mécréans d'Espagne, sous la conduite du roi d'Aragon.

— Le Midi te devra des statues, dit Roger en ouvrant les bras, et tout entier au bonheur de retrouver son ami digne d'estime, et non traître, comme il l'avait cru.

— Mais ne perdons pas de temps, s'empressa de reprendre le Croisé. Le légat traite avec le roi d'Aragon, et l'on t'attend pour convenir de la paix. Voici ton sauf-conduit.

— Je te suis.

Et Roger, conduit par d'Alguais, s'achemina, sans armes et sans suite, vers le camp des Croisés, confiant en la parole de son frère d'armes et en celle

du légat. Mais, arrivé dans la tente de ce dernier, un infâme guet-à-pens répondit à sa confiance. Des hommes apostés se jetèrent sur lui à l'improviste, et le chargèrent de chaînes, sans qu'aucun des barons présens protestât contre cette nouvelle violation des droits les plus sacrés (*).

A l'instigation d'Arnaud, le traître d'Algaais venait de commettre une seconde félonie.

La perfidie était venue en aide à la persécution. La nouvelle de l'arrestation du vicomte de Béziers produisit deux effets bien différens. Le camp fut dans la joie; la ville dans les larmes. Espoir de triomphe dans l'armée; appréhension de mort dans la garnison. Carcassonne avait tout perdu; l'Eglise tout gagné.

Une heure et un parjure avaient renversé les rôles.

La nuit se passa ainsi. Le lendemain, l'armée

(*) « On retint le vicomte prisonnier, sous prétexte de le garder en ôtage... » (Dom Vaissette, t. III, p.172.)
V. Pierre de Vaucernay et la relation du légat Milon.
« Le vicomte fut enfermé dans une étroite prison.» (Rob. autiss. chron., an 1209.)
Voyez encore la chronique de Nangis, an 1209.
« Et adonc es estat dict et apactetat que lo dit visconte demoraria prisonier jusques à quand que la dite ciutat sera baylada et renduda entra lor mas; loqual visconte és estat baylat en garda a ung tas de gens del duc de Borgona, per lo gardar ben et séguramen, so que fouc faich. » (Auteur provençal, p. 17.)

de la Croisade s'avança, sur tous les points à la fois, de la ville assiégée. Arrivée sous les murailles, elle poussa un triple cri de mort ; un silence lugubre répondit seul à la provocation. Elle gravit les remparts ; personne ne se présenta pour la repousser. Elle assaillit la Cité ; rien ne lui fit obstacle.

Ce n'était plus que des demeures vides que l'on envahissait, qu'une ville déserte que l'on prenait d'assaut.

Un souterrain, aboutissant aux tours de Cabardès, avait, durant la nuit, facilité la retraite des Carcassonnais (*).

(*) « Car touts s'en eran anats per alcun conduit que avian en la dito ciutat, loqual anava ferir en las tors de Cabardés, à très leguos de ladito ciutat. » (Auteur prov., p. 18.)

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

Election de Simon de Montfort pour général de la Croisade. — Son origine. — Son portrait. — Montréal, Fanjeaux, Limoux, Castres se soumettent. — Montfort occupe Pamiers et échoue au siége de Cabaret. — Son entrée à Albi. — Son retour à Carcassonne. — Mort de Roger Trencavel.

VI.

Après la conquête de Carcassonne, où les Croisés firent un incalculable butin, le légat sentit le besoin de régulariser la Croisade. Composée d'élémens divers, sinon dissemblables, l'armée catholique manquait de cette homogénéité si importante aux grands rassemblemens. Trop de bannières féodales flottaient, à égale hauteur, sur ses nombreuses légions. Il fallait opter pour l'une

d'elles, et lui inféoder la suprématie. C'était là le moyen de comprimer les rivalités naissantes et de donner une impulsion d'ensemble à l'envahissement.

En sa qualité de premier représentant du Saint-Siége et de chef spirituel de la Croisade, l'abbé de Citeaux promut donc au suprême généralat, Odon, duc de Bourgogne, le plus qualifié et le plus puissant des pélerins croisés. Mais ce prince se refusa au commandement des troupes et à l'inféodation des terres conquises.

— J'ai, dit-il, par la grâce de Dieu, des domaines assez étendus, pour que je n'éprouve point le desir d'usurper ceux du vicomte de Béziers. Au reste, après le mal qu'on a fait à cet infortuné seigneur, il me semble peu loyal de lui ravir son patrimoine.

Arnaud jeta alors les yeux sur Hervé de Donzi, comte de Nevers, qui repoussa hautainement la proposition, objectant un prétexte semblable à celui du duc de Bourgogne, et indigné secrètement de ce que le légat lui avait préféré ce dernier.

Le comte de Saint-Pol, désigné ensuite aux suffrages de l'armée, fit encore un refus plus explicite et plus franchement motivé.

— M'est avis, Sire Légat, qu'un digne chevalier ne doit tirer profit d'aucune félonie. Si le fief de Carcassonne avait été bravement conquis à la pointe de mon épée, je ne me ferais aucun scrupule de l'adjoindre à ma seigneurie de Saint-Pol; mais, par tous les saints! je me croirais déshonoré si j'acceptais le fruit de la trahison.

Ainsi, les principaux chefs de la ligue avaient en horreur l'acte déloyal dont le légat s'était servi pour entrer dans Carcassonne, et cependant, aucun d'eux n'avait osé s'y opposer. L'Eglise devait être bien puissante, puisqu'elle faisait ses instrumens de ceux qui improuvaient le plus la violence de ses tentatives.

Ces refus successifs ne laissèrent pas que d'embarrasser l'abbé de Citeaux, qui proposa enfin de nommer deux évêques et quatre chevaliers, pour l'aider à choisir celui qu'on élirait général de l'armée et seigneur du pays envahi.

La proposition agréée, Simon de Montfort fut élu. Ce comte refusa d'abord ces deux investitures, non qu'il éprouvât des scrupules aussi généreux que ceux des seigneurs précédemment nommés, mais à cause de l'impuissance où il se trouvait, sous le rapport pécuniaire, de maintenir honora-

blement l'éclat de la haute position que l'Eglise lui conférait. Arnaud leva toutes les difficulté par ces mots :

— Sire Comte, vous avez pénurie d'argent, dites-vous ? le siége apostolique y pourvoira, et la religion vous ouvrira ses trésors spirituels et temporels. Je vous ordonne, d'ailleurs, au nom de Jésus-Christ et du Saint-Père, d'accepter les éminentes fonctions auxquelles Dieu veut vous appeler.

Le légat avait frappé juste. Toutes les oppositions étant vaincues, Simon de Montfort fut proclamé général, et investi du vicomté de Carcassonne.

« On fait, dit le bénédictin Dom Vaissette, auteur de l'*Histoire de Languedoc*, un grand éloge de Simon, et on le loue également pour sa piété, sa valeur, la pureté de sa foi et celle de ses mœurs.

« Sa naissance était des plus illustres ; on le fait descendre, en effet, de Guillaume, fils d'Amauri comte de Hainaut, qui vivait au Xe siècle, et on compte plusieurs grands hommes parmi ses ancêtres. Guillaume, fils du comte Amauri, avait épousé l'héritière de Montfort, lieu situé sur la Seine, à huit lieues de Paris, qu'on nomme Montfort-l'Amauri, à cause que le fils de Guillaume s'appelait

Amauri. Simon fut le troisième seigneur de Montfort de son nom : il était fils puîné de Simon II, seigneur de Montfort et comte d'Evreux, et d'Amicie, comtesse de Leycestre, en Angleterre. Il eut la seigneurie de Montfort et le comté de Leycestre en partage. Il avait épousé, avant l'an 1190, Alix de Montmorency, dame non moins recommandable par sa naissance, que par sa piété et sa sagesse. Il en avait alors plusieurs fils, qui prirent part avec lui à l'expédition contre les hérétiques, où il était venu servir sous les enseignes du duc de Bourgogne, qui l'avait engagé à le suivre. Il avait déjà donné en 1204, dans la Terre-Sainte, des preuves de sa valeur. Il portait une grande chevelure, était d'une taille avantageuse, bien fait de corps, beau de visage, actif, vigilant, fort, vigoureux, infatigable, propre à tous les exercices, affable, poli, éloquent ; mais de quelques grandes qualités qu'il fût doué, la suite de ses actions nous fera voir qu'il avait une ambition démesurée, passion qui n'est jamais si dangereuse, que lorsqu'elle se couvre du voile de la religion (*). »

Pour clore le portrait de Montfort tracé par une

(*) *Hist. génér. de Languedoc*, t. III, p. 174.

main non suspecte, nous rapportons encore ce que le même bénédictin, Dom Vaissette, en dit, en se résumant, au XXIIIe livre de son histoire.

« Ce fameux capitaine, dont les anciens historiens, qui sont presque tous ses panégyristes, font les plus grands éloges, fut, suivant les uns, le Judas Machabée de son siècle, et, si on en croit les autres, il doit être regardé comme un véritable martyr. Nous n'avons garde de vouloir rien diminuer de la gloire qu'il s'acquit, à si juste titre, par ses excellentes qualités; mais on ne saurait disconvenir qu'il n'ait mêlé quelques défauts à un plus grand nombre de vertus, et il est aisé de reconnaître, en lisant, dans les auteurs du temps, le récit de ses actions, qu'avec beaucoup de piété, un zèle ardent pour la religion, un courage invincible, une extrême valeur, une science consommée dans l'art militaire, et un cœur généreux, bienfaisant et libéral, il avait une passion démesurée de s'agrandir et d'élever sa famille au faîte des grandeurs; qu'il était dur, fier, inflexible, colère, vindicatif, cruel et sanguinaire. »

Après sa double élection, Simon de Montfort s'empressa de témoigner sa reconnaissance au légat Arnaud et son dévouement à l'Église romaine,

afin de se soutenir, grâce à leur concours, dans les prérogatives de général et de seigneur suzerain des domaines conquis ou à conquérir sur les hérésiarques du Midi. A peine fut-il en possession de Carcassonne, et eut-il reçu le serment de fidélité de ceux qui vinrent s'y établir, au détriment des habitans fugitifs, qu'il promulgua une charte où il disait, en s'y qualifiant de vicomte de Béziers et de Carcassonne :

«Le Seigneur ayant livré entre mes mains les terres des hérétiques, peuple incrédule, c'est-à-dire, ce qu'il a jugé à propos de leur enlever par le ministère des Croisés, ses serviteurs. J'ai accepté humblement et dévotement cette charge et cette administration, dans la confiance de son secours, à l'instance, tant des barons de l'armée, que du seigneur légat et des prélats qui étaient présens.

«Désirant obtenir la grâce du Seigneur par les prières de ses saints, je donne à Dieu et à l'église de Notre-Dame de Citeaux, entre les mains d'Arnaud, son abbé et légat du siége apostolique dans ces pays, trois maisons, dont l'une sise dans la cité de Carcassonne, a appartenu à l'hérétique Bernard Lérida, dont la seconde, située dans la

ville de Béziers, appartenait à l'hérétique Amilius Rive-Séque, et dont la troisième, enfin, sise à Salelles, au diocèse de Narbonne, a été la maison d'une dame hérétique, appelée Filesars, avec toutes leurs dépendances, et les droits qui y sont attachés (*). »

Simon de Montfort ordonna ensuite par une seconde charte de la même date, qu'on payât les prémices et les dîmes aux églises, dans toute l'étendue des domaines soumis à sa récente autorité, et déclara qu'il traiterait en ennemis, tous ceux qui refuseraient d'obéir à cet ordre : puis, pour se concilier les bonnes grâces de la papauté, il établit un cens annuel de trois deniers par feu, ou maison, en faveur de l'Église romaine, et statua, afin qu'on respectât les censures ecclésiastiques dans ses domaines, que tous ceux qui demeureraient excommuniés, pendant quarante jours, sans se faire absoudre, paieraient chacun cent sous, si c'était un chevalier; cinquante, si c'était un bourgeois; et vingt sols, si c'etait un homme du commun. Enfin, pour démontrer plus particulièrement son attachement à l'Église romaine, il s'en-

(*) Reg. cur. franç.

gagea à lui faire lui-même une redevance annuelle d'une somme considérable, sans préjudice du droit des autres seigneurs (*).

Cependant le sac de Béziers et la prise de Carcassonne, ces deux clés du Carcassès, avaient tant impressionné le Midi, que les principaux seigneurs des domaines de Trencavel, entre autres les châtelains de Montréal, Fanjeaux, et Limoux, n'avaient rien de plus pressé, en ce moment d'épouvante, que de se mettre à l'abri de tels désastres, en envoyant leur soumission à l'Église, et leur adhésion à la Croisade. En sorte que lorsque Simon de Montfort voulut accroître la conquête, il la trouva merveilleusement préparée par toutes ces défections, dont il sut habilement profiter. Il se saisit d'abord de Limoux, dont il rasa le château, situé sur une élévation, à la droite de l'Aude, et, décampant ensuite de devant Carcassonne, il laissa à Alzonne le gros de l'armée, sous le commandement du duc de Bourgogne, et courut, avec sa cavalerie seulement, prendre possession de Montréal, de Fanjeaux et de Castres, principale place de l'Albigeois, où les châtelains de Lombers vin-

(*) Inn. III, l. XII, ép. 108.

rent se soumettre à lui. Montfort agréa leur hommage, reçut leur serment de fidélité, remit à un autre temps la prise de possesion, et s'apprêta à rejoindre l'armée.

Or, c'est dans ce temps qu'il arriva à Castres, au dire de Langlois et de divers historiens copistes de Vaucernay, un miracle qui, s'il n'est vrai, prouve au moins quel esprit de fanatisme animait les Croisés. En voici la relation faite par Pierre de Vaucernay, et littéralement traduite par Dom Vaissette :

« On présenta à Simon de Montfort deux hérétiques, dont l'un était du nombre de ceux qu'on appelait *Parfaits*, et l'autre n'était encore que néophite et disciple du premier. Simon ayant pris conseil sur ce qu'on ferait de ces deux hérétiques, il ordonna qu'on les brûlât tout vifs. Le néophite frappé de cet arrêt de mort, déclara qu'il était prêt à abjurer l'erreur, et qu'il était entièrement soumis à tous les ordres de l'Eglise. Sur cette déclaration, il s'éleva une grande dispute parmi les Croisés. Les uns demandaient qu'on accordât la vie à ce malheureux, les autres, voulaient au contraire qu'on le fît mourir, soit parce qu'il avait été dans l'erreur, soit qu'il pouvait avoir fait

cette déclaration plutôt dans la vue d'éviter le dernier supplice, que par le sentiment d'un repentir sincère. . . . .

« Enfin Simon termina la querelle, en ordonnant de nouveau que les deux hommes fussent également exposés au feu. La raison qu'il donna de sa décision fut, que si le néophite était véritablement converti, la peine qu'il allait subir lui servirait pour l'expiation de ses péchés, et que si au contraire sa conversion était feinte, il souffrirait le talion pour sa perfidie.

« On prit donc les deux hérétiques, on leur lia les mains derrière le dos, et on les attacha à de gros pieux par le cou, le milieu du corps et les cuisses. On demanda ensuite au néophite dans quelle foi il voulait mourir.

— J'abjure l'hérésie, répondit-il, je veux mourir dans la foi catholique, et j'espère que ce feu me servira de purgatoire.

« On alluma ensuite le bûcher. L'hérétique parfait fut brûlé dans l'instant; mais les liens qui attachaient le néophite s'étant rompus, ce dernier sortit sain et sauf du brasier, sans qu'il parût sur son corps le moindre vestige de feu, excepté au bout des doigts. »

Après cette exécution, Montfort retourna au camp, où il fut décidé que l'on irait assiéger le fort château de Cabaret, dans les montagnes du diocèse de Carcassonne, à trois lieues nord de cette ville. L'armée se mit aussitôt en route et vint camper à demi-lieue de Cabaret. Le lendemain, elle livra un assaut général, espérant emporter la place sans le secours des machines de siége; mais le sire de Cabaret et ses hommes d'armes la repoussèrent avec tant d'énergie, qu'elle renonça, pour le moment, à cette entreprise, et regagna Carcassonne. Montfort s'en sépara, avec sa gendarmerie, pour revenir à Fanjeaux, où l'abbé de Pamiers, nommé Vital, vint l'engager à se rendre dans cette ville, qu'il voulait lui livrer au préjudice de Raymond-Roger, comte de Foix, qui la possédait en pariage avec son abbaye.

Charmé de prendre aussi facilement pied dans le comté de Foix, Simon de Montfort accepta avec empressement les offres de l'abbé Vital, et partit aussitôt pour Pamiers. Sur sa route il s'empara du château de Mirepoix, appartenant à Raymond-Roger, et en inféoda la souveraineté à son maréchal de la foi, Gui de Lévis, dont la famille l'a conservé jusqu'à l'abolition des fiefs seigneuriaux.

Arrivé à Pamiers, il prit possession de cette ville, qu'il reçut en pariage de l'abbé Vital, à qu'il en fit hommage par un acte daté du mois de septembre de l'an 1209, en présence de Foulques, évêque de Toulouse, de Bouchard de Marli, de Guillaume de Lucé, de Gui de Levis, de Simon et de Robert de Poissy, *chevaliers français*. Il se dirigea ensuite sur Saverdun, autre place du domaine des comtes de Foix, dont les habitans lui ouvrirent les portes, et revenant sur ses pas, il visita Fanjeaux de nouveau, occupa Lombers, Albi, dont la seigneurie appartenait au vicomte de Carcassonne et à l'évêque, qui le reçut à bras ouverts, et soumit enfin tout l'Albigeois, à l'exception de quelques châteaux-forts, qu'il dédaigna momentanément d'attaquer.

L'hiver seul, avec ses froids pyrénéens, arrêta, cette année, le rapide accroissement de l'invasion. Le mois de novembre amena les casernemens, et par suite la cessation des hostilités. Montfort regagna Carcassonne, où le gros de l'armée, depuis l'insuccès de Cabaret, était demeuré en expectative.

La Croisade fit une splendide réception à son général, qui fut triomphalement installé dans le

château vicomtal, où, durant trois jours, ce ne furent que réjouissances et carrousels.

Pendant ce temps, quel contraste ! fêtes sur la place d'armes ; pleurs dans un de ses souterrains ; en haut, cris de joie ; en bas, cris de malédiction ; là, l'oppression triomphante ; ici, la vertu opprimée ; sur un trône, la félonie ; sur la terre humide d'un caveau, la loyauté ; au grand jour, une couronne usurpée ; dans les ténèbres du cachot, une couronne tombée...

La trahison du légat portait ses fruits.

Quand la nuit du troisième jour eût épaissi ses ombres autour de la cité, quand toute lumière et tous bruits se furent éteints dans l'ancien palais vicomtal, un homme de haute taille, couvert d'une armure noire, sortit de l'un des appartemens intérieurs du château, et se dirigea vers la tourelle de l'est. Un écuyer, portant une résine allumée, dont la vacillante lumière suffisait à peine à éclairer la marche, précédait de quelques pas le chevalier qui semblait affecter de demeurer éloigné de son compagnon, pour éviter que tout reflet de jour le décélât. Ils traversèrent ainsi les couloirs silencieux, descendirent un escalier en spirale, dont l'action du temps avait disjoint les marches, et ar-

rivèrent enfin devant une porte de fer, que l'écuyer ouvrit avec efforts, et qui roula sur ses gonds rouillés avec un sinistre grincement de verroux.

Cette porte donnait accès dans un caveau surbaissé et de forme ronde, comme la tourelle qu'il semblait soutenir. Un pilier massif, placé au milieu, s'élevait à hauteur d'homme et projetait de là de raides branchages de pierre qui s'adaptaient à la voûte, et dont les vives arêtes accusaient une construction gothique. Des parois, faites de larges blocs de granit, suintaient une eau glaciale qui, à force de siècles, s'était tracée une issue dans les interstices des assises, et, tombant goutte à goutte, de minute en minute, comne les grains d'un sablier, avait détrempé le sol du caveau, et s'était amassée près des murs en mare stagnante et fétide.

Au pied du pilier où était fixée une grosse chaîne de fer, gisait un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Un peu de paille tassée par l'humidité, lui servait de grabat; la dale du piédestal soulevait sa tête en guise d'orciller. Sa barbe, sa chevelure et ses vètemens, étaient dans un effrayant désordre. Quoique affaissé sous les chaînes et macéré par le désespoir, son corps conservait

un reste de vigueur et d'élasticité qui décélait une saine nature.

Tiré de sa torpeur par le bruit de la porte et par l'éclat inhabituel du flambeau, le jeune prisonnier se souleva sur le coude, et, sans regarder les nouveaux venus, murmura d'une voix sifflante et fièvreuse :

— Quand donc mes oppresseurs auront-ils cessé leurs tortures ? satellite des tyrans, va-t-en, et laisse moi jouir au moins de la paix de mon sépulcre.

— Je ne suis le satellite de personne, et je n'exécute que mes seules volontés.

— Qui donc es-tu, toi qui parles avec tant de hauteur, reprit le prisonnier qui, cette fois, se retourna du côté de la porte, et jeta, sur l'homme à l'armure noire, un regard cave et scrutateur, qui s'anima par degrés. Le visiteur parut embarrassé pour répondre ; le prisonnier n'eut point le temps de s'en apercevoir, car, après une rapide inspection, il ajouta vivement :

— Des éperons d'or, un collier de noble homme ! mais tu es chevalier ! avance alors, que je baise la croix de ton épée. J'en suis digne encore, car

si tu me vois ici, c'est qu'on m'a trahi et non vaincu.

— Je le sais, murmura le visiteur.

— Et sans doute, tu n'es venu ici, toi chevalier, protecteur de la veuve et de l'orphelin, que pour rendre l'opprimé à la liberté.

— Oui, si tu m'y aides.

— Qu'ai-je à faire pour cela?

— Mettre ta signature au bas de ce grimoire.

— Et que contient-il?

— La cession de tes domaines.

— Qu'as tu dit? Est-ce bien mon acte de dépossession que tu veux que je signe?

— Cela même.

— Oh! jamais!

— Tu es en mon pouvoir.

— Ma vie est à toi, bandit, c'est vrai, s'écria le prisonnier avec indignation, mais mon honneur et l'héritage de mes ayeux sont à moi, entends-tu.

Et prenant le parchemin des mains du chevalier, il le déchira avec frénésie, et de ses débris, sema le sol du caveau.

Le visiteur ne fit rien pour l'en empêcher. Il admirait, à son insu, la courageuse opiniâtreté de cet homme si fier encore au sein de l'infortune.

Celui-ci ajouta en reprenant froidement sa première place sur le grabat.

— Assassin, fais ton devoir de bourreau ; la victime est prête au sacrifice.

Ces mots dits avec un ton de calme accablant, semblèrent impressionner vivement le chevalier, car il s'approcha du pilier et en détacha la chaîne, qui tomba lourdement sur la paille du souterrain.

— Que fais-tu ? dit ironiquement le prisonnier; ce caveau est assez sombre et assez bien situé pour un assassinat.

— Ne parle plus de cela, jeune homme : on te disait brave et j'ai voulu éprouver ton courage avant de te délivrer.

— Dis-tu vrai ?...

— Tu le vois, tu es libre.

— Mes pressentimens ne m'avaient donc pas trompé, quand je t'ai vu apparaître, et que j'ai dit en mon âme, voilà mon sauveur ! Que Dieu te bénisse, Chevalier, et te donne une lignée digne de toi ; je suis puissant baron, je partagerai avec toi ma puissance. Mes terres, auxquelles je n'aurais jamais renoncé par violence, je t'en donnerai la moitié ; je te ferai vicomte, comte, marquis : la reconnaissance ne compte point, et j'ai des apa-

nages pour tout gentilhomme, des couronnes seigneuriales pour toute tête de chevalier.

Et après cet élan, le prisonuier moins fort à la joie qu'à l'infortune, retomba sur le sol, mourant et décoloré.

— Ecuyer, reconforte ce noble homme.

L'écuyer tira aussitôt un flacon de son escarcelle, et en vida le contenu dans la coupe de bois du prisonnier.

— Bois ceci, mon preux, reprit le chevalier en présentant la boisson au jeune homme; ce breuvage, d'un prompt effet, te donnera des forces pour la longue chevauchée que tu as à faire cette nuit.

Le prisonnier avala la liqueur d'un seul trait, et en éprouva aussitôt la vertu. Ses joues creuses s'empourprèrent; ses yeux brillèrent d'un éclat surnaturel, et ses membres se détendirent avec une brusquerie de mouvemens difficile à maîtriser.

Il était mort empoisonné (*).

La victime s'appelait Roger de Trencavel.

Le bourreau, Simon comte de Montfort et de Leycestre.

(*) Dom Vaissette.—Guilh. de Puylaurens.—Innocent III lui-même, p. 117, liv. XV, lett. 212.

— Maintenant, s'écria ce dernier avec un contentement satanique : Lui mort ! je suis seul vicomte de Béziers et de Carcassonne.

Le lendemain, la nouvelle se répandit que le noble Roger était mort d'une dyssenterie.

Telle fut la fin de l'infortuné Roger de Trencavel, vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Albi et du Razès, seigneur du Minervois, du Termenois, du Lauraguais et de divers autres domaines ; neveu, à la mode de Bretagne, de Philippe-Auguste, et par sa mère Adélaïde, de Raymond VI, comte de Toulouse ; cousin du roi d'Aragon, et parent ou allié de plusieurs autres princes puissans ; jeune homme brave et chevaleresque, dont l'excessive loyauté fut le seul défaut. Il laissa, d'Agnès de Montpellier, sa femme, un fils unique, nommé Raymond de Trencavel, âgé de deux ans, et confié aux soins du comte de Foix, son plus proche parent, qui l'éleva, et avec lequel nous le verrons se produire avant la fin de notre histoire.

CHAPITRE VII.

VII.

Revenons au comte de Toulouse. Lorsque l'armée catholique avait débouché dans le Dauphiné, Raymond VI était accouru à sa rencontre, prêt à tout tenter pour la détourner du Midi, l'avait jointe à Valence, suivie à Béziers, et ne l'avait quittée qu'après le siége de Carcassonne, dont il vit, de ses yeux, toutes les péripéties, sans que ses supplications, jointes aux démarches du roi d'A-

ragon, Pierre III, son beau-frère, fussent capables d'en prévenir le dénouement.

Après ces démonstrations, il devait se croire l'abri de toute nouvelle attaque de la part de l'Église. Mais, à peine était-il de retour à Toulouse, qu'il reçut une sommation de Montfort et de l'abbé de Citeaux, de livrer, sous peine d'excommunication, entre les mains d'un archevêque, d'un évêque, du vicomte de Saint-Florent et d'Aycard de Roussillon, tous les habitans que ces députés nommeraient, pour qu'ils se purgeassent de l'inculpation d'hérésie, et qu'ils vinssent faire leur profession de foi, en présence de toute l'armée. En cas de refus, le général le menaçait d'envahir les possessions de Toulouse.

Etonné d'une telle exigence, Raymond VI répondit aux députés, que lui et ses sujets n'avaient rien à démêler avec le comte de Montfort et l'abbé de Citeaux; qu'il avait reçu son absolution du légat spécial Milon, et que, puisqu'on cherchait de nouveaux prétextes de guerre, il avait pris la résolution d'aller à Rome, se plaindre au pape, tant des vexations que les Croisés commettaient dans le pays, sous prétexte de poursuivre les hérétiques, que de la manière dont ils le traitaient lui-même après sa soumission à l'Église.

Le légat et Simon, dit l'historien du Languedoc, sachant, par le retour de leurs envoyés, la résolution où était le comte de Toulouse d'aller porter au pape des plaintes de leur conduite, firent leur possible pour l'en détourner, et lui envoyèrent de nouveaux députés pour l'apaiser et tacher de lui persuader qu'il avancerait bien plus ses affaires, s'il voulait traiter directement avec eux : mais Raymond, persistant dans son dessein, déclara qu'il irait non-seulement à Rome, mais encore à la cour du roi de France et à celle de l'empereur, pour leur remontrer, ainsi qu'à tous les barons du royaume, les vexations et les maux qu'ils commettaient dans le Languedoc.

Quant aux consuls de Toulouse, qui avaient reçu la même sommation que leur comte, ils firent réponse qu'ils n'outrepasseraient point les formalités usuelles de la justice en livrant à la Croisade qui était sans droit à cet égard, leurs concitoyens désignés comme hérétiques par les députés ; qu'ils étaient prêts, d'ailleurs, a faire ester à droit, dans le palais épiscopal de Toulouse, tous les habitans mis à l'index, pour rendre compte de leur foi, soit devant les légats, soit devant leur évêque, conformément au droit canonique et à l'usage de l'Église

romaine, et que dans le cas où Arnaud et Montfort rejeteraient ces offres, ils en appelaient au siége apostolique. Cela n'arrêta point l'abbé de Citeaux. S'étant adjoint tous les prélats qui étaient au camp, il excommunia les consuls et jeta l'interdit sur la ville de Toulouse.

Raymond, après avoir fait son testament, le xi[e] jour de l'issue du mois de septembre, 1209, c'est-à-dire, le 20 de ce mois, exécuta sa résolution, et partit pour la cour de Philippe-Auguste. Ce monarque, écrit Pierre de Vaucernay, le reçut froidement et refusa de prendre ses intérêts. Alors le Comte s'achemina vers Rome, accompagné de divers seigneurs et des députés de la ville de Toulouse, qui allèrent poursuivre l'appel interjeté au Pape, des griefs qu'ils avaient contre l'abbé de Citeaux.

Le Comte fut admis à l'audience d'Innocent III, qui l'écouta favorablement, au dire de notre chroniqueur provençal, en présence de tout le collége des cardinaux.

« Raymond, écrit ce même auteur, exposa devant l'assemblée les griefs qu'il avait contre le légat et contre Simon de Montfort, qui ne cessaient de le vexer, nonobstant l'absolution qu'il avait

reçue et le traité qu'il avait fait avec Montfort. Il cita en témoignage un consul ou capitoul de Toulouse, qui était présent et qui, de son côté, forma des plaintes contre le légat et Simon de Montfort. Le Saint-Père indigné du procédé, prit le Comte par la main, entendit sa confession, et lui donna une nouvelle absolution en présence de tout le sacré collége. Raymond alla, quelques jours après, prendre congé du pape qui lui fit présent d'un riche manteau et d'une bague de grand prix. »

Ce récit paraît confirmé par cette lettre du 25 janvier 1210, adressée par le pape aux archevêques de Narbonne et d'Arles, et à l'évêque d'Agen.

« Raymond, comte de Toulouse, s'étant présenté devant nous, nous a porté ses plaintes contre les légats qui l'ont fort maltraité, quoiqu'il eût déjà rempli la plupart des obligations très onéreuses, auxquelles maître Milon, notre notaire, *de bonne mémoire* (*), l'avait assujetti. Il nous a fait voir de plus, les certificats de diverses églises, qui prouvent qu'il leur a fait satisfaction : enfin il nous a assuré qu'il était prêt a exécuter entièrement

(1) Il était mort depuis quelque temps.

toutes ses promesses, qu'il n'avait pû encore achever d'accomplir.

» Il nous prie, en conséquence, de lui permettre de se justifier devant nous, à l'endroit de la foi catholique, sur laquelle il est suspect depuis longtemps, quoiqu'injustement, et de lui rendre ensuite les châteaux qu'il nous a remis, ajoutant qu'il n'est pas juste qu'on les détienne sans fin, ne les ayant donnés que pour caution. Quoiqu'on assure que ces châteaux sont dévolus à l'Église romaine, en vertu des obligations qu'il a contractées et qu'il n'a pas remplies; cependant comme il ne convient pas que l'Église s'enrichisse aux dépens d'autrui, nous avons traité bénignement le Comte, et nous avons jugé, du conseil de nos frères, qu'il ne devait pas perdre le droit qu'il a sur ces châteaux, pourvu qu'il exécute fidèlement ce qui lui a été ordonné. Il doit, d'ailleurs, nous tenir compte de ce que nous lui avons fait conserver ses domaines par l'armée chrétienne qui, par notre ordre, est allée combattre contre les hérétiques.

» Mais parce qu'entre toutes les causes, nous devons être plus attentifs à celles qui regardent la foi, et que nous devons les peser plus mûrement; nous avons enjoint à nos légats de tenir un con-

cile dans un lieu commode, trois mois après avoir reçu les présentes, et d'y convoquer les archevêques, les évêques, abbés, princes, barons, chevaliers et autres dont ils jugeront la présence nécessaire; et si avant la fin du Concile il se présente un accusateur contre le Comte, à qui nous avons ordonné d'exécuter en attendant, ce à quoi il s'est obligé; et que cet accusateur s'offre de prouver que le Comte s'est écarté de la foi orthodoxe, et qu'il est coupable de la mort du légat Pierre de Castelnau; alors, les légats, après avoir ouï les parties et continué la procédure jusqu'à sentence définitive, nous renverrons cette affaire suffisamment instruite, et ils leur assigneront un terme précis pour se présenter devant nous et y entendre notre jugement.

» Que s'il ne se présente aucun accusateur contre le Comte, les légats délibèreront de quelle manière ils recevront sa justification sur les deux articles, afin que son ignominie finisse dans l'endroit même où elle a commencé.

» Si le Comte se soumet à faire preuve de son innocence, suivant la forme qui lui aura été prescrite par les légats, avec l'approbation du concile, ils l'admettront à se justifier. Mais si par hasard il

vient à succomber, ils auront soin de nous en donner avis, en conservant toujours en leurs mains les château qu'il leur a remis ; ils nous avertiront aussi s'il se plaint qu'on l'opprime injustement, toushant la manière dont-ils lui auront ordonné de se custifier.

» Dans l'un et l'autre cas, ils attendront la réponse du Siége apostolique.

» Que si le Comte se justifie canoniquement de la manière qui lui aura été prescrite, ils déclareront publiquement qu'ils le tiennent pour catholique, et pour innocent de la mort de Pierre de Castelnau, et ils lui rendront ses châteaux, après qu'il aura accompli ce qui lui a été ordonné; ils recevront cependant de lui une autre caution suffisante, pour l'observation de la paix perpétuelle à laquelle il s'est engagé : mais qu'ils apportent surtout toute l'attention possible, pour que l'exécution de nos ordres ne soit point retardée par des questions frivoles et malicieuses (*). »

Innocent écrivit en même temps à l'évêque de Rieux, son délégué, et à maître Théodose, pour leur enjoindre d'assembler le Concile dont il est

(*) Inn. III, liv. XII, ép. 152 et 169. — Dom Vaissette; t. III, pages 187 et 188.

parlé dans la lettre citée, afin d'admettre Raymond VI à plaider devant eux, touchant les affaires qui étaient de leur compétence, et qu'il poursuivait contre ceux qui lui avaient causé du dommage, durant son excommunication (*).

L'abbé de Citeaux reçut à son tour une longue missive de la papauté, dans laquelle cette dernière, après lui avoir donné de grands éloges, le consolait sur la mort de Milon et lui enjoignait, toutes affaires cessantes, de se rendre dans le pays de sa légation, pour continuer d'y travailler avec l'évêque de Rieux, son collègue (**).

« Du reste », terminait la papauté, abordant la question du comte Raymond et des habitans de Toulouse, « quoique nous ayons reçu avec honneur le comte de Toulouse qui s'est rendu auprès de nous, et qui a demandé humblement pardon, avec promesse de faire une entière satisfaction, les lettres que nous lui avons données vous apprendront ce que nous lui avons accordé. Nous avons commis l'exécution de ces lettres à maître Théodose, clerc et *domestique* de feu Milon, notre légat, à cause

(*) Inn. III, L. id. ép. 153 et 155.
(**) Dom Vaiss.; t III, p. 189.

qu'il est parfaitement au fait de cette affaire ; non que nous lui accordions la dignité de légat, mais pour agir seulement comme *délégué ad hoc.*

» Nous lui avons ordonné de ne rien faire que ce que vous lui prescrirez, et de se comporter en toutes choses comme votre organe, et l'instrument dont vous vous servirez ; en sorte qu'il sera comme un hameçon que vous emploierez pour prendre le poisson dans l'eau, auquel il est nécessaire, par un prudent artifice, de cacher le fer qu'il a en horreur ; afin qu'à l'exemple de l'apôtre qui dit : *Étant homme rusé je vous ai surpris par adresse*, vous préveniez la tromperie par ce stratagème, et que comme un malade à qui l'amour du médecin adoucit l'aversion qu'il a pour les médecines, il reçoive plus patiemment, par les mains d'un autre, le remède que vous lui avez préparé.

» De plus, vous devez savoir que les envoyés des citoyens de Toulouse s'étant présentés devant nous, ont offert de faire une entière satisfaction sur les articles pour lesquels ils ont encouru les censures ecclésiastiques ; et qu'ils nous ont remis des lettres de plusieurs personnes de grande considération, qui demandaient pour eux et avec eux, que nous leur accordassions l'absolution.

» C'est pourquoi nous vous ordonnons, ainsi que nous l'avons marqué dans d'autres missives, de révoquer la sentence qui a été portée contre eux, après avoir reçu caution de leur part, et leur avoir enjoint ce qui sera selon Dieu. Que s'ils négligent d'exécuter ce qui leur sera ordonné, ils seront non-seulement soumis à la première sentence, mais on les punira encore plus sévèrement par des châtimens temporels (*). »

Au reçu de cette lettre, Arnaud parut s'empresser d'exécuter les ordres du Saint-Siége, mais ne pouvant y désobéir ostensiblement, il les éluda en procédant seul et sans le concours de son collégue, à leur exécution. Les Toulousains qui le suspectaient et le regardaient comme leur principal ennemi, refusèrent sa juridiction et renouvelèrent leur appel. Ils le retirèrent néanmoins peu de temps après, à la prière de Foulques, de l'évêque d'Usez et de l'abbé de Citeaux lui-même. et consentirent à ce que ce dernier procédât seul, en offrant de lui payer mille livres toulousaines pour le service de la religion dans le Midi. Cette offre désarma l'abbé, qui l'accepta avec empressement et

(*) Inn. III; même liv., lettre 156.

donna aux habitans toutes les déclarations publiques de catholicité qu'ils désirèrent (*).

Toutes ces négociations se passaient durant l'hiver de 1209 à 1210. D'autre part, il se passait des événemens plus directs à la Croisade, et non moins importans pour la réforme du Midi.

Avec les froids et l'inaction produite par eux, l'amour du pays natal s'était fait sentir plus vif au cœur des pélerins catholiques. Le comte de Nevers, le premier, plia ses tentes et prit la route de ses domaines, amenant avec lui ses hommes d'armes particuliers et ceux de ses vassaux qui voulurent l'accompagner. Le plus grand nombre des seigneurs croisés, soit qu'ils fussent satisfaits des dépouilles de Béziers et de Carcassonne, soit qu'ils ne fussent réellement venus que pour gagner des indulgences au service de l'Église, suivant l'exemple contagieux de Donzy de Nevers, regagnèrent les provinces du Nord. Le *menu populaire*, à son tour, libéré qu'il était vis à vis de ses maîtres féodaux, par quarante jours de service, et

(*) Hist. de Languedoc; t. III, p. 190. Lettre des habitans de Toulouse au roi d'Aragon. *Trésor des Chartes.* Albigeois, n° 12.

riche des bénédictions du ciel acquises à son pèlerinage, s'éloigna de l'armée et courut reprendre le soc de la charrue, que la contrainte seigneuriale ou le fanatisme religieux lui avait fait délaisser. Le duc Odon de Bourgogne fut le dernier à quitter la Croisade. Par amitié pour Simon de Montfort, plutôt que par dévouement à la foi, il demeura dans le Languedoc jusqu'après l'insuccès du siége de Cabaret entrepris à son instigation et dont nous avons précédemment parlé.

L'abandon fut général il est vrai, mais non pas aussi complet que le donnent à entendre les historiens favorables à la Croisade. Parmi les cinq cent mille hommes venus pour la guerre sainte, il était bon nombre de gentilshommes ruinés ou dépossédés, qui tendaient à s'implanter seigneurialement dans la Provence, et qui se gardèrent bien de sortir volontairement d'un pays où l'espoir d'apanages et de dévastations journalières contribuaient à les retenir. Ces nobles bandits formaient un corps de quatre mille cinq cents hommes, corps d'élite et déterminé, bien suffisant à conserver les places conquises mais insuffisant à en conquérir de nouvelles.

Alors le Carcassès respira et ne tarda pas, grâces au repos forcé que lui accordait l'invasion, de se

remettre de sa stupeur et de manifester certains désirs de soulèvement que Pierre III, roi d'Aragon, travaillait à fomenter. Ce n'était pas en effet sans déplaisir que ce prince voyait une famille étrangère, celle de Montfort, déposséder la famille des Trencavel qui lui faisait hommage et à laquelle il était uni d'ailleurs par des liens de parenté. Dans le but de réintégrer le jeune fils de Roger, sur le trône de Carcassonne, Pierre eût donc passé volontiers en Languedoc, à la tête d'une armée, mais les Maures d'Espagne, par leurs agressions incessantes, l'obligeaient, en ce temps, à user de toutes ses forces au-delà des Pyrénées, et à n'attaquer la domination encore peu assise de Montfort, qu'avec les seules armes de la diplomatie dont il sut au reste habilement se servir. Par ses ordres, des députés parcoururent, en secret, la Provence, excitant la noblesse et le peuple à se révolter, et promettant, que sous peu, un corps de troupes aragonaises viendrait appuyer l'insurrection. Ces menées, jointes à la haine que le Midi portait aux Croisés et à la soif d'indépendance nationale qui dévorait les Provençaux, disposèrent merveilleusement les esprits, et on se prépara, dans l'ombre, à un soulèvement général.

Raymond-Roger, comte de Foix, fut le premier qui en arbora l'étendart. La prise de possession de Pamiers, par Montfort, au préjudice de sa souveraineté ; la mort d'un de ses députés assassiné par les Croisés, étaient pour le Comte deux motifs d'irritation qui lui fournirent un spécieux prétexte d'hostilité. Il sortit en conséquence de ses montagnes, à la tête de ses gens d'armes, rentra dans le château de Preixan, qu'il avait mis d'abord entre les mains de l'Église, pour demeurer en paix avec elle, enleva cinquante hommes de la garnison de Mirepoix, emporta d'assaut le château de Terride, attira dans une embuscade les principaux communiers de Pamiers, et vint insulter la forteresse de Fanjeaux où la Croisade avait enfermé ses magasins.

La plupart des seigneurs des diocèses d'Albi, Carcassonne et Béziers, se déclarèrent à son exemple contre la domination de l'Église. Les châteaux et les villes que les Croisés occupaient, secouèrent aussi le joug et prirent parti pour l'insurrection. Castres et Lombers entre autres, qui avaient parues si dévouées à la Croisade aux jours de sa prospérité, désertèrent sa cause en ce moment et égorgèrent leurs garnisons.

Amaury et Guilhaume de Poissi, chevaliers français, de distinction, à qui le Général avait confié une place forte, aux environs de Carcassonne, furent attaqués, au dedans, par les Albigeois de la ville; au dehors, par les Albigeois de la campagne. En vain se défendirent-ils avec bravoure, vainement Montfort partit-il en hâte et accourut-il à leur secours: ils furent forcés de capituler et de se rendre à discrétion. Montfort arriva juste à temps pour en voir pendre la garnison.

Il revenait à Carcassonne quand il apprit en chemin une nouvelle non moins douloureuse. Bouchard de Marli, à qui il avait inféodé le château de Saissac, était sorti avec soixante chevaliers, pour s'opposer à la jonction des insurgés de la Montagne Noire, avec ceux de la plaine du Carcassès. Tombé dans une embuscade, que lui avait dressé Pierre Roger, seigneur de Cabaret, son détachement avait été taillé en pièces; son frère d'armes, Gaubert d'Essigny, tué, et lui fait prisonnier par Pierre Roger, qui l'avait enfermé dans une tour de Cabaret, où il demeura détenu près de dix-huit mois.

La défection intérieure se mêla encore à la rébellion extérieure. Les seigneurs qui, par crainte ou

par conviction, avaient d'abord pris la croix pour combattre leurs compatriotes, eurent honte de leurs sentimens fratricides et favorisèrent le mouvement. De ce nombre, furent Aimery, seigneur de Montréal, de Fangeaux et de Laurac, et Géraud de Pépieux, vaillant chevalier du Minervois.

Le premier, en se soumettant à l'Église, au siége de Carcassonne, avait livré sa capitale à Simon de Montfort. Pour la reprendre, il se ménagea des intelligences avec le gouverneur français, qui était un ecclésiastique, et aidé de lui, il entra de nuit, par escalade, dans Montréal, dont la population se souleva aussitôt et fit main basse sur la garnison, qui fut égorgée, à l'exception seulement du gouverneur à qui le château de Bram servit de retraite.

Le second, Géraud de Pépieux, rompit plus violemment encore avec le parti pour lequel il avait jusques là combattu. Montfort, faisant grand cas de sa bravoure et de son habileté, lui avait confié la garde de plusieurs places du Minervois. Non content de remettre ces forteresses entre les mains des réformateurs, il se mit à la tête de quelques troupes et emporta par surprise le château de Puyserguier, au diocèse de Narbonne, dont il fit

prisonniers la garnison et deux chevaliers qui la commandaient.

Assailli de tous côtés, le Général croisé ne savait où combattre. Ses moyens de défense étant peu proportionnés à l'étendue de l'attaque, il fractionna sa petite armée en trois corps, et essaya de faire face sur plusieurs points à la fois. Son maréchal, Gui de Lévis, courut au comte de Foix, Raymond-Roger, qui pressait vivement le château de Fanjeaux; Martin d'Alguais, gagna l'Albigeois, où la fermentation croissante se signalait par de sanglantes représailles; et lui, avec ses hommes d'armes les plus sûrs, se rendit à Narbonne, où il convoqua à la hâte le ban et l'arrière-ban de cette ville, son alliée, et tira droit vers Puyserguier, que Géraud de Pépieux occupait.

A peine était-il sous les murs de ce château, que les Narbonnais instigués par les Albigeois, ou revenus d'eux-mêmes à des idées plus patriotiques, refusèrent d'aller à l'assaut et se débandèrent. La réaction éclatait sous les yeux même du chef de la Croisade, qui ne se voyant plus assez fort pour emporter d'emblée la forteresse, se retira à Capestand, où il prépara les machines nécessaires à une attaque régulière, et revint le lendemain à Puyser-

guier avec des projets d'extermination. Mais ce château était vide : Géraud de Pépieux l'avait abandonné pendant la nuit, et s'était retiré à Minerve, emmenant prisonniers les deux chevaliers et laissant la garnison croisée enfermée dans une des tours du manoir. Montfort la délivra, et ruina la place de fond en comble ; puis, quoique au fort de l'hiver, il assaillit plusieurs châteaux du domaine de Pépieux et les rasa, après en avoir fait passer les défenseurs au fil du glaive. Géraud rendit coup pour coup ; il fit couper le nez, les oreilles et la lèvre inférieure aux deux chevaliers de Puyserguier, et les renvoya ainsi à Montfort, en guise de représailles.

Enfin au mois de janvier 1210, le Général revint au camp de Carcassonne, où un spectacle non moins irritant l'attendait. Pendant son abseuce, le peuple des environs s'étant attroupé, avait fondu sur le camp, incendié les tentes et les machines, et massacré les Croisés qui les gardaient. Il voulut aussitôt tirer vengeance de cet acte audacieux, et dans ce dessein il somma la ville de Toulouse de lui envoyer des soldats et de l'argent. Mais cette ville refusa tout secours, sans que les menaces d'excommunication de la part des légats et celles

d'agression de la part de la Croisade pussent la détourner de son vœu de neutralité. Impuissans à le réprimer, Montfort et Foulques, dévorèrent cet affront en silence. Dans ce cas, on pouvait dire que la nécessité était mère de la tolérance.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

Les missionnaires de l'Église prêchent de nouveau la Croisade en France, dans les Pays-Bas et l'Allemagne.—Le papé écrit à l'empereur Othon, aux rois de Castille et d'Aragon et à Montfort. — Alix de Montmorenci amène à ce dernier de nouveaux Croisés.—Suite de la Croisade. Prise de Montlaur, d'Alzonne, de Bram et d'Alairac. — Siége de Foix. — Entrevue du roi d'Aragon et de Montfort. — Retour du comte de Toulouse. — Mauvaise foi des légats.—Siége et prise de Minerve.—Auto-da-fé.

VIII.

Pendant que Simon de Montfort perdait ainsi une à une, en hiver, ses conquêtes de l'été précédent, et qu'enfermé dans Carcassonne il était contraint, faute de troupes, d'assister, sans les réprimer, aux nombreuses défections qui se manifestaient autour de lui, ses partisans et les missionnaires de l'Église, parcouraient le nord de la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, en prêchant la guerre sainte du Midi.

Le pape lui-même ne négligea rien pour venir en aide à la Croisade. D'une part, il sommait l'empereur Othon, et les rois d'Aragon et de Castille, de secourir Montfort, et d'expulser de leurs états les hérétiques qui s'y réfugiaient (*) ; et de l'autre, il enjoignait aux prélats de Narbonne, Béziers, Toulouse et Albi, de remettre au général les effets que les sectaires avaient déposés entre leurs mains (**). Enfin, répondant à la lettre que Simon de Montfort lui avait adressée, peu de temps après son élection, Innocent III lui expédia une lettre, pour approuver sa nomination au commandement de la Croisade, l'établissement du cens annuel de trois deniers par feu, en faveur de l'Église romaine; et pour le confirmer, lui et ses héritiers, dans la possession des domaines envahis (***). A cette époque où les papes *faisaient et défaisaient les rois*, c'était consacrer la conquête passée, et solliciter à la conquête future.

Il ne manquait plus à Simon que des troupes et de l'argent. Argent et troupes lui arrivèrent au printemps de l'an 1210, graces aux soins de

(*) Inno. III, liv. XII, ép. 124 et seq.
(**) *Id.*, ép. 126.
(***) *Id.*, liv. XII, ép. 122.

son épouse, Alix de Montmorency, dans le comté de Montfort l'Amaury, et dans la province de l'Ile de France. Après avoir rallié ces renforts à Pézenas, le Général se rendit à Saint-Tiberi, où se trouvait déjà Arnaud, abbé de Citeaux, les évêques de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, et les abbés de Valmagne, de Fonteaude, de Saint-Tiberi et de Saint-Aphrodise de Béziers (*).

Là, l'un des principaux seigneurs du diocèse de Béziers, Etienne de Servian, comparut devant tous ces prélats, et se reconnut coupable d'avoir reçu dans ses châteaux, Théodoric Beaudouin et Bernard de Simorre, deux hérésiarques célèbres, et de leur avoir permis de prêcher publiquement leurs doctrines dans ses domaines. Il fit abjuration entre les mains de l'abbé de Citeaux, et jura sur les saints-évangiles de poursuivre à l'avenir les hérétiques, sous peine de voir ses biens confisqués par les Croisés, et sous la caution de Pons d'Olargues et Frotard son fils, Guillaume de Puisalicon, Rattier de Ressan, Pons de Thesam, Pierre de Montignac, Raymond de Capendu, et quelques autres sei-

(*) Rég. cur. franç.—*Hist. de Languedoc*, t. III, p. 191 du texte et 220 des preuves.

gneurs du pays. Cela fait, Simon lui remit le château de Servian, et tous les autres châteaux qu'il lui avait confisqués, avec réserve de la justice criminelle, et d'un cens annuel de trois deniers par maison, en faveur de l'Église romaine; et pour tous ses fiefs, Etienne de Servian lui fit *hommage-lige*, en présence des prélats déjà nommés, et de quelques chevaliers français ou provençaux, tels que Gui de Levis, Guiraud de la Redorte, et Robert de Mauvoisin; ce dernier était revenu de son ambassade de Rome, où Simon de Montfort l'avait envoyé après son élévation au généralat.

Le Général entama ensuite la campagne.

Les habitans de Montlaur, près de la Grasse, tenaient la garnison catholique étroitement assiégée dans une tour; Simon court à eux, délivre ses soldats, fait pendre sans quartier tous les Montlauriens (*), et marche sur Alzonne, dont le château venait d'être abandonné. Il s'en saisit, et vole attaquer le château de Bram, dans le Lauraguais. L'ecclésiastique parjure de Montréal s'y était, comme on l'a dit, réfugié. Aidé de cent che-

(*) Pierre de Vaucernai, c. 34.

valiers, il fait durant trois jours une énergique résistance; mais forcé de se rendre à discrétion, lui et la garnison sont conduits devant Simon de Montfort.

— Bourrel, s'écrie aussitôt ce dernier, coupe le nez et les oreilles à ces cent ribauds éperonnés, qui ont ôsé lever l'épée contre nous.

— Est-ce tout? demande le bourreau, après avoir exécuté ce premier ordre.

— Par tous les saints! non; il ne sera pas dit que le traître Pépieux nous aura dépassé, en mutilant deux de nos plus affectionnés chevaliers. Crève les yeux à tous ces traîtres, à l'exception de leur chef.

Les prunelles des prisonniers pétillent et s'éteignent sous la pointe d'un fer rougi.

— Et du chef? maître, interroge encore l'exécuteur.

— Il est juste, répond Montfort, de lui laisser ses prérogatives : je veux même les augmenter. En l'éborgnant, tu le feras roi de ces aveugles.

Ce dernier n'a qu'un œil de crevé; et Simon lui confiant la conduite de ses infortunés compa-

gnons d'armes, le renvoie ainsi au château de Cabaret (*).

Quant au prêtre, il fut conduit à Carcassonne, où l'évèque le dégrada, et pendu après avoir été promené dans toute cette ville, attaché à la queue d'un cheval (**).

Ceci se passait vers la Paque. De là Montfort se dirigea sur Alairac, fort château perché dans les montagnes. Assailli avec fureur, ce poste résista opiniâtrément; mais après onze jours de siège, la garnison manquant de vivres, s'enfuit de nuit, abandonnant quelques malheureux habitans, qui furent tous massacrés. Simon de Montfort se saisit du château, et se trouva par là, un autre pied dans le comté de Foix, dont il ne

(*) « Il y fit (à Bram) une centaine de prisonniers, à qui il fit crever les yeux et couper le nez, et qu'il envoya ainsi par représailles au château de Cabaret, sous la conduite de l'un d'entre eux à qui il avait laissé un œil pour conduire les autres. (*Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 191.) »

Voici la naïve réflexion qu'ajoute l'historien des *Comtes de Foix* Olhagaray, p. 135, après avoir rapporté cette exécution :

« A peine eusse-je cru que ce brave capitaine (Montfort) eut aiguisé son esprit à inventer des tourmens inusités, indignes de l'ame de ceux qui manient les armes, sans les témoins que nous en avons qui confirment tous cette notable cruauté. »

(**) Pierre de Vaucernai, c. 30. — Dom. Vaissette, t. III, p. 187.

tarda pas à attaquer la capitale. Raymond-Roger, malade alors, ne pouvant repousser en personne l'agression, son fils, Roger-Bernard, s'enferma dans le château, et y fit une si belle défense, que les Croisés accablés de projectiles, furent obligés de se retirer en désordre (*). Profitant de ce moment, Roger-Bernard fit une vigoureuse sortie sur l'arrière-garde ennemie, et la tailla en pièces. L'intervention de Montfort put seule prévenir une complète déroute, et mettre quelque régularité dans la retraite, que son adversaire ne laissa pas que d'inquiéter vivement. Trop faible pour offrir une bataille rangée, il s'attacha à la poursuite de l'armée, voltigeant sans cesse autour de ses ailes, la tenant, le jour, sur le qui-vive, la chargeant à la faveur de la nnit, et se postant toujours en des lieux escarpés, d'où il enlevait tout ce qui s'écartait pour aller à la maraude. Ainsi cernés, les Croisés n'avancèrent guère dans un pays coupé de montagnes et de ravins, et manquèrent bientôt de provisions de tout genre. Après avoir essayé de tous les moyens pour s'en procurer, Montfort mit Gui de Lévis à la tête d'un fort détachement,

(*) *Hist. gén. de Lang.*

et l'envoya fourrager. Roger-Bernard le laissa s'engager dans une gorge étroite, puis, tombant sur lui à l'improviste, il le mena si rudement, que Gui de Lévis et trois gendarmes parvinrent seuls à s'échapper. Le reste fut passé au fil de l'épée ou tomba vivant entre les mains de Bernard. Mais dans cette guerre de religion, il valait mieux mourir sur le champ de bataille, que de se rendre prisonnier. La Croisade avait, au reste, établi un sanglant précédent à Béziers, à Montlaur et à Bram ; aussi, quand elle prit, le lendemain, la route du Carcassès, elle put reconnaître, pendus aux arbres du vallon qu'elle traversait, les cadavres de ses prisonniers de la veille (*). Le moyen-âge ne connaissait d'autre loi que la loi du talion.

Après cette incursion, Montfort ramena son armée à Carcassonne, où il reçut un message de la part du roi d'Aragon qui, dans l'intérêt du comte de Foix, son parent et son vassal, interposait son autorité et invitait le Général à une conférence. L'entrevue eut lieu à Pamiers, et n'eut pour tout résultat qu'une courte trêve pendant laquelle

(*) Voir Olhagaray, *Hist. des Comtes de Foix.*

les seigneurs du Carcassès résolurent, pour résister vigoureusement à l'Église, de se donner un chef qui imprimât à la défense une harmonie, sans laquelle tous leurs efforts devaient être infructueux. Ce fut sur Pierre d'Aragon qu'ils jetèrent les yeux, en l'invitant à prendre le commandement des troupes provençales, et à venir recevoir leur serment de vasselage. Pierre accepta ces offres avec joie et s'empressa de se rendre à Montréal, où avant de rien entreprendre, il demanda aux chefs albigeois, pour places de sûreté, les principales forteresses du Carcassès, ce qui lui fût refusé, car la noblesse méridionale voulait un chef, non un maître. Le monarque aragonais retourna dès lors en Espagne, sans avoir rien conclu ni à Pamiers ni à Montréal.

D'un autre côté, Raymond, comte de Toulouse, étant arrivé de Rome, vint à Carcassonne, trouver l'abbé de Citeaux et Simon de Montfort, auxquels il signifia les ordres qu'il avait obtenus du pape pour qu'on le reçut à se purger du crime d'hérésie et de la mort du légat Castelnau (*).

(*) Pierre de Vaucernay, c. 38 et seq., *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 192. — *Auteur provençal*, p. 25.

L'abbé, écrit dom Vaissette, témoigna extérieurement beaucoup d'amitié au Comte, qui était suivi du même capitoul qui l'avait accompagné à Rome, et d'une partie de sa cour. Il lui répondit qu'il se rendrait incessamment à Toulouse pour y régler le temps et la manière de cette justification. Ce légat alla bientôt après, en effet, dans cette ville, avec les évêques de Rieux et d'Usez, ses collègues, et divers autres prélats du Midi. Le Comte leur fit beaucoup d'accueil et les défraya pendant tout leur séjour dans cette ville, qui fût assez long. Enfin, on entra en conférence; mais on ne voulut rien conclure, vu l'absence de maître Théodose, principal commissaire du pape, dans cette affaire; mais ce dernier étant enfin arrivé, on reprit les pourparlers, sans rien faire pour cela de définitif (*). Les légats voulaient éluder les ordres du pape et maintenir le comte de Toulouse dans une position équivoque, afin d'avoir tôt ou tard un plausible motif d'agression. Cela résulte évidemment, ce nous semble, de ce passage de Pierre de Vaucernay, l'historien le plus favorable à l'Église et le plus passionné contre le comte Raymond :

(*) Dom. Vaissette, t. III.

« Maître Théodose était un homme circonspect et prévoyant, qui n'avait rien tant à cœur que d'éluder sous des prétextes plausibles, la demande que faisait le Comte d'être reçu à se justifier : il voyait que si on le lui permettait, il lui serait aisé de s'excuser sur de fausses allégations, ou par la ruse, et que la religion serait par là entièrement perdue dans le pays.

» Tandis qu'il pensait aux moyens de parvenir à ses fins, Dieu lui suggéra un expédient pour se tirer de l'embarras où il se trouvait.

» Le pape marquait dans sa lettre, qu'il voulait que le Comte exécutat les ordres qu'il avait reçus, touchant l'expulsion des hérétiques de ses états et la révocation des nouveaux péages ; il y avait de la négligence de sa part dans l'exécution de ces ordres.

» Cependant, Théodose et l'évêque de Rieux, pour ne pas paraître opprimer le Comte, lui fixèrent un certain jour, pour se trouver, trois mois après, à Saint-Gilles, avec promesse d'y recevoir en présence d'une assemblée d'archévêques, d'évêques et d'autres prélats, qu'ils y convoquèrent, les preuves de son innocence, touchant le crime d'hé-

sie et le meurtre du légat Pierre de Castelnau (*). »

En attendant, les légats ordonnèrent au Comte de chasser de ses états les routiers et les sectaires, et d'exécuter entièrement tous les autres articles qu'il s'était engagé d'accomplir par divers sermens; afin que, disent-ils dans une lettre qu'ils écrivirent au pape dans la suite, « s'il négligeait l'exécution de toutes ces choses, il ne pût parvenir à se justifier sur les deux autres (**). »

Maître Théodose donna ensuite l'absolution aux habitans de Toulouse, suivant l'injonction qu'il en avait reçu du Siége apostolique (***).

C'est vers cette époque, c'est-à-dire, en mai 1210, que le vicomte Aimery et les députés de la ville de Narbonne, allèrent au camp de Carcassonne porter leurs plaintes à Simon de Montfort, touchant les dévastations que commettait sur leurs terres, la garnison albigeoise du château de Minerve. Montfort, qui avait éprouvé à Puisserguier combien

(*) Pierre de Vaucernay, c. 39.
(**) Inn. III, liv. XVI, ép. 39.
(***) Pierre de Vaucernay a écrit que Foulques la leur avait déjà donnée après leur avoir imposé quelques conditions. Ce chroniqueur commet là une erreur grossière pour un ecclésiastique. Foulques, bien qu'évêque de Toulouse, était, en ce cas d'interdit, sans commission pour le lever à lui seul.

il avait peu à compter sur le dévouement des Narbonnais, aurait sans doute refusé d'intervenir, si plusieurs causes majeures ne l'avaient déterminé à entreprendre la conquête de ce château, l'une des places les plus fortes du vicomté de Carcassonne, à l'intégrale souveraineté duquel le Général prétendait. Aussi répondit-il :

— Par la croix ! messire Vicomte, vos hommes d'armes et vos communiers de Narbonne, nous ont prouvé, à Puisserguier, qu'ils avaient meilleures jambes que bonnes dents, et qu'ils manquaient d'attachement à notre sainte mère l'Église, qui est cause pourtant que la ligue catholique est passée sous les tours de leur cité sans en menacer la hauteur, et je ne vois pas pourquoi j'irais vous aider à vous débarrasser de vos ennemis, quand vous avez refusé de m'aider à me débarrasser des nôtres.

— Au nom de la ville de Narbonne, nous vous promettons assistance, répondirent les députés.

— Et vous, sire Aimery?

— Mort de Dieu ! j'irai avec tous mes soudards; et, si vivement que vous pressiez les Minervois, je vous jure, Messire, de ne pas demeurer en reste avec vous.

— Et vous engagez-vous, tous, à ne quitter le camp qu'après l'entière reddition de la place?...

— Nous le jurons!...

— Dans ce cas, apprêtez vos armes et marchez sur Minerve incontinent, car dans deux jours mon host sera sous ses remparts.

Ce château, qui a donné son nom au Minervois, était situé dans la partie septentrionale du diocèse de Narbonne, et non de celui de Carcassonne, comme l'ont écrit les historiens Fleury (*) et Daniel (**). Placé sur un rocher escarpé, au sein d'une nature travaillée et volcanique, il était entouré de ravins et de précipices qui, lui servant de fossés naturels, en rendaient les abords extrêmement difficiles; il passait même pour imprenable dans ce siècle où l'art d'attaquer les places fortes était encore dans son enfance, et indépendamment des grands avantages de son assiette, il était défendu par une vaillante garnison que commandait un brave gentilhomme, nommé Guiraud de Minerve.

Pour se rendre maître d'un tel poste, il fallait renoncer aux brusques assauts, à l'escalade et à la

(*) *Hist. ecclésiastique.*
(**) *Hist. de France.*

sape ; ces moyens, souvent favorables alors, seraient ici demeurés sans succès ; un siége long et régulier pouvait seul en venir à bout. C'est le mode d'attaque que Montfort adopta. Investissant la place de toutes parts, il confia le quartier du couchant, au commandement de Gui de Lucé, celui du nord, au vicomte de Narbonne, celui du midi, à Gui de Levis, et se postant lui-même au levant, il ordonna de dresser les machines et de battre en brèche sur tous les points à la fois. Les Gascons construisirent alors un gigantesque mangonneau qui lançait des projectiles d'une grosseur demesurée. Lui-même, il éleva un pierrier si lourd, qu'il en coûtait, par jour, vingt-une livres pour le mettre en mouvement (*).

Les assiégés, se défendirent, de leur côté, en désespérés, et firent périr un grand nombre de Croisés dans leurs fréquentes sorties. Une nuit de dimanche, entre autres, ils entreprirent d'incendier le pierrier de Montfort, qui faisait de grands ravages sur leurs remparts. Sortant sans bruit, ils égorgèrent les sentinelles surprises et attachèrent à la machine, des paniers pleins d'étoupes et d'autres matières combustibles, imbibées de

(*) Environ quatre cents francs de notre monnaie.

graisse ou enduites de souffre. L'incendie éclata avant que les Croisés s'en fussent apperçus; Montfort se hâta en vain d'accourir; les Minervois firent bonne contenance et ne se retirèrent qu'après l'entier embrasement de la machine.

Le siége de Minerve durait depuis sept semaines, et les Croisés commençaient à désespérer de s'en rendre maîtres, quand un auxiliaire irrésistible vint en accélérer la reddition. La longueur du siége épuisa les vivres, la chaleur de la saison tarit l'eau des citernes. Force fut alors à la garnison de capituler.

Guiraud de Minerve et un autre chevalier, se rendirent au camp pour régler les conditions. Ils étaient d'accord avec Simon de Montfort, et on allait de part et d'autre signer le traité de reddition, au moment où Arnaud, abbé de Citeaux, et maître Théodose, son collègue, arrivèrent au camp. Le Général déclara qu'il ne pouvait dès-lors rien conclure sans le concours du légat, qui était le maître de tous les Croisés, écrit Vaux-Cernay, et à qui il appartenait d'ordonner tout ce qui conviendrait. L'abbé se trouva fort embarrassé, dit le même auteur : « Il souhaitait extrêmement la mort des ennemis de Jésus-Christ, mais étant prêtre et reli-

gieux, il n'osait opiner à faire mourir les habitans de Minerve. » Un expédient le tira d'affaires et fit échouer la capitulation. Montfort et Guiraud de Minerve, reçurent ordre de lui, de rédiger chacun par écrit et en particulier, les articles dont ils étaient convenus verbalement. Le légat espérait qu'ils ne seraient point d'accord et que ce serait une occasion de rupture. En effet, Guiraud ayant lu les conditions, Simon s'écria :

— Par votre barbe, sire Guiraud, ce n'est point là ce dont nous sommes convenus.

— M'est avis que si, répondit Guiraud.

— Eh bien ! je ne le signerai point ! Or sus, revenez au manoir et défendez-le de votre mieux.

Guiraud ne pouvait répondre avec la même fierté; manquant de toutes choses propres à la défense, il fallait se soumettre à tout prix.

— Messire, dit-il, je n'ai jamais été de mâle foi, et si ce n'est ceci que nous avons arrêté, c'est que je me serai trompé, ou que j'aurai mal compris. Au reste, je vous fais maître absolu des conditions, m'en rapportant à votre loyauté de chevalier.

Mais le général en déféra l'honneur à l'abbé de

Citeaux, qui, après quelques momens, lut à Guiraud le traité de capitulation ainsi réglé :

— Nous accordons la vie sauve à Guiraud de Minerve, à tous les catholiques qui sont dans le château, et même aux fauteurs des hérétiques. Simon de Montfort demeurera maître de la place. Nous consentons de plus à ce que les hérétiques *parfaits*, qui sont en grand nombre dans Minerve, aient la vie sauve, pourvu qu'ils veuillent se convertir.

Guiraud et l'autre chevalier minervois, approuvèrent et signèrent ces conditions.

— Par notre-Dame-du-Mont-Carmel ! clama Robert de Mauvoisin, sitôt que les députés eurent quitté l'assemblée. Il faut que le comte Raymond vienne de vous faire telles liesses dans sa ville de Toulouse, que vous en ayez entièrement perdu l'esprit.

— Qu'est-ce à dire, sire Robert ? demanda sévèrement l'abbé de Citeaux.

— Que vous avez fait un traité beaucoup trop honorable à ces poureeaux d'hérétiques, qui vont tous vous dire qu'ils sont bons catholiques et prendre la mine de chrétien pour éviter celle de pendu.

Arnaud se prit à sourire malignement.

— Par mon épée ! continua Mauvoisin : si j'avais

écrit, ou si j'avais su écrire un grimoire semblable, je reviendrais sur l'heure baiser la mule du Pape, pour qu'il m'en accordât l'absolution; car sur mon âme de Croisé! ce n'est ni plus ni moins qu'une protection déguisée accordée aux mécréans.

— Rassurez-vous, beau sire, proféra le légat: je connais mieux que vous les hérétiques albigeois; ils sont aussi raides dans leurs erreurs de damnation, que vous sur votre palefroi de bataille; peu se convertiront (*).

Enfin, le 22 de juillet 1210, les Croisés entrèrent dans Minerve en chantant le *Te Deum*. Ils se rendirent aussitôt dans l'église qu'ils réconcilièrent, et ils arborèrent sur le clocher, d'un côté, l'étendart de la croix, et de l'autre, celui de Simon (**).

L'abbé Gui de Vaux-Sernai, oncle du chroniqueur, se transporta ensuite dans une maison où les hérétiques parfaits s'étaient rassemblés, et essaya de les exhorter à renier leurs doctrines, pour

(*) Pierre de Vaucernay.—Dom. Vaissette, p. 195.—Le jésuite Langlois.
(**) *Hist. gén. de lang.*, t. III, p. 194.

se rallier aux dogmes catholiques ; mais il fut interrompu par ces cris :

— Pourquoi nous prêchez-vous ? nous ne voulons point de votre créance ; nous rejetons l'Église romaine, et vous travaillez en vain.

De cette maison, l'abbé de Vaux-Sernay alla visiter celle où les femmes albigeoises étaient réunies. Mêmes exhortations, mêmes refus (*).

Le légat Arnaud avait raison : aucun des Albigeois n'apostasia ; et quand le bûcher fut dressé, ils n'attendirent pas qu'on les poussât au martyre : cent quatre-vingts d'entre eux se précipitèrent dans les flammes (**).

Quant à Guiraud de Minerve, Montfort lui donna en échange de son vicomté, divers domaines aux environs de Béziers (***). Mais la contrainte seule l'ayant fait renoncer à son château et à ses convictions, il ne tarda pas à se déclarer une seconde fois allié des hérésiarques et ennemi de l'Église romaine.

(*) Langlois, liv. III, p. 160 et suiv.
(**) Rob. altiss. chron.
(***) Dom. Vaissette, t. III, p. 194 et 195.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

Prise de Peyriac, de Rieux et de leur seigneur Éléazar de Grave. — Destruction du château de Ventalon. — Soumission de Montréal. — Siége et prise du château de Termes. — La Croisade reçoit des renforts. — Occupation de Constance. — Prise de Puyvert. — Soumission de Castres et occupation d'une partie de l'Albigeois.

IX.

La reddition de Minerve amena celle de plusieurs petites places des environs. Peyriac et Rieux résistèrent seules quelques momens ; après avoir défendu la première pendant deux jours, et la seconde pendant une semaine, Eléazar de Grave fut fait prisonnier. Le seigneur de Ventalon, sans attendre l'attaque, vint de lui-même se soumettre au Général, qui fit raser son château, en punition

des nombreux dommages que la garnison avait fait éprouver à l'armée, durant le siége de Minerve. Aimery de Montréal, que nous avons déjà vu tour à tour Croisé et Albigeois, se soumit aussi de nouveau, et remit, du consentement des habitans, la ville de Montréal entre les mains de l'Eglise. Mais cette nouvelle défection d'Aimery fut aussi passagère que la première. Ce seigneur manqua bientôt de fidélité à Simon de Montfort, et nous ne tarderons pas à le retrouver dans les rangs hérétiques.

Quelques jours après, un nombreux détachement de pélerins croisés déboucha dans le Midi, et se réunit à l'armée; un chevalier français, que Dom Vaissette nomme Guillaume de Caïc, le commandait. Ce renfort, qui du reste, ne précédait que de quelques étapes, un corps plus important de pélerins bretons, mit le Général à même d'entreprendre de nouvelles conquêtes. Le siége de la capitale du Termenois fut aussitôt décidé, et Montfort se rendit, dans ce dessein, à Penautier, dans le Carcassès, où il manda la comtesse son épouse, à laquelle il confia l'administration du pays, pendant son absence, et Verles d'Encontre, qu'il commit au commandement de Carcassonne, et au-

quel il ordonna de faire construire toutes les machines nécessaires à un siége régulier.

Ces mesures prises, il s'avança de Termes.

Cette place était située dans cette partie du diocèse de Narbonne, qui aboutissait aux Pyrénées et à la province de Roussillon. Assise sur la crète d'une haute montagne, entièrement environnée d'âpres rochers, de ravins et de précipices, elle n'était accessible que d'un seul côté, où un ancien lit de torrent desséché semblait avoir tracé un sentier naturel, mais excessivement raide, à l'ascension duquel il était périlleux de se risquer.

Deux faubourgs, séparés l'un de l'autre par une muraille, entouraient la forteresse. Le plus haut, placé sur la cime aiguë de la montagne, était suffisamment mis à l'abri de toute insulte par son inabordable position; et le second, qui servait d'enceinte au principal corps des constructions, se déployait irrégulièrement sur le penchant de la côte, en regard du vallon, défendu du côté de la plaine, par une autre muraille, soutenue à son tour par un fort bastion fixé dans la base d'un rocher, qui, détaché du mont comme un bloc de granit, ressemblait de loin à un gigantesque dolmen. Ce rocher, s'appelait Tumet, désignation qui,

dans la langue du pays, peint sa configuration. Il était éloigné du château, d'un jet de pierre, et lui servait de sentinelle avancée.

Depuis l'arrivée des Croisés dans le Midi, le sire de Termes, avait jeté dans sa capitale une nombreuse garnison, composée en grande partie de Catalans, soldats déterminés, aguerris et éminemment propres à une guerre de montagnes. Lui-même la commandait, et au dire des historiens, il était digne, en tous points, d'un tel honneur.

Raymond de Termes, vaillant capitaine blanchi sous le harnais, descendait d'une des plus anciennes maisons de la province, qui possédait depuis longtemps le château de ce nom, et tout le pays du Termenois, partie sous la mouvance des vicomtes de Béziers et de Carcassonne, et partie sous celle de la Grasse. Il s'était rendu si redoutable par ses exploits, qu'il avait tenu tête lui seul, tantôt au roi d'Aragon, tantôt au comte de Toulouse, et tantôt au vicomte de Béziers, son seigneur. De là ce dictum qui courait alors dans la contrée, et que le jésuite Langlois a rapporté, sur la foi d'un chroniqueur comtemporain :

— Les peuples craignent le vicomte de Béziers, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon ; mais le

roi d'Aragon, le comte de Toulouse et le vicomte de Béziers, craignent le seigneur de Termes.

Ainsi faite et ainsi défendue, la forteresse aurait paru inexpugnable à tout autre homme que Montfort. Mais rien ne rebutait ce général. Cette fois pourtant, il faillit échouer au début de l'attaque. Ses troupes, bien que nombreuses, étaient insuffisantes à l'entière circonvallation ; aussi les assiégés peu allarmés de ses projets, sortaient et rentraient librement ; quelquefois même lassés de railler les Croisés, du haut de leur position, ils descendaient dans la plaine, abordaient leurs ennemis l'épée à la main, et faisaient dans leurs lignes d'effrayantes trouées. Montfort ne pouvant réprimer ces fréquentes sorties, résolut de se tenir enfermé dans ses retranchemens, et d'attendre inactif, les renforts qu'on lui annonçait.

Les premiers arrivés furent cinq mille Bretons, dont nous avons précédemment parlé. Ces intrépides soldats avaient affronté mille dangers en traversant le Poitou, l'Aquitaine et le Languedoc. A Castelnaudary, la garnison de cette place leur avait couru sus, et tué quelques fantassins. Rendus enfin à Carcassonne, ils avaient trouvé cette ville dans un grand embarras : les machines commandées

par Montfort étaient prètes, mais les attaques et les embuscades du sire de Cabaret, avaient jusques là empèché leur translation au camp. Les Bretons se chargèrent de ce soin, et les préservèrent, non sans peine, de toute tentative incendiaire.

Deux princes du sang royal, Robert de Dreux, et Philippe, évêque de Beauvais, son frère, arrivèrent devant Termes immédiatement après les Bretons. Ce dernier quoiqu'ecclésiastique n'avait pas moins de valeur guerrière que son frère Robert. Dédaigneux de la robe de clerc qu'il avait endossée sans vocation, il ne marchait qu'armé de cuirasse et de masse. Il s'était déjà illustré sous le rapport chevaleresque, dans les guerres saintes d'outre-mer, et dans la bataille qu'il livra lui-même aux Anglais, près de Milly, comme il se distingua plus tard à la bataille de Bouvines, où il tua de sa main, Etienne Longue-Épée, comte de Salisbury et frère du roi d'Angleterre.

L'exemple de ce belliqueux prélat, entraîna à la Croisade, Raynaud de Monçon, évêque de Chartres, qui, moins en désaccord toutefois avec l'esprit évangélique, s'était contenté de bien armer ses paroissiens, et n'affectait point, lui-même, les allures d'un homme de guerre.

Guilhaume, comte de Ponthieu, vint à son tour, conduisant les pèlerins croisés d'Abeville et des autres cités de son apanage.

Montfort put alors quitter ses lignes palissadées, refouler les sorties de la garnison, ceindre étroitement toute la base de la forteresse et essayer d'une attaque générale. Mais cette dernière demeura sans succès. Les Croisés ne purent mordre à la montagne qui servait de piédestal aux fortifications et franchir les précipices qui leur servaient de fossés. Il fallait en effet autre chose que le nombre et la force pour combattre la nature et vaincre les obstacles qu'elle avait si abondamment prodigués; l'art seul pouvait en triompher. Grâces à Guilhaume, archidiacre de Paris, l'art vint au secours de Montfort.

« Guilhaume était, écrit le jésuite Langlois, aussi agissant qu'industrieux, aussi désintéressé que sage, aussi dur pour lui-même qu'attentif aux besoins des autres. On ne savait si c'était un homme, parce qu'on ne savait ni quand il mangeait, ni quand il dormait. On le trouvait dans tous les lieux où sa présence pouvait être utile. Il consolait les Croisés, les encourageait et ramassait les aumônes nécessaires pour faire avancer les ou-

vrages. Ici, il inventait de nouvelles machines, là, il perfectionnait les anciennes, mettait lui-même la main à l'œuvre, quand les charpentiers, qui étaient les ingénieurs de ce temps, ne pouvaient exécuter ses dessins. Il conduisait les ouvriers dans les forêts, pour couper les arbres nécessaires, et quoiqu'on y rencontrât des partis albigeois, les soldats de l'armée, ne craignaient jamais d'y revenir, tant qu'ils le voyaient à leur tête. Ce fut lui, qui, voyant l'inutilité des batteries qu'on élevait contre Termes, parce qu'elles n'étaient pas à portée, proposa au conseil de combler les gouffres profonds qui rendaient la ville inabordable. La plupart des seigneurs croisés crurent la chose impossible. Guilhaume, néanmoins, conduisit l'ouvrage avec tant de génie et de bonheur, qu'il apprit au Languedoc, que Termes pouvait être prise.

» On poussa, continue le même historien, les machines au pied des murailles; on battit la place avec fureur, et la première enceinte (du faubourg) fut bientôt renversée. Raymond donna à ses ennemis tout le temps qu'ils voulurent pour entrer dans le faubourg, où ils avaient fait brèche; mais on eut dit, un moment après, que leur nombre augmentait la force et le courage du redoutable vieil-

lard. Il vint charger, pousser, renverser les assiégeans avec tant de valeur qu'il en fit une boucherie effroyable, et ce carnage égala celui d'une bataille (*). »

Cet échec, dont conviennent tous les annalistes, ne découragea pas les Croisés. La tour du Tumet les incommodant le plus, ils tentèrent de couper toute communication entre ce boulevart et le château, et ils parvinrent, après des peines inouies, à placer dans l'intervalle un mangonneau qui fit aux murs du Tumet tant de ravages, que les Catalans qui les gardaient en abandonnèrent nuitamment la défense. Les troupes de l'évêque de Beauvais s'en emparèrent le lendemain et y arborèrent l'étendart de ce prélat (**).

D'un autre côté, les piquiers du quartier de Montfort trouvèrent moyen de dresser, sur la pointe d'un rocher escarpé peu éloigné des murailles du château, un autre mangonneau qui dominait les créneaux en les dépassant. Le Général y posta cinq chevaliers et trois cents sergens (***).

(*) Langlois, p. 175 et suiv.
(**) Dom. Vaissette (t. III, p. 200). C'est à tort que Langlois dit que ce furent les soldats de l'évêque de Chartres.
(***) Dom. Vaissette. — Le jésuite Langlois.

Les assiégés que cette machine incommodait beaucoup, dit l'historien du Languedoc, détachèrent huit cents hommes qu'ils soutinrent par un plus grand nombre, pour tâcher d'y mettre le feu (*).

En les voyant venir droit à eux, armés de longues piques, chargés de matières combustibles, et si habiles à gravir les aspérités des rocs, les Croisés pris d'une panique inexprimable, se débandèrent et se laissèrent glisser en désordre jusqu'au bas de la montagne. Un des cinq chevaliers, nommé Descuret, demeura seul à son poste, et défendit la machine avec une telle détermination, que tous les efforts des assiégeans demeurèrent sans succès. Il est vrai de dire que Montfort, pour faire diversion, ordonna en ce moment un assaut général, et que la garnison abandonna l'attaque du mangonneau pour voler à la défense des murailles.

Les batteries ayant fait cependant diverses brèches aux remparts, Montfort les jugea suffisantes à une attaque décisive. L'armée s'y prépara par le jeûne et la prière, et tenta un matin de s'intro-

(*) Langlois se trouve ici en grand désaccord avec Dom Vaissette. Il écrit : « Incontinent, les Albigeois qui soupiraient après les occasions de joindre les Croisés, accoururent au nombre de *quatre-vingts*.... (p. 178.)

duire au cœur du château. Mais derrière les murs de pierre éboulés, elle rencontra des murs de poutres et un rempart de piques et de pertuisanes. Elle n'en essaya pas moins l'escalade, et exécuta cette manœuvre avec une ardeur désespérée. Vains efforts ! Les Catalans se battirent et la chargèrent si à fonds, qu'elle fut obligée de regagner le camp, après une immense perte.

Le siége durait depuis plusieurs semaines; la croisade n'était guère plus avancée que le premier jour, et déjà même l'armée, qu'un tel échec pouvait perdre, commençait à se démoraliser, quand un clairon résonna aux approches des retranchemens, et un parlementaire arborant un drapeau blanc, fut introduit au sein du conseil catholique.

Il venait parler de capitulation.

Depuis quelques jours l'eau manquait absolument dans la place.

Simon de Montfort, heureux d'un succès qu'il n'osait plus espérer, profita avec empressement de l'occasion offerte, et envoya Gui de Lévis, son maréchal, pour traiter directement avec Raymond de Termes, qui obtint que le Général lui donnerait ailleurs un domaine équivalent, et qu'il lui rendrait sa forteresse le jour de Pâques. Ces conditions

posées, la signature fut renvoyée au lendemain.

Les évêques de Beauvais et de Chartres, les comtes de Dreux et de Ponthieu, pensant que l'expédition était finie, plièrent aussitôt leurs tentes et se préparèrent à partir le soir même, nonobstant les supplications de Montfort et d'Alix de Montmorency, qui les priaient de ne point quitter le camp avant l'entière reddition. L'évêque de Chartres seul consentit à demeurer un jour de plus.

Or, les pressentimens de Montfort se réalisèrent. Durant la nuit il tomba une pluie abondante qui remplit les citernes de la forteresse.

La cause éteinte, l'effet s'évanouit. Une fois approvisionnés d'eau, les assiégés ne voulurent plus entendre parler de capitulation. Ce fut en vain que le Général leur envoya Gui de Lévis et l'évêque de Carcassonne pour leur rappeler les promesses de la veille. Raymond de Termes répondit que les Croisés n'avaient pas été plus fidèles à leur parole, quand sur la foi d'un sauf-conduit ils avaient trahi le vicomte Roger.

Il fallait donc reprendre le siége que l'on croyait si miraculeusement fini, et cela avec des forces bien moindres qu'auparavant. Le départ de l'évêque de Beauvais, de son frère et du comte de

Ponthieu, avait de beaucoup réduit l'armée; et pour comble de malheur, l'évêque de Chartres qui était témoin de l'embarras de la Croisade, persista dans son projet de départ, et exécuta à l'heure dite, son inflexible résolution. Montfort bien qu'indigné de sa défection, alla pour lui faire honneur, l'accompagner à quelque distance du camp.

Pendant son absence, les assiégés firent une énergique sortie. Surpris et découragés d'ailleurs par tous les incidens survenus si inopinément, les Croisés opposèrent une faible résistance. Les avant-postes furent égorgés et les gardes du camp taillés en pièces. La torche attacha aussitôt le feu aux tentes, qui fouettées par une forte brise d'hiver ne tardèrent pas à s'auréoliser de flammes. Montfort vit l'embrâsement, et accourut au secours des siens. Armé de casque et d'épée seulement, il s'élança au milieu des assaillans en poussant son terrible cri de guerre :

— Montfort à la rescousse !

Son audace et sa force herculéenne arrêtèrent les Albigeois. Sa présence retrempa le courage des Croisés qui se rallièrent autour de lui et suivirent son exemple de bravoure. Ce fut aux Albigeois à

plier à leur tour et à battre en retraite. Le comte les poursuivit jusqu'au pied de la forteresse.

Cette nouvelle preuve de courage remit en lumière, il est vrai, l'indomptable valeur du Général, mais ne donna pas un tour plus heureux à ses affaires. L'hiver s'avançait à grands pas, et il était impossible à l'armée de demeurer plus longtemps dans un lieu où la neige commençait à s'amonceler.

En présence de tant de difficultés, l'opiniâtreté de Montfort sembla grandir et son intrépidité redoubler. Résolu à périr plutôt qu'à céder, il ordonna de se remettre aux batteries et de saper la place plus vigoureusement que jamais. Habile capitaine et soldat déterminé, il entassa ruse sur ruse, assaut sur assaut. Ce n'était plus un homme que la garnison avait à combattre, c'était un des ces héros fabuleux, au corps d'acier, au cœur de bronze, au bras d'airain, qui repoussé d'une brèche reparaissait sur une autre, toujours grand, prestigieux, homérique.

Affaiblis par les fatigues incessantes du siége, décimés par la disette, les projectiles et le fer ennemi, les Albigeois de Termes ne pouvaient plus suffire à la multiplicité des attaques. Chaque jour de nou-

veaux pans de mur s'écroulaient, et la place manquait de défenseurs sur plusieurs points; chaque jour aussi l'agression devenait plus active à mesure que la résistance s'affaissait.

Un renfort de Lorrains, commandé par le comte de Bar et son fils, arrivé en ce moment à la Croisade, porta le dernier coup à la forteresse assiégée. L'équilibre étant déjà maintenu avec peine par les réformateurs, ces forces nouvelles firent pencher la balance en faveur des catholiques.

Les Hérésiarques se dépouillèrent alors de tout espoir de victoire, mais non de salut. Un effort désespéré pouvait les délivrer. Ils y recoururent en faisant un dernier appel aux chances d'un combat disproportionné.

Le 23 novembre de l'an 1210, ce qui restait de la garnison, ayant son commandant en tête, sortit, pendant la nuit, de la forteresse et risqua une trouée à travers l'armée des Croisés. Ceux-ci sur leurs gardes, opposèrent une digue compacte à ces magnanimes élans. Le combat fut long, acharné, accablant. Enfin le courage succomba sous le nombre. L'héroïsme du désespoir jeta là un reflet sublime; mais ce fut le dernier. La garnison de

Termes s'immortalisa dans ce choc; mais ce fut en mourant!

Le sire de Termes, le vieux Raymond, tomba seul vivant, mais accablé de blessures, entre les mains de Montfort qui le fit enfermer, les fers aux pieds, dans le cul d'une basse fosse des tours de Carcassonne, où il le retint prisonnier jusqu'à sa mort (*).

(*) Le chroniqueur provençal et, d'après lui, l'auteur de l'*Histoire générale de Languedoc* racontent la prise de Raymond de Termes avec quelques légères variantes. Dans l'intérêt historique nous devons rapporter le passage qui se rapporte à cet événement.

« Les fuyards, écrit Dom Vaissette qui n'a fait que traduire le chroniqueur. furent cependant découverts par les Croisés, qui les poursuivant, en tuèrent plusieurs, et firent les autres prisonniers. Raymond de Termes voulant rentrer dans la place pour y prendre quelques bijoux qu'il avait oubliés, fut pris entre autres par un pélerin ou Croisé de Chartres. On le conduisit aussitôt à Simon de Montfort qui le fit renfermer, les fers aux pieds, dans le cul d'une basse fosse des tours de Carcassonne. où il le retiut pendant plusieurs années. »

On voit que nous avons accepté cette dernière assertion. Quant au reste du récit touchant l'arrestation de Raymond, nous lui avons préféré l'opinion du jésuite Langlois qui nous a semblé plus probable. D'un autre côté nous avons rejeté la leçon de ce dernier historien, au sujet du traitement que l'on fit subir au sire de Termes, parce qu'elle n'était appuyée d'aucune autorité historique et qu'elle nous paraissait anthipatique au caractère connu de Simon de Montfort. Toutefois nous la rapportons textuellement afin que le lecteur puisse apprécier la sévérité de nos scrupules.

« On le traita, raconte Langlois en parlant de Raymond, d'une manière à laquelle il ne s'attendait pas. Car quoiqu'il y eut plusieurs chefs, pour chacun desquels il méritait les plus grands supplices, le général ne considéra que

Le siège avait duré près de quatre mois.

Cette conquête eut les mêmes résultats que celle de Minerve; le pays termenois fut dans la consternation et les divers châteaux des environs n'osèrent résister aux vainqueurs. Les garnisons prirent la fuite, et cherchèrent un asile dans les Corbières où les Croisés leur enlevèrent quelques prisonniers, que Simon de Montfort fit brûler vifs sans miséricorde (*).

Le château de Constance trouvé vide, fut aussitôt occupé (**). Celui d'Abas eut le même sort (***).

La Croisade entrant ensuite dans le diocèse de Toulouse, emporta le fort château de Puyvert, après trois jours de tranchée, et pénétra dans l'Albigeois, dont les peuples venaient de secouer le joug de l'Église. Les bourgeois de Castres pour éviter

sa valeur et il se contenta de le faire mener au château de Carcassonne. »

Ces historiens se trouvent encore en désaccord sur la date de la prise du château de Termes. Langlois dit qu'elle eut lieu le 22 novembre 12 0, et Dom Vaissette le lendemain 23. Il est facile de les concilier. La sortie de la garnison s'opéra durant la nuit du 22 novembre, et le 23 les assiégeans occupèrent la place.

(*) Dom. Vaissette, t. III, p. 202.

(**) Langlois l'appelle le château de Constance. Pierre de Vaucernay lui a fait commettre cette erreur.

(***) Autre erreur de Langlois qui ne connaissait point le pays, et qui nomme ce dernier château Albios.

un sac, firent toute sorte de soumissions à Montfort, qui se rendant de là au château de Lombers, le trouva abandonné et rempli de munitions de guerre et de bouche. Après y avoir laissé une sûre garde, le Général soumit toute la partie du pays située à la gauche du Tarn, et termina la campagne vers la mi-décembre de l'an 1210.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

Les légats refusent à Saint-Gilles de recevoir la justification du comte de Toulouse. — Lettre d'Innocent III. — Entrevue de Montfort et de Raymond VI. — Conférence de Narbonne et de Montpellier. — Mariage du fils de Raymond VI avec Sancie d'Aragon. — Concile d'Arles. — Conditions des légats. — Nouvelle excommunication contre le comte de Toulouse. — Déposition de l'archevêque d'Auch et des évêques de Carcassonne et de Rhodès.

X.

Cependant, le comte de Toulouse, toujours désireux de demeurer en paix avec l'Église, continuait ses démarches pour arriver à une complète absolution. Au mois de septembre 1210, époque marquée pour sa purgation canonique, il ne manqua pas de se trouver à Saint-Gilles, où l'évêque de Rieux et Théodose avaient convoqué un concile, à l'effet de recevoir sa justification. Mais, en dépit

de ses pressantes sollicitations, et des ordres formels de la papauté, les légats, qui désiraient le maintenir dans une position équivoque vis-à-vis du Saint-Siége, afin, comme nous l'avons déjà dit, de trouver un prétexte facile d'agression, refusèrent de l'admettre à se purger du crime d'hérésie et du meurtre de Castelnau, persistant ainsi à le laisser sous le poids accablant d'un interdit. Toutefois, pour couvrir d'une excuse apparente leur réel déni de justice et exciter le Pape contre le malheureux Raymond VI, les prélats s'empressèrent d'écrire à Rome, que ce prince avait, à Saint-Gilles, dédaigné de se justifier, et qu'il n'avait exécuté aucun des articles imposés par Milon, surtout celui qui avait trait à l'expulsion des hérétiques de ses états. Les remontrances suivantes prouveront qu'Innocent III crut plutôt aux imputations de ses légats, qu'à la sincérité du comte de Toulouse :

« Comte Raymond, écrit le pontife, il n'est pas décent à un personnage d'un aussi grand nom que le vôtre, d'être négligent dans l'exécution des justes promesses qu'il a faites, quand il souhaite qu'on lui tienne celles qu'on lui a données. Puisque vous avez donc promis de chasser les héréti-

ques de vos états, nous sommes également surpris et affligés d'apprendre qu'ils y habitent encore par votre négligence, pour ne pas dire par votre permission. Outre le péril de votre âme, comme votre réputation pourrait en souffrir considérablement, nous vous prions et exhortons de ne pas différer à les exterminer, ainsi que vous l'avez promis en notre présence ; autrement leurs biens seront accordés par le jugement de Dieu, à leurs exterminateurs (*). »

La papauté usait enfin de termes significatifs. Raymond devait se résigner à expulser de ses états les hérétiques ; et, qu'était-ce que cette expulsion, sinon la proscription en masse de la population du comté de Toulouse; ou affronter le jugement de Dieu exécuté par ces étrangers, qui s'étaient signalés comme exterminateurs à Béziers, et usurpateurs à Carcassonne. Dans une telle position, Raymond en proie à de violentes perplexités, essaya de nouveau de transiger avec les périls dont il était menacé, et telle est, sans doute, la secrète explication de son entrevue, au château d'Ambialet, à la mi-décembre 1210, avec le Général de la Croisade. On en

(*) Inn. III, liv. XIII, ép. 188.

ignore les incidens, mais c'est à partir de cette époque que la haine de ces deux princes, tenue secrète jusque-là, déborda publiquement, et ne tarda pas à se manifester par des actes réciproques d'hostilité.

Quelques jours après, Raymond reçut, à Toulouse, une nouvelle lettre de la papauté, qui lui enjoignait, ainsi qu'aux comtes de Foix, de Comminge et de Béarn, de favoriser le Général dans la poursuite des hérétiques, sous peine d'être traité lui-même comme fauteur d'hérésie, et une sommation d'Arnaud, abbé de Citeaux, de se trouver au mois de janvier 1211, à Narbonne, où une conférence devait avoir lieu, dans l'intérêt de la foi, entre le roi d'Aragon, le chef de la Croisade, Raymond évêque d'Uzès, Théodose et Arnaud, ces trois derniers chargés des pleins pouvoirs du Saint-Siége. Le comte de Toulouse et le comte de Foix, également sommés, se trouvèrent à cette conférence, qui dura plusieurs jours, et où l'on agita principalement la réconciliation de ces deux seigneurs à l'Église romaine. Arnaud, au dire de Pierre de Vaux-Sernay, offrit à Raymond, s'il consentait à chasser de ses états les hérétiques albigeois, de le conserver dans la paisible posses-

sion de ses domaines, et de plus, d'après Dom Vaissette, de lui concéder la propriété du tiers d'environ cinquante places conquises par la Croisade, et indépendantes de la suzeraineté de Toulouse. Mais si magnifiques que fussent ces offres, Raymond les rejeta, refusant à tout prix de sanctionner une persécution que sa tolérance, et plus encore son grand amour pour ses sujets, lui faisaient improuver hautement.

Alors on ne s'occupa plus que du comte de Foix, sur qui pesaient trois chefs principaux d'excommunication, à savoir, sa protection manifeste pour les hérétiques, la destruction du monastère de Pamiers, et sa conduite de l'hiver dernier vis-à-vis de la Croisade, contre laquelle il avait levé le premier l'étendart de l'insurrection nationale. Cependant, quelque graves que fussent ces griefs, les légats, pour complaire à Pierre d'Aragon, lui accordèrent une absolution complète, à condition qu'il ferait serment d'obéir entièrement aux ordres du pape, et de ne plus attaquer, à l'avenir, les Croisés, spécialement Simon de Montfort, qui promit de lui restituer, moyennant ce serment, toutes les terres dont il s'était emparé sur lui, à l'exception, néanmoins, du château de Pamiers.

Raymond-Roger adhéra à ces réserves, et prêta le serment demandé. Le roi d'Aragon, de son côté, comme seigneur suzerain d'une partie du comté de Foix, tint séquestré, entre ses mains, le château de ce nom, et prêta serment de le remettre à l'abbé de Citeaux, ou à Montfort, si jamais son vassal devenait hostile à la Croisade. Cela fait, les légats demandèrent au roi grâce pour grâce. C'était de recevoir, en sa qualité de comte ou de suzerain de Carcassonne, l'hommage de Simon de Montfort pour cette ville. Le roi rejeta d'abord cette demande; vaincu par les supplications des légats, il y adhéra enfin, et reçut l'hommage-lige du Général.

Ensuite, la conférence de Narbonne cessa pour se renouer bientôt à Montpellier. Là les offres déjà faites au comte de Toulouse lui furent renouvelées par les légats, et, si nous en croyons Vaux-Sernay, le comte parut les agréer, et promit d'en régler, le lendemain, les conditions. Mais, dans la nuit, il quitta Montpellier, à l'insu des légats, et sans rien conclure.

Ce fut durant cette dernière conférence que Simon de Montfort, dans le but de se ménager l'appui du roi d'Aragon, lui offrit de donner sa fille

en mariage au jeune prince Jacques, fils unique de ce monarque. Pierre prêta les mains à ce projet d'alliance, qu'il s'engagea de réaliser à la majorité des futurs époux, et, pour sûreté de sa promesse, il confia à Simon l'éducation de ce fils, qui n'avait alors que trois ans. Cela ne l'empêcha pas néanmoins, d'être toujours le meilleur ami du comte de Toulouse, son beau-frère, à qui il donna bientôt après un nouveau gage d'attachement; en mariant le fils de ce comte avec Sancie, son autre sœur. A cette occasion, Raymond VI fit donation à son fils du comté de Toulouse, espérant mettre ainsi cette partie de ses états à l'abri des attaques des Croisés avec lesquels une collision devenait imminente.

En effet, la conférence de Montpellier, à peine dissoute, les légats se rendirent à Arles, en Provence, où ils convoquèrent un nombreux concile. Le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, le premier sommé, et le second prié d'y assister, n'y furent pas plutôt arrivés qu'ils reçurent, l'un et l'autre, l'ordre de ne point sortir de la ville sans l'autorisation des légats et du concile. Cette défense brutale, si peu analogue au caractère et au rang des deux princes, commença à les indis-

poser gravement. La signification des conditions suivantes, de l'exécution desquelles les légats faisaient dépendre l'entière réconciliation de Raymond à l'Église romaine, mit le comble à leur indignation.

1° Le comte de Toulouse congédiera incessamment toutes les troupes qu'il a levées ou qui sont en marche pour son secours.

2° Il obéira à l'Eglise, réparera tous les dommages qu'il lui a causés, et lui sera soumis tout le temps de sa vie.

3° On ne servira aux repas dans tous ses domaines que de deux sortes de viandes.

4° Il chassera les hérétiques et leurs fauteurs de tous ses états.

5° Il livrera entre les mains du légat et de Simon de Montfort, dans l'espace d'un an, tous ceux que les légats lui indiqueront et dont ils disposeront à leur volonté.

6° Tous les habitans de ses domaines, soit nobles ou vilains, ne porteront point des habits de prix, mais seulement des chapes noires et mauvaises.

7° Il fera raser jusqu'au rez-de-chaussée toutes les fortifications des places de défense qui sont dans ses états.

8° Aucun gentilhomme ou noble de ses vassaux ne pourra habiter dans les villes, mais seulement à la campagne.

9° Il ne fera lever aucun péage ou usage, que ceux qu'on levait anciennement.

10° Chaque chef de famille paiera tous les ans quatre deniers toulousains au légat ou à son délégué.

11° Il restituera tous les profits qu'il a retirés des *renouviers* de ses domaines.

12° Le comte de Montfort et ses gens, voyageront en toute sûreté dans les pays soumis à l'autorité de Raymond, et ils seront défrayés partout.

13° Quand Raymond aura accompli toutes ces choses, il ira servir outre-mer parmi les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, sans pouvoir revenir dans ses états que lorsque le légat le lui permettra.

14° Toutes les terres et seigneuries lui seront ensuite rendues par le légat et le comte de Montfort, quand il plaira à ces derniers.

— Par Saint-Giles! s'écria le comte de Toulouse, ces conditions sont bonnes tout au plus à jeter à la face de ces damnés de légats. Ce n'est ni plus ni moins que notre déchéance que l'on nous

demande à sceller. Qu'en dites-vous, sire Pierre ?

— Qu'il faut remonter sur notre palefroi à l'instant, et chevaucher vers nos domaines, car, sur ma dague, on est capable de tout quand on impose de telles conditions.

— Ainsi ferons-nous, beau-frère !

Et les deux princes, méprisant la défense du concile, partirent aussitôt sans prendre congé des prélats réunis.

Irrités, ou peut-être bien aises de ce départ précipité, les légats qui s'acheminaient, depuis deux ans, vers ces fins, ne gardèrent plus aucune mesure. Ils excommunièrent de nouveau le comte de Toulouse, le déclarèrent publiquement ennemi de l'Église et apostat de la foi, et disposèrent de ses domaines en faveur du premier occupant. Ils députèrent en même temps Arnaud, abbé de Saint-Ruf, qui fut ensuite évêque de Nîmes, à Rome, pour informer le pape Innocent III de tout ce qui s'était passé, et le prévenir en leur faveur (1). Innocent III circonvenu, peut-être même instigateur secret de toutes ces menées, confirma la sentence d'excommunication, le 17 avril de l'an 1211,

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 204.

par cette lettre adressée à l'archevêque d'Arles, à ses suffragans et à l'évêque de Viviers.

« Nous avons crû jusqu'ici que le noble Raymond, comte de Toulouse, se rendrait à nos exhortations, et qu'il honorerait l'Église comme un prince catholique doit faire; mais, séduit par un mauvais conseil, il n'a pas seulement frustré notre attente, il s'est opposé avec méchanceté aux dispositions de l'Église, et a enfreint, sans pudeur, ses promesses et ses sermens. C'est pourquoi notre vénérable frère, l'évêque d'Usez, et notre cher fils, l'abbé de Citeaux, légats du siége apostolique, ayant rendu contre lui une sentence, du conseil de plusieurs prélats, à cause de sa contumace manifeste, nous vous ordonnons de la faire publier dans vos diocèses, et de la faire observer, sous peine des censures ecclésiastiques, jusqu'à une entière satisfaction (*). »

Le pape défendit, en outre, aux mêmes prélats, de restituer au comte de Toulouse, les châteaux et les autres domaines qu'il tenait de leurs églises (**), et ordonna à ses légats de se saisir du

(*) Inn. III, liv. XIV, ép. 36 et 38.
(**) *Id.*, ép. 163.

comté de Melgueil, qu'il prétendait appartenir au domaine de Saint-Pierre, et de le garder jusqu'à nouvel ordre (*). Puis, il enjoignit à l'abbé de Citeaux de déposer l'archevêque d'Auch et les évêques de Carcassonne et de Rhodez, suspects tous trois de trop d'attachement à Raymond VI, et d'enlever à ce prince jusqu'au moindre lambeau de ses vastes domaines (**). Arnaud montra une ardeur inouïe dans l'exécution de ces ordres. Les trois prélats, mis à l'index, furent aussitôt chassés de leur diocèse, et remplacés par trois hommes connus par leur dévouement aux intérêts de la Croisade.

Les comtes de Montfort et de Toulouse vont désormais se trouver face à face, dans un duel à mort qui durera huit années.

(*) Inn. III, liv. XIV, ép. 37.
(**) *Id.*, ép. 35.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE.

Le comte de Toulouse se prépare à la guerre — Nouveaux renforts des Croisés. — Défection du sire de Cabaret. — Siége de Lavaur. — Portrait de Guiraude de Lavaur. — Confrérie blanche instituée à Toulouse, par Foulques. — Le comte de Toulouse commence les hostilités. — Massacre de dix mille Croisés allemands. — Expulsion de Foulques de Toulouse. — Prise et sac de Lavaur.

XI.

Poursuivre indéfiniment et sans cesse l'œuvre d'usurpation ou tomber, telle est la loi qui domine le conquérant. Plus que tout autre, Montfort y devait être soumis. D'une ambition sans bornes, d'une activité à laquelle il fallait tons les jours de nouveaux exercices et n'ayant d'ailleurs pour le soutenir que des stipendiaires vivant de pillage ou des bandes périodiques de Croisés, venus dans le

Midi pour gagner, les uns, des indulgences, les autres, des apanages, il lui fallait, de toute nécessité, un ennemi à combattre et des terres à envahir. Or, le Razez, le Carcassez et l'Albigeois, ses nouveaux états, étant limitrophes du comté de Toulouse, Raymond VI ne devenait-il pas son adversaire naturel? Longtemps il n'avait manqué à sa politique qu'une plausible excuse d'agression. Cet obstacle n'existait plus. Pour le lever, l'excommunication et l'interdit s'étaient fait ses auxiliaires.

Le comte de Toulouse, de son côté, comprenant que les foudres spirituels n'étaient qu'un prélude aux foudres temporels, prit des mesures pour être en état de défense à l'heure de l'envahissement. Il fit d'abord rassembler toute la commune de Toulouse, et lut devant elle les onéreuses conditions des légats. Toulouse, courroucée, promit aide et secours, et renouvela son serment de fidélité. Cet exemple fut suivi par les habitans de Montauban, de Castelsarrasin et de toutes les principales cités de ses domaines. Il recourut ensuite à ses alliés, à ses amis et à ses vassaux, dont les plus qualifiés, tels que les comtes de Comminges et de Foix, Gaston, vicomte de Béarn, Savary de

Mauléon, sénéchal d'Aquitaine, pour le roi d'Angleterre, et plusieurs chevaliers du Carcassez, l'assurèrent de leur assistance (*).

Tandis que Raymond VI faisait tous ces préparatifs, au commencement du carême de l'année 1211, vers le 10 mars, arrivait à Carcassonne un nouveau secours de Croisés qu'avaient entraînés les prédications de Foulques, évêque de Toulouse. Envoyé par l'abbé de Citeaux en France et en Allemagne, ce prélat, habile et remuant, avait réussi à faire prendre la croix à l'évêque de Paris, à Robert de Courtenay, à Enguerrand de Coucy, à Robert d'Ancenois, évêque de Langres, à Robert de Cornouaille, au seigneur de Croy et à Juel de Mayenne. Si nous en croyons un historien allemand, Adolphe, comte de Mons, Guillaume, comte de Juliers, et Léopold, duc d'Autriche, faisaient partie de cette nouvelle expédition.

Ce renfort était trop considérable pour que le Général négligeât d'en tirer avantage. L'argent seul lui manquait. Il sut y pourvoir. Raymond de Salvenhac, riche marchand de Cahors, lui avait déjà fourni les sommes nécessaires au siége de

(*) Dom. Vaissette, p. 205.

Minerve, moyennant l'inféodation de Pezenas et de Torves. Montfort s'adressa encore à lui, et lui confirma, le 12 mars, la précédente donation en lui conférant tous les droits qu'Étienne de Servian et le vicomte de Béziers avaient autrefois sur ces deux fiefs. La croisade du Midi, comme les autres croisades d'outre-mer, portait ainsi un coup de hache au vieux tronc de la féodalité. Avec de l'argent, les riches roturiers dépossédaient les nobles pauvres, et s'asseyaient à leur place.

Puis, Montfort assembla le conseil de la Croisade, et y fit résoudre le siége de Cabaret, château qu'il avait, lors de la première campagne, inutilement attaqué, et qui a donné son nom au pays de Cabardès, portion du diocèse de Carcassonne, située dans les montagnes qui confinent avec l'ancien diocèse de Toulouse (*). Pierre Roger, son seigneur, le commandait. Après l'avoir vu repousser les troupes du duc de Bourgogne, lever simultanément, avec le comte de Foix, la bannière de la première réaction, enlever Bouchard de Marly en écrasant son détachement, empêcher la translation des machines destinées au siége de Termes,

(*) Dom. Vaissette, t. III, p. 206.

et fait des reconnaissances jusqu'au camp de Montfort, lorsqu'il attaquait cette dernière place, on pensait devoir, de sa part, s'attendre à une énergique résistance. Cependant il n'en fut rien. La défection avait décimé sa garnison. Pierre Miron et Pierre de Saint-Michel, son frère, s'étaient soumis à la Croisade avec leurs deux compagnies d'hommes d'armes, et tous les soldats mercenaires avaient encore abandonné la place en apprenant qu'elle allait être attaquée. Seuls, ses vassaux lui demeuraient fidèles. Suffiraient-ils à la défense? Pourraient-ils triompher d'une agression devant laquelle Termes et Minerve avaient succombé ? Le sire de Cabaret pouvait en douter ; aussi, prévenant le désastre, il manda Bouchard de Marly , qu'il détenait prisonnier, et lui dit :

— Or çà , messire Bouchard , comment vous trouvez-vous de votre séjour de Cabaret ?

— Pas trop mal , mais par la Paque ! voilà dix-huit mois pleins qu'il dure, et bien que votre vin de Limoux soit un excellent reconfort et vous un vrai gentilhomme, le hanap à la main , je me rappelle souvent d'un proverbe qui dit: mieux vaut être oiseau des champs qu'oiseau en cage.

— Et que m'offrez-vous pour votre liberté ?

— Sur ma dague ! tout !

— Tout est peu de chose quand on ne désigne rien.

— Par Saint-Bouchard ! sire de Cabaret, vous raisonnez plus serré que Saint-Bernard, d'heureuse mémoire. Je vous donnerai donc.... trois chevaux harnachés, deux cuirasses et puis mon casque plein de moutons d'or.

— Ce serait trop exiger.

— Que vonlez-vous donc ?

— Rien !...

— C'est-à-dire qu'il me faut retourner au donjon et ronger le mors en patience.

— Non. Vous êtes libre et sans rançon.

— Vrai ?

— Pour sûr.

— Mort de ma vie ! heurtez là messire, vous êtes un noble homme et je vous jure une fraternité d'armes inviolable.

— Je l'accepte, et pour la cimenter, je vous fais don de mon castel.

— Ah ! vous raillez ! oubliant que je suis sans armes, à votre merci.

— Mordieu ! je suis plus sérieux que le pape,

— Quel but alors ?

— Vous le saurez quand vous m'aurez juré, foi de chevalier, d'agréer ma donation et de faire ce que je vous demanderai.

— Mon honneur a-t-il à en souffrir? demanda Marly vivement.

— Loin de là.

— Par tous les saints! clama Bouchard, acquérir la liberté, de plus un fort manoir sans férir un coup d'épée et sans que l'honneur en reçoive atteinte; c'est ma foi surprenant. Il faut être sorcier ou diable comme sont tous ces hérétiques, pour faire de telles merveilles. N'importe! prendre n'engage à rien, lors même que le bien viendrait de Belzébut ou de Lucifer. Je consens donc à tout recevoir, sire de Cabaret, et je jure de faire ce que vous exigerez. Qu'est-ce?

— Moins que rien! la Croisade vient à moi, courez au devant d'elle.

— C'est facile, pourvu que vous me rendiez mon bon palefroi.

— Vous l'aurez!

— Après?...

— Dites de ma part aux légats et à votre oncle, le comte de Montfort, que je les servirai fidèlement à l'avenir envers et contre tous.

— M'est avis que cela ne peut leur déplaire.

— A condition toutefois, que je serai par eux conservé dans la possession de tous mes domaines, sauf Cabaret dont je vous fais don.

— Je vais tenter de moyenner ce traité.

Et Bouchard partit à franc étrier.

Sa négociation fut bientôt terminée. Montfort et les légats n'hésitèrent pas à accéder à un traité qui les constituait, sans aucuns risques, maîtres d'une des plus fortes places du Midi, et jetait dans leurs rangs un des plus braves chevaliers du Carcassès. Montfort alla incontnent prendre possession des domaines du sire de Cabaret, et lui assigna en compensation, des fiefs équivalens, mais situés ailleurs. Ensuite, il se détermina à entreprendre le siége de Lavaur.

Cette ville, portant alors le titre de château, était bien munie d'approvisionnemens de guerre et défendue par une large ligne de bastions et de fossés, et appartenait à la veuve du sire de Lavaur. Cette femme, joignait à une beauté merveilleuse et à un caractère enjoué, un esprit fécond et une fermeté virile. Nul cœur de chevalier n'était plus aventureux, nulle tête féodale plus fière, et nulle intelligence mieux disposée à accueillir les nou-

veautés que faisaient éclore les premiers rayons de l'indépendance civile, morale et religieuse. Aussi Guiraude avait-elle embrassée l'hérésie avec cette exaltation passionnée qui, aux époques de rénovation, caractérise le génie des femmes.

Sa petite cour seigneuriale s'était, dès ce moment, transformée en temple où l'on dogmatisait publiquement, en plaid où l'on attaquait à haute voix l'autorité papale, enfin en portique où la philosophie manichéenne argumentait envers et contre toutes les philosophies spéculatives. On sent quelle influence une telle femme, revêtue de tous les prestiges et douée de toutes les séductions, devait exercer sur la multitude des chevaliers qui la voyaient, et se faisaient un honneur de la prendre pour *doulce mie*. Guiraude était l'Aspasie de l'albigéisme et l'Armide de cette nouvelle Croisade. Aussi, au moment de l'agression, vit-elle accourir, pour sa défense, quatre-vingts gentilshommes des environs, qui brûlaient du désir de se distinguer sous ses yeux. A leur tête était Aimery de Montréal, son frère, que l'on a vu tantôt Albigeois et tantôt catholique. On assure même que Raymond VI, épris de la châtelaine de Lavaur, envoya secrètement à son secours plusieurs de ses

chevaliers, entre autres Raymond de Récald, son sénéchal, quoique le château ne fût soumis que médiatement à sa domination, car Guiraude en possédait le domaine utile au nom de ses enfans, sous la mouvance des vicomtes de Béziers et de Carcassonne, qui la tenaient en fief des comtes de Toulouse.

Montfort divisant ses troupes en deux corps, postés de manière à s'entr'aider aisément, n'attaqua d'abord la place que du côté du couchant. Mais lorsque l'évêque de Lizieux, celui de Bayeux, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, et plusieurs seigneurs de distinction furent survenus au camp avec de nombreux renforts, il se vit en état de faire l'entière circonvallation de la forteresse, et d'en presser vivement le siége. Pour établir une plus rapide communication entre les divers points de sa ligne d'attaque, on jeta, par son ordre, un pont sur la rivière d'Agout, qui coule au pied de Lavaur, et l'on battit en brêche sur tout le front du campement.

Pendant ce temps, le comte Raymond qui voulait, selon Vaux-Sernay, garder encore quelques ménagemens vis-à-vis de la Croisade, permit aux habitans de Toulouse de lui porter des vivres,

mais il interdit toute fourniture de machines. Foulques alla plus loin. Cet évêque fournit à Montfort un secours de cinq mille Toulousains, tous membres de la confrérie blanche, qu'il avait récemment organisée, dans le but d'extirper l'hérésie et l'usure, et dont il nous faut dire un mot. Chaque frère était participant de l'indulgence de la Croisade. Pour cela, il portait une croix, faisait serment de demeurer fidèle à l'Église et obéissant à ses chefs, pris, deux parmi la noblesse toulousaine, et deux autres parmi la bourgeoisie. Ces quatre officiers érigèrent un tribunal redouté, où l'on condamnait les usuriers à faire raison à leurs débiteurs. Les contumaces étaient punis, à main armée, par la destruction et le pillage de leurs maisons. Cela divisa la cité et le bourg, et causa dans Toulouse une grande émotion. Bientôt, pour s'opposer aux violences et au fanatisme de cette confrérie, il s'en institua une autre dans le bourg, qui se qualifia *la Noire*, en opposition de sa rivale, appelée *la Blanche*. Souvent ces deux confréries se rencontrèrent, et se livrèrent, en pleine rue, à des luttes sanglantes. « C'est ainsi, dit Guillaume de Puylaurens, que Dieu établit, par le ministère

de l'évêque de Toulouse, son serviteur, non une mauvaise paix, mais une bonne guerre. »

En vain le comte de Toulouse avait-il essayé de faire cesser cette espèce de guerre civile ; en vain s'opposa-t-il encore au départ de ses cinq mille sujets qui s'en allaient combattre pour son ennemi mortel. Ils usèrent de ruse, et passant la Garonne, au gué du Bazacle, ils arrivèrent à son insu, la bannière de la confrérie déployée, au camp de Lavaur.

Roger de Comminges, parent du comte de Foix, s'y rendit aussi, peu de temps après, pour faire ses soumissions au Général. Un événement bizarre faillit mettre obstacle à cette défection. Au moment de traiter, Roger vint à éternuer, et prenant cet unique éternuement pour un mauvais augure, il refusa de se soumettre. Mais les barons croisés l'accablèrent de tant de railleries, qu'enfin, honteux de sa superstition, il rendit hommage à Montfort par un acte du 3 avril 1211. Roger était seigneur du pays de Savez, dans l'ancien Toulousain, sur la rive gauche de la Garonne, et cousin germain de Bernard, comte de Comminges, avec lequel l'historien Daniel le confond. Au surplus,

Roger ne demeura pas long-temps fidèle au parti de l'Église.

En outre, il paraîtrait que le comte de Toulouse vint lui-même au camp de Lavaur, vers la fin du carême, à la sollicitation de ses cousins germains, Pierre et Robert de Courtenay, qui voulaient à tout prix le réconcilier à l'Église; mais il n'emporta de cette démarche qu'une plus vive irritation. De retour à Toulouse, il défendit, sous des peines sévères, de porter à l'avenir des vivres aux Croisés, et il fit garder si étroitement tous les passages conduisant au camp, que la famine ne tarda pas à s'y faire sentir. Enfin, d'une guerre déguisée, il passa à une guerre ouverte, et commença ainsi les hostilités.

Six mille Allemands venaient, à marches précipitées, renforcer la Croisade. Arrivés à Montjoyre, à deux lieues et demie de Toulouse, entre le Tarn et la Garonne, ils y faisaient une halte pour mieux terminer leur étape, au coucher du soleil, lorsque Raymond VI, averti de leur approche, envoya contre eux un corps de cavalerie dont il confia le commandement à son vieil ami, le comte de Foix, qui avait déjà oublié son serment fait à l'Église. Roger Bernard, Guiraud de

Pépieux et quelques chevaliers déterminés de Toulouse se joignirent à ce détachement, qui courut se poster, sans bruit, dans un bois près duquel les six mille Croisés devaient passer.

Quelques heures après, les Allemands quittant leur bivouac de Montjoyre, piquèrent droit à Lavaur. Convaincus de la sûreté de leur route, ils marchaient sans ordre et sans précaution, quand à la hauteur du bois dont on vient de parler, un terrible cri de guerre vint les épouvanter.

Soudain, le comte de Foix sortant précipitamment de son embuscade, tourna les Croisés, pendant que son fils les prenait en tête et Pépieux par les flancs, et ce mouvement fait, on fondit de tous cotés sur eux avec tant d'impétuosité, que ces malheureux pèlerins furent culbutés et mis en déroute, avant d'avoir pu se ranger en bataille et essayer de se défendre.

Ce ne fut donc pas un combat, mais un massacre complet que la rencontre de Montjoyre. Un prêtre courait vers une église, pensant trouver un asile aux pieds du tabernacle, Roger Bernard l'atteignant, allait l'immoler, quand l'infortuné s'écria :

— Grâce, grâce ! je suis prêtre.

— Ah! montre donc ta couronne.

L'ecclésiastique découvrit sa tête sans hésiter, et un coup de hache le frappa juste au milieu du crâne (*).

C'est à peine si quelques fuyards parvinrent à échapper à cette boucherie, pour aller en porter la nouvelle au camp de Lavaur. Le général furieux, partit aussitôt avec quatorze mille soldats, dans le dessein de prendre une revanche sur le lieu même de la rencontre. Mais le comte de Foix avait eu le temps de se retirer avec tout son butin, dans le château de Montgiscard, et Montfort n'eut pour le moment d'autre satisfaction que celle de toucher encore chauds les cadavres de ses auxiliaires. Après les avoir fait inhumer avec honneur, il revint au camp où il ne tarda pas à recueillir, le 1er avril 1211, Foulques, chassé de son évéché de Toulouse, par Raymond VI, qu'il n'avait pas craint d'offenser personnellement.

Cependant le siége traînait en longueur, tant par l'adresse que par le courage de la garnison, qui opérait souvent des sorties vigoureuses, où presque toujours elle avait l'avantage. Dans l'une d'elles,

(*) Langlois.

un chevalier croisé tomba vivant entre les mains du sire de Montréal. Au lieu de le mettre à la rançon, comme cela se pratiquait dans les autres guerres du moyen-âge, Aymeri le conduisit sur le parapet des fortifications, où il le poignarda de sa main, en face de l'armée et de la garnison. Cette cruauté avait sa raison politique. Par cet acte, le commandant de Lavaur disait à ses soldats, en un langage aisément compris à cette époque:

— Soyez braves et résistez jusqu'à la mort, car mon poignard, en tuant ce chevalier, tue pour vous tout espoir de capitulation.

Enfin, las de voir ses batteries sans effet, le Général ordonna de combler les fossés, afin de faire rouler aux pieds des remparts le formidable château de bois, dont on s'était servi pour la première fois, au siége de Carcassonne. Mais à mesure que l'on jetait des fascines dans les fossés, les assiégés les enlevaient à la faveur d'un souterrain. Il fallait donc renoncer à l'emploi de la *Cate*, ou aviser à d'autres moyens de la faire arriver jusqu'aux murailles, et dans un siége bien soutenu les expédiens ne s'improvisent pas. De là, quelques jours d'inaction apparente pour les assiégeans, et de repos réel pour les assiégés. Mais ceux-ci se lassèrent les

premiers de cette trève forcée, durant laquelle la Croisade se préparait à de plus violentes agressions. La Cate était là, à deux pas des remparts, toujours gigantesque et menaçante. Aymeri résolut de tout tenter pour la détruire. Sortant donc sans bruit, et protégé d'une nuit sombre, il courut à elle le glaive et la torche au poing. Deux comtes allemands qui en avaient la garde, résistèrent d'abord avec beaucoup d'énergie, mais culbutés enfin, ils s'enfuirent en désordre, abandonnant le château de bois, d'où jaillit bientôt un tourbillon de feu. Attirés par l'incendie, en vain Montfort et ses gardes accoururent-ils pour en arrêter les progrès et repousser les assaillans. Aymeri fit bonne contenance, et ne se retira qu'après l'entier embrâsement de la redoutable machine.

L'armée désespéra du succès. Déjà même il était mis en question si l'on continuerait ou si l'on abandonnerait le siége, quand un charpentier proposa, pour combler les fossés, un moyen qui, employé aussitôt, réussit pleinement.

On lança d'abord vers l'ouverture du souterrain dont on a déjà parlé, des arbres entiers, dont les branches étendues et mêlées, empêchaient qu'on ne les retirât dans la place aussi aisément que

les fascines ordinaires ; puis, on couvrit ces arbres de bois sec et menu, d'étoupes allumées, et d'autres matières combustibles que l'on recouvrit encore de bottes de foin mouillées, d'herbes fraîches et de bois vert, qui en se refusant à l'incendie, remplirent le souterrain d'une fumée si épaisse, qu'il devint impraticable sinon funeste aux assiégés. Grâces à ce stratagème les fossés furent comblés, les batteries poussées jusqu'aux murailles, et les mineurs attachés aux remparts, en dépit de toute tentative opposée. Le lendemain un bastion sapé avec ardeur, pendant toute la nuit, s'écroula avant qu'Aymery eût le temps de le remplacer par d'autres retranchemens.

Alors les prélats entonnèrent en chœur le *Veni Creator*, et les Croisés s'élancèrent en foule dans la place, faisant main-basse sur tous les habitans qu'ils rencontraient, sans exception d'âge ni de sexe. Un chevalier, plus compâtissant que les autres, ayant néanmoins appris qu'un grand nombre de femmes s'étaient réfugiées, avec leurs enfans, dans une maison, les prit sous sa protection, et les sauva du massacre (*). Il est à regretter que

(*) Dom. Vaissette, t. III, p. 209.

l'histoire n'ait pas conservé le nom de ce généreux gentilhomme.

La ville prise, des bûchers furent allumés dans tous les quartiers, et *quatre cents Albigeois parfaits*, brûlés vifs, « *avec une joie extrême*, » dit le fanatique Vaux-Sernay.

Le brave Aymery de Montrial fut pendu, et le reste de la garnison passé au fil de l'épée (*).

Quant à la malheureuse Guiraude de Lavaur, ni sa beauté, ni son sexe ne la préservèrent de l'inflexible justice de l'Église. Montfort la fit précipiter dans un puits, que l'on combla de pierres (**).

Puis, le Général s'appropria le butin, qui fut très considérable, et s'en servit pour solder le

(*) Pierre de Vaucernay; Dom. Vaissette; Langlois; Chronique de Robert.

(**) Pour pallier de tels massacres, il n'est sortes d'horreurs que les partisans de la Croisade n'attribuent aux Albigeois. La *Chronique d'Auxerre*, entre autres, a chargé d'exécrables calomnies la mémoire de Guiraude afin de rendre son meurtre moins exécrable aux yeux de la postérité. Le jésuite Langlois, toujours enclin à favoriser son parti à tout prix, s'est fait l'écho passionné de ces turpitudes; il eût été plus sage pour lui, sous le rapport moral et sous le rapport historique, de se borner à ces quelques mots du bénédictin dom Vaissette, qui sont une victorieuse réfutation du moine Robert :

« Un auteur étranger assure qu'elle déclara qu'elle était enceinte de son frère et de son fils; mais le silence des autres historiens du temps qui ont écrit l'histoire de la guerre des Albigeois, rend cette circonstance fort douteuse. »

marchand de Cahors, qui avait fourni aux frais de cette expédition.

La prise de Lavaur eut lieu le 3 mai 1211.

Le lendemain, les Toulousains de la confrérie blanche, l'évêque de Paris, Enguerrand de Couci, Robert de Courtenay, Juel de Mayenne et plusieurs autres seigneurs croisés prirent congé du Général, et regagnèrent leurs foyers, où ils purent se dire les héros d'un sanglant épisode.

CHAPITRE XII.

SOMMAIRE.

Occupation de Puylaurens, de Montjoyre par la Croisade. — Prise et auto-da-fé des Cassès. — Siége de Montferrand. — Bravoure et trahison de Baudouin, frère du comte de Toulouse. — Reddition de Montferrand. — Occupation de plusieurs places, entre autres Castelnaudary, dans le Lauraguais, et Gaillac dans l'Albigeois. — Nouvelle accession de Croisés. — La Croisade s'approche de Toulouse. — Raymond VI lui dispute le passage.

XII.

Le sac de Lavaur livra les clefs de Puylaurens : Sicard, son seigneur, qui s'était d'abord soumis à Montfort, et tourné ensuite contre lui, n'osa attendre les effets de sa vengeance, et abandonna son château pour se réfugier dans la ville de Toulouse. Le Général s'en saisit, et en inféoda la souveraineté à Gui de Lucé, chevalier français, qui y jeta une nombreuse garnison. De là, Montfort marcha

sur Montjoyre, qui avait le tort, à ses yeux, d'avoir vu de trop près la déroute de six mille Allemands taillés en pièces, un mois avant, par Raymond-Roger, comte de Foix. Les habitans ayant pris la fuite, les Croisés pillèrent leurs maisons, et les incendièrent.

C'était là le premier acte d'hostilité que Montfort commettait dans les domaines directs du comte de Toulouse.

La Croisade se porta ensuite sur le château des Cassès, situé dans le Lauraguais, à peu de distance de Saint-Félix de Caraman, et dépendant du domaine immédiat du comte de Toulouse. Raymond VI aurait bien voulu secourir cette place. Il se mit même en campagne à cet effet; mais ses troupes étant bien inférieures aux troupes catholiques, il ne poussa ses reconnaissances que jusqu'à Castelnaudary, qu'il abandonna encore, après y avoir mis le feu, trouvant ce château trop vieux et trop démantelé pour résister aux Croisés, mais assez fort pour leur servir de refuge.

Dépourvue d'appui, la garnison de Cassès opposa cependant une opiniâtre défense; mais force lui fut à la fin, pour éviter de passer par les armes, d'arborer son drapeau blanc, et de capituler. On

lui accorda la vie et les bagages saufs; mais on l'obligea de livrer tous les hérétiques qui se trouvaient dans la forteresse. Soixante de ces malheureux passèrent ainsi sous la main des prélats de l'armée, qui, après quelques vaines tentatives de conversion, les firent brûler vifs (*).

Raymond fit alors, assure dom Vaissette sur la foi du chroniqueur provençal, une nouvelle tentative pour obtenir la paix. Il demanda une conférence aux principaux de l'armée, et il allait les trouver sous le sauf-conduit des légats, lorsque Simon s'étant mis à la tête de plusieurs chevaliers, courut à lui à l'improviste, dans le dessein de le prendre ou de le tuer, le poursuivit pendant plus d'une lieue, et rompit par là toutes les négociations (**).

Quoiqu'il en soit de ce dernier événement, dont aucun autre historien ne nous entretient, Montfort, après l'auto-da-fé des Cassès, vint mettre le siége devant le château de Montferrand.

Situé au bord de la route de Toulouse, à trois lieues de Castelnaudary, dans le Lauraguais, Mont-

(*) Pierre de Vaucernay; Guith. de Podinus; l'auteur provençal.
(**) Dom Vaissette, t. III, p. 212.

ferrand couronnait la crête de la raide colline où l'on voit encore le petit village de ce nom. On y arrivait par un sentier étroit, caillouteux, coupé de fissures et de sinuosités, qui en rendaient l'ascension pénible aux fantassins, et périlleuse, sinon impraticable, aux lourds cavaliers de cette époque.

En dehors de cette assiette, qui était très favorable, le château n'avait en soi rien qui le distinguât des autres manoirs de la féodalité. C'était un massif bâtiment carré, flanqué de tourelles rondes à chaque angle, et dominé par un donjon dont la construction semblait récente à côté des autres parties de l'édifice, et qui s'élevait du milieu de cet entassement de murailles brunies par les siècles, comme un phare blanc sur un noir promontoire.

Ce poste, dont l'importance n'était point douteuse, avait été confié par le comte de Toulouse à la garde de son frère puîné, le sire Baudouin, qui s'y était jeté avec quatorze chevaliers aussi déterminés que lui, parmi lesquels l'on comptait le vicomte de Montclar, Raymond de Pierre-Gorde, Ponce-le-Roux, Hugues du Breuil, Sanchée, et quelques gentilshommes du Lauraguais.

Ce prince soutint dignement, dès le début du

siége, sa haute rènommée de bravoure. Assiégé par une armée de quatorze mille hommes (*), n'ayant sous ses ordres que quatorze chevaliers(**), il fit face à toutes les attaques, repoussa tous les assauts, et alla quelquefois même la hache au poing, inscrire en traits sanglans dans le camp ennemi, son nom de gentilhomme. Nul adversaire n'avait jusqu'alors si mal mené la Croïsade. Montfort en avait la rage au cœur. Un simple manoir qu'il comptait d'abord emporter d'emblée, l'arrêtait invinciblement dans sa marche agressive. Quatorze hommes en tenaient en haleine quatorze mille. Les fastes du moyen-âge présentent peu d'exemples pareils.

Enfin les batteries des Croisés ayant fait brèche, Montfort ordonna un assaut général, et pour le rendre décisif, il se porta lui-même à l'attaque des murailles. Combattant à sa suite, les catholiques assaillirent la brèche avec détermination et firent des efforts inouis pour s'en rendre les maîtres. Mais Baudouin, avec ses braves, les reçut si vivement,

(*) La ont cran plus de 14,000 homes. (Aut. prov., p. 36.) Dom Vaissette, t. III, p. 212.

(**) Jusquas al nombre de XIIII tant dotamin (Aut. pr., p. 36.)

les chargea si à fonds, qu'il les culbuta dans les fossés, les mena battant jusqu'au camp, et mit en pièces leurs machines.

Cet échec si humiliant pour l'armée, la jeta dans un profond découragement. Montfort aurait levé le siége s'il n'avait craint de se déshonorer. Voyant alors que toute attaque de vive force était infructueuse, il recourut, pour sauver sa gloire, à la ruse. Mais aussi habile que valeureux, Baudouin déjoua les stratagèmes et neutralisa les surprises.

Restait pour arriver au cœur de la forteresse, un moyen indigne de la scrupuleuse chevalerie du XIIIe siècle, la corruption. Montfort l'employa, pensant qu'en faisant un appel à l'ambition de Baudouin, et en surexcitant la secrète envie qu'on lui attribuait contre son frère, il pourrait parvenir à emporter par les négociations ce qu'il n'avait pu vaincre par les armes.

» Simon, dit dom Vaissette, le plus impartial des historiens de la Croisade, surpris d'une telle résistance, et comprenant qu'il avait à faire à un capitaine expérimenté en la personne de Baudouin, prend la résolution de le gagner à quelque prix que ce soit, il lui fait dire qu'il souhaitait d'avoir une

conférence avec lui, et lui promet, foi de gentilhomme, une entière sûreté.

« Baudouin, sur cette parole, va au camp suivi d'un seul chevalier; Simon n'omet rien pour le porter à se rendre; et ayant beaucoup exalté sa valeur, il jette dans son esprit des soupçons contre le comte de Toulouse, son frère, qui l'exposait ainsi dans une place aussi faible, laquelle ne pouvait manquer d'être bientôt forcée. Il lui promet la vie et les bagues sauves, s'il veut lui remettre ce château, à condition cependant qu'il ne porterait jamais les armes contre les Croisés; s'il n'aimait mieux s'engager à son service, et recevoir de sa main des domaines suffisans pour son entretien.

« Baudouin se laissa tenter par l'appât d'une meilleure fortune; et voyant qu'il n'était plus en état de tenir longtemps, et qu'il n'avait aucun secours à attendre du comte son frère, il accepte ses propositions, promet par serment de ne plus porter les armes contre Simon et les Croisés, et offre même de servir ce général envers et contre tous.

» Il va ensuite trouver le Comte, son frère, pour lui exposer les raisons qui l'avaient obligé à cette démarche, et tâche de les justifier; mais Raymond, qui était déjà informé de tout, et qui était extrê-

mement piqué de ce que Baudouin avait offert ses services à son ennemi capital, le reçut avec indignation, et lui ordonna de se retirer, avec défense de paraître jamais devant lui.

» Baudouin retourna alors vers Simon, le pria de le recevoir au nombre de ses vassaux, et lui promit une fidélité inviolable. Simon, charmé de faire une acquisition de cette importance, accepta volontiers ses offres ; et Baudouin ayant été aussitôt réconcilié à l'Église, il fit restituer sur-le-champ à quelques pèlerins de Saint-Jacques, pour marquer la sincérité de son retour, ce que les routiers leur avaient enlevé en haine des Croisés. Il demeura toujours, depuis, attaché au parti de Simon, qui lui donna en fief plusieurs domaines dans le Querci, où il alla fixer sa demeure, et fit depuis une guerre implacable au comte de Toulouse, son frère (*). »

Ainsi, Montfort se trouva maître du château de Monferrand, qu'une armée aguerrie et jusqu'alors victorieuse n'avait pu emporter sur une poignée de chevaliers. Toutes choses réussissaient au gré

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 212 et 213 Auteur provençal, p. 36.

de la Croisade. Pour lui aider dans son œuvre d'envahissement, un des preux du Midi était devenu félon, un frère parjure à son frère, un *croyant* apostat !...

Par suite de la reddition de Montferrand, quelques petites places des environs, telles que Lasbordes, Saint-Martin, Saint-Papoul, Villespy, Laurac, Mireval, Fendeilhe et Villeneuve, se soumirent volontairement à la Croisade. Un seul château opposa quelques jours de résistance, ce fut le Mas-Saintes-Pnelles. Le Général l'enleva, et le livra au pillage. Il s'assura ensuite de celui de Castelnaudary, le fit rétablir, y laissa une forte garnison, et marcha du côté du Tarn, qu'il passa à Rabastens. Après s'être assuré, grâce à l'entremise de l'évêque d'Albi, des châteaux de Montaigu, Gaillac, Cahuzac, La Garde, Puicelsi, Saint-Marcel et la Guépie, situés dans l'Albigeois, et dépendans du domaine immédiat du comte de Toulouse. Saint-Antonin, assis sur les frontières du Rouergue, tomba, à son tour, au pouvoir des Croisés, que l'on retrouve campés sur les bords du Tarn, le 5 de juin de l'an 1211.

Ils n'y séjournèrent pas long-temps. Ayant reçu avis qu'un renfort considérable de pélerins, la plu-

part Allemands, commandé par Thibaut, comte de Bar, Henri, son fils, le comte de Châlons et plusieurs autres seigneurs de distinction, était arrivé à Carcassonne, Montfort décampa, et dépêcha aussitôt au comte de Bar, pour le prier de faire marcher toutes ses troupes sur la capitale du Languedoc, vers laquelle il se dirigea lui-même avec l'armée catholique.

Les comtes de Montfort et de Bar, qui avaient pris les devants, se rencontrèrent à Montgiscard, et y décidèrent de commencer le siége de Toulouse. Les deux corps d'armée opérèrent leur jonction à Montaudran, lieu situé sur la petite rivière de Lers, et marchèrent de concert vers la cité désignée, en faisant main-basse sur les habitans des campagnes, et ravageant leurs propriétés.

Les Toulousains, informés des projets de Montfort, s'empressèrent d'envoyer à la Croisade des députés, qui furent admis à l'audience des légats, de Foulques, leur évêque, et des chefs de l'armée. Ils se plaignirent de ce qu'on voulait assiéger leur ville, tandis que tous les habitans étaient disposés à observer exactement tout ce qu'ils avaient promis; ils ajoutèrent qu'on ne pouvait leur rien reprocher depuis leur prestation de serment et leur

dernière réconciliation à l'Église romaine. Ces remontrances étaient justes; mais les légats n'eurent garde de s'y arrêter.

— Ce n'est point parce que vous avez commis de nouvelles fautes, répondit Arnaud, que l'armée du Seigneur va entreprendre le siége de votre cité, mais à cause que vous reconnaissez le comte Raymond pour seigneur, et que vous permettez qu'il demeure au milieu de vous, bien qu'il soit mis au ban de l'Église et de la chrétienté. Que si vous voulez le chasser de votre ville avec ses partisans; renoncer à son obéissance et au serment de fidélité que vous lui avez prêté, et dont l'Église vous a relevés; que si encore vous consentez à recevoir pour seigneur *celui* que nous vous donnerons, nous vous jurons sur les saints évangiles, qu'il ne vous sera fait aucun mal. Dans le cas contraire, l'Église vous regardera comme hérétiques et fauteurs d'hérésie, et l'armée du Seigneur vous attaquera sans quartier ni miséricorde.

— Sires légats, répliqua le chef des députés après s'être concerté avec ses codélégués, et vous, mes seigneurs, comtes et barons, ici présens, le devoir d'un vassal est d'être fidèle au seigneur qui ne s'est point parjuré à son égard. Le comte Ray-

mond est plutôt notre père que notre maître. Quoiqu'il puisse advenir, nous ne manquerons pas à notre foi.

Cette réponse faisait honneur à l'homme qui savait inspirer de tels sentimens, et à ceux qui savaient les lui vouer.

Les députés reprirent aussitôt la route de leur ville, et rapportèrent le résultat de l'entrevue à leurs concitoyens, qui applaudirent à leur fermeté, et jurèrent de rechef de se faire tuer plutôt que d'abandonner leur bien-aimé suzerain. Foulques ne sachant comment les punir de cette généreuse résolution, s'avisa d'un moyen alors très puissant. Il donna ordre au prévôt de la cathédrale et aux ecclésiastiques de sa ville diocésaine d'en sortir immédiatement après le mandement reçu. Obéissant, en effet, à l'injonction de son supérieur spirituel, tout le clergé se réunit dans la basilique de Saint-Sernin, et partant de là pieds nus, torches éteintes et le Saint-Sacrement exposé en tête du convoi, il quitta Toulouse en procession, et alla rejoindre les Croisés.

Quant au comte Raymond, qu'on se garde de croire qu'il montrât en ce moment la même hésitation de conduite qui l'avait dominé jusqu'alors.

Voyant la guerre inévitable, il s'y était préparé en habile général. Grâce à ses prières, ses vassaux de Toulouse, désunis par l'esprit religieux, avaient abjuré leurs inimitiés en face d'un danger commun. Le Comte s'était, en outre, assuré du secours des comtes de Foix et de Comminges, qui s'étaient jetés dans sa capitale avec l'élite de leur gendarmerie. Ces élémens de défense, joints à ceux que Raymond possédait déjà, avaient rendu sa position si formidable qu'au lieu de redouter une agression, il n'aspirait plus qu'à mesurer ses forces avec les forces de l'Église, qui l'avait si souvent humilié.

Dès qu'il eut appris, par ses espions, que les comtes de Bar et de Montfort étaient arrivés à Montgiscard, et s'apprêtaient à franchir la rivière de Lers, il sortit à la tête de cinq cents chevaliers et d'un nombreux corps d'infanterie, et vint, suivi des comtes de Foix et de Comminges, se poster de manière à leur disputer le passage.

Montfort n'osa point, en vue de ce corps d'observation, tenter de traverser la rivière. Il fit un grand détour, et remonta le courant pour trouver un lieu guéable moins gardé par son adversaire.

Les Croisés, chemin faisant, rencontrèrent un pont que Raymond avait ordonné d'abattre, et

dont la démolition n'était pas encore terminée. La gendarmerie catholique s'y précipita aussitôt, espérant l'occuper avant l'arrivée des Albigeois ; mais le comte de Toulouse, aussi rapide que ses ennemis, mit le pied sur un côté du pont au moment même où ceux-ci s'emparaient de l'autre. Le choç ne pouvait plus se retarder ; il se fit des deux parts, sur cet espace resserré, avec un égal acharnement et un égal avantage ; à cette différence pourtant, que le comte de Toulouse, bien qu'il ne fût pas vainqueur, n'en arrêtait pas moins la marche de son adversaire ; ce qui, pour ce dernier, équivalait à une défaite.

Cette intermittance de succès réciproques durait depuis près de trois heures, quand l'infanterie croisée découvrit un gué, traversa la riv ière, et vint en toute hâte donner sur les derrières des Toulousains.

Pour ne pas être enveloppés et accablés par le nombre, les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges jugèrent prudent de faire sonner la retraite. Elle eut lieu à petits pas et avec ordre. Souvent les trois comtes, qui, placés en queue, la protégeaient avec leurs hommes d'armes, se retournaient vivement, et faisaient mordre la pous-

sière à ceux de leurs ennemis qui les pressaient de trop près. Les Albigeois rentrèrent ainsi dans Toulouse, non sans avoir, dit le chroniqueur provençal, occis force catholiques et fait bon nombre de prisonniers. Dans la dernière charge, vingt-trois chevaliers croisés tombèrent morts sous leurs coups, et un fils du comte de Montfort (*) fut par eux amené prisonnier. Le Général, ajoute le chroniqueur, paya une grande rançon pour sa délivrance.

(*) L'auteur provençal nomme ce fils Bernard. Ce qui évidemment est une erreur de nom et peut-être de personne. Car outre qu'aucun des enfans de Montfort ne s'appelait de ce nom, ils devaient être fort jeunes en 1211, et ne prenaient point sans doute part aux entreprises de leur père, puisque l'aîné, Amaury, ne fut sacré chevalier que quelques années après comme on le verra dans le cours de notre histoire.

CHAPITRE XIII.

SOMMAIRE.

Siége de Toulouse. — Histoire de cette ville. — Incidens et levée du siége.—Le comte de Châlons quitte la Croisade. — Occupation d'Hauterive par Montfort.—Incendie de cette ville et de Vareilles. — La Croisade attaque Foix et en brûle le bourg. — Sac des Cassès. — Soumission de Cahors.—Les Albigeois reprennent Puylaurens.—Montfort s'enferme dans Carcassonne.

XIII.

Le dixième jour du mois de juin de l'an 1211, l'armée de la Croisade parut sous ses murs de Toulouse.

Cette ville, capitale du Languedoc et de tout le midi de la France, passait avec raison, à cette époque, pour l'une des places les plus grandes et les plus fortes, non-seulement du royaume, mais encore de toute l'Europe.

Sa configuration était au XIIIe siècle à peu près la même qu'aujourd'hui ; mais sa population, plus en raison de son étendue, s'élevait, d'après une appréciation modérée, à cent cinquante ou deux cents mille habitans. Toulouse fut fondée par les Tectosages, quatre cents ans avant l'ère chrétienne. Prise par Cœpion en 113 avant J.-C., Pompée la dota cinquante ans après d'une colonie romaine, qui lui infusa dans les veines le suc de sa civilisation, et lui fit renoncer aux sanglans sacrifices du Druidisme. César, en parachevant la conquête de toutes les Gaules, l'incorpora à l'empire romain, dont elle suivit dès-lors toutes les vicissitudes, et dont elle ne fut démembrée que vers l'an 410 après J.-C. par les Visigoths d'Atolphe, qui y établirent le siége de leur domination.

Alors une nouvelle civilisation succéda à la civilisation romaine. La rigueur du code théodosien s'adoucit sous les rescrits des successeurs d'Atolphe, et du frottement des lettres latines et visigothes, il jaillit un langage bâtard, il est vrai, mais qui devint, après une épuration de quelques siècles, un idiôme riche, poétique, original, que les représentans des rapsodes de l'antiquité employèrent de préférence à tout autre idiôme connu,

Les Sarrasins vinrent ensuite. Leur rapide invasion ne fut point sans résultat social. Ils déposèrent sur Toulouse, ce terrain propre à toutes les semences, un germe si prompt à éclore, que, quelques années après, cette cité se trouvait gallo-romaine, visigothe et sarrasine tout à la fois.

C'est ainsi que la vit Charlemagne, ce vigoureux promoteur de la civilisation européenne, qui n'ayant point de meilleure voie à lui tracer, laissa cette ville continuer sa marche progressive, et lui donna, pour éclairer le chemin, les comtes de Toulouse, race indigène, sous le patronage desquels le Languedoc et sa capitale atteignirent le dernier jalon de la civilisation méridionale.

Cette période, entamée au VIIIe siècle et close au XIIIe, fut d'une splendeur magnifique. Toulouse se para de monumens, et se tailla une charte de commune, qui servit de modèle aux autres villes du Midi. Elle fut le berceau de la *gaie-science*, code poétique qui fut accepté par tous ceux qui cultivaient les lettres, à quelques pays qu'ils appartinssent ; des troubadours à qui la cour des comtes de Toulouse servit d'asile princier et de première académie ; enfin, des cours d'amour, institution justement célèbre, mais pas assez connue, qui, re-

tirant les femmes de la subalternité à laquelle le christianisme ne les avait point soustraites, leur mit dans les mains un sceptre qu'elles tendent à ressaisir, le sceptre des mœurs.

Mais tout en favorisant l'éclosion de ce qui fait les délices de la paix, Toulouse n'avait pas négligé de progresser dans l'art de la guerre, qui était alors le seul art social. Nous ne ferons point, à ce sujet, de longues citations ; nous les croyons inutiles. Il nous suffira de dire que la prise de Jérusalem, décidée par les machines des Toulousains qui s'étaient croisés avec le célèbre Raymond de Saint-Gilles, prouve combien ces peuples étaient supérieurs dans l'attaque des lettres ; et que les deux échecs successifs éprouvés par les rois d'Angleterre et de France qui s'étaient, sous Raymond V, risqués à faire le siége de Toulouse, témoignent incontestablement encore de leur habileté dans la défense des places-fortes.

Simon de Montfort, en venant assaillir cette populeuse cité, s'exposait donc à de grandes difficultés, si ce n'est à de grands revers. Son courage seul pouvait se croire aussi invincible que les obstacles qu'il allait rencontrer.

Son armée, bien que fort nombreuse, n'étant

pourtant pas suffisante à l'entière circonvallation d'une place aussi étendue, il se contenta d'attaquer cette partie qu'on appelait le bourg ou le faubourg, et qui était située vers l'abbaye de Saint-Sernin, espérant qu'une pointe unique vivement poussée, le porterait au cœur de la ville, plutôt que plusieurs molles attaques disséminées sur divers points. Ses tentes furent placées à une assez grande distance des murailles, et ses batteries plus avancées, mais puissamment gardées, furent dirigées contre les deux portes regardant l'abbaye, et commencèrent à lancer sur la ville et les remparts une prodigieuse quantité de projectiles.

Les Toulousains redoutaient peu ce mode d'agression, et pouvaient à l'aide de leurs machines, neutraliser l'effet des catapultes des Croisés. Mais ils dédaignèrent ce moyen ordinaire, et recoururent à un expédient de défense peu commun. Ils laissèrent ces deux portes ouvertes à deux battans, nuit et jour, conviant ainsi leurs ennemis à se hasarder dans leurs retranchemens. Néanmoins, les Croisés se donnèrent de garde de s'introduire dans la place; alors les assiégés, pour les braver davantage, abattirent d'eux-mêmes plusieurs pans de la muraille attaquée, et percèrent aux Croisés quatre

autres issues non moins larges que les précédentes. La raillerie était amère. Montfort voulant s'en venger à tous prix, fit sonner un assaut général.

Les Allemands de Bar se portèrent à l'attaque, avec cette fermeté froide qui caractérise généralement les peuples d'outre-Rhin. Rien ne s'opposa à leur approche, et ils dépassèrent sans combat les remparts abattus. Mais là, les Toulousains les assaillirent avec fureur; les voyant pressés, les fantassins de Châlons vinrent à leur aide. Ce renfort ne fit que partager la défaite des Allemands, qui furent bientôt refoulés hors des murs, et culbutés jusqu'au bord du fossé. Alors le Général s'avança lui-même pour charger, à la tête de toute sa gendarmerie. A son approche, les Toulousains se formèrent à la hâte en un épais bataillon hérissé de piques et de pertuisanes, où le choc des Croisés se brisa, en semant l'arène de nombreux débris d'hommes et de chevaux. Cependant Montfort revint à la charge. Il faisait de prodigieux efforts pour trouer cet obstacle vivant, quand le comte de Toulouse, de Foix et de Comminges, qui avaient ménagé cette occasion, vinrent, après un détour, le charger sur ses derrières avec tous leurs hommes d'armes. Cette atteinte fut décisive. Quatre

cents Croisés tombèrent du coup, les uns blessés, les autres morts, et le désordre se répandit dans leurs rangs. En vain Montfort essaya-t-il de rétablir le combat; il fut accablé et bientôt cerné de toutes parts. Il se dégagea néanmoins, et s'enfuit précipitamment vers le camp, toujours talonné par les comtes albigeois, qui ne cessèrent le carnage qu'à l'entrée de la nuit.

Dans cette action le comte de Foix avait eu un cheval de tué, et avait vu blesser à mort, à ses côtés, Raymond de Castelbon, un de ses plus braves chevaliers. Quant à la Croisade, sa perte était immense.

A partir de ce jour, Montfort évita tout engagement et se borna à un siége de batteries. Il n'en fut pas de même du côté de la place. Les Toulousains faisaient souvent d'audacieuses sorties, qu'ils poussaient jusqu'aux tentes. Une fois, entre autres, ils remportèrent un tel avantage, que cela décida du siége. Nous le rapportons avec tous les détails fournis par les contemporains.

Dès les premiers jours du siége, Raymond VI, à la sagacité duquel rien n'échappait, avait remarqué que les Croisés, appesantis par les chaleurs du Midi, avaient l'habitude, après leur diner, de

faite leur méridienne, persuadés à tort que les Toulousains se livraient, à cette heure, à un semblable repos. De plus, ses espions l'avaient averti que le sire Eustache de Quen, et le châtelain de Malphe s'avançaient, conduisant un grand convoi de vivres, qu'ils espéraient faire parvenir au camp en le coulant sans bruit, au pied des murailles, au moment de la méridienne. Sur ces données, le comte de Toulouse fit ses préparatifs.

Divisant sa cavalerie en deux corps, il confia le commandement du premier au comte de Foix, qui courut s'embusquer sur la route du convoi; et il se réserva la conduite du second, avec lequel il s'en alla, à l'heure de midi, attaquer les retranchemens catholiques. Surprise et réveillée en sursaut, l'armée opposa d'abord peu de résistance, et Raymond VI pénétra aisément dans l'intérieur du camp, où ses soldats commencèrent à piller et à incendier les tentes. Mais Montfort, attiré par le tumulte, arriva bientôt pour leur faire lâcher prise. Le combat s'engagea dès lors d'une façon régulière et opiniâtre des deux parts. On se battait au centre même des retranchemens, animé d'un côté par l'espoir de les envahir, et de l'autre, par la nécessité de les conserver. Pendant quelque temps

la victoire demeura indécise. Elle penchait même vers les Toulousains, quand l'infanterie croisée, rassemblée à grand'peine, vint enfin au secours de sa cavalerie. Pour éviter d'être tourné par des forces trop considérables, le Comte fit alors sonner la retraite, qui s'opéra aussitôt avec quelque précipitation, dont les Croisés profitèrent; car ils menèrent battant leurs adversaires, jusqu'aux fossés de la place, d'où ils rétrogradèrent, pour revenir reprendre un repos chèrement acheté.

Cependant cette retraite n'était, de la part de Raymond, qu'une feinte habile. Entré précipitamment par la porte du nord, il ressortit précipitamment par la porte du midi, et vola à la rencontre du convoi, dont les gardes songeaient bien plus à se garantir de l'ardeur du soleil que des attaques albigeoises. Inopinément assaillis, les sires de Melphe et de Quen firent de suite rebrousser chemin au convoi, et, pour lui donner le temps de se mettre à couvert, ils se disposèrent eux-mêmes, à tenir en échec le comte Raymond. Mais, en ce moment, le comte de Foix sortant de son ambuscade, fit main basse sur le convoi, et vint prendre en queue l'escadron catholique, qui était déjà aux mains avec la gendarmerie de Toulouse. Ce

fut alors une complète déroute. Le cortège se débanda pour fuir, et ne trouvant pas d'issue, fut taillé en pièces. Eustache de Quen et ses chevaliers périrent en combattant. Le châtelain de Melphe, moins engagé, parvint seul à se sauver, grâce à la bonté de son cheval (*).

Or, après cet échec, la Croisade qui déjà manquait de vivres, se vit en proie à une telle disette, qu'un petit pain se vendait deux sous, ce qui était alors une somme considérable.

Force fut donc à Montfort de se déterminer à lever le siége de Toulouse. Mais avant, pour réparer en quelque sorte son honneur perdu, il sortit de son camp avec la majeure partie de son armée, en fit plusieurs détachemens, et se mit à dévaster la contrée, coupant les arbres et les vignes, arrachant les vergers, fauchant les moissons et incendiant les fermes des alentours. S'il ne se couvrit pas de gloire dans cette frénétique expédition, il couvrit au moins la campagne de débris et de ruines. Mais ces ravages étaient à peine commis, que les Toulousains en prenaient une éclatante revanche.

(*) Pierre de Vaux-Sernay.—Langlois, pag. 227 et seq. — Dom Vaissette, t. III, pag. 214. —Ch. —*Chron. prov.* pag. 39.

Profitant de son absence et de l'affaiblissement de l'armée, ils sortaient en foule de leur ville, envahissaient le camp sous le commandement d'Hugues d'Alfar, sénéchal d'Agenois, et de Pierre d'Arcis, son frère, pillaient les tentes, délivraient leurs prisonniers, massacraient plusieurs Croisés de distinction, entre autres Eustache de Canet, et incendiaient les machines, soutenus par une manœuvre du comte de Foix, qui, en même temps, attaquait, culbutait, taillait en pièces les troupes du comte de Bar; si bien qu'averti à la fois et par les cris des fuyards et par les lueurs de l'embrasement, Montfort fut contraint de rebrousser chemin en toute hâte pour préserver son camp d'une entière destruction. Mais cette fois, comme à Montjoyre, il n'arriva que pour voir le comte de Foix et les Toulousains se retirer en bon ordre dans leur ville, chargés de butin, sans avoir perdu un seul homme (*).

Le surlendemain, 27 juin, Simon de Montfort leva le siége avant le jour avec tant de précipitation, qu'il laissa au camp les blessés catholiques,

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 215.—Petr. de Vaucer., c. 55.—Langlois.—*Chron. prov.*, p. 39.

nt la plus grande partie des équipages (*). Néanmoins, il acheva de ruiner, en courant, toute la campagne qu'il traversa, et prit sa route, suivi du légat Arnaud, vers le pays de Foix, qu'il voulait ravager pour se venger de tous les maux que Raymond-Roger, son seigneur, lui avait causés devant Toulouse.

Il fut délaissé en chemin par le comte de Châlons et ses vassaux, qui, ayant terminé leur service de quarante jours, regagnèrent leur province. Mais le comte de Bar demeura encore quelque temps. Si nous croyons le chroniqueur provençal, le comte de Châlons, avant de quitter la Croisade, représenta à l'abbé de Citeaux et à Simon de Montfort l'injustice de leurs procédés vis-à-vis des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges; le légat, ainsi que Montfort, se seraient peut-être rendus à ces remontrances, et auraient cessé les hostilités, si l'évêque Foulques ne les en avait empêchés (**).

Le Général arriva d'abord à Hauterive sur l'Ariège, y laissa quelques hommes de garnison, et s'avança jusqu'à Pamiers. A peine était-il parti

(*) Dom Vaissette, t. III, p. 215.
(**) *Chron. prov.*, p. 40.

d'Hauterive, qu'un corps de routiers, à la solde du comte de Foix, parut devant la place, et y pénétra, aidé des habitans. La garnison se réfugia aussitôt dans le château, où elle essaya d'abord de résister; mais forcée bientôt de capituler, elle abandonna la place, moyennant la vie sauve. A cette nouvelle, Montfort revint sur ses pas, reprit Hauterive, et la livra aux flammes pour en punir les habitans. De là, il courut sur Vareilles, château du comte Raymond-Roger, que les habitans avaient abandonné après l'avoir incendié. Montfort fit éteindre le feu, répara les dégats, laissa dans la place une bonne garnison, et alla assaillir le bourg de Foix, qu'il emporta et brûla, sans oser attaquer le fort château qui le dominait. Il fit ensuite un dégat général dans tout le comté, et revint enfin, après huit jours entiers d'horribles dévastations, à Pamiers, d'où il s'apprêta à passer dans le Querci, dont l'évêque et la principale noblesse, à ce qu'assure Pierre-de-Vaux-Sernay, souhaitaient de l'avoir pour seigneur au détriment du comte de Toulouse.

Arrivé à Castelnaudary, il se vit abandonné par le comte de Bar, qui regagna la Lorraine, nonobstant toutes les supplications. Le plus grand nom-

bre des Allemands consentirent, toutefois, à suivre le Général, qui marcha avec eux et une partie de son armée sur Cahors, capitale du Quercy, et enleva en chemin le château de Caylus, auquel il mit le feu.

Pendant ce temps, l'abbé de Citeaux prenait une autre direction avec le reste de l'armée catholique, et laissait aussi de sanglantes traces de son passage. Ayant appris, en traversant le Lauraguais, que les Albigeois de Roqueville avaient, durant le siége de Toulouse, enlevé le château des Cassès, où ils avaient laissé quatre-vingts hommes de garnison, le légat entreprit soudain le siége de cette place, qu'il emporta d'assaut et rasa, après en avoir fait brûler vifs les habitans et pendre la garnison.

Enfin, Montfort arriva à Cahors. Les habitans, écrivent Pierre de Vaux-Sernay et dom Vaissette, lui firent grand accueil, et lui prétèrent serment de fidélité comme à leur légitime suzerain. Puis, il conduisit les Allemands jusqu'aux frontières du Limousin, d'où ils repassèrent chez eux, et d'où il revint à Cahors. Il apprit, dans cette ville, que Raymond-Roger venait de faire prisonniers deux chevaliers croisés, Lambert de la Tour et Gautier

de Langton, celui-ci Anglais et l'autre Français, qu'il avait laissés à la tête d'un corps de troupes pour battre le comté de Foix. Il partit immédiatement, passa à Gaillac, à Lavaur, et fit halte à Carcassonne, où il donna le temps au légat Arnaud de venir le rejoindre avec son corps d'armée. La jonction faite, il pique droit au pays de Foix, attaque près de Pamiers, un château dont nous ignorons le nom, l'enleve d'assaut le lendemain, et fait passer par les armes six chevaliers et toute la garnison qui l'avaient bravement défendu.

A Pamiers, il reçoit la nouvelle que les habitans de Puylaurens, dévoués à leur seigneur, Sicard, venaient de lui ouvrir leurs portes, et tenaient assiégée la garnison de Gui de Lucé, à qui, ainsi que nous l'avons vu, Montfort avait inféodé ce château. Il s'empressa d'aller la secourir ; mais il sut à Castelnaudary que le lieutenant de Lucé avait, moyennant une forte somme, vendu la place à Sicard de Puylaurens. Ce chevalier infidèle fut aussitôt arrêté, et comme il refusait de subir l'épreuve du duel pour se justifier, on le pendit, par ordre du Général, aux fourches patibulaires de Castelnaudary (*).

(*) Pierre de Vaucernay. — Dom Vaissette, t. III, p. 216.

Après cette exécution, Montfort laissa dans cette ville une partie de ses troupes, ravitailla et renforça la garnison de Montferrand, et se retira lui-même, avec le reste de la Croisade, dans la cité de Carcassonne. La faiblesse numérique de son armée et les événemens que nous allons décrire, l'obligèrent à cette retraite précipitée.

CHAPITRE XIV.

XIV.

Le comte Raymond ne manqua pas de tirer avantage de l'échec des Croisés devant Toulouse. Laissant au comte de Foix le soin de tenir en haleine les débris de l'armée catholique, il se mit lui-même en campagne avec sa gendarmerie, et ressaisit en peu de temps toutes les petites places que Montfort lui avait précédemment enlevées. Seuls, les châteaux de Belvèze et de Montgiscard,

tentèrent de résister ; Raymond les emporta d'assaut, et les saccagea en représailles de la défection de leur seigneur, Malfred de Belvèze, qui, bien que son proche parent, avait embrassé le parti de la Croisade.

Puis, décidé enfin à se faire le chef de la résistance nationale, le comte Raymond convoqua le ban et l'arrière-ban de Toulouse, et appela aux armes tous les seigneurs indépendans du Midi. A cet appel, la noblesse provençale s'empressa d'accourir avec tout ce dont elle pouvait encore disposer, soit en hommes, soit en chevaux. Savari de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine, pour le roi d'Angleterre, fournit deux mille Basques, bons frondeurs ; Gaston, vicomte de Béarn, cinq mille archers ; Bertrand, comte de Comminges, quatre mille sergens pesamment armés, et Raymoud-Roger, comte de Foix, dix mille hommes de pied et quatorze cents chevaux, commandés par son fils, Roger-Bernard. Réunies aux communes de Montauban, de Toulouse et de Castelsarrasin, aux divers seigneurs déjà groupés autour de Raymond VI, et enfin au corps que ce dernier avait recruté dans ses domaines, ces troupes formaient un effectif d'environ soixante mille hommes. Depuis Ray-

mond de Saint-Gilles, la Provence n'avait pas vu se lever de son sein une armée aussi nombreuse et aussi bien équipée.

A la tête de ce puissant armement, le comte de Toulouse résolut d'aller frapper au cœur l'ennemi qui, quelques mois auparavant, était venu l'insulter sous les murs de sa capitale. Dans ce dessein, convois d'armes et de vivres, machines et projectiles, tout fut promptement disposé, et l'armée provençale s'ébranlant, prit la route de Carcassonne, où Montfort s'était enfermé, n'ayant d'autes forces que les aventuriers dévoués à sa fortune. Alors, pour la première fois peut-être, cet homme de fer s'émut des dangers qui le menaçaient ; il ne commit cependant pas la faute d'attendre l'ennemi dans sa place de réfuge, et il alla se poster, d'après le conseil d'Hugues de Lastic, dans Castelnaudary, qui était la véritable clef du Carcassès, et qu'il importait de garder à tout prix. Aussi Montfort y jeta-t-il cinq cents chevaliers, qui, joints à la garnison, faisaient un corps d'élite d'à peu près quinze cents hommes, tant écuyers que fantassins ; nombre plus que suffisant pour défendre la place dont nous allons, au reste, esquisser fidèlement la configuration.

On a déjà vu qu'en 1210, au début des hostilités des Croisés contre le comte de Toulouse, Raymond VI avait abandonné et démantelé Castelnaudary incapable alors d'une sérieuse résistance. En effet, l'ancien château, construit par les Visighots-Ariens dont il porte le nom, tombait de vétusté, et n'aurait pu, avec ses murs disjoints par les siècles, supporter long-temps le choc des béliers ou l'effet des catapultes. Mais l'assiette de Castelnaudary, sur le mamelon d'une haute colline qui ne présente d'accès facile que du côté de Toulouse, était assez forte en soi pour que Montfort, plus habile en cela que son adversaire, s'en fût assuré après la conquête de Montferrand, et l'eût jugée propre à devenir un de ses plus fermes boulevarts.

En conséquence, il avait fait reconstruire les anciens murs intérieurs, recurer les vieux fossés et augmenter si bien les lignes primitives d'enceinte, qu'elles vinrent s'adapter à la base du rocher qui supportait la forteresse. Il reste, de nos jours, au sud-est de Castelnaudary, des vestiges de cette distribution. De plus, une tourelle arquée, bâtie à assises régulières, et demeurée encore debout du côté de l'hôpital, indique suffisamment que le rempart intérieur était défendu, d'espace en es-

pace, par des ouvrages avancés de cette nature. Les armoiries de la ville que l'on voit gravées aujourd'hui sur la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville, nous témoignent, en outre, que du milieu des constructions, il s'élevait alors trois tours crénelées qui dominaient non-seulement le château et ses faubourgs, mais encore toute la campagee environnante.

Quant au bourg, le comte de Toulouse avait dû le respecter, puisqu'il possédait, à cette époque, une charte communale qui lui garantissait, indépendamment d'immenses franchises, l'intégrité absolue de tout ce qui pouvait lui être personnel. Montfort le laissa aussi tel qu'il le trouva, c'est-à-dire divisé en haut et bas; celui-ci au midi, celui-là au nord; le premier quartier nommé la Baffe, et le second Saint-Antoine.

Enfin, autour de tout ce massif de constructions diverses, s'enroulait une ceinture de murailles crénelées et de fossés spacieux et profonds. Quatre portes, dont il n'existe pas de traces, si ce n'est au vieux pont de la Baffe, donnaient accès dans les deux ailes du bourg. Ces issues, percées à l'extrémité de chaque quartier, étaient flanquées de tou-

relles, munies de herses et de machicoulis, comme toutes les portes fortifiées de ce temps.

Ainsi, Castelnaudary n'avait rien qui ne l'assimilât aux autres places du XIIIe siècle. Mais défendu par un guerrier aussi habile que Simon de Montfort, ce poste avancé couvrait à merveille la route de Carcassonne, et pouvait arrêter long-temps, sinon victorieusement, l'armée du comte de Toulouse.

Cependant cette armée s'avançait en bon ordre, commandée, l'avant-garde par le comte de Foix, le corps de bataille par le comte de Toulouse, et l'arrière-garde par le comte de Comminges. Vers la fin de septembre 1211, elle parut aux alentours de la place, et aussitôt ses quartiers furent ainsi distribués :

Le comte de Foix se posta du côté du levant, entre Castelnaudary et ce groupe de collines que l'on nomme Montmer ; le comte de Toulouse, au nord-ouest, sur le versant du mamelon de Sainte-Catherine ; au midi, le comte de Comminges et le vicomte de Béarn, et au nord enfin, Savari de Mauléon qui a laissé son nom au quartier qu'il occupa.

Le soir même du campement, le comte de Foix, accompagné de cent lances, s'avança de la forteresse pour examiner de près les points qu'il devait assaillir. Il allait à une reconnaissance et ne comptait pas sur un combat, mais Gui de Lévis sortit du bourg avec un nombre à peu près égal de cavaliers, et vint engager l'escarmouche. Les deux escadrons se chargèrent, lance basse, avec une égale impétuosité. Gui de Lévis soutint d'abord le choc sans s'ébranler; mais, à la fin, soit qu'il se vît trop pressé, soit qu'il voulût entraîner son adversaire dans une embuscade, il faiblit, céda et se sauva bride abattue du côté des remparts, entraînant à sa poursuite le comte de Foix, qui voulait compléter la déroute et qui franchit le fossé. Alors Gui de Levis fit vivement volte-face et réengagea l'action, soutenu aussitôt par une seconde compagnie de Croisés qui, débouchant à l'improviste par la porte de Saint-Antoine, se déploya sur les derrières des Albigeois et les mit ainsi entre deux attaques pressantes. A cette vue, Guiraud de Pépieux et le sire de Rieux, se détachèrent du camp et volèrent au secours de Raymond-Roger. Leur charge simultanée fut décisive. La confusion se mit dans les rangs Croisés et le comte de Foix dégagé reprit

tous ses avantages; si bien que Gui de Lévis, après quelques vains efforts, se vit contraint de battre en retraite avec tant de précipitation, que les vainqueurs entrèrent dans le quartier de Saint-Antoine, pêle-mêle avec les vaincus. Les habitans sortirent soudain de leurs demeures et tombèrent sur les Croisés qu'ils menèrent battant jusqu'à la porte du château.

Ce faubourg ainsi conquis, le comte de Foix revint au camp, après avoir laissé dans Saint-Antoine quelques soldats qui n'eurent pas le temps de s'y fortifier. Montfort les en expulsa en personne et en fit incendier les maisons; mais les habitans maîtrisèrent les flammes et rouvrirent, durant la nuit, leur porte au comte de Foix qui, pour se maintenir dans ce poste, éleva des retranchemens du côté du château et pratiqua au mur extérieur diverses ouvertures, afin de rendre les communications faciles entre cette partie de la place et l'armée albigeoise.

Le lendemain, le comte de Toulouse fit dresser ses machines et les mit en jeu, nonobstant les fréquentes sorties des assiégés qui ne purent entamer son camp palissadé et barricadé avec les chariots de transport. Mais ces batteries trop éloignées d

château obtinrent peu de succès. Raymond fit façonner un grand mangonneau ou trébuchet qui lança une telle quantité de grosses pierres qu'une des tours du château en fut ébranlée, à ce qu'assure le chroniqueur provençal, et croula quelques heures après, avec un épouvantable fracas.

Montfort, que cette nouvelle machine incommodait vivement, résolut de faire une sortie pour la rompre, mais ses gens, écrit Dom Vaissette, voyant qu'il y avait de la témérité dans ce dessein, parce que le trébuchet était bien gardé et environné de fossés très profonds, s'y opposèrent, et ayant pris la bride de son cheval, l'obligèrent malgré lui à rebrousser chemin et à ne point exécuter son projet périlleux (*).

Sur les autres points du camp, la place était semblablement attaquée. Sur toute la ligne, les pierriers étaient élevés et battaient en brèche les murailles ; mais les Croisés faisaient face à tout, réparant, durant la nuit, les brèches qu'on pratiquait le jour, paralisant les effets du bélier en interposant à ses coups des sacs remplis de laine et neutralisant les progrès du siége par de vigoureuses sorties dans

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 218.

lesquelles ils détruisaient en une heure, des travaux qui avaient coûté plus d'une semaine aux assiégeans.

Du côté du comte de Foix, Roger-Bernard, son fils, protégeait les ouvriers avec quatre cents hommes à cheval. Connaissant l'emportement de son caractère, Raymond-Roger lui avait commandé de ne sortir des lignes qu'à la dernière extrémité. Plusieurs jours se passèrent sans que Roger-Bernard manquât à sa consigne et cherchât à engager le combat; mais il se lassa bientôt de demeurer inactif et de voir tomber ses soldats sans chercher à les venger. Un jour entr'autres qu'il murmurait davantage contre la rigueur des ordres reçus, un pan de mur, déjà sapé, s'éboula et découvrit la place; aussitôt Hugues de Lastic sortit du château avec un fort parti de gensdarmes, et vint se placer en ligne de bataille entre les hommes de Foix et la brèche pour donner aux assiégés le loisir de la réparer. Ce spectacle fit bouillonner le sang de Roger-Bernard qui s'écria :

— Mort de ma vie! sires soudarts, m'est avis que ces damnés malandrins doivent nous dire de bien méchans lévriers, puisqu'en ayant le gibier à

une portée d'arc, nous n'essayons pas de donner de la dent ; que penses-tu, Mazères ?

— Par Belzébut, monseigneur, je pense que ma hache de bataille me démange au côté et qu'avec ce soleil de septembre, ayant le gosier sec comme un hareng, on boirait du sang en guise d'hydromel.

— Attaquons ! s'écrièrent à la fois les hommes d'armes de Roger-Bernard.

— Bien dit, de par Saint-Georges, proféra ce dernier, votre lai de guerre me caresse mieux l'oreille que les litanies des moines d'Appamiers. En bataille donc, mes Preux.

La ligne de bataille se forma rapidement; les visières furent baissées, les lances assurées contre les cuissards et le champ de course mesuré en un coup d'œil.

— Et maintenant, Saint-Martin nous soit en aide. Lachez les rênes.

— A la rescousse, Foix et Toulouse ! clama la troupe qui, Roger-Bernard en tête, se précipita bride abattue, sur l'escadron croisé.

La rencontre eut lieu à quelques toises des murailles et non loin de la porte de la Baffe ; elle fut vive et meurtrière de part et d'autre. Les lances

rompues volèrent en éclats, et la secousse du choc fit perdre selle à plusieurs écuyers des deux partis.

L'épée brilla et la mêlée se fit active, dévorante, sans que la poussière soulevée par les piétinemens des chevaux, permît de voir d'abord de quel côté était l'avantage. Le succès, au reste, demeura longtemps balancé par la bravoure des divers combattans et surtout par celle des deux chefs opposés, Hugues de Lastic et Roger-Bernard. Enfin ce dernier triompha, et les Croisés rompus s'élancèrent vers la porte de la Baffe, qui s'ouvrit aussitôt pour recevoir les fuyards. Roger-Bernard les y poursuivit avec tant de chaleur, que, sans regarder s'il était ou non accompagné, il dépassa, lui sixième, la herse, et se jeta dans le faubourg.

Les hommes de garde fermèrent aussitôt la porte et donnèrent l'alarme aux soldats du château.

En un moment, Roger Bernard et les cinq braves qui l'avaient suivi, se virent sur les bras toutes les forces disponibles de la garnison.

— Lève haut les trois pals de notre banderolle, Navailles, s'écria le fils de Foix que l'imminence du danger électrisait, voici le moment de

l'illustrer. Et vous, mes compaings, serrez-vous, et acculez au mur votre palefroi.

Ainsi disposés pour éviter d'être pris en queue, les six chevaliers attendirent de pied ferme, la masse d'assaillans qui fondait sur eux tête baissée. Simon de Montfort les commandait en personne. Dédaigneux d'une victoire si peu glorieuse que celle qui devait résulter de ce choc disproportionné, il se retira à l'écart, et se tint impassible spectateur du combat, ne pouvant s'empêcher d'admirer, lui si bon appréciateur de la bravoure, le courage des six hommes d'armes qui tenaient en échec plus de deux cents chevaliers. Sa haute taille et son armure noire se dessinant à l'angle de la voûte, le faisaient ressembler à l'ange de la destruction, planant sur un champ de bataille. Tout-à-coup, sortant de son immobilité, il s'écria :

— Eh! quoi! Normands, six hommes vous font reculer comme des chiens de basse-cour, arrière, vilains! prenez un fuseau de femme, et laissez là le glaive. A moi, à moi, mécréans. Et donnant de l'éperon, il se rua seul sur les six Albigeois.

— A moi! bandit! lui répondit Roger Bernard, se désignant ainsi lui-même comme le plus digne de ses coups. Sa lance porta sur le casque de Mont-

fort, et ne lui enleva que le cimier. Celle de Montfort au contraire, porta en plein dans la poitrine de Roger Bernard, qui toutefois n'en fut pas ébranlé. Les deux champions reprenaient du champ pour s'entrechoquer de nouveau, quand les Croisés, honteux de leur première faiblesse, revinrent à la charge, et se jetèrent ensemble sur Roger Bernard.

En le voyant ainsi pressé, ses cinq chevaliers firent d'héroïques efforts pour le dégager, mais assaillis de leur côté par plusieurs adversaires à la fois, ils furent bientôt distraits du danger de leur chef par leur propre danger. Navailles, porte-enseigne du comte de Foix, tomba mort d'un coup de hache; et sa bannière fut au pouvoir des Croisés. Villespy, dangereusement blessé, cria merci et fut fait prisonnier. Le sire de Rieux démonté, par le défaut de sa selle, roula par terre et se vit foulé aux pieds des chevaux. La force de sa cuirasse le sauva seule du trépas.

Trois hommes restaient encore debout et faisaient des prodiges de valeur, Roger Bernard et ses deux écuyers, Montagut et Mazères. Mais leurs forces diminuées par la durée du combat et par suite de plusieurs blessures reçues, allaient s'affai-

blissant par degrés. Leur armure faussée tombait pièce à pièce, et leur glaive émoussé par la violence des coups portés ou parés, semblaient se refuser à de nouveaux services. Pour ces trois chevaliers enfin, si dignes d'un meilleur sort, le trépas était inévitable, s'ils ne se rendaient prisonniers. Montfort s'en apercevant, leur cria :

— Messeigneurs! demandez merci et rendez-vous, secourus ou non secourus.

— Jamais! répliqua Roger Bernard, qui déchargea sur le Général un furieux coup de masse.

— Eh bien! meurs, hérétique!

Et Montfort d'un revers d'épée, l'atteignit à l'écu avec tant de violence, que les courrois d'attache se rompirent, et laissèrent son corps exposé sans défense à la hache ennemie. Cette fois, il n'était plus d'espoir pour le jeune chevalier, aussi ne cherchait-il plus qu'à succomber avec gloire, quand un de ces hasards fortuits, qui se produisent quelquefois dans les suprêmes momens, vint changer la face du combat.

— Courage, Bernard! entendit-il vaguement derrière lui..

Il se retourna, et il vit un escadron albigeois qui courait sur les Croisés en criant :

— Tue, tue! Foix à la rescousse!..

C'était Raymond-Roger, son père, qui ayant appris son danger, avait franchi la brèche à la faveur d'un assaut général, et volait à son secours avec toute sa gendarmerie.

Surpris par des forces si supérieures au moment de triompher, les Croisés cessèrent de presser Roger-Bernard, pour faire tête aux nouveaux assaillans. Mais grâces au renfort survenu, l'action prit bientôt un tout autre aspect, et ne tarda pas à devenir pour eux une véritable déroute. Entraîné par les fuyards, Montfort lui-même se vit contraint à battre en retraite du côté du château, où les comtes de Foix le poursuivirent avec un tel acharnement, qu'ils se seraient rendus maîtres de la plate-forme du manoir, si, à l'entrée du sentier étroit qui y conduit, le Général n'avait fait une volte-face désespérée, et ne s'était jeté en travers du passage. Cet exemple, et les clameurs de leurs compagnons demeurés à la garde des créneaux, ranima le courage des Croisés, qui se ralliant à leur chef, recommencèrent le combat avec une ardeur sans exemple. Mais cet obstacle jeté au travers d'un succès décisif, ne fit qu'exciter davantage

l'audace des comtes de Foix, qui forçant à la fin cette digue, envahirent le plateau.

— A l'assaut du manoir ! s'écria soudain Roger Bernard, qui se mit aussitôt à briser la poterne à coups de haches. Il commençait à l'ébranler, quand une pierre partie des créneaux, vint le frapper au front, et l'abattre au pied du rempart. Sa chute amena pour les Croisés une favorable diversion. Montfort rentra dans la forteresse, et Raymond-Roger regagna ses tentes, emportant le corps de son fils, inanimé et sanglant.

CHAPITRE XV.

SOMMAIRE.

Continuation du siége de Castelnaudary. — Le comte de Toulouse affame la place et s'empare de plusieurs postes voisins. — Montfort pressé vivement, demande vainement du secours à la ville de Narbonne. — Bataille de Lasbordes. — Le comte de Foix y fait des prodiges de valeur. — Issue de ce combat. — Opinion de divers auteurs. — Levée du siége de Castelnaudary.

XV.

Roger-Bernard ne mourut cependant pas de sa blessure ; la pierre, en glissant sur son casque, ne l'avait qu'étourdi ; mais la douleur du chôc, l'empêcha, durant quelques jours, de revêtir son armure et les Croisés respirèrent. On aurait dit que le même coup qui l'avait atteint avait blessé aussi toute l'armée assaillante. Le comte de Toulouse espérait d'ailleurs que les mangonneaux et la disette

de vivres qui sévissait déjà contre les assiégés, les obligeraient à implorer une capitulation. En conséquence, il n'entreprit rien de décisif, et loin de compromettre un succès presque sûr par des attaques hasardées, il se borna à circonvenir la place d'une manière si étroite qu'elle ne pût plus espérer du dehors aucun ravitaillement. Ces mesures, en affamant la ville, eurent bientôt d'autres conséquences non moins importantes. D'abord, en voyant l'état précaire de Montfort, ses alliés l'abandonnèrent et ne tentèrent point de le dégager. Ensuite les seigneurs du Midi qui, par crainte plutôt que par entraînement, s'étaient, en principe, soumis à la Croisade, se déclarèrent contre elle, dès quelle ne leur parut plus à redouter; et enfin les peuples violemment subjugués, profitant de l'opportunité du moment, secouèrent leurs chaînes et manifestèrent hautement leur amour pour leurs princes nationaux. Alors il ne se passa pas de jour sans que Raymond VI n'apprît un mouvement insurrectionnel de ville ou de château, tenté au préjudice de ses ennemis et à l'avantage de sa souveraineté. Aussi trouva-t-il politique, pour appuyer cet élan national, de se mettre en campagne, lui et le comte de Foix, sans desserrer pour cela la ri-

gueur du blocus, et de se présenter avec sa cavalerie devant les portes qui l'invoquaient comme un libérateur».

C'est dans ce but que les deux comtes entreprirent en ce temps leurs courses à travers la contrée. Raymond-Roger enleva successivement aux catholiques, le village de Saint-Martin-Lalande, situé à demi lieue de Castelnaudary, du côté de Carcassonne, le château de Lasbordes, Pexiora, Alzonne, Laurac-le-Grand, Saint-Gauderic, Fendeilhe, Villeneuve, Baragne, Mireval, Belflou, Saint-Michel-de-Lanès, Belpech, Puylaurens et Saverdun, tandisque de son côté Raymond VI emportait Montferrand qu'une trahison lui avait ravi l'année précédente, Saint-Félix de Caraman, Avignonet, Cue, Les Cassès, Issel, Labécède, fort château du Lauraguais, Villemagne, abbaye déjà célèbre, Saint-Papoul, qui fut plus tard siége d'un évêché, et quelques autres postes avantageux des environs. Il échoua néanmoins vis-à-vis de Cabaret dont les habitans devaient lui faciliter l'entrée. Les hommes qu'il choisit pour cette expédition ne connaissant point assez bien les chemins, errèrent pendant toute une nuit dans les montagnes et n'arrivèrent devant ce château qu'au point

du jour. Il n'était plus temps ; la garnison était sous les armes.

Cependant, Montfort manquant de munitions et se voyant enfermé dans un cercle fatal qui de jour en jonr allait l'enserrant davantage, ordonna à Gui de Lévis, son maréchal, d'aller d'abord, à Fanjeaux, lui préparer un convoi de vivres et puis dans les diocèses de Carcassonne et de Béziers pour en rassembler les milices et les emmener à son secours.

Ces ordres, Gui de Lévis tacha en vain de les exécuter. Personne ne voulant le suivre, il fut obligé de revenir seul à Castelnaudary. Mais Montfort, irrité, l'envoya de nouveau dans le Carcassès, et lui adjoignit Mathieu de Montmorenci, frère de Bouchard. Cette nouvelle démarche réussit aussi peu que la précédente. Les supplications et les menaces demeurèrent également sans effet. Alors les deux envoyés s'adressèrent aux habitans de Narbonne qu'ils sommèrent, en vertu de leur traité d'alliance, de fournir des subsides et des soldats aux défenseurs de l'Église. Les Narbonnais répondirent qu'ils leur viendraient en aide volontiers, si leur vicomte, Aimery, voulait se mettre à leur tête; mais Aimery refusa de déployer sa bannière

seigneuriale, ce qui équivalait à un formel déni de secours.

Force fut à Gui de Lévis et à Mathieu de Montmorency de se remettre en route avec trois cents Narbonnais et cinq cents hommes du diocèse qui seuls consentirent à prendre les armes. Arrivée en vue de la place assiégée, cette faible troupe se débanda et prit la fuite sans rien entreprendre contre les lignes des assiégeans. Dans ce délaissement général, Montfort ne compta plns que sur ses propres forces.

Bouchard de Marly commandant à Lavaur; Verles d'Encontre, à Carcassonne; Martin d'Alguais, à Cabaret; Alix du Montmorency, à Saissac, et Guilhaume Cat, à Fanjeaux, et ayant chacun une nombreuse garnison, il leur manda de marcher incessamment sur Castelnaudary, avec toutes leurs forces et envoya quarante chevaliers, entre lesquels Gui de Lévis, le chatelain de Melphe et le vicomte d'Onges, pour rallier les garnisons croisées des environs et les amener jointes ensemble au secours des assiégés; chacun s'apprêta aussitôt à obéir au Général, à l'exception toutefois de Guilhaume Cat qui, trahissant la Croisade, se rendit

au camp et vendit à Raymond-Roger le secret des Croisés.

Or, le 10 octobre, au point du jour, trois corps d'armée différens partis de trois points opposés, de Carcassonne, de Saissac et de Lavaur, se dirigeaient sur un même centre, Saint-Martin, où devait s'opérer leur jonction, et d'où ils devaient, de concert, marcher sur Castelnaudary.

Gui de Lévis, le maréchal de la Foi, fut le premier qui parut au rendez-vous avec ses quarante chevaliers, les garnisons du Lauraguais et quelques milices des environs. Il s'approchait du lieu assigné, quand il fut surpris par ce cri : Foix et Toulouse ! et chargé par toute la gendarmerie de Foix qui sortant aussitôt de son embuscade, cherchait à l'envelopper. Étourdi par cette brusque attaque, il rebroussa chemin en toute hâte et se retira en désordre sur une petite éminence, non loin de Lasbordes, où à la faveur du poste, il se prépara au combat. Géraud de Pépieux, voyant ses dispositions, gravit le mamelon avec son détachement, tua, d'un coup de lance, un chevalier qui essayait de lui disputer le sentier et culbuta la troupe de Lévis, qui s'enfuit à la débandade, toujours

talonnée par Géraud de Pépieux, jusqu'aux murailles de Lasbordes. Les Albigeois rencontrèrent là, la garnison de Saissac qui, s'avançant bride abattue, leur fit lâcher prise, les culbuta à leur tour et finit par les tailler en pièces. Le comte de Foix, averti de cet échec par quelques fuyards, précipita sa course, chargea à revers et sur les flancs, la garnison de Saissac, et ne tarda pas à changer la face du combat. Il commençait même à prendre de terribles représailles quand, à une portée d'arc du champ de bataille, parurent Bouchard de Marli et Martin d'Alguais, avec deux cent vingt chevaliers des garnisons de Cabaret et de Lavaur, et deux mille cinq cents fantassins, que l'évêque de Cahors et l'abbé de Castres conduisaient au secours de Castelnaudary. Verles d'Encontre se montra en même temps du côté de Carcassonne, à la tête de la garnison et des milices de cette ville. A cette vue, le comte de Foix, pour recueillir ses forces, opéra sa retraite en bon ordre, du côté de Saint-Martin; là, son armée se remit en ordre de bataille. Puis redescendant le coteau, après quelques momens de relâche, elle piqua droit à l'ennemi qui s'avançait aussi à sa rencontre.

Des deux parts, on s'aborda dans la plaine avec

une égale fureur. Deux charges furent fournies, et les rangs demeurèrent inébranlables. A la troisième pourtant, le choc fut si violent, que l'ordre des deux armées se rompit, et qu'il ne fut plus possible de le rétablir. On se mêla dès-lors sans tenir d'autre compte que celui du courage. Chaque homme choisit son homme, chaque épée sa cuirasse, chaque hache d'armes son haubert, faisant ainsi d'une bataille générale autant de duels qu'il y avait de guerriers déterminés.

Cependant les sires de Mauléon, de Béarn, de Comminges et de Toulouse livraient un assaut général au château de Castelnaudary, moins dans l'espoir de l'emporter que dans le but d'empêcher Montfort d'intervenir dans la lutte engagée de l'autre côté de Montmer. Mais tout était vain vis-à-vis d'un tel homme. Les échelles furent renversées, les retranchemens forcés, les assiégeans foulés, et Montfort, dévorant l'espace, vola bride abattue vers la plaine de Saint-Martin, où ses gens avaient le plus pressant besoin de secours.

En effet, l'armée catholique, après des prodiges de valeur, venait d'être défaite, et il n'était plus qu'un seul escadron, celui du sire de Lavaur, qui disputât encore le champ de bataille. Encore cette

poignée d'hommes fut-elle bientôt écrasée. Le sire de Lavaur et ses trois fils tombèrent, tous les quatre, frappés à mort par le redoutable comte de Foix. Tout combat cessa dès-lors, et la plaine ne fut plus couverte, d'un côté, que de Croisés fugitifs, et de l'autre que d'Albigeois pillards, qui, faute d'ennemis à combattre, faisaient main basse sur leurs bagages.

Or, c'est sur ees entrefaites que le cri de guerre de Montfort retentit comme un beffroi dans tout le vallon de Lasbordes, et que le Général fondit à la tête de sa garde, sur le comte de Foix, ralliant les vaincus, et renversant les vainqueurs sur son passage. En vain, le comte de Foix et quelques chevaliers demeurés autour de lui, voulurent-ils s'opposer à cette course dévastatrice. Chargés en tête par Montfort, sur les flancs et en queue par Bouchard de Marly, Gui de Lévis, Martin d'Alguais et Verles d'Encontre, qui étaient revenus au combat au cri de leur général, ces gentilshommes furent débordés en un moment, et contraints aussitôt de faire un mouvement de recul, qui se changeait en déroute, lorsque Roger-Bernard arriva avec toute la gendarmerie de Foix ralliée, et fit tourner tête aux assaillans. C'était au tour du fils de dégager

le père. Grâce à cette diversion, le comte de Foix se vit à même d'égaliser les avantages et de rétablir le combat. Alors on combattit des deux côtés avec une opiniâtreté inouïe. Animés par l'exemple de Montfort et de Raymond-Roger, Albigeois et Croisés se ruèrent les uns sur les autres, et la mêlée devint horrible, inexorable. On eut dit un tourbillon de lances et d'épées qui dévorait hommes et chevaux, roulait des armures, et broyait des cadavres !

Cette lutte se prolongea jusqu'à l'entrée de la nuit, sans que la victoire parût encore pencher vers un des deux partis engagés. Les ténèbres enfin séparèrent les combattans, comme pour épargner à chacun des deux généraux la honte d'une défaite, et ménager à tous les deux égale part d'un triomphe également mérité (*).

L'issue de cette bataille est diversement racontée par les annalistes contemporains et les historiens modernes. Nous nous faisons un devoir de reproduire ici les opinions les plus opposées, afin qu'on puisse apprécier si, en suivant la leçon du

(*) Et adonc la neit les a subrepesis, per que es estat forsa de se retirar, cascun en son quartié... (Ant. prov, p. 43.)

chroniqueur provençal déjà cité, nous avons péché en rien contre la vraisemblance des faits.

Citons d'abord le bénédictin dom Vaissette, qui a écrit d'après le moine Pierre de Vaux-Sernay, dont il a pour ainsi dire traduit le texte latin sans aucune altération.

«Montfort voyant cette déroute de la porte du château de Castelnaudary (*) où il s'était posté pour favoriser l'entrée des Croisés, consulta ceux qui étaient autour de lui; les uns lui conseillaient de demeurer à la garde du château, les autres prétendaient, au contraire, qu'il devait marcher au secours de ses troupes. Il préféra ce dernier parti, parce que l'affaire lui paraissait décisive; et ayant assemblé les soixante chevaliers qui lui restaient, il n'en laissa que cinq à la garde de Castelnaudary avec l'infanterie, et s'avança avec les autres vers

(*) Malgré le respect que nous professons pour le savant dom Vaissette, nous nous permettrons de dire que nous le surprenons en grossière faute en cet endroit. Si l'érudit bénédictin et si Pierre de Vaucernay avaient connu la position de Castelnaudary, ils se seraient bien donné de garde d'avancer que de la porte du château on voyait la déroute. C'est topographiquement impossible. Le mamelon de Montmer et la coiine de Saint-Martin empêchent iuvinciblement de découvrir le lieu du combat qui, ne fût-il pas d'ailleurs hors de portée à cause de ces obstacles, le serait toujours par sa distance.

le comte de Foix. Bouchard de Marli, Gui de Lévis et tous ceux qui s'étaient dispersés, le voyant venir de loin, raniment leur courage, se rallient, et reviennent à la charge : le comte de Foix les reçoit en brave, et les met de nouveau en fuite, après avoir tué le fils du châtelain de Lavaur, en sorte que l'évêque de Cahors et Martin d'Alguis, ne pouvant plus résister, sont obligés de céder, et de se réfugier à Fargeaux. Ainsi, le champ de bataille demeura pour la seconde fois à Raymond-Roger : mais ses gens, au lieu de profiter de leur avantage, s'étant amusés au pillage et à dépouiller les morts, Bouchard de Marli trouve cependant moyen de rallier de nouveau les fuyards, et tombe sur les troupes du Comte avec tant de force, qu'il en fait un carnage horrible. Raymond-Roger, au désespoir de se voir enlever la victoire, fait des prodiges de valeur pour tâcher de rétablir le combat. Il tue de sa main trois autres fils du châtelain de Lavaur, et rompt son épée à force de frapper. Roger-Bernard, son fils, suivi de Sicard de Puylaurens et de plusieurs autres chevaliers, accourt, et fait reculer les Croisés ; mais ceux-ci redoublent de leur côté leurs efforts, viennent enfin à bout de mettre en fuite la cavalerie du Comte, font ensuite

main basse sur son infanterie, et l'obligent à s'enfuir lui-même, malgré la supériorité du nombre de ses troupes ; car on prétend qu'il avait trente hommes contre un.

» Simon de Montfort, quelque soin qu'il eût de hâter sa marche, n'arriva qu'après la fin du combat. Il se met aussitôt à la poursuite des fuyards, et les pousse vivement (*). La plupart, pour éviter la mort, feignent d'être de son parti, et crient : Montfort! Montfort! — Puisque vous vous déclarez des nôtres, leur disent les Croisés, donnez-en des preuves, et tuez tous ceux qui fuient devant vous. Plusieurs exécutèrent cet ordre dans l'espérance de sauver leur vie, et, par ce stratagème, les Croisés armèrent leurs ennemis les uns contre les autres, et en firent périr un grand nombre (**). On assure

(*) Autre faute topographique de dom Vaissette et de Pierre de Vaucernay. Les Albigeois fuyaient naturellement vers leur camp. Or, Montfort venant de ce côté devait leur couper rationnellement la retraite et non s'attacher à leur poursuite.

(**) Si dom Vaissette ne s'était trop confié en la parole du moine Vaucernay, sa sagacité ordinaire lui aurait fait découvrir que ce stratagème était des plus grossiers, sinon des plus impraticables. Les Croisés, outre les couleurs de leurs chefs, portaient sur la poitrine un signe trop distinctif, la croix rouge, pour se méprendre ainsi, et ne pas reconnaître leurs ennemis qui portaient des couleurs tout opposées.

que le comte de Foix perdit dans cette action la plus grande partie de ses troupes, tandis que les Croisés n'eurent qu'environ trente des leurs de tués. Enfin, Simon, las de poursuivre les fuyards, retourna au champ de bataille, où il rallia toutes ses troupes, et s'étant mis à leur tête, il arriva triomphant devant Castelnaudary. »

Ainsi, d'après Pierre de Vaux-Cernay et Dom Vaissette, Montfort n'aurait point combattu dans cette action, et serait arrivé après la déroute des Albigeois, à laquelle un autre contemporain, Guilhaume de Puylaurens, le fait néanmoins fortement contribuer; témoin ce passage :

« Il arriva un jour, dit Guilhaume de Puylaurens, que quelques uns des chevaliers de Simon de Montfort conduisant à Castelnaudary un convoi qui venait du diocèse de Carcassonne, le comte de Foix alla à leur rencontre, et leur livra bataille. Simon *averti* du péril où étaient ses gens, pourvut à la défense de la place, et sortit à la vue de l'armée ennemie à la tête d'environ soixante chevaliers pour secourir les siens, qui étaient presque entièrement défaits. Étant arrivé au lieu du combat, il se joignit au petit nombre de ceux qui restaient encore à cheval, et s'étant jeté dans la

mêlée comme un lion, ses ennemis, qui sentirent bientôt sa présence, furent obligés de prendre la fuite. Il les poursuivit, en fit un grand carnage, et rentra au château de Castelnaudary (*). »

Terminons ces citations par un passage textuellement traduit du chroniqueur provençal :

« Quand Martin d'Alguais et l'évêque de Cahors virent Bouchard en fuite, ils s'enfuirent à leur tour à toute bride, et si promptement, qu'ils ne s'arrêtèrent qu'à Fanjeaux. Ainsi, le champ de bataille demeura au comte de Foix. Les gens de celui-ci voyant leurs ennemis en déroute, se mirent à dépouiller les morts et à piller les bagages, ce qui leur causa un grand dommage ; car Bouchard ayant rallié les Croisés vint tomber sur les pillards, et en tua le plus grand nombre. Et pendant que Bouchard faisait cette tuerie, Montfort survint avec un *grand et puissant* secours. Alors le choc se fit avec tant d'acharnement, que jamais on n'en avait vu de pareil. De chaque côté l'on se tuait sans demander merci, et l'on se battait si bien de part et d'autre qu'on ne pouvait savoir de quel côté était l'avantage. Toutefois, les trois fils du

(*) Guill. de Podium, c. 19.

châtelain de Lavaur succombèrent. C'était trois vaillans chevaliers, desquels en disait qu'il n'y en avait pas de pareils dans la troupe de Montfort. Ils périrent de la main du comte de Foix, qui, frappait d'estoc et de taille, comme un chevalier sans reproche. Jamais Roland ni Olivier ne firent, dans un jour, autant de faits d'armes que ce preux en fit là. Son épée se rompit à force de frapper.

» En ce moment, son fils, Roger-Bernard, homme aussi vaillant et peut-être plus hardi que son père, vint le réconforter avec un puissant secours de gens d'armes, et il se jeta au fort de la mêlée, avec tous ses chevaliers, en frappant de si grands coups de hache, que tout ce qui se présenta devant lui fut tué ou grièvement blessé, et que les Croisés perdirent en reculant une *grande partie de chemin*.

§ Enfin, la nuit vint, qui força les deux partis à se séparer, et à se retirer, les uns au camp des assiégeans, les autres dans le château de Castelnaudary (*). »

Ce dernier historien, dont l'opinion nous sem-

(*) *Chron. prov.*, p. 44.

ble corroborée par la suite des événemens, assure que le comte de Foix en arrivant au camp trouva que le comte de Toulouse avait déjà fait plier bagage, et qu'il était prêt à décamper, supposant que toutes ses troupes avaient été tuées dans le combat; qu'il le rassura par sa présence; que Raymond comptant que Simon de Montfort ne manquerait pas de venir l'attaquer pour tirer vengeance de la perte qu'il avait faite, se mit en état de défense; et qu'enfin Simon ayant attaqué le camp durant la première veille de la nuit, fut vivement repoussé et contraint d'abandonner son entreprise (*).

Le lendemain, dit Pierre de Vaux-Cernay, le comte de Foix députa des courriers dans toutes les places voisines, où l'on publia que les Croisés avaient été battus, et Simon de Montfort fait prisonnier, écorché vif et pendu. Nous doutons de la vérité de ce fait. Serait-il vrai d'ailleurs, qu'il ne nous paraîtrait qu'une adroite ruse de guerre qui porta ses fruits, puisque, après la bataille de Lasbordes, plusieurs châteaux, qui hésitaient encore,

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 220. — *Chron, prov.*, p. 45.

se soumirent au comte de Toulouse, lequel continua le siége de Castelnaudary, nonobstant la rigueur de la saison, et ne le leva qu'à la nouvelle de l'approche d'un nouveau corps de Croisés français, qui était arrivé déjà à Narbonne, sous les ordres d'un chevalier de distinction, nommé Alain de Rouci.

CHAPITRE XVI.

SOMMAIRE.

Le comte de Toulouse reprend Puylaurens, Gaillac, Saint-Antonin, etc. — La Grave fait main-basse sur sa garnison catholique. — Représailles. — Arrivée de nouveaux Croisés.— Continuation des hostilités.—Montfort ravage le pays de Foix, occupe La Pomarède, enlève Tudelle, Cahuzac et assiège Saint-Marcel. — Raymond VI court au secours de cette place et la sauve.—Arnaud, promu à l'archiépiscopat de Narbonne, part pour la Croisade d'Espagne.—Bataille de *las Navas de Tolosa*.— Montfort enlève et détruit le Château d'Hautpoul.

XVI.

Pour ne pas être pris entre deux ennemis également redoutables, la garnison renforcée de Castelnaudary, et la nouvelle armée de Croisés qui débouchait dans le Languedoc, le comte de Toulouse, après avoir pris conseil de ses alliés, plia ses tentes, brûla ses machines, et se dirigea sur Puylaurens, dont il s'empara, malgré la vive résistance de la garnison catholique. Puis il tourna vers

l'Albigeois, où il se saisit de gré ou de force, de Gaillac, Rabastens, La Guépie, La Garde, Puicelsi, Cahuzac, Saint-Antonin, et de toutes les autres places conquises par Montfort, à l'exception de deux châteaux-forts qui demeurèreut fidèles à ce dernier. Deux villes n'attendirent pas l'arrivée de Raymond, pour se soustraire à la domination étrangère ; nous voulons parler de Montaigu et de La Grave. Les habitans de la première se soulevèrent à la nouvelle de son approche, forcèrent la garnison croisée à se réfugier dans le château, l'y bloquèrent, et l'obligèrent à capituler avant que Montfort, qui s'était mis en marche, arrivât pour la secourir. Quant à ceux de la seconde, ils durent le recouvremeut de leur liberté à une singulière circonstance.

La saison des vendanges étant venue, les Croisés de la Grave appelèrent au château un tonnelier de la ville pour relier leurs tonneaux, en lui donnant la liberté d'aller et de venir dans la place. Cette circonstance mit cet ouvrier à même d'avancer l'heure de la délivrance.

Un jour que, venant de terminer les réparations à une immense cuve, il l'emplissait d'eau pour en éprouver la bonté, le Gouverneur faisant

seul, une ronde dans cette aile du château, vint inspecter les travaux du tonnelier.

— Ça, manant, lui cria-t-il avec ce ton d'arrogance que les seigneurs français affectaient vis-à-vis des indigènes du pays conquis, ta cuve sera-t-elle assez grande et assez bien cerclée, pour contenir le vin réservé aux nobles gosiers de mes gens d'armes ? Songe que si une seule goutte de boisson s'échappe de là, je te ferai faire un nouvel apprentissage à la plus haute de mes tours, avec une cravate de filasse.

— Regardez-y plutôt, Monseigneur.

— Malandrin ! me prends-tu pour un roturier ?

— J'en demande très humblement pardon à votre seigneurie, mais il m'a toujours semblé que la noblesse étant au dessus des vilains, devait, en toutes choses, connaître davantage que nous autres, pauvres diables.

Le gouverneur, pris au piège de l'amour propre, s'approcha sans défiance des bords de la cuve, se courba et en examina le pourtour avec la préoccupation d'un homme qui désirait découvrir un défaut à signaler pour faire preuve de compétence.

Le tonnelier, saisissant ce moment, lui asséna un

coup de hache sur la tête et le précipita dans la cuve, où le malheureux fut bientôt étouffé. Lui mort, le courageux artisan donna le signal aux communiers de la place qui coururent sus à la garnison et la massacrèrent.

Le comte Baudouin, frère de Raymond VI et allié des Croisés, se fit aussitôt l'instrument de la vengeance catholique. Il revêtit, ainsi que sa compagnie, les armes de Toulouse, et parut de grand matin devant La Grave, dont les habitans lui ouvrirent les portes sans difficulté, croyant que c'était Raymond qui venait à leur secours. Baudouin l'apostat ne fut pas plutôt introduit qu'il s'empara des remparts, mit le feu à la ville et en égorgea les habitans.

Cette exécution, bien que complète, fut toutefois un faible dédommagement à Simon de Montfort, qui, furieux des conquêtes de son adversaire, marcha sur Coustaussa, château des environs de Termes, l'attaqua durant quelques jours, l'enleva enfin, et fit main basse sur ses défenseurs. Il se rendit ensuite à Pamiers, à la sureté de laquelle il pourvut, fit plusieurs détachemens de son armée, ravagea les domaines de Raymond-Roger, emporta d'assaut un château du pays de Foix, dont

l'histoire n'a pas consigné le nom et revint à Fanjeaux, d'où il envoya à ce même château un convoi de vivres et de munitions de guerre, sous l'escorte du chatelain de Melphe et de Gaufred, son frère ; mais Roger-Bernard, fils du comte de Foix, prévenu de leur marche, leur dressa des embuscades, les chargea, tua Gaufred et plusieurs hommes de l'escorte, fit prisonnier un chevalier de distinction et enleva le convoi.

En ce temps, c'est-à-dire vers la fin de l'année de 1211, de nouveaux renforts soulevés en France et en Allemagne par les prédications de Guilhaume, archidiacre de Paris, et du docteur Jacques de Vitry, curé d'Argenteuil, arrivèrent dans le Midi, ainsi que cent chevaliers que l'évêque de Toulouse, Foulques, et Gui l'abbé de Vaux-Cernay avaient levés dans la Normandie, et mis sous le commandement de Robert de Meauvoisin, ex député de Montfort à la cour de Rome.

A la vue d'un tel secours, le Général résolut de continuer les hostilités, nonobstant l'hiver, et sortit de Fanjeaux avec toutes ses forces dans le dessein d'aller attaquer le comte de Foix qui tenait assiégé depuis quinze jours, Guilhaume d'Aure, chevalier catholique dans le château de Chier. Raymond-Roger,

peu en état de livrer bataille, n'attendit pas d'être assailli. Il leva le siège en toute hâte et abandonna ses machines après les avoir incendiées. Montfort le voyant hors de portée dévasta tout son territoire, enleva d'emblée quatre petits châteaux du pays dont il rasa les murailles, et repassant à Fanjeaux il vint avec toute son armée, mettre le siège devant le château de La Pomarède, à deux lieues nord de Castelnaudary (*).

Cette place, fortifiée par la nature et par l'art, nécessita un siège régulier. On la battit en brèche pendant plusieurs jours, avec une obstination que la difficulté stimulait. Enfin, la brèche paraissant praticable, Montfort monta à l'assaut, mais, vivement reçu et tenu en échec jusqu'au soir il se vit forcé de remettre la continuation de l'attaque au lendemain. Les assiégés hors d'état de résister davantage, résolurent d'échapper à la mort par la fuite. En conséquence ils pratiquèrent, durant la nuit, un trou à leur muraille extérieure et se sauvèrent dans les montagnes, à la faveur des ténèbres. Après s'être assuré de La Pomarède, le Gé-

(*) Petr. de Vaucern., c. 58. — Dom Vaissette, t. III, p. 222. Ce château existe encore et appartient à M. Reverdy, de Castelnaudary.

néral marcha vers Albedun, château du diocèse de Narbonne, qui s'était soustrait à sa domination et dont le seigneur alla au devant de lui et se soumit de nouveau.

Simon se rendit de là à Castres, où il célébra la fête de Noël. Gui, son frère, qui l'avait suivi autrefois en Terre-Sainte, et qui depuis y était toujours demeuré, vint le joindre dans cette ville, avec Helvise d'Ybelin, dame de Sidon, qu'il avait épousée en Orient et dont il avait plusieurs enfans qu'il ramenait; digne frère de Simon, Gui avait repris, chemin faisant, quelques places de l'Albigeois qui avaient, durant le siège de Castelnaudary, arboré la bannière du comte de Toulouse.

Après Noël, les deux Montfort se mirent en campagne et assaillirent de concert dans l'Albigeois, le château de Tudelle appartenant au père de Géraud de Pépieux. Ce poste fut enlevé au second assaut, et toute sa garnison passée au fil de l'épée, à l'exception du père de Pépieux, qui, demeuré prisonnier, fut échangé contre Drogon de Compens, cousin de Robert de Mauvoisin, que le comte de Foix détenait prisonnier depuis plusieurs mois. (*)

(*) Pierre de Vaucernay, c. 58.

La Croisade alla ensuite assiéger Cahuzac.

Les comtes de Foix, de Comminge et de Toulouse, rassemblant alors quelques troupes, vinrent, dans un but de diversion, camper près de Gaillac, à deux lieues de la place assaillie et firent mine, plusieurs fois, de vouloir attaquer le camp des catholiques. Les contremarches et toutes les ruses stratégiques qu'ils mirent en jeu ne firent aucune impression sur Montfort. S'inquiétant peu de leurs manœuvres, il continua tranquillement ses attaques contre la forteresse, la soumit et marcha à la rencontre des troupes albigeoises. Les trois comtes, trop faibles sous le rapport numérique, ne se risquèrent pas à une bataille. Ils battirent en retraite jusqu'à Montaigu, où Montfort les suivit sans les atteindre, et se retirèrent enfin dans la ville de Toulouse.

Le Général revint alors à Cahuzac et se prépara, d'après le conseil d'Arnaud, abbé de Citeaux, qui était alors à Albi, à entreprendre le siège de Saint-Marcel, château-fort situé sur la petite rivière de Serou, à trois lieues d'Albi, vers le nord, dans lequel le comte de Toulouse avait mis Géraud de Pépieux pour gouverneur. Dans cette résolution

il envoya à Bruniquel prier le comte Baudouin de lui venir en aide.

Leur jonction faite à Cahuzac, ils marchèrent vers Saint-Marcel, qu'ils n'investirent que d'un côté; soit, comme le dit Dom Vaissette, que leurs forces fussent insuffisantes à l'entière circonvallation; soit, comme c'est plus probable, que Montfort évitât de s'affaiblir par un trop grand déploiement de ses lignes de siége. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges reprirent les champs à la nouvelle de cette entreprise, et vinrent, avec cinq cents chevaliers et un corps d'infanterie, se porter de l'autre côté de Saint-Marcel, dont ils avaient l'entrée libre. Le comte de Foix se jeta même dans la place, et joint au brave Guiraud de Pépieux, la défendit avec non moins de courage que de bonheur. Après plus d'un mois, Montfort et le comte Baudouin l'apostat n'étaient pas plus avancés que le premier jour du siége.

Le comte de Toulouse, de son côté, ne faisait pas moins de mal aux Croisés en occupant tous les passages, battant la campagne, enlevant les convois et rendant impossible tout ravitaillement. La disette ne tarda pas à se faire rigoureusement sentir. Enfin, après avoir mangé plusieurs de ses che-

vaux et fait une dernière tentative d'assaut aussi infructueuse que les précédentes, le Général leva le siége de Saint-Marcel le 24 mars 1212, veille de Pâques, et alla célébrer cette fête à Alby, tandis que le comte de Toulouse s'enfermait dans Gaillac où les Croisés vinrent le lendemain le provoquer au combat. Raymond VI ne jugeant pas à propos de s'exposer à un engagement, déclina la bataille et se tint enfermé dans ses murailles.

Revenu à Alby, Simon de Montfort s'y rencontra avec Gui, abbé de Vaux-Cernay, qui arrivait de France et qu'on avait élu évêque de Carcassonne, en place de Raymond de Rochefort qui se vit forcé de se démettre de l'épiscopat parce que la papauté ne le jugeait pas un partisan assez zélé de la cause catholique. D'autre part, Arnaud, abbé de Citeaux et légat du Saint-Siége, reçut aussi une digne récompense de tous les soins qu'il s'était donnés pour la réussite des projets de Montfort. Il fut élu archevêque de Narbonne le 12 mars 1212, et confirmé dans cette élection par son co-légat, l'évêque d'Uzès, qui l'engagea en outre à prendre possession du duché de Narbonne. Ce conseil favorisait trop les désirs du nouvel élu pour ne pas être pris en considération. — Arnaud se mit incontinent en posses-

sion du palais archiépiscopal et fit arborer, sur sa plus haute tour, la bannière de l'église de Narbonne, *en signe du domaine et du duché*, en présence du même évêque d'Uzès, des évêques de Béziers, Agde, Maguelonne, Lodève, Elne, Toulouse, Comminges et Conséraps; des abbés de Saint-Paul de Narbonne, de Saint-Aphrodise de Béziers; du clergé et du peuple de sa ville archiépiscopale. Le lendemain, il fit appeler devant lui le vicomte Aymeri, et reçut, *en qualité de duc de Narbonne*, son hommage et son serment de fidélité. Outre les honneurs et les prérogatives de duc, l'archevêché de Narbonne ne portait pas moins de quatre cent mille livres de revenu annuel.

Peu de temps après sa consécration, ajoute l'historien du Languedoc, de qui nous empruntons tous ces renseignemens, Arnaud s'apprêta à se rendre en Espagne, où il se préparait de grands événemens.

Mahomet *le Verd*, roi de Maroc, avait passé la mer, et fait une irruption dans ce royaume avec une armée de 600,000 combattans. Alfonse, roi de Castille, dont il avait attaqué les états, n'étant pas assez fort pour lui résister, appela à son secours tous les autres princes d'Espagne, et envoya en

France l'archevêque de Tolède pour y solliciter les peuples à s'armer en sa faveur, et à profiter de l'indulgence que le pape avait accordée à ceux qui prendraient part à cette expédition.

Pierre, roi d'Aragon, fut un des premiers qui répondit à l'appel du roi de Castille. Mais avant, il fit un voyage à Toulouse, où il établit pour *son vicaire*, c'est-à-dire pour son ambassadeur un chevalier nommé Guilhaume de l'Échelle. Puis, repassant les Pyrénées, il marcha vers Tolède.

Arnaud partit, de son côté, à la tête de cent chevaliers français et d'un corps d'infanterie, le mardi d'après l'octave de la Pentecôte de l'an 1212. Il visita d'abord le roi de Navarre, à qui il persuada de se joindre au roi de Castille contre leur ennemi commun, et il se rendit ensuite à Tolède à la tête de ses troupes, qui avaient été levées pour la plupart dans les diocèses de Lyon, de Vienne et de Valence. Là, il rencontra plusieurs autres prélats et chevaliers français qui avaient passé en Espagne dans le même dessein, entre autres l'archevêque de Bordeaux, le comte d'Astarac et le vicomte de Turenne. Tous ces Français formaient un corps d'armée, composé de deux mille chevaliers, d'autant d'écuyers, de dix mille sergens à

cheval et de cinquante mille fantassins. Ces troupes s'étant jointes à celles d'Espagne, commandées par les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, remportèrent divers avantages sur les infidèles, et les défirent entièrement en bataille rangée, le 16 de juillet 1212, dans un lieu appelé Las Navas de Tolosa. On compte que soixante mille Sarrasins demeurèrent sur la place, tandis que les chrétiens n'y perdirent que peu de leurs soldats. L'archevêque Arnaud contribua beaucoup au gain de cette bataille, dont il nous a laissé une relation détaillée : les chrétiens ayant pris la fuite au commencement de l'action, il fit tant par ses exhortations qu'il ranima leur courage, et les ramena au combat (*).

Tandis que Arnaud portait au-delà des Pyrénées son zèle religieux, et que le roi d'Aragon, s'occupant de sa glorieuse expédition, ne pouvait venir en aide à son beau-frère, le comte de Toulouse, qui l'en sollicitait, Simon de Montfort continuait l'œuvre d'envahissement. Après quelque séjour fait à Alby, il se rendit à Castres, d'où il courut assiéger le château de Hautpoul, dans le Toulousain.

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 225.

Cette place, située entre Castres et Lavaur, occupait le haut d'une colline dont les abords, coupés d'escarpemens et de ravins, semblaient presque inaccessibles. Les Croisés arrivèrent à sa base le second dimanche d'après Pâques. Simon de Montfort, qui n'avait point assez de troupes pour l'investir entièrement, ne porta ses efforts que du côté le moins naturellement défendu. Sur ce point, il fit dresser un énorme pierrier, et quelques jours après, ayant mis pied à terre, ainsi que ses chevaliers, il opéra la descente du fossé, gravit le mamelon, et emporta, non sans difficulté, le premier faubourg, où ses troupes ne purent néanmoins se maintenir long-temps. Accablées d'une grêle de pierres, de traits, de poutres et de poix bouillante, elles se virent forcées de renoncer à ce poste si chèrement acquis.

Les machines se remirent alors à battre la forteresse et à élargir les brèches déjà ouvertes. Le lendemain, ces dernières étaient si praticables que les assiégés n'espérant plus pouvoir résister à un nouvel assaut, abandonnèrent la place, et se sauvèrent pendant les ténèbres.

Les Croisés n'eurent alors plus de peine à s'en emparer ; ils firent pourtant passer au fil de l'épée

tous les habitans qui y étaient demeurés, et rasèrent le château, sur l'ordre de Montfort, qui se trouvait, le 23 avril, à Sorèze, où il donna en fief, à Philippe Golhoin, chevalier français, sous le service d'un homme d'armes, les lieux de Vilarzel, de Montelar de Pomars, confisqués, est-il dit dans l'acte, sur les hérétiques et les fugitifs (*).

(*) Mss. Colb., 2275. — Dom. Vaissette, t. III, p. 226.

CHAPITRE XVII.

SOMMAIRE.

Arrivée d'un puissant renfort de Croisés. — Succès de Montfort. — Division de l'armée Catholique en deux corps. — Occupation d'Albi, de Saint-Antonin et de Caylus. — Siége de Penne d'Agenoise et de Penne d'Albigeois. — Prise de Marmande et de Château de Byron. — Dégradation et mort de Martin d'Alguais.

XVII.

De Sorèze, Simon de Montfort se porta vers les frontières du Languedoc, et y rallia un nombreux corps de pèlerins allemands, Auvergnats et Lombards, qui venaient de concert prendre part à la Croisade. Ces nouveaux renforts étaient si considérables, qu'à leur approche l'épouvante se répandit dans le pays, et que les peuples des campagnes, abandonnant au pillage leurs habitations,

se réfugièrent en hâte, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, les uns dans la ville de Toulouse, les autres dans le château de Montauban, où Raymond VI, Raymond-Roger et Bertrand de Comminges s'étaient eux-mêmes retirés. Cette panique favorisa les progrès de Montfort, qui rentra, presque sans coup férir, dans la plupart des postes perdus durant le siége de Castelnaudary. En moins de trois semaines, Cuc, Montmaur, Saint-Félix de Caraman, les Cassès, Montferrand, Avignonet et Saint-Michel de Lanès furent ainsi recouvrés. Ce fut devant cette dernière place que Gui de Vaux-Cernay, nouvel évêque de Carcassonne, rejoignit la Croisade, qu'il accompagna depuis dans toutes ses expéditions.

Cependant Raymond VI, à la nouvelle de tant de succès, voulut tenter une diversion. Sortant de Montauban avec ce qui lui restait de cavaliers, il s'approcha de Puylaurens, prêt à inquiéter la marche de l'armée. Mais Montfort, au lieu de laisser entamer ses derrières, se retourna, et courut lui présenter la bataille. Trop faible pour l'accepter, le comte de Toulouse décampa, découvrant ainsi Puylaurens, que son ennemi occupa et rendit à Gui de Lucé, à qui ce fief avait été précédemment inféodé.

Deux jours après, une autre troupe de pélerins allemands et un détachement de Croisés normands et picards renforcèrent la Croisade, sous le commandement, le premier, du prévôt de Cologne, et le second, de Robert, archevêque de Rouen, de Robert, évêque de Laon, et de Guilhaume, archidiacre de Paris. Après l'arrivée de ces nouveaux auxiliaires, le Général résolut d'agir à la fois sur deux points différens. Il confia une division de ses troupes, composée des derniers venus, à son frère Gui, et marcha, avec l'autre, sur l'Albigeois. Rabastens, Gaillac et Montaigu se soumirent à la première sommation, et Saint-Marcel, que le comte de Foix et Géraud de Pépieux avaient si vivement défendu quelques mois auparavant, lui envoya ses clefs en implorant sa miséricorde. Montfort refusa de faire grâce, et les habitans cherchant leur salut dans la fuite, délaissèrent le château, qui fut détruit de fond en comble. Il en fut ainsi de la Guépic. L'armée se dirigea ensuite vers Saint-Antonin, dans le Rouergue, sur l'Aveyron, commandé, pour le comte de Toulouse, par un chevalier de distinction, appelé Adhemar-Jourdain. Ce fidèle gentilhomme, exhorté à se rendre par l'évêque d'Albi

qui avait pris les devans, fit, à ce qu'écrit un chroniqueur, cette fière réponse :

— Que le Général sache que tant que moi et mes hommes pourrons férir un coup de hache, les *Bourdonniers* (*) ne viendront jamais à bout de ma bonne forteresse.

— Ah ! ah ! fit Simon de Montfort quand on lui rapporta ces paroles, voilà enfin l'homme qu'il fallait à nos Allemands, lassés de brûler des châteaux sans échanger un coup d'épée. Aussi, je jure Dieu de lui faire grâce s'il se défend une semaine durant.

Adhémar était disposé à bien recevoir les Croisés, et ceux-ci n'eurent pas plutôt campé sous les murailles, qu'à la tête des communiers, il opéra une vigoureuse sortie, et parvint à jeter le désordre jusque dans les lignes catholiques. Mais, bientôt débordé et culbuté, il fut contraint de rentrer dans Saint-Antonin, où les Croisés l'attaquèrent à leur tour, et finirent par lui enlever trois barbacanes, après une heure de combat. La nuit empêcha Montfort de pousser plus loin ce premier

(*) On appelait les Croisés bourdonniers à cause du bourdon qu'ils portaient comme un symbole de leur pélerinage.

avantage, qui suffit, du reste, pour déterminer une défection décisive.

A minuit, Pons, vicomte de Saint-Antonin, craignant que la place ne fût emportée le lendemain, envoya offrir de la remettre aux Croisés, moyennant vie et liberté sauves. Le Général ne voulut la recevoir qu'à discrétion, et le vicomte eut la lâcheté d'y consentir. L'armée envahit aussitôt Saint-Antonin. Trente des principaux habitans furent massacrés, la ville saccagée, sans exception du monastère et des biens du clergé, et Adhemar-Jourdain, Pons et les autres chevaliers de la garnison, conduits à Carcassonne, et enfermés dans une tour du château vicomtal. Quant au gouvernement de la place conquise, Montfort en disposa en faveur de Baudouin l'apostat, qui, pour lui témoigner sa reconnaissance, le rendit maître, quelques jours après, du château de Caylus, dans le Querci, dont il avait suborné la garnison.

Puis, décidée à envahir l'Agenois, la Croisade se remit en marche, détruisant sur son passage divers châteaux abandonnés, sauf celui de Montcuc, dont Baudouin l'apostat reçut encore l'investiture, et arriva enfin devant Penne d'Agenois. Montfort la laissa s'occuper des préparatifs de

siége pour aller lui-même, à la sollicitation de l'évêque d'Albi, prendre possession de cette ville, dont les habitans lui prêtèrent, sans difficulté, serment de vasselage. De retour au camp de Penne d'Agenois, il fit aussitôt battre en brèche.

Pendant ce temps, Gui de Montfort, que l'on a vu, à la tête de l'autre division de la Croisade, agir sur un point opposé du territoire de Raymond VI, assiégeait Penne d'Albigeois. Ces deux siéges simultanés sont les événemens les plus importans de la campagne de 1212. Comme Gui échoua dans son entreprise, et que d'ailleurs aucun annaliste ne nous entretient de ses opérations, nous reportons notre attention sur le siége de Penne d'Agenois.

Ce poste, situé aux bords du Lot, sur la pente d'une colline peu élevée, présentait un aspect tout différent de celui des autres châteaux du moyen-âge. A ses pieds s'étendaient des plaines fertiles, légèrement ondulées comme les vagues d'un lac. Ça et là, dans les alentours, croissaient des massifs d'arbres fruitiers, des vignes plantureuses que des ruisseaux à fleur de terre arrosaient; et dans le lointain, c'étaient de gracieuses maisons de campagne, abritées par de vigoureuses pousses de tilleuls, et de populeux villages, entourés de bosquets de

pruniers, principale richesse du pays. Certes, un tel site n'avait point été créé pour devenir l'assiette d'une place forte. Mais dans ce temps d'hostilités permanentes, et de représailles armées, toutes les fondations se ressentaient des nécessités de l'époque, et revêtaient une physionomie conforme au siècle. En fondant Penne d'Agenois, la pensée de Richard, roi d'Angleterre, avait été peut-être d'édifier un palais où il pût se délasser de ses fatigues héroïques, et sous son inspiration guerrière, ce palais s'était métamorphosé en château, qui à force de dépenses et d'embellissemens royaux, était devenu à son tour une belle forteresse, à laquelle ne manquait aucun moyen de défense.

Depuis que, par le mariage de Jeanne avec Raymond VI, l'Agenois était passé dans la maison de Toulouse, Hugues d'Alfar, chevalier Aragonais (*), et mari d'une fille maîtresse de Raymond, avait reçu le commandement de Penne d'Agenois. Il s'y était enfermé avec une nombreuse compagnie de vaillans hommes, parmi lesquels l'on citait Ausas le Maynadier, Bernard Bour et Géraud de Monsabis, que nous soupçonnons être aragonais comme

(*) *Chron. prov.*, p. 47. Langlois le dit *Navarrais.*

leur chef, et avait tâché, au dire de Langlois, d'augmenter la force de Penne par la construction de plusieurs ouvrages destinés à pourvoir à tous les besoins qui pourraient survenir.

Dès le premier jour de l'attaque, Hugues d'Alfar incendia le faubourg qui se déployait au bas de la colline et s'enferma dans le château avec sa garnison. Les Croisés survinrent à temps pour éteindre le feu, s'emparer du quartier abandonné et y dresser leurs machines qui commencèrent alors à battre sérieusement la forteresse; mais les assiégés les démontèrent bientôt et harcelèrent tellement les Croisés par leurs fréquentes sorties, que ces derniers, disent les historiens, n'avaient encore fait aucun progrès à la Saint-Jean. Voici, d'ailleurs, comme Langlois décrit cette lutte brillante :

« Les Croisés n'avaient point eu depuis longtemps de si habile homme à combattre que ce Navarrais (Hugues d'Alfart) : aussi Montfort et lui furent pendant près de deux mois, c'est-à-dire, depuis le 3 juin jusqu'au 25 de juillet, comme deux champions, dont la force est à peu près égale, et qui s'attaquent à différentes reprises, l'emportant tour à tour en quelque chose, et ne pouvant se donner le coup qui décide. On se vantait de chaque

côté d'avoir eu l'avantage, et il était vrai que ni l'un ni l'autre ne l'avait eu. Montfort désespéra de forcer lui seul la ville, et alors il rappela celles de ses troupes qu'il avait congédiées (*). »

Langlois veut parler du corps d'armée que commandait Gui de Montfort et qui assiégeait alors Penne d'Albigeois ; Gui charmé de recevoir un ordre qui lui sauvait la honte d'une défaite, abandonna aussitôt sa malheureuse entreprise, fit le dégat de tout le pays qu'il parcourut et arriva en hâte au camp du Général, qui lui confia l'attaque du levant, tandis qu'il continuait lui-même son attaque du couchant.

Comme les machines, dit l'historien du Languedoc, employées jusqu'alors, étaient presque inutiles, Montfort en fit construire une de bien plus grande portée, dont il espérait un meilleur succès.

Ce mangonneau commençait à produire son effet le jour où l'archevêque de Rouen, l'évêque de Laon et la plupart des autres pélerins de distinction, rebutés par les difficultés du siége et libérés d'ailleurs par leurs quarante jours de service, firent leurs apprêts de départ. En vain les supplia-t-

(*) Langlois, p. 267 et 268.

on d'assister la Croisade jusqu'à la fin du siége; ils décampèrent tous, excepté l'archévêque de Rouen, qui consentit à attendre l'arrivée d'un nouveau corps de Croisés, s'avançant à marches forcées, sous la conduite de l'abbé de Saint-Rémy, de Reims, l'abbé de Soissons, l'archidiacre de Châlons-sur-Marne et le doyen d'Auxerre, « tous ecclésiastiques et capitaines en même temps, suivant la coutume de ces temps, où l'on voyait le casque sur le froc et le baudrier sur la soutane (*). »

Grâce à ce puissant renfort, le général put aborder la place et l'attaquer sur tous les points. D'Alfar continua néanmoins à se défendre habilement, et comme il commençait à manquer de vivres, il fit sortir de la forteresse toutes les bouches inutiles. Ces malheureux se présentèrent supplians au camp des assiégeans. Montfort les repoussa vers les murailles, où d'Alfar se résigna à les recevoir de nouveau.

Quelques jours après, le Général mettant à profit le peu de repos que lui laissaient les assiégés, détacha Robert de Mauvoisin avec un corps de troupes pour aller s'assurer de Marmande, où il s'était ménagé quelques intelligences.

(*) Langlois, l. V, p. 269.

Robert arriva à la tombée de la nuit, sous les murailles de ce bourg, dont les habitans lui ouvrirent les portes et lui prêtèrent serment de fidélité. Bien que trahie et surprise, la garnison se refugia dans le château et s'y mit en bon état de défense. Aidé des habitans, le commandant croisé l'investit et se disposa à monter à l'assaut. Songeant alors qu'elle manquait de provisions de tout genre, la garnison envoya des parlementaires et obtint par capitulation de se retirer à Toulouse. Après s'être saisi de Marmande, Robert de Mauvoisin revint au camp, où Montfort, pour reconnaître ses services, lui fit donation de tous les biens qui avaient appartenu à Guilhaume de Durfort, seigneur de Fanjeaux. L'acte d'investiture est daté du 17 juillet de l'an 1212 *au siége de Penne en Agenois*. Peu de temps après, Mauvoisin donna ces fiefs au monastère de Prouille, fondé par Saint-Dominique.

Cependant l'énorme mangonneau ayant ruiné la plupart des maisons, et fait une brèche considérable aux murailles de Penne, les Croisés s'apprêtèrent à livrer un assaut général. Mais ils furent prévenus par les assiégés, qui demandèrent à capituler avec les honneurs de la guerre. Montfort accepta toutes les conditions, et ils sortirent le len-

demain enseignes déployées, montés sur leurs palefrois de bataille, vie et bagues sauves. La place manquait absolument d'eau depuis plusieurs jours; la chaleur excessive de la saison avait tari toutes les citernes, et plusieurs de ces intrépides hommes étaient déjà morts de soif. Sans cet incident, écrit avec naïveté le chroniqueur provençal, le siége, qui dura jusqu'à la fin de septembre, aurait duré jusqu'au jour du jugement (*).

La place était à peine rendue, que l'on vit flotter à l'horizon du camp la bannière de l'archevêque Albéric de Humbert, et du chantre de Reims, qui conduisaient un corps de pélerins du diocèse de Rémois. Pour mettre à profit ces troupes fraîches, Montfort résolut d'aller attaquer le château de Biron, peu distant de Penne d'Agenois.

Le comte de Toulouse en avait donné le gouvernement et le domaine utile à Martin d'Alguais, le félon chevalier qui avait vendu son frère d'armes, le vicomte de Béziers, et qui, traître pour la troisième fois, avait déserté la cause pour laquelle il

(*) Loqual syté Fouc metut à l'Ascentiou, ont l'entengueran jusquas à la fin de septembré, et agueran jusquas al jour d'el jutgament, si las aygas no lor fossan taridas et secadas, dins lo dit castel et plassa, que lor fouc un grand mal et domatge.... (*Chron. prov.*, p. 46.)

s'était déshonoré. Martin d'Alguais n'ignorait point quelle peine lui était réservée si jamais il tombait entre les mains du vindicatif Général ; aussi l'appréhension d'une mort honteuse vint doubler sa bravoure naturelle. Il défendit le bourg de Biron avec tant de sang-froid, d'habileté et de courage, que l'on disait dans les rangs mêmes de la Croisade, que Montfort lui en avait trop appris pendant qu'il l'avait pour lieutenant.

Toutefois le bourg fut emporté d'assaut et livré au pillage. Quant à d'Alguais, il se retira dans le château et résolut de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de le rendre. Mais la garnison d'un traître devait à son tour lui manquer de fidélité. Montfort connaissant la faiblesse du château, et le peu d'attachement que les soldats avaient pour leur chef, manda devant lui un gendarme fait prisonnier le matin, et lui dit :

— Or sus, sergent, je te donnerai cent lances à commander, si tu veux prendre la croix et te faire mon homme.

— Par Saint-Jacques, Général, voilà vingt années que je porte le pot de fer d'un soudart, et si vous dites vrai, je n'hésiterai point à l'échanger contre un casque de lieutenant. Tout aussi bien

cela me maugrée de guerroyer pour ce damné de d'Alguais, en la compagnie duquel nous gagnerons d'être enrôlés pour l'éternité sous la bannière de Satan, et me faisant vieux, je ne serais pas fâché de me réconcilier avec l'Église, si le sire archevêque que voilà, promettait de m'absoudre de mes coulpes et méfaits.

— Le repentir lave tout, s'empressa de dire l'évêque de Carcassonne instruit des projets de Montfort.

— Tu acceptes donc ?.. ajouta ce dernier.

— Tout, monseigneur.

— Eh bien écoute :

— Tu vas incontinent t'introduire dans le château, pour dire à tes compaings que je leur donne un casque plein de séquins, et de plus un rang honorable dans mes troupes, s'ils me livrent la place et leur commandant.

Deux heures après les Croisés étaient maîtres du château, et Montfort avait en son pouvoir Martin d'Alguais, pieds et poings liés.

Une trahison avait fait justice d'un traître.

Le lendemain, au coup de dix heures, Martin d'Alguais fut conduit sur la place d'armes de Biron, au milieu de laquelle s'élevait un sinistre échafau-

dage. D'Alguais, toujours les mains garottées, y monta suivi de douze prêtres en surplis blancs, d'un héraut d'armes aux couleurs de la Croisade, et d'un homme aux formes athlétiques, aux muscles saillans sous son juste-au-corps rouge, et à la physionomie repoussante. Ce dernier, c'était le bourreau.

Quand tout le monde eut pris place sur l'échafaud, le héraut d'armes déroula un parchemin scellé du sceau de la croix, et lut aux assistans une sentence condamnant le patient à la dégradation, pour crime de félonie, déloyauté, traîtrise et foi-mentie.

Après cette lecture, l'évêque de Carcassonne se leva de son siége, et fulmina contre lui un terrible anathème. Puis les douze prêtres entonnèrent de concert le pseaume sublime qui commence par ces mots, *Deus laudem meam non tacueris* et contient tant d'imprécations contre les traîtres.

Les chants finis, le héraut d'armes clama à trois reprises :

— Bourrel, quel est cet homme ?

— Le chevalier Martin d'Alguais, répondit à trois reprises le bourreau.

— Non, reprit le héraut, il ne peut être chevalier, puisqu'il est foi-mentie. Dégradons-le,

L'exécuteur lui enleva aussitôt son épée en criant :

— Voici l'épée du traître.

Ainsi fit-il de toutes les pièces de son armure, en criant toutes les fois :

— Voici la cuirasse, les brassards, la côte, les grèves, la miséricorde (*) et les cuissards du traître.

Quand le casque fut enlevé avec les mêmes cérémonies, le héraut d'armes prit un bassin d'eau chaude, et la jeta avec indignation sur la tête du patient; baptême ignominieux qui effaçait de son front l'onction des preux, et de sa joue le baiser de chevalerie.

Le bourreau rompit ensuite à coups de hache l'écu du traître, dont le blason était taché de boue, et lui passant une corde sous les aisselles, il le traîna au bas de l'échafaud, le plaça sur une civière couverte d'un drap mortuaire, et le porta en cet état, aidé de ses valets, à l'église de Biron, où les douze prêtres environnèrent le chevalier dégradé, en récitant les mêmes prières que pour les

(*) On appelait ainsi le poignard, parce qu'il donnait le coup de grâce.

morts, car d'Alguais était mort à l'honneur.

Après cette solennelle dégradation, on le lia sur une claie, et le traîna dans la ville et dans le camp, à la queue d'un cheval. Enfin à quatre heures du soir, le bourreau mit le sceau à cette rigoureuse justice, en l'attachant à une potence placée sur les créneaux du château, où le cadavre demeura pendu pour servir d'exemple à la félonie, et de pâture aux oiseaux de proie.

CHAPITRE XVIII.

SOMMAIRE.

Montfort envahit le Querci, après s'être renforcé.—Siége de Moissac ; incidens de ce siége.—Soumission de Castelsarrasin et de Verdun.—Prise de Moissac, exécution de la garnison.—Succès des Albigeois dans le comté de Foix. —Prise, par les Croisés, de Grenade, Baziège, Montgiscard et Saint-Gaudens.—Attaque de Muret. — Dangers de Simon de Montfort et de la Croisade.

XVIII.

Martin d'Alguais exécuté, Montfort donna le commandement de Biron à Arnauld de Montagut; il rallia quinze mille Croisés, conduits par son épouse Alix de Montmorenci, et Baudouin l'apostat, et sortant de l'Agenois conquis, il envahit le Querci, autre province de la maison de Toulouse. Le 22 août de l'an 1212, il était, avec toutes ses forces, devant Moissac, dont les habitans se seraient sou-

mis s'ils n'avaient été contenus par une garnison de trois cents routiers, déterminés à défendre la place jusqu'à la dernière extrémité.

Ce jour là même, l'armée tenta l'assaut et s'approcha des murailles avec intrépidité. Non moins braves, les routiers la repoussèrent après de grandes pertes, jusque dans les retranchemens. Cette première épreuve faite, Montfort recourut aux machines, dont il donna la direction à Gui, évêque de Carcassonne, et à Guilhaume, archidiacre de Paris, que nous avons déjà vu se distinguer comme ingénieur, au siége de la forteresse de Termes.

Placés par ce dernier, les pierriers, les mangonneaux et les catapultes de tout genre, se mirent à battre nuit et jour les murailles, et firent de si grands ravages dans la place que les routiers décidèrent de s'en débarrasser à tout prix.

Armés de haches et de torches, ils opérèrent une si impétueuse sortie, que les Croisés ne pouvant résister au choc, abandonnèrent leurs batteries qui furent aussitôt incendiées. En vain Montfort accourut avec sa gendarmerie, et fit de prodigieux efforts pour reconquérir ses machines; les aventuriers, bien qu'inférieurs en nombre, le tinrent en échec pendant tout le temps nécessaire à la complète des-

truction de machines. Le chroniqueur provençal a même écrit qu'en cette rencontre Montfort fut blessé au pied et démonté, et que, dans cette situation, il serait tombé au pouvoir de ses ennemis s'il n'avait été secouru à propos par toutes les forces de la Croisade.

Enfin après avoir atteint leur but et tué bon nombre de catholiques, les routiers rentrèrent dans la place emmenant prisonnier un neveu de l'archevêque de Reims. Avec d'autres hommes que des routiers, cette illustre parenté aurait infailliblement protégé le prisonnier; mais ici c'était un titre de proscription. Le jeune seigneur fut décapité et sa tête et son tronc jetés par-dessus les remparts; spectacle inattendu, devant lequel le prélat affecta une pieuse résignation.

Quelques jours après, Réginal, évêque de Toul, conduisant un nouveau renfort de Croisés, arriva à Cahors, d'où il se dirigea vers le camp de Moyssac. Le comte de Foix qui était dans Montauban, ayant appris sa marche, se mit aussitôt en campagne, chargea ses troupes avec sa valeur ordinaire, les rompit et les obligea de se refugier dans un château voisin du champ de bataille. Le comte de Foix les y bloqua, et les y aurait sans doute forcés, si Bau-

douin l'apostat n'était venu les dégager avec toute la cavalerie de la Croisade.

Alors le Général redoubla ses attaques et ordonna de construire une grande cate couverte de peaux de bœufs, toutes fraîches, qu'il fit approcher de l'avant fossé et qui ne tarda pas à inquiéter vivement les assiégés. Ceux-ci, pour en neutraliser les effets, élevèrent, en face d'elle, un énorme pierrier qui la battit en brèche comme une muraille; mais ce pierrier ne réussissant pas à leur gré, les routiers reprirent la torche et tentèrent une nouvelle sortie, qui fut, au début, aussi heureuse que la précédente. Ayant culbuté la garde de la cate, ils y avaient déjà mis le feu, lorsque Montfort les chargeant subitement, les repoussa à leur tour, et donna aux siens le temps d'éteindre l'incendie.

Le lendemain de cette tentative, la cate avait si bien fait durant la nuit, que la brèche était praticable. Montfort ordonna incontinent un assaut général, et toute l'armée s'avança, en ordre pressé, des murailles extérieures, tandis que l'archevêque de Reims, les évêques de Carcassonne, de Toul et d'Albi, l'abbé de Moissac, avec une partie de ses religieux et le reste du clergé, chantaient, dans le camp, des hymnes et des cantiques, nu pieds et

revêtus d'aubes, pour demander à Dieu de bénir les armes des soldats catholiques. Les routiers se présentèrent résolument au devant des Croisés et soutinrent longtemps l'attaque sans perdre un pouce de terrain. Débordés à la fin par des forces si supérieures, ils jugèrent prudent d'abandonner à leurs adversaires les ouvrages extérieurs et de se retirer derrière les murailles du château.

Cè demi succès était à peine obtenu, que les habitans de Castelsarrasin croyant Montfort entièrement maître de la place, et craignant qu'il ne vînt immédiatement les assaillir, lui envoyèrent des députés pour se soumettre et implorer sa miséricorde. Montfort reçut leur serment de fidélité, et donna ordre à Gui de Lévis, d'aller occuper cette place. Il détacha, en même temps, Gui, son frère, le comte Baudouin l'apostat et quelques autres chevaliers, pour s'assurer de Verdun, sur la Garonne, qui se rendit à eux volontairement, ainsi que toutes les places des environs.

Toutes ces soumissions décidèrent de celle du poste attaqué. Les habitans de Moissac, informés de ces succès croissans, et voyant d'ailleurs que les murailles du château, ébréchées par le bélier, n'étaient guère en état de résister longtemps, firent

secrètement négocier la paix et offrirent de rendre la place, pourvu qu'on leur accordât la vie sauve et qu'on ne mît point la ville au pillage.

Montfort rejeta ces offres, à moins qu'ils ne lui livrassent les routiers morts ou vifs, et ne fissent, eux-mêmes, serment de ne jamais porter les armes contre la Croisade. Les habitans ayant accédé à ces conditions, ouvrirent leurs portes le 8 de septembre, et se joignant aux Croisés, firent main basse sur la garnison.

Alors, l'archevêque de Reims se ressouvint de la mort barbare de son neveu.

— Messire Simon, dit-il en se jetant au devant du Général, je vous supplie de m'accorder la vie de ces mécréans de routiers.

— Ils ne méritent pas de vivre, répondit le Général.

— Ni de mourir de votre main, répartit l'archevêque.

— Que prétendez-vous alors ?

— Ce sont les assassins de mon neveu et les ennemis de l'Église.

— Dans ce cas, ces hommes sont à vous, Monseigneur.

Les routiers furent enchaînés, torturés sur une roue et puis écartelés.

En dédommagement du sac qu'il leur avait épargné, les habitans de Moissac donnèrent à Simon de Montfort une somme de cent marcs d'or, qu'il distribua à son armée, se contentant pour sa part de s'approprier le domaine du château qui appartenait au comte de Toulouse. Raymond, abbé de Moissac, qui avait coopéré à la conquête, rentra par elle en possession de la ville dont-il était seigneur, et passa, six jours après, un traité avec le Général, pour régler leurs droits respectifs sur la place et ses dépendances. *Ces droits étaient échus à Simon*, est-il dit dans la charte, *parce que Dieu les avait ôtés au comte de Toulouse, pour ses péchés et pour les maux infinis qu'il avait causés à l'Église et à la foi catholique.* L'acte fut passé dans le chapitre de l'abbaye de Moissac, le 14 septembre 1212, en présence de Gui, évêque de Carcassonne, et de Guilhaume, archidiacre de Paris, vice-légat dans le pays, des évêques d'Agen et d'Albi, etc. *Philippe, roi de France, régnant, et Guilhaume, évêque de Cahors, gouvernant la province* (*). L'abbé de

(*) Reg. cur. franc. Dom Vaissette, t. III, p. 230.

Moissac, du reste, ne fut guère plus content de Simon de Montfort qu'il ne l'avait été de Raymond VI. Peu de temps après, il députa un de ses religieux en cour, pour implorer la protection du Roi auquel il exposa, comme au défenseur de son monastère, les maux qu'il avait eu à souffrir, soit de la part des comtes de Toulouse, soit de la part des Croisés.

Simon pourvut ensuite à la garde des places soumises pendant la durée du siége, et donna le commandement de Castelsarrasin à Verlés d'Encontre, de Montaut à Baudouin l'apostat, et de Verdun sur Garonne à Pierre de Saissi. Puis, il se dirigea vers Montauban, dont il voulait faire le siége, bien que cette place fût extrêmement fortifiée d'elle-même et défendue par une nombreuse garnison, qui venait encore d'être renforcée par Roger-Bernard, fils du comte de Foix, et cent chevaliers toulousains. Mais il ne donna pas de suite à ce projet, parce que, non loin de cette forteresse, il rencontra un messager, qui lui dit de la part du commandant de Pamiers :

— Messire, ce que vous gagnez d'une part, vous le perdez de l'autre ; le mal que vous faites dans le Querci, le comte de Toulouse vous le rend

avec usure dans nos contrées ; il a reconquis toutes les places que vous lui aviez enlevées ; il a fait main basse sur vos garnisons, et maintenant, posté à Saverdun avec ses alliés, les comtes de Foix et de Comminges, il nous inquiète, et emportera infailliblement votre bonne ville de Pamiers, si vous n'accourez à notre rescousse.

— Par ta barbe, soudart, tu mens, ou tu rêves tout éveillé. Le comte Raymond ribaude à cette heure dans sa capitale, d'où il n'ose sortir de peur que je le pourchasse.

— J'ai dit la vérité, et si vous ne vous hâtez, monseigneur, vous n'aurez plus de place dans le comté de Foix.

— Par Saint-Georges ! allons-y, et nous verrons de nos yeux.

— Ainsi soit-il ! murmura unanimement le conseil, et l'armée piqua le jour même droit à Saverdun pour livrer bataille aux trois comtes réunis.

Ceux-ci, jugeant prudent de ne pas s'exposer en rase campagne avec des forces bien inférieures à celles de la Croisade, décampèrent à son approche, et allèrent s'enfermer dans le château de Foix, que Montfort vint insulter, mais contre lequel il n'osa rien entreprendre de décisif,

connaissant la force de cette place et la bravoure de ceux qui la défendaient. Il prit la route de Pamiers, où il fut joint par un nombreux corps de Croisés allemands, qui, venant par Carcassonne sous la conduite d'Enguerrand de Roves, s'étaient saisis en chemin du château de Saverdun. De là, Montfort marcha sur Hauterive, qu'il trouva abandonné, et dont il s'assura, rentra dans le Toulousain, emporta successivement Grenade; Baziège, Montgiscard et autres postes voisins, et poussa une pointe jusqu'à Saint-Gaudens de Comminges, qui se rendit volontairement. Il reçut dans cette ville l'hommage de presque toute la noblesse du pays et les félicitations des évêques de Comminges et de Conserans, qui depuis long-temps l'invitaient à cette expédition. Ensuite, il alla ravager une partie des domaines de Roger de Comminges, neveu du comte de Foix, et marcha sur Muret, à deux lieues de Toulouse.

Prêts à tous les sacrifices pour la défense du territoire et de l'indépendance du Midi, les habitans de Muret s'empressèrent, à l'approche de l'armée catholique, d'incendier le pont de bois qui seul pouvait lui donner passage sur la rive gauche de la Garonne. Mais à peine avaient-ils attaché

les brandons enflammés, qu'ils se virent assaillis par la gendarmerie croisée qui venait de passer la rivière à la nage. Bien que surpris, et manquant de cavalerie, ces braves communiers résistèrent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils tinrent les ennemis assez de temps en haleine pour que l'incendie se propageât et dévorât le pont disputé. Cela fait, ils battirent en retraite, et rentrèrent en bon ordre dans leur ville, nonobstant les charges de la cavalerie catholique qui les talonna jusqu'à leurs remparts, où force lui fut, faute de machines et d'infanterie, de suspendre toute attaque, et de retourner au rivage, afin de protéger le passage du reste de l'armée. Mais ce passage était devenu impossible, ou tout au moins fort dangereux. Un afflux d'eaux pluviales, subitement descendu des Pyrénées, avait occasionné un tel débordement, que la Garonne ressemblait à un immense torrent, barrière tout-à-coup interposée au milieu de la Croisade pour en tenir divisés les deux corps différens, et les livrer, isolés, à la vengeance d'une population qui pouvait, d'un moment à l'autre, se soulever en masse, se précipiter sur l'armée étrangère, et culbuter dans le fleuve l'envahissement avec le dernier des envahisseurs.

En effet, les habitans de Muret ne furent pas long-temps à s'apercevoir de l'état précaire des Croisés. Alors le tocsin appela aux armes les communiers du lieu et les habitans de la campagne, et un messager partit en toute hâte pour aller à Toulouse publier la nouvelle de l'accident imprévu qui amenait l'occasion d'une victoire décisive. Les Toulousains se mirent aussitôt aux champs, et longeant la rive où campait l'infanterie catholique, ils marchèrent rapidement sur elle, comptant l'accabler sans que la gendarmerie de Montfort pût lui porter secours, occupée qu'elle serait à repousser l'attaque des habitans de Muret, et d'ailleurs empêchée par l'énorme crue de la Garonne.

Horrible perplexité ! Les bataillons de la Croisade étaient à une portée d'arc de ses escadrons, et ceux-ci ne pouvaient se joindre à leurs frères d'armes pour faire face de concert à une attaque inévitable. L'infanterie manquait de général, et Montfort, sur l'autre rive, allait voir sous ses yeux périr la plus grande partie de son armée, sans pouvoir rien tenter pour la défendre. Déjà dans le lointain l'on voyait flotter la bannière de Toulouse, et l'on distinguait les cuirasses de l'ennemi.

— Que faire ? s'écria Simon de Montfort déses-

péré ; demeurer sur ce bord, la lance en arrêt, sans férir un coup, tandis qu'on égorgera mes fidèles archers ! Mort de Dieu ! il y aurait de quoi m'étrangler de mes propres mains. Bouchard, Gui, Baudouin, que faire ? dites, dites vite ?

— Hélas ! rien, monseigneur ! répondit Baudouin accablé. La Garonne est furieuse ; elle nous engloutirait, nous et nos chevaux.

— Rien ! clama le Général en heurtant du gantelet un homme d'armes qui se tenait à son côté, et qu'il renversa de son cheval.

— L'on ne peut passer, sire oncle, murmura Bouchard de Marli en s'éloignant de quelques pas.

— Dieu aidant, je passerai.

— Y pensez-vous ? s'écria Gui de Lévis qui, se jetant au-devant de Montfort, lui barra le passage en saisissant la bride de son palefroi. Y pensez-vous, Général ? traverser le fleuve ainsi gonflé, c'est vous dévouer à une mort sans résultat pour votre cause et pour l'Église dont vous êtes le plus ferme soutien.

— Arrière, maréchal, ce serait me déshonorer que de demeurer ici tranquille spectateur du massacre de mes soldats.

— La vie de ces manans, monseigneur, est peu importante, tandis que la vôtre....

— Arrière, vous dis-je; lâchez mon palefroi, ou de par tous les saints, je vous passe sur le ventre.

— Au nom de Jésus !

—Je dois sauver ceux qui vont mourir pour moi; Dieu le veut! interrompit le Général qui, piquant de ses deux éperons, fit faire une courbette à son cheval, renversa Gui de Lévis, et le franchissant, se précipita dans les eaux mugissantes du fleuve.

Alors commença entre le fleuve d'une part, et l'homme et le cheval de l'autre, un duel à outrance, une lutte inouïe, qui eut ses péripéties et ses succès. Plusieurs fois le flot, triomphant de tous les efforts de ses adversaires, les rejeta loin de leur but, les enveloppa de ses terribles tourbillons, et les submergea. A chaque fois, l'homme et le cheval reparurent à la surface, vomissant l'écume, repoussant les assauts de la vague, et fendant la Garonne sous leurs efforts réunis.

Des deux bords opposés, la Croisade demeurait attentive et sans voix en face de cette lutte désespérée, se laissant aller tantôt à la douleur, tantôt à l'espérance, selon que Montfort était victorieux ou vaincu.

Enfin l'homme triompha du fleuve, et ce fut, dans les deux corps d'armée, une acclamation unanime, un cri frénétique de victoire qui frappa de stupeur les habitans de Muret et de Toulouse, et leur fit accroire que l'armée catholique avait retrouvé une voie inconnue de communication.

Cette erreur fit le salut de la Croisade. Les Toulousains rebroussèrent chemin sans risquer une attaque, et les habitans de Muret rentrèrent dans leurs murailles, sans inquiéter les gens d'armes croisés qui eurent tout le loisir de réparer le pont durant la nuit, et de faciliter ainsi le passage de toute l'armée.

Le lendemain matin, Muret fut emporté d'assaut, et servit de casernement d'hiver à Simon de Montfort, qui termina là sa campagne de l'année 1212.

Raymond VI était enfin réduit à deux seules villes, Montauban et Toulouse.

CHAPITRE XIX.

SOMMAIRE.

Simon de Montfort récompense ses chevaliers, en inféodant à chacun une portion du territoire conquis.—Institution des sénéchaussées de Carcassonne et de l'Agénois.—Assemblée de Pamiers.—Montfort y promulgue une charte pour la réforme du Midi.

XIX.

En favorisant la Croisade, le sort des armes avait formidablement agrandi la puissance de Simon de Montfort. Maître déjà du Carcassès, du Razès, du Minervois et de l'Albigeois, il venait, dans cette dernière campagne, d'adjoindre à ces provinces celles du Lauraguais, de l'Agenois, du Commingeois et le diocèse de Toulouse, à l'exception de sa capitale et de la ville de Montauban. Il était, cer-

tes, peu de grands feudataires aussi bien apanagés que ce chef d'aventuriers, qui, de simple Comte de deux misérables seigneuries du Nord, s'était fait en trois années suzerain de presque tout le Midi.

Mais il ne suffit pas de conquérir par la force pour être réellement maître d'un pays envahi. Il faut non-seulement détruire des villes, mais encore une nationalité, substituer des mœurs nouvelles aux mœurs anciennes, une langue exotique à une langue indigène, une législation incomprise à une législation inhérente aux populations, et sanctionnée par des siècles. Il est besoin, en un mot, de tout abattre pour tout réédifier. Cela ne s'improvise point ; nous dirons plus, cela est impossible, à moins qu'on n'ait pour soi le concours d'une civilisation supérieure à celle des contrées que l'on voudrait régénérer.

Toutefois faisant ce que tous les conquérans essayent de faire, Simon de Monfort employa la fin de l'année 1212 à se consolider sur des bases morales après s'être intronisé sur des bases matérielles. Il ne visait à rien moins qu'à métamorphoser le pays envahi. La conquête devenait si avide, qu'elle voulait absorber à son bénéfice ce qui constituait la vie propre des peuples conquis. Le Nord,

en un mot, voulait façonner le Midi à son effigie.

Le chef de la Croisade s'occupa d'abord de donner des marques de sa munificence aux chevaliers qui l'entouraient. Depuis trois ans que durait l'envahissement, quatre mille gentilshommes s'étaient attachés à sa fortune, afin d'en recueillir les miettes. Rien de plus commun, à cette époque de prise de possession violente, que des aventuriers qui se groupaient autour d'un aventurier supérieur, et le poussaient au pouvoir pour mieux y arriver à sa suite. Ainsi s'opéra la conquête d'Angleterre par Guillaume, et celle de la Sicile par Tancrède. Une fois arrivés au trône, ces nobles spoliateurs avaient royalement récompensé les dévouemens qui leur avaient servi de marchepied, et Montfort, placé dans les mêmes conditions, dut imiter leur exemple. Au surplus, sa consolidation féodale s'augmentait en raison de ses largesses. Il dépossédait une noblesse hostile, et la remplaçait par une noblesse intéressée à soutenir l'usurpation dont elle profitait. Il dissolvait les élémens opposés, et fortifiait les élémens favorables, en les ralliant dans une communion féodale. En outre, en apanageant les plus braves chevaliers de la Croisade, il se créait une troupe

d'élite, dévouée, fidèle et surtout permanente.

Puis, il en vint à l'organisation administrative et militaire du Carcassès, la plus ancienne de ses conquêtes, et établit à Carcassonne un siége de sénéchaussée, dont la juridiction s'étendait depuis le comté de Foix jusqu'à la ville de Montpellier (*).

L'office des sénéchaux était d'administrer la justice et de conduire à la guerre le ban et l'arrière ban de leur sénéchaussée. Ils jugeaient seuls et souverainement (**).

Bouchard de Marly, de la maison de Montmorency, à qui Montfort avait déjà inféodé plusieurs seigneuries, entr'autres, celle de Saissac, fut le premier sénéchal de Carcassonne. Il lui fut alloué, pour cette fonction, des appointemens considérables, et le château vicomtal lui fut assigné pour demeure.

L'Agenois fut constitué de la même manière.

Mais ces modifications réglementaires n'étaient

(*) Cette sénéchaussée fut resserrée plus tard. On institua un siége particulier à Beziers et un siége présidial à Limoux.

(**) Dans la suite il fut adjoint aux sénéchaux un lieutenant-général ou juge-mage pour les affaires civiles, un autre pour les affaires criminelles et un procureur du roi pour les deux. On pût en outre interjeter appel de leurs sentences aux cours du parlement.

que partielles et n'attaquaient pas assez dans le vif l'ancienne constitution méridionale. Montfort songea à promulguer une charte plus générale qui, tout en prouvant sa souveraineté, devait, selon sa politique, la rendre inébranlable.

A cet effet, il convoqua une grande assemblée ou parlement à Pamiers, à la fin de novembre de cette même année 1212, et y appela les prélats, les nobles et les principaux bourgeois du Midi.

L'archévêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, Carcassonne, Agen, Périgueux, Consérans, Comminges et Bigorre s'y rendirent ainsi que bien d'autres prélats et gentilshommes dont l'histoire n'a point conservé les noms. L'assemblée discuta des statuts pour le gouvernement des pays conquis, et choisit ensuite pour les rédiger douze personnes des plus habiles, qui étaient l'évêque de Toulouse, celui de Consérans, un Templier et un hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem entre les ecclésiastiques, quatre chevaliers français et quatre habitans du pays, dont deux nobles et deux bourgeois.

Quelle influence pouvait avoir dans ce parlement et dans cette rédaction de charte, le peuple du Midi? aucune. On ne l'excluait pas de la délibération, mais on neutralisait sa voix. Si puissante

qu'elle fût, la conquête s'entourait encore de subterfuges.

Ces commissaires convinrent de quarante-cinq articles et les proposèrent à l'assemblée qui les approuva. Montfort et tous les chevaliers firent serment de les observer. Cette charte destinée à devenir le nouveau code du Midi n'a pas été reproduite par les historiens des Croisades contre les Albigeois. Nous la trouvons trop importante pour ne pas la traduire littéralement et la transcrire dans son entier.

ORDONNANCES ET RÉGLEMENS DE SIMON DE MONTFORT, POUR LA RÉFORME DES TERRES PAR LUI CONQUISES.

Au nom de notre seigneur Jésus-Christ, nous établissons un lit général de justice destiné à réprimer tout ce qui est contraire à Dieu, à l'église romaine et à l'équité, à abolir l'hérésie et à extirper les mauvais actes des voleurs et des autres malfaiteurs. Pour cela, nous Simon, par la providence divine, comte de Leycestre et de Montfort, vicomte de Béziers et de Carcassonne, seigneur d'Alby et de Rhodez, désireux d'accomplir ces desseins et de

maintenir nos états en paix et repos, pour l'honneur de Dieu, de la sainte Église Romaine, de notre seigneur, le roi de France, et pour l'utilité de tous nos sujets, avons, par le conseil des vénérables seigneurs l'archévêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, Carcassonne, Agen, Périgueux, Consérans, Comminges et Bigorre et des sages hommes nos Barons et principaux vassaux, promulgué pour toutes nos terres, ces coutumes générales que nous commandons à tous nos peuples d'observer inviolablement.

I.

Les priviléges et les libertés des églises et maisons religieuses sanctionnés par le droit canon ou civil, seront de tous et par tous absérvés et entretenus. Il est fait défense aux Laïques de convertir en châteaux ou forteresses aucune église, ni d'en réduire aucune en servitude. Nous cammandons en outre que celles qui l'ont été soient démolies ou remises entre les mains des évêques qui ne pourront toutefois retenir telles églises fortifiées dans des châteaux ou villes des autres seigneurs.

II.

Toutes prémices seront rendues aux églises, sans

aucune difficulté, selon que l'on a coutume de les rendre en chaque pays, et toutes dîmes seront payées comme il est écrit et commandé par notre saint-père le pape.

III.

Nul clerc possédant même un héritage, ne pourra être soumis à la taille, à moins qu'il ne soit marchand ou marié. Il en sera de même à l'égard de la pauvre veuve.

IV.

Nulle foire ou marché ne sera à l'avenir tenu le jour de dimanche. Tous les lieux qui auront coutume d'en tenir ce jour-là les remettront à un autre jour, indiqué par le seigneur particulier du lieu et par le sire Comte.

V.

Quiconque aura pris un clerc en crime, quel qu'il soit, ou en autre manière, lors même qu'il n'aurait que la simple tonsure, le rendra sans délai à l'évêque, ou à l'archidiacre, ou à leurs représentans. Quiconque le retiendra sera incontinent excommunié et contraint à le rendre par le seigneur temporel.

VI.

Chaque maison du pays conquis sera tenue de payer, par an, trois deniers melgoriens à notre saint-père le pape, et à notre sainte mère l'Église-Romaine, en signe et mémoire perpétuelle, que par son aide, elle a été enlevée aux hérétiques et donnée pour toujours au dit Comte et à ses successeurs. Ce droit sera perçu depuis le commencement du Carême jusqu'à la Pâque.

VII.

Nuls barons ou chevaliers ne contraindront à payer taille, les vasseaux que les églises ou maisons religieuses ont acquis par don ou concession de rois, princes, ou autres seigneurs des terres, et qu'elles ont possédé libres et exempts de toute exaction envers les seigneurs, dans les terres ou villes desquels ces vassaux demeurent. Si la possession à cet égard avait été interrompue par la malice des hérétiques ou autres mauvais princes, et s'il s'élevait des doutes au sujet de cette exemption, la vérité en sera recherchée sans délai et la preuve reçue sans demeure. S'il est véritablement reconnu que la violence y soit intervenue, les seigneurs des

villes et des châteaux où ces serfs demeurent, s'abstiendront de toute exaction et de toute taille à leur égard.

VIII.

Les paroissions seront contraints aux jours de dimanche et fêtes, ou l'on cesse les œuvres manuelles, d'aller à leur église ouïr la messe entière et le sermon; et s'il advient, qu'en ces jours, les maîtres ou maîtresses de la ville ou du village, n'aillent point à la dite église, sans pouvoir alléguer cause de maladie ou autre motif plausible, ils seront tenus de payer six deniers tournois, monnaie courante, dont une moitie appartiendra au seigneur de la ville ou du village et l'autre sera divisée entre l'église et le curé.

IX.

Dans tous les villages où il n'y a point d'église et où il y a des maisons d'hérétiques, la plus propre de ces maisons sera baillée pour faire l'église et une autre sera destinée à l'habitation du curé; et s'il y a église et non presbytère, la plus voisine maison d'hérétique sera donnée au dit curé.

X.

Quiconque à l'avenir octroiera par argent ou par toute autre cause à un hérétique, la permission d'habiter en sa terre, perdra, s'il en est convaincu, toute sa terre pour toujours et son corps sera en la puissance de son seigneur qui pourra le rançonner à son gré.

XI.

Il sera permis à chacun, soit chevalier ou roturier, de donner de son propre héritage jusqu'au cinquième en aumônes, selon la coutume de France et usage près Paris, excepté toutefois les baronnies et forteresses et droits d'autrui, et sauf l'entier service du seigneur supérieur qui lui demeurera, par titre de succession, sur les parties appartenant aux herétiques.

XII.

Dans tout procès ou sentence, le juge ne pourra, sous prétexte d'aucune coutume, exercer aucune exaction sur les parties plaidantes. La justice sera administrée gratuitement, et la cour donnera un avocat pour la défense de celui qui n'aurait pas les facultés d'en avoir.

XIII.

Nul hérétique, réconcilié même à l'Église, ne pourra être ni prévôt, ni bailli, ni juge, ni assesseur, ni témoin, ni avocat. Il en sera de même du juif. Ce dernier pourra néanmoins servir de témoin contre un autre juif.

XIV.

Nul hérétique, s'il n'est réconcilié à l'Église, ne pourra demeurer en la ville où il s'est montré hérétique. Il ne pourra demeurer que dans les lieux que le Comte lui assignera.

XV.

Tous les clers et religieux pélerins et chevaliers qui passeront en nos terres seront, à moins qu'ils ne soient marchands, exempts de tous péages.

XVI.

Les barons et chevaliers français, seront tenus de servir le comte de Montfort, alors et en tout lieu qu'il y aura guerre contre sa personne, et au sujet des terres conquises et de celles qui lui restent à conquérir, et cela avec le nombre de chevaliers à

la charge desquels le dit Comte leur a donné leurs dites terres et revenus, pourvu que, d'après les promesses faites, les dits revenus leur aient été entièrement et suffisamment assignés. Car si l'assignation n'avait été pleinement faite, le chevalier ne serait tenu de servir le dit Comte qu'avec un nombre de chevaliers relatif aux terres qui lui on été données. Et si le dit Comte, sans nécessité de défendre sa personne ou la dite terre conquise, mais de sa propre volonté, voulait porter secours de guerre à quelqu'un de ses voisins ou autres, les dits chevaliers ne seront nullement contraints de le servir de leur personne ou de leurs gens, à moins que ce ne soit d'amour ou de bon gré.

XVII.

Les chevaliers français qui doivent le service militaire au comte de Montfort, ne pourront le rendre pendant vingt ans qu'avec des chevaliers français, sans qu'il leur soit loisible de remplacer ces derniers par des chevaliers du pays conquis. Mais les vingt ans passés, chacun le servira avec tels chevaliers qu'ils trouvera propres à la guerre.

XVIII.

Les chevaliers qui obtiendront un congé pour

aller en France, ne devront y demeurer, sans légitime empêchement, que jusqu'au terme fixé par le dit comte de Montfort qui, après un délai de quatre mois, à partir de l'expiration du congé, pourra, nonobstant opposition, se saisir de la terre de ces chevaliers et en disposer à son gré et plaisir.

XIX.

Tous barons, chevaliers et autres seigneurs de la terre du dit comte Simon, seront tenus de lui rendre sans délai ni contradiction, les châteaux et les forteresses qu'ils tiennent de lui, toutes les fois qu'il les demandera. En retour, après les troubles, le dit Comte devra, en bon seigneur, rendre les dits châteaux et forteresses en l'état et valeur primitifs.

XX.

Tous les barons et gens de guerre seront tenus de courir au premier appel, au secours du dit comte Simon, s'il est assiégé ou en retraite. S'il est prouvé que quelqu'un ait fait défaut de venir en aide au dit Comte en cette suprême nécessité, à moins qu'il n'ait un motif d'excuse suffisante, la terre qu'il tient du dit Comte sera confisquée au profit de ce dernier. Quant aux autres gens de guerre, tels que bourgeois et laboureurs, ils seront tenus, s'ils

sont suffisamment appelés, d'aller au secours du dit Comte, au nombre de deux par maison, s'il y en a deux, ou d'un s'il n'y en a qu'un. Ceux qui feront défaut sans excuse, verront la moitié de leurs biens meubles et immeubles, confisqnés au profit des seigneurs de qui ils relèveront.

XXI.

Les barons, chevaliers et autres seigneurs des terres qui doivent service au dit comte de Montfort, et qui auront été appelés pour quinzaine, seront, s'ils ne se trouvent au rendez-vous de l'armée, ou s'ils ne se sont acheminés dans le dit délai, passibles d'une amende du cinquième de leurs revenus d'un an de la terre donnée par le dit Comte, auquel appartiendra le fruit de l'amende. Et s'ils viennent au rendez-vous, avec un plus petit nombre de chevaliers que celui auquel ils sont tenus, ils devront payer double gage par chevalier manquant, jusqu'à ce que le nombre en soit complet. Semblable peine sera infligée aux barons et chevaliers provençaux, s'ils ne rendent au dit Comte le service qu'ils lui doivent.

XXII.

Nul sujet du dit Comte, n'entreprendra en sa

terre sans son consentement, de fortifier de nouveau aucune place, ou de réédifier une forteresse démolie.

XXIII.

Les chevaliers catholiques nés dans le Midi, seront quittes envers leurs seigneurs, après avoir fait le service auquel ils étaient tenus avant la Croisade. Mais ceux qui ont été hérétiques, seront tenus de servir le dit Comte et leurs seigneurs, toutes les fois qu'ils en seront requis.

XXIV.

Nul baron, chevalier ou autre seigneur gratifié de terres par le dit Comte, ne pourra exiger au-delà de la taille statuée par les ordonnances de son seigneur et comte, sous quelque nom que ce soit, tel que taille, ou quête, ou bonté, sauf toutefois les cens et autres revenus des terres, vignes, maisons et autres héritages et les justices; car cette taille a été constituée, modérée et arbitrée pour toute autre taille soit quête ou amende, afin qu'au-delà de ce taux, nul ne puisse exiger ou extorquer autre chose. Et si quelqu'un est convaincu d'avoir fait le contraire, le dit Comte l'obligera à rendre ou à quitter ce qu'il aura exigé ou imposé outre sa Charte, qui devra être par tous observée.

XXV.

Il sera loisible à tous hommes taillables, de se dégager à leur gré de la sujétion d'un seigneur, pour passer sous celle d'un autre, à la charge toutefois, que ceux qui sont de condition libre n'emporteront que leurs meubles, et laisseront au seigneur qu'ils quittent les héritages qu'ils tiennent de lui ou d'autrui, et ceux qui sont serfs, que l'on nomme *propres hommes*, laisseront leurs meubles et immeubles au seigneur qu'ils quittent, lequel ne pourra plus rien demander en quelque lieu qu'ils soient, après qu'ils auront demeuré dans une autre seigneurie.

XXVI.

Nul homme emprisonné ou détenu, ne sera empêché d'ester à droit, tant qu'il pourra donner *pleiges* (*) suffisans.

XXVII.

Nul seigneur ne recevra *pleige* ou autres cautions de ses hommes pour les empêcher de se retirer en la domination d'autrui, selon les formes indiquées.

(*) Les Glossateurs ne donnent point la signification précise de ce mot. Nous pensons qu'il est le synonime de dépôt,

XXVIII.

Les seigneurs recevront les corvées de leurs hommes, selon l'ancienne coutume des terres, villes et villages, et selon cette coutume, les nourriront.

XXIX.

Attendu que les sujets des princes et seigneurs nés en cette terre sont trop grévés de tailles, et s'en plaignent audit comte Simon, nos seigneurs et chevaliers seront réunis en un autre parlement, afin d'aviser au moyen de faire observer une juste mesure dans la perception des tailles et subsides. Si les seigneurs et chevaliers s'y refusaient, ledit Comte pourra les y contraindre.

XXX.

Les hommes des villes et des villages auront leur usage en bois, eaux et passages, tel qu'ils l'ont eu depuis trente ans jusqu'à présent, et s'il s'élève des différends entre eux et leur seigneur, celui qui aura la jouissance, la conservera jusqu'à ce que l'affaire soit décidée par le serment des anciens du lieu ou autrement.

XXXI.

Nul sujet ne sera pris pour la dette de son seigneur s'il n'est *pleige* ou débiteur.

XXXII.

Nul baron, chevalier, bourgeois ou manant ne prendra par violence les choses d'autrui, et celui auquel ce tort aura été fait, ne se vengera sans en avoir obtenu licence de son seigneur, auquel toutes plaintes seront faites. Quiconque aura confessé ou sera convaincu d'avoir fait le contraire, sera amendé, au profit de son suzerain, de vingt livres, s'il est baron; de dix livres, s'il est chevalier; de cent sols, s'il est bourgeois. Outre cela, sur le commandement de son seigneur, il rendra ce qu'il a pris, et satisfera entièrement celui à qui il a fait tort. Quiconque se sera fait justice de sa propre autorité, sera pareillement amendé, et paiera en sus l'amende de soixante sols à celui de qui il s'est vengé, lui restituera ce qu'il lui a pris avec dommages et intérêts. De cela, est excepté, toutefois, celui qui a repoussé la force par la force.

XXXIII.

Nuls barons, chevaliers, bourgeois et manans ne devront oser faire partie, par foi ou par serment, d'aucune conjuration, même sous prétexte de confrérie ou autre bien, si ce n'est du consentement et vouloir dudit seigneur Comte; et, si aucuns sont

convaincus d'avoir conjuré contre lui, ils seront corps ou biens en sa puissance et volonté. Et, si la conjuration n'est pas contre lui, mais contre tout autre, les conjurés seront soumis à une amende de dix livres, s'ils sont barons ; de cent sols, s'ils sont chevaliers ; de soixante sols, s'ils sont bourgeois, et de vingt sols, s'ils sont ruraux. De cette peine sont exceptés les négociateurs et pélerins qui se font serment mutuel d'aller en compagnie et sûreté.

XXXIV.

Quiconque à l'avenir, sans le *sçue* et *vouloir* du comte de Montfort, conduira des vivres ou autres provisions, et secours d'hommes aux Toulousains ou à ses autres ennemis, et en sera convaincu, perdra, pour ce seul fait, son héritage à toujours avec tous ses autres biens ; et, si c'est un sergent ou bailli qui l'ait fait sans la volonté et à l'insu de son seigneur, ce dernier confisquera tous ses biens, et son corps sera en la miséricorde dudit Comte de Montfort. Toutes les choses et tous les hommes pris en telle conduite seront, en outre, à celui qui les prendra, sans diminution ni réclamation.

XXXV.

Quiconque aura le pouvoir de prendre, dans les états dudit Comte, les ennemis de la foi et les siens, et ne l'aura fait, verra, s'il en est convaincu, sa terre confisquée, et son corps à la merci dudit Comte. Il en sera fait autant à celui qui les aura vus sans crier contre eux et les poursuivre de bonne foi, selon la coutume du pays.

XXXVI.

Les boulangers feront et vendront le pain d'après la manière, mesure et poids à eux donnés par leur seigneur. Toutes les fois qu'ils contreviendront, leur pain sera confisqué. Autant pour les taverniers.

XXXVII.

Les filles publiques qui demeurent dans les villes en seront chassées. Les péages institués par les princes et autres seigneurs, depuis vingt ans, seront annullés.

XXXVIII.

Les possessions tenues à cens ne seront données ni vendues au préjudice de la suzeraineté.

XXXIX.

Les cens seront, aux termes constitués, payés aux seigneurs auxquels ils sont dûs et en leurs maisons. Toutes les fois que les débiteurs n'auront pas payé dans le jour fixé, ils seront amendés de cinq sols par chaque terme expiré ; et s'ils cessent de payer le cens durant trois ans entiers, ledit seigneur pourra, sans réclamation du débiteur, donner ou vendre l'héritage à autrui, et si ledit seigneur le garde, il le rendra au débiteur, pourvu que ce dernier lui paie l'amende de cinq sols pour chaque année de termes échus.

XL.

Tant entre barons et chevaliers que bourgeois et ruraux, les héritiers succèderont à leurs héritages, selon la coutume et usage de France près Paris.

XLI.

Toutes les femmes des traîtres et ennemis dudit comte de Montfort sortiront de ses états, lors même qu'elles seraient reconnues pour catholiques, afin qu'aucune suspicion ne tombe sur elles. Néanmoins, elles auront leurs terres et le revenu de leurs dots en jurant qu'elles n'y feront pas par-

ticiper leurs maris tant qu'ils seront en guerre contre la chrétienté et ledit Comte.

XLII.

Que nulles veuves, grandes dames ou héritières gentillesfemmes, ayant forteresses ou châteaux, ne soient assez osées pour se marier à leur volonté à des hommes du Midi, sans l'autorisation dudit Comte, d'ici à dix ans, pour éviter le péril qui en pourrait provenir pour ladite terre. Mais il leur est loisible de se marier à tels Français qu'elles choisiront, sans l'assentiment du sire de Montfort ni d'autres. Après l'expiration des dix ans, il leur sera permis d'épouser à leur gré un Français ou un méridional.

Fait à Pamiers en notre palais, 1 décembre 1212.

Tous ces articles sont relatifs aux vassaux du comte de Montfort. Il en fut ajouté, le même jour, trois autres qui le regardent plus directement, les voici :

COUTUMES QUE LE COMTE DE MONTFORT DOIT GARDER VIS-A-VIS DE SES BARONS ET VASSAUX.

I.

Tant entre barons et chevaliers que bourgeois et

ruraux, les héritiers succèderont en leurs héritages, selon la coutume de Paris.

II.

Nuls barons, chevaliers ou seigneurs ne pourront ordonner le duel en leur cour de justice, excepté pour les crimes de trahison, de vol et de rapine.

III.

Le Comte est tenu de garder envers les barons de France et autres auxquels il a donné des terres en ce pays, l'usage et la coutume qui s'observe en France, autour de Paris, touchant les plaids, les jugemens, les dots, les fiefs et les devoirs féodaux.

Même jour, 1 décembre 1212.

Après cette promulgation, le Général de la Croisade se rendit à Carcassonne, où il rétablit sa résidence. Jamais sa domination ne parut plus solidement affermie; car, durant cet hiver, le Midi sembla se résigner à la conquête, et ne démentit son inertie que par les courses que la garnison de Montauban poussa jusque sous les murs de Castelsarrasin.

Ce repos apparent recouvrait le germe d'un plus grand incendie.

CHAPITRE XX.

SOMMAIRE.

Pierre d'Aragon promet de secourir le comté de Toulouse. — Il envoie à Rome une ambassade.—Lettre du pape à ses légats et à Simon de Montfort. — Concile de Lavaur. — Mémoire du roi d'Aragon en faveur des seigneurs albigeois. — Réponse du concile. — Le roi d'Aragon irrité prend les armes. — Déclaration de guerre.

XX.

Cependant le comte de Toulouse dépouillé de la plus grande partie de ses domaines, confia le soin de ses affaires au comte de Foix et partit lui-même pour l'Aragon, où il implora le secours du roi Pierre, son beau-frère. Ce monarque, prenant enfin à cœur ses intérêts, lui promit des secours d'hommes et d'argent, et parut entièrement disposé à arrêter les empiétemens formidables de la

Croisade, maintenant que victorieux des Sarrasins il pouvait distraire, au profit du Midi, une armée aragonaise.

Mais avant d'en venir à la suprême raison du glaive, Pierre recourut à des négociations, et envoya à Rome une députation solennelle, chargée de démontrer à la papauté le peu de moralité de l'envahissement.

Cette ambassade composée de l'évêque de Ségorbe et de maître Columbi, obtint d'Innocent III une audience vers le commencement de janvier de l'an 1213. Ses représentations basées sur des faits irrécusables, firent impression sur l'esprit du pontife, qui s'empressa d'écrire la lettre suivante à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Rieux et à maître Théodose, tous trois légats du Saint-Siége pour les affaires de la Croisade :

« Notre cher fils Pierre, roi d'Aragon, nous a fait savoir qu'il avait refusé de secourir le vicomte de Béziers, son vassal, qui implorait son assistance, après la publication de la Croisade contre les hérétiques provençaux, lorsque les Croisés furent entrés sur les terres de ce Vicomte, et que pour ne pas retarder l'exécution des desseins de l'Église, il avait mieux aimé manquer aux catholiques,

que de protéger les hérétiques mêlés avec eux ; en sorte que le Vicomte se trouvant sans protection, a perdu tous ses domaines *et a été enfin tué misérablement.* Vous, archevêque de Narbonne, et Simon de Montfort, ayant conduit ensuite l'armée des Croisés dans les domaines du comte de Toulouse, vous ne vous êtes pas contentés d'envahir tous les lieux où il y avait des hérétiques ; mais vous vous êtes encore emparés de ceux dans lesquels il n'y avait aucun soupçon d'hérésie : car ayant exigé le serment des peuples du pays, et leur ayant permis d'y demeurer, il n'est nullement vraisemblable qu'ils soient hérétiques.

« Les mêmes ambassadeurs nous ont remontré, que vous avez usurpé le bien d'autrui avec tant d'avidité et si peu de ménagement, qu'à peine, de tous les domaines du comte de Toulouse, lui reste-t-il la ville de ce nom, avec le château de Montauban. Entre ces domaines usurpés, le roi d'Aragon marque le pays que Richard avait donné à sa sœur, en la mariant avec ce Comte, les terres des comtes de Foix et de Comminges, et celles de Gaston de Béarn.

« Ce prince se plaint de plus, de ce que vous, archevêque de Narbonne et Simon, avez obligé

les sujets de ces trois Comtes, quoiqu'ils soient ses vassaux, à prêter serment de fidélité à un autre, dans les domaines que vous avez envahis. Il ajoute qu'à son retour de la guerre contre les Sarrasins, le comte de Toulouse l'étant allé trouver, et lui ayant exposé ce qu'il avait souffert de la part des Croisés, il avait attribué à ses péchés, le refus que l'Église faisait de recevoir la satisfaction qu'il offrait, étant disposé à exécuter tous nos ordres autant qu'il serait possible, que ce Comte lui avait dit ensuite que pour n'être pas seul à souffrir une pareille confusion, il lui remettait ses domaines, son fils et sa femme, sœur de ce prince, afin qu'il prît leur défense, ou qu'il l'abandonnât, comme il jugerait à propos.

« Le roi marque ensuite, qu'étant sur le point d'essuyer un affront pour ce sujet, et que n'étant pas juste que la peine soit plus grande que le délit, il nous supplie humblement de conserver le comté de Toulouse pour le fils de ce Comte, lequel fils n'a jamais été imbu de l'erreur, et ne le sera jamais avec la grâce de Dieu. Il a promis de garder en son pouvoir, tant le fils du comte de Toulouse que le comte lui-même, tout le temps qu'il nous plaira, afin de faire instruire le premier dans

la foi, et avoir soin de son éducation, et d'apporter toute son attention pour extirper l'hérésie du royaume d'Aragon, et pour y faire fleurir la foi catholique, avec ordre de donner pour l'observation de toutes ces choses, telle caution que le Saint-Siége demandera.

» Enfin, il a délaré que le comte de Toulouse est prêt à faire, pour le passé, la pénitence que nous voudrons lui imposer, et à aller servir contre les infidèles, soit dans le pays d'outre-mer, soit en Espagne, sur les frontières des Sarrasins.

» Au reste, comme l'affaire est difficile, et qu'elle a été conduite à une fin assez heureuse, on doit y procéder avec beaucoup d'attention pour ne pas détruire légèrement ce qui a été exécuté avec tant de peine. C'est pourquoi nous vous ordonnons d'assembler un concile dans un lieu commode et assuré, d'y convoquer tous les archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, consuls et recteurs que vous jugerez à propos; et après leur avoir proposé les demandes et les désirs du roi d'Aragon, sans aucune considération humaine, de nous envoyer leur avis, afin que nous puissions statuer ce qui sera convenable (*). »

(*) Innocent III, liv. XV, ép. 212.

Cette missive ne prouve-t-elle point un retour marqué de la part de la papauté vers des intentions moins hostiles au comte de Foix et autres seigneurs du Midi? La lettre suivante d'Innocent III, écrite le même jour au comte de Montfort, achèvera de nous convaincre que le chef de la Croisade, dans un but d'intérêt personnel, ne se faisait aucun scrupule d'outre-passer les ordres de l'Église romaine.

« L'illustre roi d'Aragon nous fait remontrer, par ses ambassadeurs, que non content de vous être élevé contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des Croisés contre les catholiques; que vous avez répandu le sang des innocens, et envahi, à son préjudice, les terres du comte de Foix, de Comminges et de Gaston de Béarn, ses vassaux, quoique les peuples de ces terres ne fussent nullement suspects d'hérésie.

» Ces ambassadeurs ont assuré que, puisque vous avez exigé le serment de fidélité des mêmes peuples, et que vous permettez qu'ils habitent dans le pays, vous faites un aveu tacite qu'ils sont catholiques, à moins que vous ne veuilliez passer vous-même pour fauteur des hérétiques.

» Ils se plaignent principalement de ce que, tan-

dis que le roi, leur maître, faisait la guerre contre les Sarrasins, vous avez usurpé les biens de ses vassaux, et que c'était alors que vous agissiez plus fortement contre ces derniers, parce que vous saviez qu'il était hors d'état de les secourir ; et, comme le roi est dans l'intention de continuer cette guerre, il demande, pour être plus en état de s'y donner tout entier, que ses vassaux soient rétablis dans leurs domaines.

» Ne voulant donc pas le priver de ses droits ni le détourner de ses louables desseins, nous vous ordonnons de lui restituer, ainsi qu'à ses vassaux, tous les domaines que vous avez envahis sur eux, de crainte qu'en les retenant injustement, on ne dise que vous avez travaillé pour votre avantage personnel, plutôt que pour la cause de la foi (*).

Pour obtempérer aux ordres du pape que l'on pouvait adroitement éluder, mais non violer ouvertement, l'archevêque Arnaud, l'évêque de Rieux et maître Théodose, qui avaient déjà convoqué un concile à Avignon à l'effet d'y recevoir la purgation canonique de Raymond VI, lequel concile ne put se tenir à cause de la subite mala-

(*) Innocent III, liv. XV, ép. 213.

die de maître Théodose, assignèrent enfin pour la mi-Janvier 1213, un nouveau concile à Lavaur, où devaient être débattues toutes les affaires pendantes entre la Croisade et le parti albigeois.

Les archevêques de Narbonne et de Bordeaux, assistés de plusieurs évêques et abbés, présidèrent à ce synode. Le roi d'Aragon, qui s'était rendu à Toulouse quelques jours auparavant, se trouva à son ouverture, et demanda aux prélats assemblés la restitution des domaines enlevés aux comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn. Les évêques répondirent que pour agir d'une manière régulière, ils priaient le roi de mettre ses réclamations par écrit, et de les leur envoyer scellées et cachetées, avec promesse de les tenir en considération.

Pierre, après avoir obtenu de Montfort une trève de huit jours, retourna alors à Toulouse, et trois jours après, envoya au concile le mémoire suivant, daté du 16 janvier, d'après Dom Vaissette, et du 17 avant les Calendes de février, d'après l'historien Olhagarai.

« Comme l'Église, notre sainte mère, a non-seulement des verges pour frapper, mais encore des mamelles pour alaiter, je, Pierre, par la grâce

de Dieu, roi d'Aragon, demande humblement et avec instance à votre sainteté, pour le comte de Toulouse, qui désire ardemment rentrer dans le sein de l'Église, en faisant la satisfaction personnelle que vous jugerez à propos de lui prescrire pour les excès qu'il a commis, et pour les dommages qu'il a causés, soit aux prélats, soit aux églises, d'en agir à son égard avec clémence et miséricorde, et de lui rendre les domaines qu'il a perdus. Que si l'Église ne croit pas devoir écouter la prière que je lui fais pour la personne de ce Comte, je demande qu'on accorde du moins grâce à son fils, à condition que le père satisfera personnellement pour ses excès, en allant servir avec ses chevaliers, soit en Espagne sur les frontières des Sarrasins, soit dans les parties d'outre-mer, ainsi qu'on le jugera convenable. On observera soigneusement les démarches du fils, en sorte qu'il se comporte comme il faut, tant pour l'honneur de Dieu que pour celui de l'Église, et on ne lui laissera l'administration de ses états que lorsqu'il aura donné des preuves manifestes de sa bonne conduite.

» Parce que le comte de Comminges n'a jamais été ni hérétique, ni fauteur des hérétiques ; qu'il s'est, au contraire, élevé contre eux, et qu'il as-

sure qu'on ne lui a ôté ses domaines qu'à cause qu'il a secouru le comte de Toulouse, son cousin et son seigneur ; le roi prie pour lui comme pour son vassal, et demande qu'on lui restitue ses états, à condition qu'il satisfera aussi à l'Église de la manière qu'on l'ordonnera, s'il paraît qu'il ait failli en quelque chose.

» Le comte de Foix n'étant pas non plus hérétique, et ne l'ayant jamais été, le roi prie pour lui comme pour son très cher cousin et vassal, qu'il ne peut abandonner sans honte. Il demande qu'à sa considération on lui rende les domaines qu'on lui a pris, à condition qu'il satisfera à l'Église, de la manière qu'on le jugera à propos, sur tout ce qu'on trouvera qu'il a manqué.

» Le roi prie encore avec instance, qu'on remette à Gaston de Béarn, son vassal, et aux vassaux de ce Vicomte, les domaines qu'on leur a enlevés, étant prêts à obéir fidèlement à l'Église, et de s'en tenir à la décision de juges non suspects, si vous n'avez pas le temps de finir son affaire.

» Enfin, le roi, en toutes ces choses, implore plutôt votre miséricorde que votre justice par ses évêques, clercs et barons qu'il vous envoie, promettant de ratifier tout ce que vous réglerez avec eux,

et vous priant de les expédier promptement, afin de pouvoir se servir au plutôt du secours de ces barons et de celui du comte de Montfort pour la défense de la religion en Espagne. »

L'évêque de Rieux et maître Théodose ayant lu le mémoire du roi d'Aragon, consultèrent le concile, et prièrent l'assemblée de donner son avis séparément et par écrit. L'archevêque de Narbonne et les évêques d'Albi, de Toulouse et de Comminges répondirent, au nom de tous les autres membres, qu'on ne pouvait recevoir le comte de Toulouse à se purger du crime d'hérésie et de la mort du légat Pierre de Castelnau pour les raisons qu'ils formulèrent ainsi :

— Le comte Raymond a fait plusieurs sermens de chasser les hérétiques et les routiers de ses états, et il n'en a gardé aucun. Après son retour de Rome, où il a trouvé, près du Saint-Siége, plus d'accès qu'il ne méritait, il a augmenté les péages, vexé l'Église à la tête des hérétiques et des routiers, recélé et favorisé les premiers, qu'il défend de tout son pouvoir. Les routiers et ses complices ont fait périr plus de mille Croisés, soit ecclésiastiques, soit séculiers. Il a retenu en prison, pendant plus d'un an, l'abbé de Montauban, fait pri-

sonnier celui de Moissac, chassé, à la tête des routiers, l'évêque d'Agen de son siége et de sa ville ; il a dépouillé ce prélat de tous ses domaines, et lui a causé du dommage pour plus de quinze mille sols. Enfin, il y a si long-temps qu'il est suspect d'hérésie, qu'il en résulte contre lui une présomption invincible. Pour toutes ces raisons et pour plusieurs autres qu'il serait trop long de détailler, il est indigne d'être réconcilié à l'Église, et son excommunication est d'une nature, qu'il ne peut être absous que par un ordre spécial du pape.

S'arrêtant à ces conclusions, le concile de Lavaur répondit en corps, le 18 de janvier, au mémoire du roi d'Aragon. Le début de cette réponse n'étant qu'un grand éloge de ce monarque sur son attachement à l'Église, nous l'omettons pour ne rapporter que ce qu'il nous importe de savoir.

« Quant à ce que vous demandez, continuent donc les prélats, pour le comte de Toulouse et pour son fils, la cause de ce dernier est la même que celle de son père, et en dépend ; ainsi, la connaissance nous en est interdite par une autorité supérieure ; le Comte ayant fait nommer, par le pape, pour commissaires dans cette affaire l'évêque de de Rieux et maître Théodose. Nous n'ignorons pas

les grâces que le pape lui a accordées après tous ses excès, et que l'archevêque de Narbonne, légat du Saint-Siége, alors abbé de Cîteaux, lui a fait des offres avantageuses, à votre prière, il y a deux ans, tant à Narbonne qu'à Montpellier. Le Comte, au mépris de toutes ces choses, ajoutant iniquités sur iniquités, a persécuté l'Église avec plus de violence à la tête des hérétiques et des routiers, en sorte qu'il s'est rendu indigne de toute grâce.

» Le comte de Comminges, pour lequel vous vous intéressez, a commis plusieurs excès et s'est associé, malgré son serment, avec les hérétiques et leurs fauteurs, comme s'il avait été lésé en quelque chose : on l'a averti de revenir à lui-même; mais au lieu de travailler à sa réconciliation avec l'Église, il a persisté dans sa méchanceté, et il est encore excommunié. D'ailleurs, le comte de Toulouse assure que c'est ce Comte qui l'a poussé à faire la guerre. Le comte de Comminges est, par conséquent, l'auteur de tous les maux qui s'en sont suivis : cependant, s'il se montre digne de recevoir l'absolution, lorsqu'il aura été absous, et qu'il aura nommé quelqu'un pour agir en son nom, l'Église ne refusera pas de lui rendre justice, on lui cherche querelle.

» Votre altesse royale nous a encore priés pour le comte de Foix. Ce Comte est depuis long-temps le protecteur des hérétiques, et il est encore aujourd'hui leur plus zélé défenseur ; car il n'y a pas lieu de douter qu'on ne doive répûter pour hérétiques *leurs croyans*. Le comte de Foix est coupable, d'ailleurs, d'une infinité d'excès. Après avoir détruit et dépouillé les églises, faussé divers sermens, porté la main sur les clercs et les avoir emprisonnés, il a été excommunié. Le légat lui avait à peine fait grâce, à votre prière, qu'il a massacré les Croisés, tant ecclésiastiques que laïques, qui marchaient avec simplicité contre les hérétiques de Lavaur. Elle se souvient, sans doute, combien grande était cette grâce que le légat voulut bien lui accorder à votre recommandation ; et c'est la faute du Comte si elle n'eut point son effet ; car on a encore vos lettres adressées au comte de Montfort, et scellées de votre sceau royal, dans lesquelles on lit cette clause : « Nous accordons encore que, si le comte de Foix ne veut pas tenir cet accord, et que vous ne vouliez pas écouter les prières que nous pourrons faire dans la suite en sa faveur, la paix n'en subsiste pas moins. » Toutefois, pourvu que ce Comte se mette en état de recevoir

l'absolution. Si quelqu'un lui suscite des querelles, après qu'il aura été absous, l'Eglise ne refusera pas de lui rendre la justice qui lui sera due.

» Enfin, vous nous priez de restituer à Gaston de Béarn ses domaines et les fiefs de ses vassaux. Pour passer sous silence un grand nombre d'accusations qu'on forme contre lui, il suffit de remarquer qu'il s'est ligué avec les hérétiques et leurs défenseurs contre l'Eglise et les Croisés. Il est, de plus, un persécuteur déclaré des églises et des ecclésiastiques, et il est venu au siége de Castelnaudary au secours des comtes de Toulouse et de Foix contre ceux qui poursuivaient les hérétiques et leurs fauteurs. Il a gardé chez lui le meurtrier du légat Pierre de Castelnau; l'année passée, il a introduit les routiers dans la cathédrale d'Oleron, où il commit plusieurs impiétés, et il a fait violence à des clercs. Il a été excommunié pour tous ces délits; Cependant, s'il satisfait à l'Eglise, comme il le doit, on écoutera ses demandes après qu'il aura été absous; autrement, il ne conviendrait pas à Votre Majesté royale d'intercéder pour de tels excommuniés, etc. »

Le concile dressa en même temps une protestation qu'il signifia au comte de Toulouse, dans la-

quelle il est déclaré que c'est par sa faute et par les obstacles qu'il a apportés lui-même, que les commissaires du Saint-Siége ne peuvent terminer son affaire sans une permission spéciale de la papauté (*).

Le concile était donc plus inflexible que le souverain pontife. On devait s'y attendre. Il était tout composé de prélats et de gentilshommes parvenus à la prélature et aux baronnies avec l'aide de la conquête. Les envahisseurs pouvaient-ils eux-mêmes détruire l'envahissement?

Le monarque aragonais, voyant que la négociation échouait, pria le concile, par ses ambassadeurs, d'engager le Général de la Croisade à accorder au comte de Toulouse et à ses alliés une trève jusqu'à la Pentecôte, ou tout au moins jusqu'à la Pâque. Le concile rejeta cette nouvelle demande, pensant, non sans raison, que le but du roi était de détourner les Croisés du Nord qui venaient guerroyer chaque printemps en Languedoc, et d'attaquer ensuite le comte de Montfort au moment où, dépourvu d'armée, il ne pourrait qu'être écrasé par les forces combinées du royaume d'Aragon et du comté de Toulouse.

(*) Innocent III, liv. XVI, ép. 39.

Irrité de tous ces refus, le roi d'Aragon ne se contint plus, et se déclara publiquement le protecteur du comte Raymond et de ses alliés, en appelant, toutefois, au Saint-Siége, du refus que le concile faisait d'adhérer à ses propositions. Les prélats passèrent outre à cet appel, et l'archevêque de Narbonne lui écrivit une lettre très vive pour le détourner et lui défendre de prendre parti pour l'hérésie, sous peine de tomber lui-même dans l'excommunication, et d'encourir, lui et ses sujets, les maux d'un interdit.

Ces menaces, au lieu d'ébranler le roi Pierre, ne firent que le porter davantage à se lier étroitement avec les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, le vicomte de Béarn, les chevaliers de Toulouse, ceux de Carcassonne qui s'étaient réfugiés dans cette capitale, et enfin avec tous les Toulousains, lesquels comtes, barons et bourgeois lui prêtèrent, le 27 janvier 1213, serment de vasselage, et l'autorisèrent à faire auprès du Saint-Siége telles démarches et promesses qu'il jugerait profitables à leurs intérêts.

De son côté le concile de Lavaur, avant de se dissoudre, écrivit en corps une épître circonstanciée au pape, pour prémunir son esprit en lui ren-

dant compte, avec quelques altérations, de ce qui s'était fait. Après avoir remercié le pontife des soins qu'il s'était donnés pour l'extirpation de l'hérésie dans la provence, les prélats disaient :

« On trouve encore des restes de cette peste, dans la ville de Toulouse et dans quelques châteaux des environs, dont le prince, savoir le comte de Toulouse, connu depuis long-temps pour fauteur et défenseur des hérétiques, attaque l'Église avec les forces qui lui restent, et s'unit aux ennemis de la foi pour s'opposer à ceux qui la professent. Depuis son retour d'auprès de Votre Sainteté, il n'a exécuté aucune de ses promesses ; il a augmenté les péages auxquels il avait renoncé si souvent, et a favorisé de tout son pouvoir vos ennemis et ceux de l'église de Dieu. Appuyé de la protection de l'empereur Othon, ennemi de Dieu et de l'Église, il a menacé, *comme on l'assure*, de chasser entièrement de ses états, et l'Église et le clergé ; et il s'est lié dès lors plus étroitement avec les hérétiques et les routiers.

« Dans le temps que l'armée catholique attaquait Lavaur, où était le siége de Satan et la *primatie* de l'erreur, il a envoyé des chevaliers et des soldats au secours des assiégés. Les Croisés ont fait

brûler vifs plus de cinquante hérétiques *revêtus*, (ou parfaits) qu'ils ont trouvés dans son château des Cassès, outre un grand nombre de croyans. Il a appelé contre l'armée de Dieu, Savari, sénéchal du roi d'Angleterre, ennemi de l'Église avec lequel il a eu la témérité d'assiéger le comte de Montfort dans Castelnaudary. Le Seigneur a puni sa présomption; et une poignée de catholiques a mis en fuite un nombre infini *d'Ariens*.

« Se voyant sans espérance de la part d'Othon et du roi d'Angleterre, il a envoyé des embassadeurs au roi de Maroc, pour implorer son secours, à la honte du christianisme; mais Dieu a mis des obstacles à ses mauvais desseins. Il a chassé l'évêque d'Agen de son siége, et l'a dépouillé de tous ses biens; il a fait prisonnier l'abbé de Moissac, et il a détenu captif pendant plus d'un an, l'abbé de Montauban.

« Ses routiers et ses complices ont fait souffrir le martyre à une infinité de pélerins, dont ils retiennent encore quelques uns dans les fers; sa fureur n'a fait que prendre de nouvelles forces, en sorte qu'il empire tous les jours, et qu'il fait tout le mal qu'il peut contre l'Église, soit par lui-même, soit par son fils, soit par les comtes de Foix et de

Comminges, et par Gaston de Béarn, ses confédérés ; hommes scélérats et pervers. Le comte Simon de Montfort ayant occupé presque tout leur territoire, à cause qu'ils sont ennemis de Dieu et de l'Église, ils ont eu recours en dernier lieu au roi d'Aragon, par le moyen duquel ils tâchent de surprendre votre clémence ; ils l'ont amené à Toulouse pour y entrer en conférence avec nous, qui étions assemblés à Lavaur par ordre de votre légat et de vos délégués ; vous verrez ce qne le roi a proposé, et ce que nous lui avons répondu par nos lettres scellées. Nous envoyons aussi à votre Sainteté, le conseil que nous avons donné à vos délégués, après en avoir été requis, sur le fait du comte de Toulouse.

« Terminez, nous en supplions Votre Sainteté, une affaire qui a si heureusement commencé ; portez la cognée à la racine de l'arbre, et achevez de le couper pour toujours ; afin qu'il ne puisse plus nuire. Soyez certain que si on restitue à ces tyrans ou à leurs héritiers, les domaines qu'on leur a enlevés avec tant de peine et par l'effusion du sang de tant de chrétiens, outre le scandale qui en arrivera, l'Église et le clergé seront dans un péril imminent. Nous nous abstiendrons, au reste, de

rapporter les énormités, les blasphèmes, les abominations et les autres crimes dont ils sont coupables, de crainte que nous ne paraissions faire un livre ; nos envoyés pourront vous en raconter une partie de vive voix (*). »

Ces envoyés étaient l'évêque de Comminges, l'abbé de Clairac, Guillaume, archidiacre de Paris, maître Théodose, commissaire dans l'affaire du comte de Toulouse, et Pierre de Marc, correcteur des lettres apostoliques. Ces avocats de l'oppression s'acquittèrent dignement de leur mandat. Ils firent un appel au rigorisme papal, et parvinrent, aidés en cela des lettres particulières de tous les prélats du concile, à le faire balancer entre la modération vers laquelle il tendait et la rigueur employée jusques là. Dans cette incertitude, le pontife députa en Languedoc de nouveaux légats, chargés d'apprécier par eux-mêmes le véritable état des choses. Mais à force de séductions, Montfort et Arnaud parvinrent à intimer à ces inquiétans visiteurs, une opinion favorable à leurs desseins, et le rapport des nouveaux légats ne fit que corroborer les faits pour la plupart exagérés du

(*) Innocent III, liv. XVI, ép. 41.

concile. Alors Innocent n'hésita plus. Il se réarma d'une plume de fer, et écrivit à Pierre d'Aragon une lettre dans laquelle, après l'avoir préparé à la correction, il lui fait de sanglans reproches d'avoir pris sous sa protection, contre la défense du légat, les Toulousains excomuniés. Il lui marque ensuite qu'il a fait venir en sa présence ses ambassadeurs, et ceux du concile; qu'après les avoir écoutés les uns et les autres, et avoir lu plusieurs lettres qui lui étaient adressées, il lui enjoignait d'abandonner les Toulousains et leurs associés, nonobstant toutes les promesses qu'il pourrait leur avoir faites.

« Que s'ils souhaitent, ajoute le pape, retourner à l'unité catholique, comme vos ambassadeurs nous l'ont assuré, nous commettons l'évêque de Toulouse pour concilier à l'Église ceux qui voudront revenir sincèrement; mais nous lui ordonnons en même temps d'exterminer de cette ville, tous ceux qui persistent dans leurs erreurs, et de confisquer leurs biens. Nous sommes également surpris de ce que vous nous avez arraché un rescrit apostolique sur un faux exposé, pour faire restituer aux comtes de Comminges et de Foix, et à Gaston de Béarn, leurs domaines, puisqu'ils sont excomuniés pour plusieurs crimes énormes, et pour

la protection qu'ils accordent aux hérétiques; mais parcequ'un pareil rescrit ne saurait subsister, nous le révoquons comme subreptice. Si ces comtes veulent se réconcilier à l'Église, ainsi qu'ils le disent, nous mandons à l'archevêque de Narbonne, légat du Saint-Siége, de recevoir non seulement leur caution juratoire, parcequ'ils ont transgressé leurs sermens, mais encore toute autre caution qu'il jugera nécessaire d'exiger, et de leur donner ensuite l'absolution.»

Enfin, le pape déclare que si les Toulousains et les comtes, leurs protecteurs, persistent dans leurs erreurs, il fera publier une nouvelle Croisade contre eux et contre leurs défenseurs. Il exhorte encore le Roi à obéir exactement à ses ordres.

« Afin, termine-t-il, que vous ne m'obligiez pas à vous punir, en cas de désobéissance, quelque amitié que j'aie pour vous. Si vous vous opposez à la consommation d'une œuvre si sainte, dans laquelle la cause de Dieu et de l'Eglise se trouvent également intéressée, surtout en matière de foi, les exemples anciens pourront vous instruire du péril auquel vous vous exposez (*).

(*) Innocent III, liv. XVI, ép. 48.

Cette lettre est datée du 21 mai 1213. Elle venait, après le refus fait par le pape, de casser le mariage de Marie de Montpellier et du roi d'Aragon, cassation que ce dernier poursuivait en cour de Rome depuis longues années. Aussi combla-t-elle la mesure. Pierre y répondit en envoyant une déclaration de guerre au Général de la Croisade, et en lançant sur le Carcassès un corps de gens d'armes catalans, qui ravagea la contrée, et porta l'incendie jusqu'aux portes de Carcassonne.

Ce commencement d'hostilités compliquait la position de Simon de Montfort. Vassal du roi d'Aragon, son suzerain lui déclarait la guerre, et sans armée, il allait avoir bientôt à lutter contre l'armée albigeoise et l'armée aragonaise. Embarras au dedans, embarras au dehors : tel était l'état perplexe de l'usurpateur. En cette circonstance, il fallait opter pour un parti décisif. Montfort choisit le plus digne à la fois de sa prudence et de sa valeur. Il essaya d'abord de conjurer l'orage, et le trouvant inconjurable, il l'affronta. Dans sa garde d'élite, il y avait un gentilhomme sage, discret et habile, nommé Lambert de la Tour, seigneur de Pichéric et de Villelongue. Plein de confiance en lui, le Général le députa au roi d'Aragon, qui

l'accueillit avec honneur, et lui donna audience en pleine cour.

— Grand prince, dit le sire Lambert invité à expliquer sa mission, je viens savoir de vous-même si la déclaration de guerre, signifiée de votre part au comte de Montfort, est fausse ou véritable.

— Par notre épée royale ! il n'est rien de plus véritable, sire messager.

— Alors, sire Roi, permettez moi de faire observer à Votre Majesté que mon seigneur et maître n'a jamais forfait en rien contre vous, et qu'il est prêt à s'acquitter de tous ses devoirs de vasselage.

— Je l'en dispense.

— Que si vous vous plaignez de ce qu'il a conquis les terres des hérétiques par les ordres du pape et le secours des pélerins catholiques, il vous offre, à ce sujet, de s'en rapporter au jugement de la cour de Rome, ou à celui de l'archevêque de Narbonne, son légat.

— Singuliers arbitres que Montfort choisit là. Ce serait, ma foi ! bel à voir qu'un larron jugé par des larrons. Au fait, messager, si vous n'êtes venu que pour négocier, vous pouvez remonter sur votre palefroi et regagner Carcassonne.

— J'ai alors autre chose à vous dire.

— Parlez donc.

— Oyez, sire Roi ! le comte de Leycestre et de Montfort vous fait savoir, par ma voix, qu'il rompt avec vous tout rapport de vassal à suzerain. A l'avenir, il ne vous rendra ni devoirs ni respect, et vous combattra à toutes armes et en toute rencontre. Que s'il est en votre cour quelque chevalier qui ose m'affirmer en face que Montfort vous a injustement offensé, je le défie d'homme à homme, à pied ou à cheval, à la lance ou à l'épée, à la hache d'armes ou au poignard. J'ai dit.

Personne ne releva le défi du brave la Tour ; mais le chevaleresque monarque répondit :

— Lambert, dis à ton maître qu'avant la fin de la saison nous irons nous-même lui porter notre réponse à la pointe de notre lance.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

LACOUR ET COMP.

ERRATA DU 1er VOLUME.

Page 19, ligne 21, au lieu de *n'a pas été* : lisrz : *n'avait pas été* ; et pag. 22, au lieu de *n'est venu*, lisez : *n'était venu*.

Pag. 122, lig. 3, au lieu de : *se croire*, lisez : *se croire à*.

Pag. 127, lig. 13, au lieu de : *renverrons*, lisez : *renverront*.

Pap. 128, lig. 3, au lieu de : *château*, lisez : *châteaux*.

— Id. lig. 6, au lieu de : *eustifier*, lisez : *justifier*.

Pag. 181, lig. 10, au lieu de : *constance*, lisez : *coustaussa*.

Pag. 242, lig. 14, au lieu de : *lettres*, lisez : *villes*.

Pag. 288, lig. 9, au lieu de : *Fargeaux*, lisez : *Fanjeaux*.

Pag. 321, lig. 18, au lieu de : *maîtresse*, lisez : *naturelle*.

Pag. 329, lig. 15, au lieu de : *entonnaient* : l. : *entonnèrent*.



